

RRS



**RAPPORT UNIQUE  
SUR LA SOLVABILITÉ  
ET LA SITUATION FINANCIÈRE**

**SGAM MATMUT**

EXERCICE CLOS AU 31.12.2020

<b>SYNTHESE</b> .....	<b>5</b>
<b>A. ACTIVITE ET RESULTATS</b> .....	<b>5</b>
<b>B. Système de gouvernance</b> .....	<b>6</b>
<b>C. Profil de risque</b> .....	<b>7</b>
<b>D. Valorisation à des fins de solvabilité</b> .....	<b>8</b>
<b>E. Gestion du capital</b> .....	<b>9</b>
<b>PARTIE A - ACTIVITE ET RESULTATS</b> .....	<b>10</b>
<b>A.1 Activité</b> .....	<b>12</b>
<b>A.2 Résultats de souscription</b> .....	<b>16</b>
<b>A.3 Résultats des investissements</b> .....	<b>17</b>
<b>A.4 Autres revenus et dépenses</b> .....	<b>17</b>
<b>A.5 Autres Informations</b> .....	<b>17</b>
<b>Focus pour les entités</b> .....	<b>18</b>
<b>PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>45</b>
<b>B.1 Informations générales sur le système de gouvernance</b> .....	<b>45</b>
<b>B.2 Exigences de compétence et honorabilité</b> .....	<b>61</b>
<b>B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité</b> .....	<b>63</b>
<b>B.4 Système de contrôle interne</b> .....	<b>66</b>
<b>B.5 Fonction d'audit interne</b> .....	<b>69</b>
<b>B.6 Fonction actuarielle</b> .....	<b>71</b>
<b>B.7 Sous-traitance</b> .....	<b>72</b>
<b>B.8 Autres informations</b> .....	<b>73</b>
<b>PARTIE C - PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>74</b>
<b>C.1 Risque de souscription</b> .....	<b>74</b>
<b>C.2 Risque de marché</b> .....	<b>77</b>

C.3	Risque de crédit .....	79
C.4	Risque de liquidité .....	80
C.5	Risque opérationnel.....	81
C.6	Autres risques importants .....	84
C.7	Autres informations.....	84
	Focus pour le groupe et les entités.....	85
 <b>PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE.....</b>		<b>157</b>
D.1	Actifs .....	158
D.2	Provisions techniques .....	160
D.3	Autres passifs .....	163
D.4	Méthodes de valorisation alternatives .....	164
D.5	Autres informations.....	164
	Focus pour le groupe et les entités.....	165
 <b>PARTIE E - GESTION DU CAPITAL .....</b>		<b>225</b>
E.1	Fonds propres.....	226
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	228
E.3	Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	231
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé .....	231
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis.....	231
	Focus pour le groupe et les entités .....	234
 <b>ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS .....</b>		<b>277</b>
<b>LEXIQUE .....</b>		<b>381</b>

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière ou SFCR en anglais est établi en application des articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009 ainsi que des mesures d'exécution publiées sous forme de règlement délégué en date du 10 octobre 2014.

Comme autorisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), ce SFCR est un rapport unique au Groupe Matmut et aux dix entités solos qui le composent.

Il présente les informations visées aux articles 359 à 370 pour les groupes d'assurance et aux articles 292 à 298 pour les entités solos selon le plan de l'Annexe 20 dudit règlement.

Il porte sur la période de référence du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Il est composé de six parties comportant les informations qualitatives et quantitatives groupe : une synthèse et cinq chapitres : activité et résultats, système de gouvernance, profil de risque, valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital.

Les informations quantitatives des entités solos sont détaillées en fin de chaque chapitre.

Il est soumis à l'approbation des conseils d'administration et de surveillance des entités solos et du Groupe, après examen par le comité spécialisé : Comité des risques, conformité et actuariat Groupe.

Le présent rapport est communiqué à l'ACPR et fait l'objet d'une publication sur le site internet du Groupe Matmut.

Un lexique en fin de document présente l'ensemble des termes et définitions utiles à la lecture du rapport.

Les états réglementaires publics sont présentés en partie Annexe du présent document.

## **A. ACTIVITE ET RESULTATS**

---

Le Groupe Matmut assure, au 31 décembre 2020, plus de 4 millions de sociétaires et compte en portefeuille près de 7,6 millions de contrats.

Il offre à tous - particuliers, professionnels, entreprises, associations - une gamme complète de produits d'assurance des biens et des personnes (auto, moto, habitation, bateau, chasse, responsabilités civiles, protection de la famille, santé, prévoyance, protection juridique, assistance) et de services financiers et d'épargne : crédits auto, crédit consommation, livret d'épargne, assurance-vie, prévoyance des emprunteurs...

Dans le contexte exceptionnel de l'année 2020 marqué par la survenance de la pandémie de Covid-19, le Groupe a enregistré un résultat net combiné de 59,6 millions d'euros en retrait de 14% avec :

- Un chiffre d'affaires (cotisation acquises brutes de réassurance) de 2,29 milliards d'euros en progression de 1,5% par rapport à l'exercice 2019.

L'assurance dommages est en hausse de 2,2% par rapport à 2019. Le segment santé enregistre une progression de 2,1%.

Le chiffre d'affaires reste très majoritairement issu de l'assurance dommages pour près de 80%. L'assurance santé représente 16%, l'épargne et la prévoyance 4%.

- Une charge de sinistre s'élevant à 1 815 millions d'euros en recul de 5% par rapport à l'exercice 2019.

En assurance dommages, l'année 2020 est caractérisée par une baisse de la sinistralité auto consécutive à une moindre circulation dans le contexte de mise en œuvre des mesures sanitaires de confinement. Elle est marquée également par une hausse des coûts moyens de réparation auto et par le caractère désormais récurrent de la sinistralité sécheresse.

En assurance santé, l'année « atypique » marquée par la pandémie s'est traduite par des prestations versées sensiblement plus faibles par l'effet d'un renoncement aux soins de santé courants.

## B. Système de gouvernance

---

La gouvernance du Groupe garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

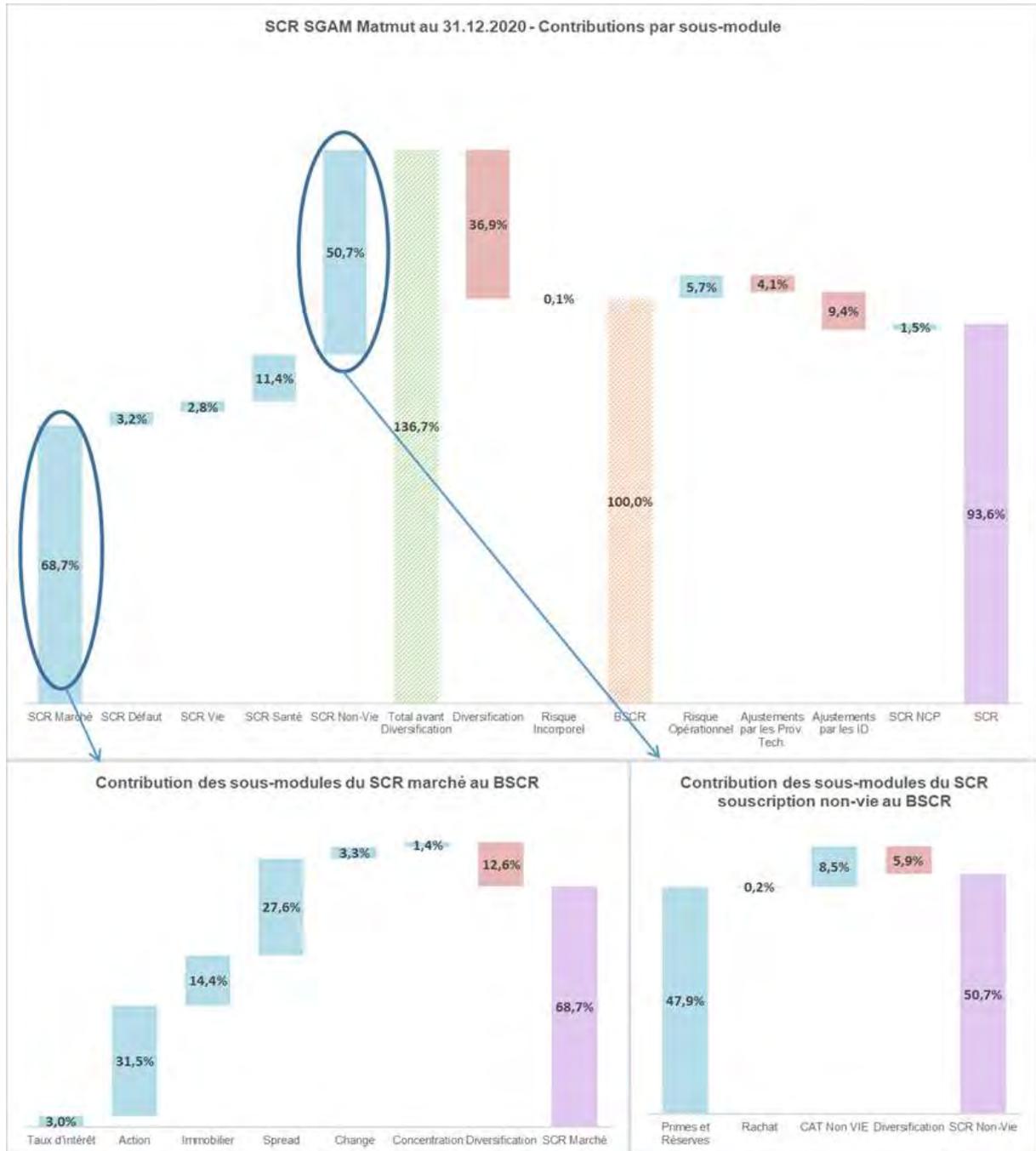
- L'assemblée générale de sociétaires,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,
- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de Sgam Matmut et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation.

## C. Profil de risque

Le Groupe évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard.



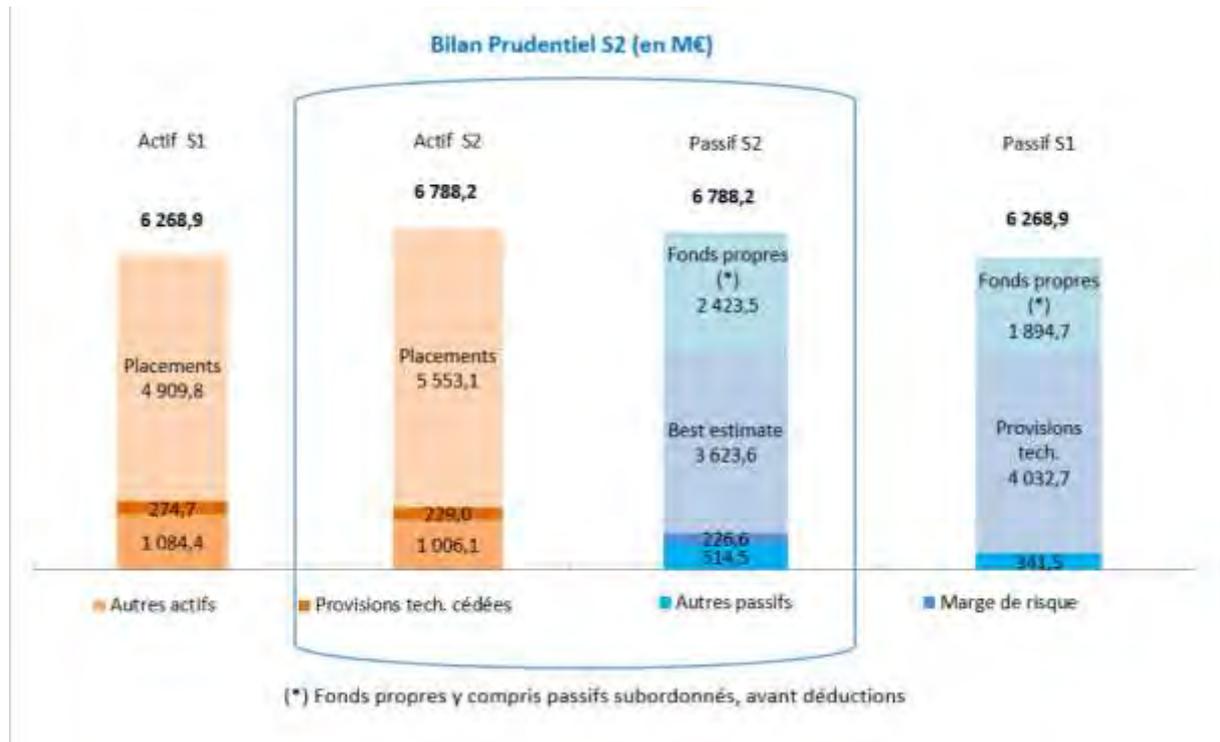
Les risques de marché et de souscription sont les risques significatifs du Groupe représentant respectivement 68,7% et 64,9 % du total du BSCR.

Le premier porte sur le risque action avec un poids significatif de 31,5% du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Le second est principalement axé sur le « non-vie » avec le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation.

Elle est par ailleurs exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...).

#### D. Valorisation à des fins de solvabilité



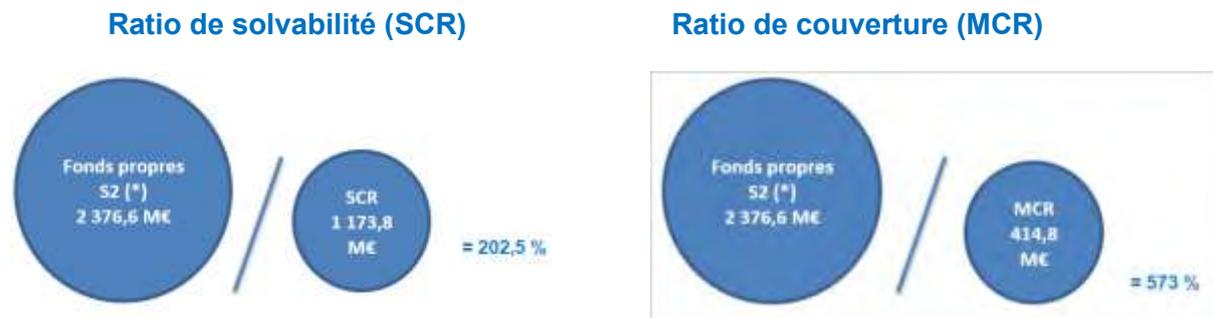
Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Le bilan 2020 du Groupe se compose :

- à l'actif de 81,8% de placements (hors immobilier d'exploitation), de 3,4 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 14,8 %.
- au passif de 53,4% de best estimate, 37,5% de fonds propres, 7,6% d'autres passifs et 3,3% de marge de risque.

Sgam Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

## E. Gestion du capital



(\*) hors intérêts minoritaires non disponibles pour le groupe

Le SCR (capital de solvabilité requis) s'établit à 1 173,8 millions d'euros.

Le MCR (minimum de capital requis) s'élève à 414,8 millions d'euros.

Les fonds propres éligibles de l'entité représentent :

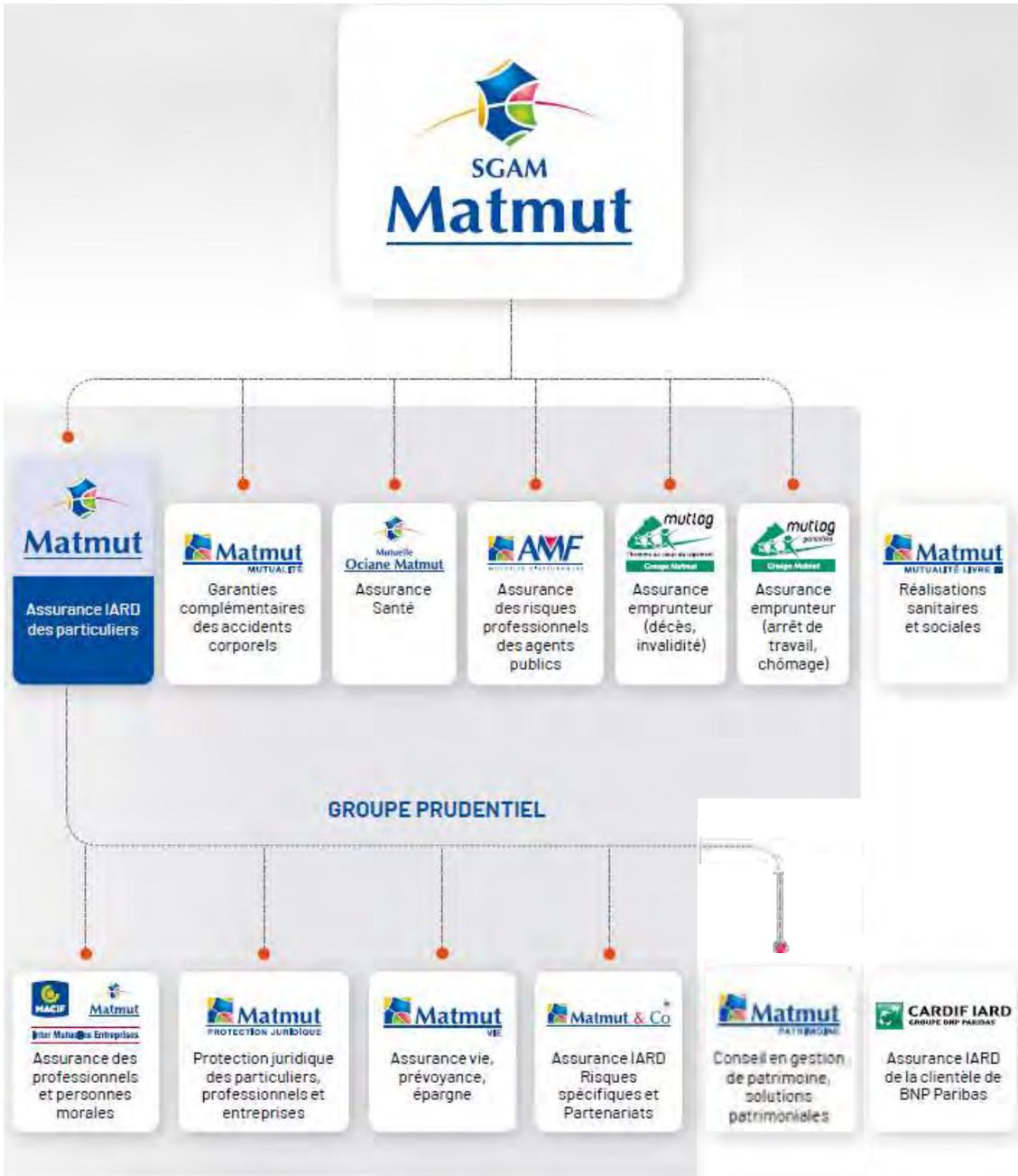
- plus de 2 fois le SCR avec un taux de couverture de 202,5 % ;
- environ 6 fois le MCR avec un taux de couverture de 573 %.

Sgam Matmut dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

Sur la période de planification, dans le cadre ORSA, Sgam Matmut dispose de fonds propres suffisants pour poursuivre ses activités et son développement.

Sgam Matmut



\* Matmut & Co : anciennement AMF Assurances.

### Pandémie de Covid-19

L'année 2020 est marquée par la survenance d'un évènement majeur au sens des dispositions résultant de la transposition de l'article 54-1 de la Directive Solvabilité 2, la pandémie de Covid-19 et la crise sanitaire et économique consécutive.

Bien que l'évaluation de ses conséquences demeurent difficiles à réaliser en raison de nombreuses incertitudes portant sur son évolution et sa durée, il est d'ores et déjà établi qu'elles ont un impact sur les activités de Sgam Matmut.

La crise Covid-19 a notamment :

- Impacté sa politique tarifaire 2021 avec des décisions fortes de mesures de solidarité de gel des tarifs sur les segments auto et entreprises jusqu'à fin 2021.
- Impacté son chiffre d'affaires 2020 avec la mise en œuvre de mesures représentant 41 millions d'euros.
- Renforcé et accéléré son processus de digitalisation en faveur des sociétaires en développant de nouveaux outils de « self care ».
- Engagé la mise en place rapide de moyens opérationnels de sécurité de ses salariés, de travail à distance et de continuité d'activité.

### Plan stratégique «#Ambition Matmut 2018/2020 »

Le plan « #Ambition Matmut 2018/2020 » est arrivé à son terme. Complété par le plan « Ambition plus » lancé en 2019, il a contribué à la transformation du Groupe et répondu aux objectifs de se renforcer en tant qu'acteur complet et majeur de l'assurance, de couvrir l'ensemble des besoins de ses sociétaires et d'accompagner la transition digitale.

Parmi ses réalisations :

- L'adaptation croissante aux nouveaux modes de vie et aux besoins des sociétaires : Épargne et retraite avec le lancement de Matmut Patrimoine, assurance mobilités, offres Seniors, Chien & Chats, Pros, soutien scolaire,
- Une relation client repensée et centrée sur la simplification pour le sociétaire : réorganisation du réseau d'agences, élargissement des plages horaires de contact, accès à la télémedecine facilité, services accrus (2ème avis médical, ...),
- Digitalisation renforcée, innovante et en forte progression : Usage du Self Care accru, moyens de paiement et remboursements simplifiés, dématérialisation (GED).

## A.1 Activité

### Présentation du groupe Matmut

Acteur majeur sur le marché français, le Groupe Matmut assure aujourd'hui plus de 4 millions de sociétaires et près de 7,6 millions de contrats.

Il offre à tous - particuliers, professionnels, entreprises, associations - une gamme complète de produits d'assurance des biens et des personnes (auto, moto, habitation, bateau, chasse, responsabilités, protection de la famille, santé, prévoyance, protection juridique, assistance) et de services financiers et d'épargne (crédits auto, crédit consommation, livret d'épargne, assurance-vie, assurance emprunteur...).

Les contrats distribués par chaque entité du Groupe sont principalement à échéance annuelle et tacite reconduction.

### Les affiliations de la Matmut

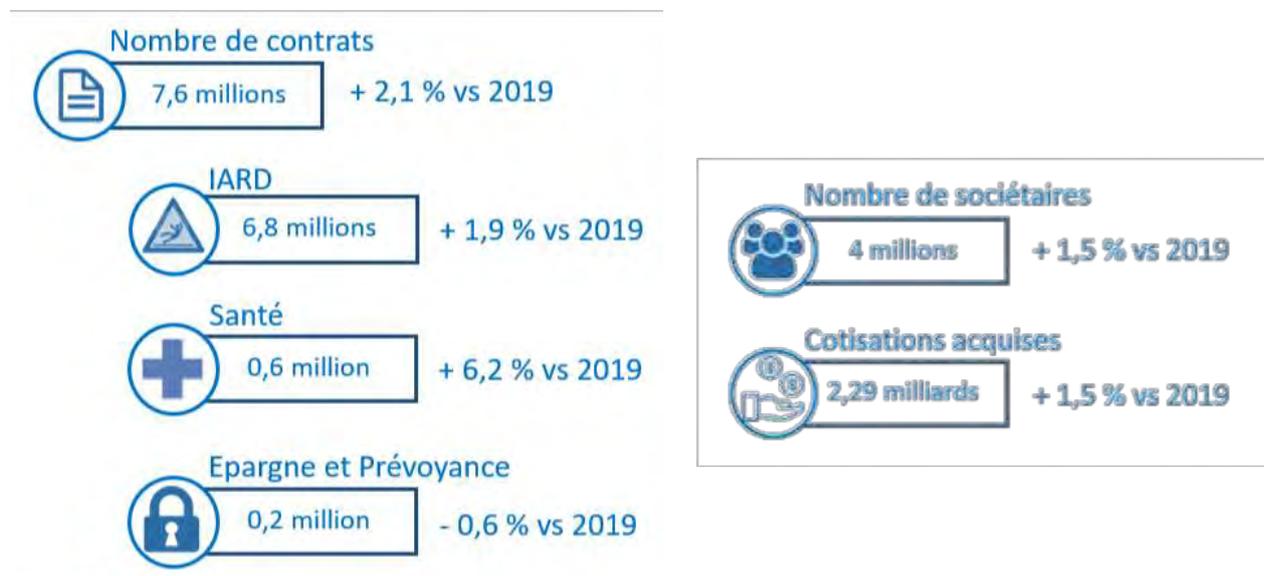
La mutuelle Matmut est membre de la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et adhère, au sein de cette Fédération, à l'Association des Assureurs Mutualistes (AAM).

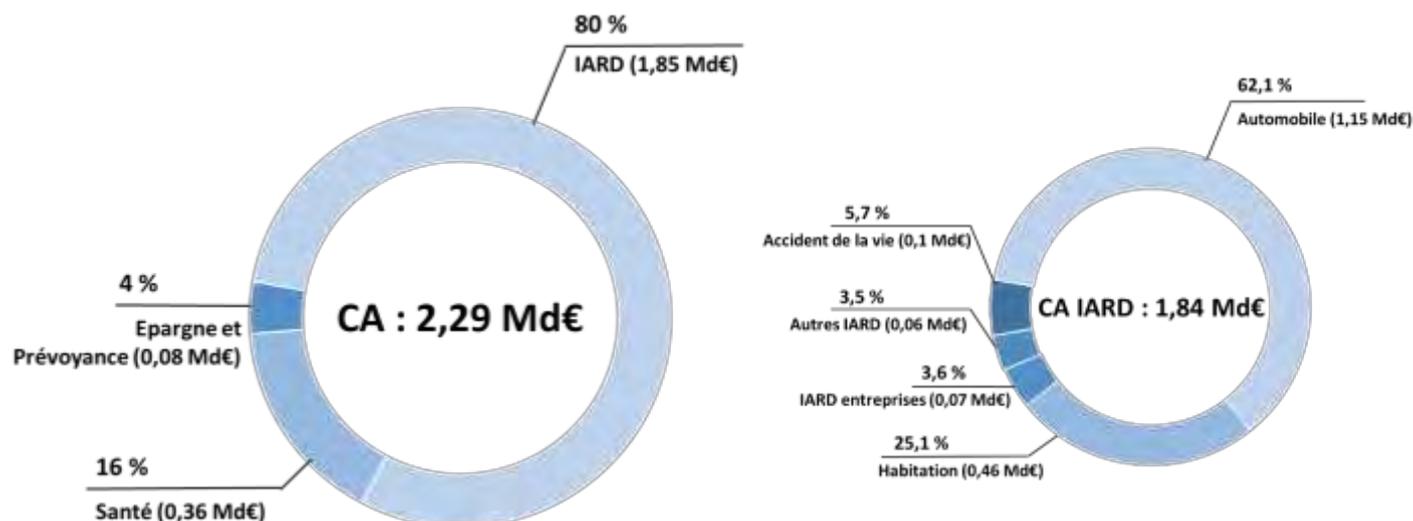
Matmut Mutualité et Ociane Matmut sont adhérentes à la Fédération Nationale de la Mutualité Française et sont représentées au Bureau du Conseil d'administration de cette dernière.

Matmut Mutualité Livre III participe à la gouvernance de l'ensemble des Unions Régionales et de 33 Unions Territoriales de Livre III de la Mutualité Française (66 administrateurs la représentent au sein des conseils d'administration de ces structures).

### Résultats 2020

#### Chiffres clés





Le Groupe Matmut poursuit sa dynamique de croissance. L'année 2020 est marquée par la progression du chiffre d'affaires de 1,5 % avec :

- + 2,2 % sur le segment IARD.
- + 2,1 % sur le segment Santé.
- - 13,8 % sur les segments Epargne Prévoyance.

### Chiffre d'affaires par produit d'assurance

Chiffre d'affaires par produit d'assurance (cotisations acquises brutes) Montant en M€	2020	2019	2020 / 2019
IARD	1 841	1 802	2,2%
dont Auto	1 144	1 113	2,8%
dont Habitation	463	452	2,5%
dont IARD Entreprises	66	71	-7,6%
dont Autres produits IARD (*)	64	65	-0,8%
dont Accidents de la Vie	104	102	2,2%
Santé	364	356	2,1%
Prévoyance	34	34	-1,2%
Épargne	49	62	-20,8%
<b>TOTAL</b>	<b>2 287</b>	<b>2 254</b>	<b>1,5%</b>

(\*) AMF SAM, Scolaire, PJ Vie privée, Chasse, Navigation de plaisance...

Le détail des activités par entité est présenté dans les fiches ci-après.

## Contrôle du Groupe Matmut

Sgam Matmut est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

## Noms et coordonnées des auditeurs externes par entité juridique

### Nom des auditeurs externes par entité juridique

Noms	SEC Burette	Moncey audit	Mazars	Primaudit
Sgam Matmut	X		X	
Matmut Sam		X	X	
Matmut Mutualité	X			
Mutuelle Ociane Matmut	X		X	
AMF Sam	X			
Mutlog				X
Mutlog Garanties			X	X
Matmut Vie	X		X	
Matmut PJ	X			
Inter Mutuelle Entreprises	X		X	
Matmut & Co	X		X	

### Coordonnées des auditeurs externes

NOM	ADRESSE
SEC Burette Moncey audit	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen
Mazars	61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Primaudit	6 Place Boulnois, 75017 Paris

### Objectifs généraux et stratégie du groupe

2021 est l'année du nouveau plan stratégique « Plus de Matmut » 2021/2023 construit autour de trois axes majeurs :

- Renforcer et asseoir l'identité et la singularité du Groupe Matmut.
- Poursuivre le développement d'activité et d'ouverture du Groupe.
- Poursuivre la transformation interne.

## Résultats du Groupe en 2020

Le résultat net combiné du Groupe s'établit à 59,6 millions d'euros, en diminution de 9,5 millions d'euros (-14%) par rapport à l'exercice 2019.

en M€	2020			2019	
	Assurance Non Vie	Assurance Vie	Autres	TOTAL	TOTAL
Cotisations acquises	2 208,6	78,1	-	2 286,7	2 253,8
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités	-	-	11,0	11,0	9,6
Autres produits d'exploitation	23,5	1,2	3,5	28,1	40,0
Produits financiers nets de charges	31,9	26,2	-	58,0	133,7
<b>Total des produits d'exploitation courante</b>	<b>2 264,0</b>	<b>105,5</b>	<b>14,4</b>	<b>2 383,9</b>	<b>2 437,2</b>
Charges des prestations d'assurance	1 733,0	81,7	-	1 814,8	1 910,3
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	- 8,6	1,5	-	7,1	- 34,0
Charges des autres activités	-	-	15,1	15,1	15,1
Charges de gestion	445,0	13,6	-	458,5	447,3
<b>Total des charges d'exploitation courante</b>	<b>2 169,4</b>	<b>96,8</b>	<b>15,1</b>	<b>2 281,3</b>	<b>2 338,8</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>94,6</b>	<b>8,7</b>	<b>-</b>	<b>102,6</b>	<b>98,4</b>
Autres produits nets				- 4,9	- 7,1
Résultat exceptionnel				- 4,5	- 1,1
Impôts sur les résultats				- 32,4	- 27,1
<b>RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES</b>				<b>60,8</b>	<b>63,0</b>
Quote-part résultats entreprises mises en équivalence				- 0,1	5,0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition				-	2,8
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ</b>				<b>60,7</b>	<b>70,8</b>
Intérêts minoritaires				- 1,1	- 1,7
<b>RÉSULTAT NET DU GROUPE</b>				<b>59,6</b>	<b>69,1</b>

Les principales évolutions :

- Une progression du chiffre d'affaires : Les cotisations acquises progressent de 1,5 % par rapport à l'exercice 2019, avec + 2,2% sur le segment IARD, + 2,1% sur le segment Santé, et -13,8% en Epargne & Prévoyance.

Le portefeuille de contrats progresse de +2,1% malgré un recul de 7% des souscriptions nouvelles, néanmoins compensé par un niveau de résiliation et radiation plus faible qu'en 2019.

- La sinistralité, notamment pour la branche Automobile, est fortement impactée par les effets de la pandémie COVID-19. La charge de sinistre diminue sensiblement de 96 millions d'euros.
- Un solde de réassurance positif à 7 millions d'euros soit une variation de -27 millions d'euros, par l'effet d'une moindre sinistralité cédée. L'année 2019 s'était caractérisée par une survenance d'événements climatiques plus marquée.
- Une diminution sensible des produits financiers nets de charges, de l'ordre de 75,7 millions d'euros.

La crise majeure liée à la pandémie de COVID-19 s'est très rapidement propagée à l'économie mondiale et aux marchés financiers. Le montant des dividendes perçus et des plus-values réalisées diminuent.

- Du résultat formé par les autres produits nets, le résultat exceptionnel et les impôts sur les sociétés en diminution de 6,5 millions d'euros ;
- De l'intégration en quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence nette en baisse de 5,1 millions d'euros ;
- Des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition en diminution de 2,8 millions d'euros ;
- Des intérêts minoritaires en diminution de 0,6 million d'euros.

## A.2 Résultats de souscription

### Résultat des principales activités

Les résultats présentés ci-après sont ceux des activités « Automobile », « Habitation » et « Santé ». Elles représentent 73 % du chiffre d'affaires et constituent en cela les lignes d'activité importantes du Groupe.

Sgam Matmut (en M€)	Automobile	Habitation	Santé	Sous-total
Résultat technique 2020	30,0	- 78,4	34,5	- 14,0
Résultat technique 2019	- 46,7	- 16,7	24,0	- 39,5
<b>Ecart 2020-2019</b>	<b>76,7</b>	<b>-61,7</b>	<b>10,5</b>	<b>25,5</b>

Le résultat technique de ces principales branches est en hausse par rapport à 2019, avec des compensations entre les branches automobile et habitation sur le périmètre IARD.

### Résultat pour l'ensemble des activités

en M€	2020	2019	2020 / 2019
Cotisations acquises	2 286,7	2 253,8	1,5%
Autres produits d'exploitation y/c financiers	97,1	183,4	-47,0%
Charges des prestations d'assurance	- 1 814,8	- 1 910,3	-5,0%
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	7,1	34,0	-79,0%
Autres charges	- 473,6	- 462,5	2,4%
<b>RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>102,6</b>	<b>98,4</b>	<b>4,3%</b>

Les principales évolutions du résultat de l'exploitation courante sont :

- Une progression de l'ordre de 1,5% des cotisations acquises,
- Une sinistralité Habitation marquée par une hausse de la sinistralité climatique (sécheresse) et des évolutions défavorables sur le périmètre de la responsabilité civile,
- Une sinistralité Automobile en amélioration sur l'année en cours (baisse de la fréquence sinistre),
- Une dégradation du solde de réassurance, avec une moindre mise en jeu des traités climatiques et de catastrophe naturelle,
- Une baisse du ratio de frais généraux,
- Un résultat financier en baisse.

### A.3 Résultats des investissements

Ci-après, les revenus financiers du groupe pour l'exercice de référence :

En M€	2020	2019	2020-2019
<b>Résultat Financier</b>	58,0	133,7	-75,7

Il s'établit à 58 millions d'euros, en baisse d'environ 57% par l'effet conjuguée d'une diminution des revenus et des cessions réalisées sur la période.

### A.4 Autres revenus et dépenses

Sgam Matmut n'exerce aucune autre activité que celles présentées précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté par :

- d'autres produits et charges non techniques,
- le résultat exceptionnel,
- les impôts sur les bénéfices,
- les opérations de combinaison (QP de mise en équivalence, dotations aux amortissements).

Ce résultat des autres revenus et dépenses est en retrait de plus de 13 millions d'euros. Cette évolution s'analyse comme suit :

en M€	2020	2019	2020-2019	2020 / 2019
Autres produits nets	-4,9	-7,1	2,2	-31%
Résultat exceptionnel	-4,5	-1,1	-3,4	300%
Impôts sur les résultats	-32,4	-27,1	-5,3	19%
Quote-part résultats entreprises mises en équivalence	-0,1	5,0	-5,1	-101%
Dotations aux amortissements	0,0	2,8	-2,8	-100%
Intérêts minoritaires	-1,1	-1,7	0,6	-37%
<b>Total des autres revenus et dépenses</b>	<b>-43,0</b>	<b>-29,3</b>	<b>-13,7</b>	<b>47%</b>

### A.5 Autres Informations

L'ensemble des informations concernant l'activité et les résultats est présenté dans les précédents chapitres de la partie A « Activité et résultats ».

Le détail des activités et résultats par entité est présenté ci-après.

---

**Matmut Sam**



---

**A.1 Activité**

---

**Présentation de Matmut Sam**

---

Matmut, est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro SIREN 775 701 477. Son siège social est situé 66 rue de Sotteville 76100 ROUEN.

Affiliée au groupe prudentiel Sgam Matmut, elle réalise des opérations d'assurance sur le territoire français exclusivement, sur le périmètre de l'assurance de dommages et de responsabilité civile à destination des particuliers, des artisans, commerçants, professions médicales et associations.

Elle conçoit, distribue et gère des produits d'assurance automobile, moto, habitation, bateau, chasse, accidents corporels, assurance scolaire ainsi qu'une gamme de produits forfaitaires d'assurance de professionnels et des très petites entreprises.

Elle complète l'ensemble de ses produits de prestations d'assistance et de protection juridique vie privée.

Pour l'exercice de son activité, elle détient les agréments relevant des branches d'assurances suivantes :

- Branche 1 : Accidents,
- Branche 3 : Corps de véhicules terrestres,
- Branche 6 : Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux,
- Branche 7 : Marchandises transportées,
- Branche 8 : Incendies et éléments naturels,
- Branche 9 : Autres dommages aux biens,
- Branche 10 : Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs,
- Branche 12 : Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux,
- Branche 13 : Responsabilité civile générale,
- Branche 16 : Pertes pécuniaires diverses,
- Branche 17 : Protection Juridique,
- Branche 18 : Assistance.

Elle détient en qualité d'actionnaire majoritaire cinq filiales (sociétés anonymes) :

- Inter Mutuelles Entreprises pour l'assurance de dommages aux biens et responsabilité civile des professionnels, entreprises et associations,
- Matmut Protection Juridique pour faire valoir les droits des sociétaires,
- Matmut Vie pour les assurances de personnes,
- Matmut & Co pour l'assurance IARD spécifiques et Partenariats,
- Matmut Patrimoine pour le conseil en gestion de patrimoine.

## Résultat d'exercice

Le résultat net comptable s'établit à 20 millions d'euros, en repli de 3,2 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Compte de résultat (montants en K€)		2020	2019	2020-2019	2020 / 2019
<b>Automobile</b>	<b>Résultat de souscription</b>	<b>29 531</b>	<b>-46 443</b>	<b>75 974</b>	<b>-163,6%</b>
	Cotisations brutes	1 007 577	980 738	26 839	2,7%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-813 941	-910 080	96 120	-10,6%
	Résultat de réassurance	-7 872	-4 052	-3 820	94,3%
	Produits de placements alloués	9 539	40 580	-31 021	-76,5%
	Frais généraux	-165 773	-153 629	-12 144	7,9%
<b>Habitation</b>	<b>Résultat de souscription</b>	<b>-77 516</b>	<b>-18 750</b>	<b>-60 766</b>	<b>362,6%</b>
	Cotisations brutes	409 424	401 027	8 397	2,1%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-427 169	-380 388	-46 783	12,3%
	Résultat de réassurance	25 789	40 993	-15 224	-37,1%
	Produits de placements alloués	2 307	8 442	-6 135	-72,7%
	Frais généraux	-87 848	-86 827	-1 021	1,2%
<b>Accidents de la Vie</b>	<b>Résultat de souscription</b>	<b>35 757</b>	<b>40 433</b>	<b>-4 676</b>	<b>-11,6%</b>
	Cotisations brutes	92 937	91 156	1 781	2,0%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-27 884	-23 188	-4 696	20,3%
	Résultat de réassurance	-445	-432	-13	3,1%
	Produits de placements alloués	439	1 851	-1 412	-76,3%
	Frais généraux	-29 290	-28 956	-334	1,2%
<b>Assistance</b>	<b>Résultat de souscription</b>	<b>20 414</b>	<b>11 955</b>	<b>8 459</b>	<b>70,8%</b>
	dont cotisations brutes	113 846	110 286	3 560	3,2%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-79 286	-84 684	5 398	-6,4%
	Résultat de réassurance	0	0	0	nc
	Produits de placements alloués	70	306	-236	-77,1%
	Frais généraux	-14 216	-13 952	-263	1,9%
<b>Protection juridique</b>	<b>Résultat de souscription</b>	<b>29 789</b>	<b>25 823</b>	<b>3 966</b>	<b>15,4%</b>
	Cotisations brutes	74 780	71 304	3 476	4,9%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-38 114	-37 829	1 715	-4,5%
	Résultat de réassurance	0	0	0	nc
	Produits de placements alloués	261	1 146	-885	-77,2%
	Frais généraux	-9 138	-8 797	-341	3,9%
<b>Professionnels</b>	<b>Résultat de souscription</b>	<b>1 631</b>	<b>454</b>	<b>1 176</b>	<b>258,9%</b>
	Cotisations brutes	6 142	6 720	-578	-8,6%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-1 961	-8 087	6 126	-75,8%
	Résultat de réassurance	-1 498	1 585	-3 083	-194,5%
	Produits de placements alloués	429	1 799	-1 370	-76,2%
	Frais généraux	-1 482	-1 561	80	-5,1%
<b>Autres activités</b>	<b>Résultat de souscription</b>	<b>2 005</b>	<b>2 121</b>	<b>-117</b>	<b>-5,5%</b>
	Cotisations brutes	8 754	8 480	294	3,5%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-2 999	-4 149	1 151	-27,7%
	Résultat de réassurance	-89	-112	23	-20,9%
	Produits de placements alloués	42	170	-128	-75,3%
	Frais généraux	-3 704	-2 248	-1 456	64,8%
<b>Total résultat de souscription</b>		<b>41 510</b>	<b>17 534</b>	<b>24 016</b>	<b>136,5%</b>
	Cotisations brutes	1 713 480	1 689 690	43 770	2,6%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-1 389 354	-1 448 382	59 028	-4,1%
	Résultat de réassurance	15 886	37 962	-22 116	-58,2%
	Produits de placements alloués	13 087	54 273	-41 186	-75,9%
	Frais généraux	-311 449	-295 970	-15 479	5,2%
	<b>Résultat financier</b>	<b>19 184</b>	<b>80 226</b>	<b>-61 043</b>	<b>-76,1%</b>
	Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	-13 087	-54 273	41 186	75,9%
	Autres éléments non techniques	-532	-2 156	1 624	75,3%
	Participation des salariés	-18 267	-19 149	883	4,6%
	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-5 217</b>	<b>-1 547</b>	<b>-3 670</b>	<b>-237,2%</b>
	Impôt sur les sociétés	-3 845	2 548	-6 193	-243,1%
	<b>TOTAL RESULTAT NET</b>	<b>20 045</b>	<b>23 242</b>	<b>-3 196</b>	<b>-13,8%</b>

Les activités se répartissent pour près de 60% sur le segment auto et près de 30% sur les segments MRH et garanties accident de la vie.

Autres points notables :

- La charge de sinistres et autres provisions est en baisse sensible de 4,1 % notamment du fait de la baisse de la charge des sinistres (35,6 millions d'euros) et de la charge sur les autres provisions techniques (23,4 millions d'euros). Cette baisse s'explique plus particulièrement par la sinistralité Automobile du fait de la baisse de la circulation en lien avec les périodes de confinement sur l'année 2020. En revanche, on constate des augmentations de charges sur d'autres risques dont notamment l'habitation avec les sécheresses.

- Le résultat de réassurance se dégrade de 22 millions d'euros par une moindre mise en jeu des traités climatiques et catastrophes naturelles par rapport à 2019.
- Les frais généraux augmentent, passant de 593 millions d'euros à 613 millions d'euros. Ils intègrent une charge de 6 millions d'euros au titre de la mise à disposition des postes de travail à distance et des consommables liés aux gestes barrières. Les salaires ont été maintenus depuis le début de la pandémie.
- Le résultat financier diminue de 61 millions d'euros, principalement par l'effet de la baisse des revenus financiers.

## A.2 Résultats de souscription

Pour l'ensemble de ses activités, les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels Matmut Sam appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en M€	2020	2019	2020 - 2019	2020/2019
Cotisations acquises brutes	1 713,5	1 669,7	43,8	3%
Charge de prestations brutes / provisions des contrats	- 1 389,4	- 1 448,4	59,0	4%
<i>Ratio prestations/cotisations</i>	<i>81,1%</i>	<i>86,7%</i>		
Frais	- 311,4	- 296,0	- 15,5	-5%
Solde de réassurance	15,9	38,0	- 22,1	-58%
Produits de placement alloués	13,1	54,3	- 41,2	-76%
<b>Résultat technique TOUTES ACTIVITES</b>	<b>41,6</b>	<b>17,6</b>	<b>24,0</b>	<b>137%</b>
<i>Ratio combiné net (sur primes acquises)</i>	<i>98,3%</i>	<i>102,3%</i>		

Le résultat de souscription (toutes activités) s'améliore de 24 millions d'euros par rapport à 2019 (il passe de 17,6 millions d'euros à 41,6 millions d'euros). Les principaux facteurs explicatifs sont :

- une augmentation des cotisations de 43,8 millions d'euros. Cette hausse du chiffre d'affaires s'explique par l'effet combiné de la politique tarifaire et de la croissance du portefeuille entre 2019 et 2020, tant en nombre de sociétaires (+1,4%) qu'en nombre de contrats (+1,9%).
- une diminution de la charge des sinistres de 59 millions d'euros :
  - baisse de fréquence des sinistres dans le contexte de la crise de Covid 19 ;
  - variations contrastées sur la charge de provisions, reflet des évolutions constatées sur les principales activités ;
- un solde de réassurance en baisse de 22,1 millions d'euros par la moindre mise en jeu des traités climatiques et catastrophes naturelles ;
- une baisse des produits financiers de 41,2 millions d'euros (alloués au technique).

### A.3 Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à 19,2 millions d'euros en baisse d'environ 76% par rapport à l'exercice précédent et en lien avec une diminution des plus-values réalisées sur la période.

en M€	2020	2019	2020-2019
<b>Résultat financier</b>	19,2	80,2	-61,0

Le tableau ci-dessous détaille par classe d'actifs les différents éléments, composant le résultat financier comptable, complétés d'une vision économique (c'est-à-dire l'évolution de la richesse latente).

(en M€)	Revenus			Δ Amortissement			PV Réalisées			Δ PDD			D Frais			Total hors PVL		
	2020	2019	2020-2019	2020	2019	2020-2019	2020	2019	2020-2019	2020	2019	2020-2019	2020	2019	2020-2019	2020	2019	2020-2019
Obligation	34,2	40,3	-6,1	-3,3	0,0	-3,3	2,3	7,7	-5,4	-4,2	-1,7	-2,5	0,0	0,0	0,0	29,0	46,3	-17,3
Actions	1,3	5,0	-3,7	0,0	0,0	0,0	0,8	0,6	0,2	-9,2	0,1	-9,3	0,0	0,0	0,0	-7,1	5,7	-12,8
Fonds d'investissement	5,1	11,8	-6,7	0,0	0,0	0,0	-7,6	14,5	-22,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	-2,3	26,4	-28,7
Trésorerie et dépôts	0,1	0,1	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	-0,0
Immobilier	28,9	29,2	-0,2	-18,2	-17,5	-0,6	1,0	2,9	-1,9	1,3	1,8	-0,4	-13,5	-14,5	1,0	-0,4	1,8	-2,2
<b>Total</b>	<b>69,6</b>	<b>86,3</b>	<b>-16,7</b>	<b>-21,5</b>	<b>-17,5</b>	<b>-4,0</b>	<b>-3,5</b>	<b>25,6</b>	<b>-29,2</b>	<b>-11,9</b>	<b>0,3</b>	<b>-12,2</b>	<b>-13,5</b>	<b>-14,5</b>	<b>1,0</b>	<b>19,2</b>	<b>80,2</b>	<b>-61,0</b>

La variation des revenus s'explique par :

- La baisse structurelle des revenus obligataires liée à la baisse des taux,
- Des revenus liés à des dividendes exceptionnels de certains fonds d'investissement perçus au cours de l'année 2019.
- La baisse des dividendes des actions dans le contexte de crise sanitaire.

### A.4 Résultats des autres activités

Matmut n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- par le résultat exceptionnel,
- et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

### A.5 Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

## A.1 Activité

### Présentation d'Inter Mutuelles Entreprises

Inter Mutuelles Entreprises (IME) est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, régie par le code des assurances. Elle est détenue à 60% par Matmut Sam et 40% par Macif sam.

L'activité d'Inter Mutuelles Entreprises repose principalement sur une offre d'assurance dommages et de responsabilité civile dite « sur mesure », pour les commerçants et artisans, les TPE, PME-PMI, les associations, les organismes mutualistes, les syndicats de copropriété (Garanties de biens, pertes financières, assurance de responsabilité civile).

L'ensemble des opérations d'assurance réalisées par Inter Mutuelles Entreprises intervient sur le territoire français. Les marchés couverts par Inter Mutuelles Entreprises sont en grande partie localisés dans la vallée de la Seine (axe Paris – Le Havre), en vallée du Rhône et près du pourtour méditerranéen.

Inter Mutuelles Entreprises détient, pour l'exercice de son activité, les agréments qui relèvent des branches d'assurances suivantes :

- Branche 1 : Accidents
- Branche 4 : Corps de véhicules ferroviaires
- Branche 6 : Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- Branche 7 : Marchandises transportées
- Branche 8 : Incendie et éléments naturels
- Branche 9 : Autres dommages aux biens
- Branche 12 : Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- Branche 13 : Responsabilité civile générale
- Branche 16 : Pertes pécuniaires diverses
- Branche 18 : Assistance.

Inter Mutuelles Entreprises protège 86 679 sociétaires et compte 128 776 contrats. Son chiffre d'affaires atteint 58,1 millions d'euros.

### Résultat d'exercice

Le résultat net comptable s'établit à 2,7 millions d'euros, soit une baisse de 13% par rapport à l'année passée.

Compte de résultat (montants en K€)	2020	2019	2020-2019	2020 / 2019
<b>Total résultat de souscription</b>	<b>3 446</b>	<b>4 313</b>	<b>-866</b>	<b>-20,1%</b>
Cotisations brutes	58 102	62 979	-4 877	-7,7%
Charges des prestations / provisions des contrats	-25 377	-37 784	12 407	32,8%
Résultat de réassurance	-7 401	-1 288	-6 113	-474,4%
Produits de placements alloués	853	1 844	-991	-53,7%
Frais généraux	-22 730	-21 438	-1 293	-6,0%
Résultat financier	1 784	3 762	-1 978	-52,6%
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	-853	-1 844	991	53,7%
Autres éléments non techniques		0	0	NS
Participation des salariés	-557	-756	199	26,3%
Résultat exceptionnel	-673	120	-793	-660,0%
Impôt sur les sociétés	-457	-2 513	2 056	81,8%
<b>TOTAL RESULTAT NET</b>	<b>2 690</b>	<b>3 081</b>	<b>-392</b>	<b>-12,7%</b>

Le résultat technique diminue légèrement malgré l'amélioration de la charge de sinistres, par l'effet de la baisse des cotisations acquises et un moindre résultat de réassurance.

Les frais généraux sont en légère progression de 6%.

Le résultat financier diminue de 2 millions d'euros, principalement par l'effet de la baisse des revenus financiers.

## A.2 Résultats de souscription

Pour l'ensemble de ses activités, les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels Inter Mutuelles Entreprises appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en M€	2020	2019	2020 - 2019	2020/2019
Cotisations acquises brutes	58,1	63,0	- 4,9	-8%
Charge de prestations brutes / provisions des contrats	- 25,4	- 37,8	12,4	33%
Ratio prestations/cotisations	- 43,7%	60,0%		
Frais	- 22,7	- 21,4	- 1,3	-6%
Solde de réassurance	- 7,4	- 1,3	- 6,1	-474%
Produits de placement alloués	0,9	1,8	- 1,0	-54%
<b>Résultat technique IME - Toutes activités</b>	<b>3,4</b>	<b>4,3</b>	<b>- 0,9</b>	<b>-20%</b>
Ratio combiné net (sur primes acquises)	94,6%	95,3%		

Le résultat technique d'Inter Mutuelles Entreprises est en légère diminution, et s'établit à 3,4 millions d'euros. Cette évolution est expliquée par la baisse des cotisations acquises (gestes commerciaux octroyés dans le cadre de la crise de la COVID 19), des produits de placements alloués et une légère hausse des frais généraux, ces effets étant en grande partie compensés par la diminution de la charge sinistre nette de réassurance (occurrence d'évènements incendie importants en 2019).

Le ratio combiné d'inventaire s'établit à 94,6%, en baisse de l'ordre de 0,7 point par rapport à 2019, et reste inférieur à 100%.

## A.3 Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à 1,8 million d'euros, en baisse de 52%.

en M€	2020	2019	2020-2019
Résultat financier	1,8	3,8	-2,0

La baisse des plus-values réalisées sur 2020 ainsi que la diminution des revenus obligataires expliquent principalement cette variation du résultat financier, comme l'explique le tableau ci-dessous.

(en M€)	Revenus			PV Réalisées		
	2020	2019	2020-2019	2020	2019	2020-2019
Obligation	2,2	2,9	-0,6	0,3	1,1	-0,8
Actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	0,1	0,1	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1
Trésorerie et dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>2,3</b>	<b>3,0</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>	<b>-1,0</b>

#### A.4 Résultats des autres activités

---

Inter Mutuelles Entreprises n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment. Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- Par le résultat exceptionnel,
- Et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

#### A.5 Autres informations

---

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

## A.1 Activité

### Présentation de Matmut Protection Juridique

Matmut Protection Juridique (MPJ) est une société anonyme à conseil d'administration, régie par le code des assurances.

Elle est l'assureur des garanties de protection juridique (PJ) suivantes :

- PJ des biens en option des contrats Automobile et Habitation portés par les entités assureurs IARD des particuliers du Groupe ;
- PJ en inclusion de contrats santé ;
- PJ en option des contrats d'assurance IARD des professionnels et entreprises.

Elle propose par ailleurs la souscription de contrats collectifs souscrits par des organismes de type mutuelles d'assurance, comité d'entreprise ou associations....

Matmut Protection Juridique détient un agrément relevant de la branche 17 – Protection juridique.

### Résultat d'exercice

Le résultat net comptable s'établit à 7,2 millions d'euros, soit une baisse de 27% par rapport à l'année passée :

Compte de résultat (montants en K€)	2020	2019	2020-2019	2020 / 2019
<b>Total résultat de souscription</b>	<b>10 245</b>	<b>14 489</b>	<b>-4 244</b>	<b>-29,3%</b>
Cotisations brutes	50 619	52 826	-2 208	-4,2%
Charges des prestations / provisions des contrats	-26 519	-26 420	-99	-0,4%
Résultat de réassurance	0	0	0	NS
Produits de placements alloués	676	1 419	-744	-52,4%
Frais généraux	-14 532	-13 337	-1 195	-9,0%
<b>Résultat financier</b>	<b>1 599</b>	<b>2 846</b>	<b>-1 247</b>	<b>-43,8%</b>
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	-676	-1 419	744	52,4%
Autres éléments non techniques	0	-1	1	-100,0%
Participation des salariés	-1 011	-1 063	52	4,9%
Résultat exceptionnel	26	-9	35	-378,4%
Impôt sur les sociétés	-2 949	-4 971	2 022	40,7%
<b>TOTAL RESULTAT NET</b>	<b>7 234</b>	<b>9 872</b>	<b>-2 638</b>	<b>-26,7%</b>

Le résultat technique se dégrade de l'ordre de 4.2 millions d'euros. La résiliation du contrat « Grand Compte » à effet du 1er janvier 2020 explique la baisse des cotisations. La charge de sinistres est en amélioration au titre de la survenance 2020 mais en dégradation au titre des survenances antérieures en raison de plus de rechargements. Les recours nets de la variation de la prévision de recours diminuent de 2.2 millions d'euros au cours de l'exercice.

La diminution du résultat de souscription est également expliquée par l'augmentation des frais généraux.

Le résultat financier est en baisse de 44 %, principalement du fait de la baisse des revenus financiers.

En synthèse, le résultat net est en diminution de 2,6 millions d'euros, la dégradation du résultat technique étant en partie absorbée par l'impôt sur les bénéfices.

## A.2 Résultats de souscription

Pour l'activité de Matmut Protection Juridique, les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels l'entité appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en M€	2020	2019	2020 - 2019	2020/2019
Cotisations acquises brutes	50,6	52,8	- 2,2	-4%
Charge de prestations brutes / provisions des contrats	26,5	26,4	- 0,1	0%
Ratio prestations/cotisations	52,4%	50,0%		
Frais	14,5	13,3	- 1,2	-9%
Solde de réassurance	-	-	-	NS
Produits de placement alloués	0,7	1,4	- 0,7	-52%
<b>Résultat technique MPJ - Toutes activités</b>	<b>10,2</b>	<b>14,5</b>	<b>- 4,2</b>	<b>-29%</b>
Ratio combiné net / sur primes acquises	81,1%	75,3%		

La dégradation du résultat technique de 4,2 millions d'euros est expliquée par les évolutions des cotisations, des frais généraux et des produits de placements alloués.

Le ratio combiné d'inventaire est en légère augmentation et s'établit à 81,1%.

## A.3 Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à 1,6 million d'euros en baisse d'environ 44% en lien avec une diminution des revenus sur la période.

en M€	2020	2019	2020-2019
Résultat financier	1,6	2,8	-1,2

La baisse des revenus s'explique principalement par des revenus liés à des dividendes exceptionnels de certains fonds d'investissement perçus au titre de l'exercice 2019.

(en M€)	Revenus			PV Réalisées		
	2020	2019	2020-2019	2020	2019	2020-2019
Obligation	1,7	2,0	-0,3	0,1	0,5	-0,5
Actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	0,0	0,5	-0,5	0,0	0,0	-0,0
Trésorerie et dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	0,1	0,1	-0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1,8	2,6	-0,8	0,1	0,6	-0,5

## A.4 Résultats des autres activités

Matmut Protection Juridique n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- Plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- Par le résultat exceptionnel,
- Et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

## A.5 Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

## **A.1 Activité**

### **Présentation de Matmut Vie**

Matmut Vie est une société anonyme de capitalisation et d'assurance sur la vie, à conseil d'administration, régie par le code des assurances.

Elle propose une offre d'assurance sur la vie (produits d'épargne et de prévoyance) destinée aux personnes physiques. Les produits d'assurance vie de type « Épargne » sont majoritairement des contrats en euros sans engagement de taux garanti.

Pour la prévoyance, il s'agit principalement d'un produit de nature technique « Temporaire décès » nommé Capital Prévoyance Matmut et de produits destinés au financement des obsèques nommés Matmut Vie Obsèques et Matmut Prévoyance Obsèques.

Matmut Vie détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (article R 321.1 du code des assurances) :

- 20. Vie – Décès
- 22. Assurances liées à des fonds d'investissement
- 24. Capitalisation

## Résultat d'exercice

Compte de résultat (montants en K€)		2020	2019	2020-2019
Santé similaire à la vie	Résultat de souscription	240	197	43
	Cotisations brutes	721	748	-27
	Charges des prestations / provisions des contrats	-240	-272	32
	Résultat de réassurance	0	0	0
	Produits de placements alloués	13	18	-5
	Frais généraux	-254	-298	44
Décès	Résultat de souscription	2 354	1 989	365
	Cotisations brutes	6 407	6 005	402
	Charges des prestations / provisions des contrats	-1 556	-1 695	139
	Résultat de réassurance	0	-12	12
	Produits de placements alloués	41	55	-14
	Frais généraux	-2 539	-2 364	-175
Assurance Vie	Résultat de souscription	522	2 694	-2 172
	Cotisations brutes	57 671	69 811	-12 140
	Charges des prestations / provisions des contrats	-72 185	-93 411	21 226
	Résultat de réassurance	0	-20	20
	Produits de placements alloués	17 574	28 740	-11 166
	Frais généraux	-2 538	-2 426	-112
Réassurance Vie	Résultat de souscription	-136	83	-219
	dont cotisations brutes	1 622	1 627	-5
	Charges des prestations / provisions des contrats	-1 980	-1 975	-5
	Résultat de réassurance	0	0	0
	Produits de placements alloués	261	466	-205
	Frais généraux	-40	-35	-5
<b>Total résultat de souscription</b>		<b>2 980</b>	<b>4 963</b>	<b>-1 983</b>
Cotisations brutes		66 421	78 191	-11 770
Charges des prestations / provisions des contrats		-75 960	-97 353	21 393
Résultat de réassurance		0	-32	32
Produits de placements alloués		17 890	29 279	-11 389
Frais généraux		-5 371	-5 123	-248
Résultat financier		19 375	31 411	-12 036
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)		-17 890	-29 279	11 389
Autres éléments non techniques		1 971	190	1 781
Participation des salariés		-41	-59	18
Résultat exceptionnel		-147	0	-147
Impôt sur les sociétés		-3 291	-2 576	-715
<b>TOTAL RESULTAT NET</b>		<b>2 957</b>	<b>4 650</b>	<b>-1 693</b>

Le résultat net comptable s'établit à 3 millions d'euros, en baisse de 1,7 million d'euros par rapport à l'exercice précédent majoritairement du fait de la baisse du résultat financier.

La baisse des cotisations provient des produits d'épargne qui ne sont plus commercialisés et dont le portefeuille de contrats diminue. Le poste « charge de prestations / provisions des contrats » est également en baisse ; celle-ci s'explique plus particulièrement par les mouvements sur la provision pour participation aux bénéfices en lien avec la baisse des rendements.

Les frais généraux sont stables.

La baisse du résultat financier est partiellement compensée par la participation aux bénéfices qui est également en baisse du fait des règles de dotation.

L'augmentation de l'IS est compensée par le poste "autres charges techniques nettes" ; ces évolutions s'expliquent par les mouvements sur la réserve de capitalisation et les règles d'imposition sur ces mouvements (IS compensé par un produit technique).

## A.2 Résultats de souscription

La baisse du chiffre d'affaires est due à la baisse de la collecte sur les produits d'épargne (diminution du portefeuille, ces produits ne sont plus commercialisés) malgré une hausse sur les produits de prévoyance.

La forte baisse du poste « charge de prestations / provisions des contrats » s'explique par l'évolution de la charge de participation aux résultats (variation de la provision pour

participation aux bénéfiques incluse dans ce poste) qui est en forte baisse en lien avec la baisse des produits financiers et des règles de dotation à cette provision pour participations aux bénéfiques.

Les produits de placement alloués sont en forte diminution avec pour conséquence une charge de participation aux résultats également en diminution du fait des règles de dotation minimale à la participation aux bénéfiques.

Les frais généraux n'évoluent pas de manière significative.

En synthèse, Matmut Vie affiche pour l'ensemble ses activités un résultat technique en forte baisse du fait de l'évolution des produits financiers nets de la charge de participation aux résultats.

### A.3 Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à 19,3 millions d'euros en baisse d'environ 39% par rapport à l'exercice précédent et en lien avec la hausse des revenus sur la période.

en M€	2020	2019	2020-2019
Résultat financier	19,3	31,4	-12,1

La baisse des revenus obligataires et des fonds d'investissement explique principalement cette variation du résultat financier, comme l'explique le tableau ci-dessous.

(en M€)	Revenus			PV Réalisées		
	2020	2019	2020-2019	2020	2019	2020-2019
Obligation	17,4	23,6	-6,2	4,4	0,0	4,3
Actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	3,0	7,7	-4,6	1,5	2,2	-0,8
Trésorerie et dépôts	0,0	0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0
Immobilier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>20,4</b>	<b>31,4</b>	<b>-11,0</b>	<b>5,9</b>	<b>2,3</b>	<b>3,6</b>

### A.4 Résultats des autres activités

Matmut Vie n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- Plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- Par le résultat exceptionnel,
- Et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfiques.

### A.5 Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

## A.1 Activité

### Présentation de Matmut & Co

Matmut & Co (anciennement dénommée AMF Assurances) est une société anonyme à gouvernance moniste (Président et Conseil d'administration) régie par le Code des assurances.

Historiquement dédiée aux risques IARD des fonctionnaires et des agents publics, elle développe depuis janvier 2019 de nouvelles activités au profit de partenariats et risques spécifiques.

Elle détient pour l'exercice de son activité, les agréments qui relèvent des branches d'assurances suivantes :

- Branche 1 : Accidents
- Branche 3 : Corps de véhicules terrestres
- Branche 6 : Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- Branche 7 : Marchandises transportées
- Branche 8 : Incendie et éléments naturels
- Branche 9 : Autres dommages aux biens
- Branche 10 : Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs
- Branche 12 : Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
- Branche 13 : Responsabilité civile générale
- Branche 16 : Pertes pécuniaires diverses
- Branche 18 : Assistance

### Résultat d'exercice

Le résultat net comptable de Matmut & Co s'établit à 128 k€, soit une dégradation de 99% par rapport à l'année passée :

Compte de résultat (montants en K€)	2020	2019	2020-2019	2020 / 2019
<b>Total résultat de souscription</b>	<b>-524</b>	<b>-311</b>	<b>-213</b>	<b>-68,6%</b>
Cotisations brutes	2 262	159	2 103	1318,9%
Charges des prestations / provisions des contrats	-1 448	-418	-1 030	-246,5%
Résultat de réassurance	-529	-18	-511	-2786,9%
Produits de placements alloués	30	131	-100	-76,9%
Frais généraux	-839	-165	-675	-409,3%
Résultat financier	977	11 252	-10 274	-91,3%
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	-30	-131	100	76,9%
Autres éléments non techniques	-13	742	-755	-101,8%
Participation des salariés	0	0	0	-100,0%
Résultat exceptionnel	-98	0	-98	NS
Impôt sur les sociétés	-183	-2 447	2 263	92,5%
<b>TOTAL RESULTAT NET</b>	<b>128</b>	<b>9 106</b>	<b>-8 977</b>	<b>-98,6%</b>

Le résultat de souscription s'établit à -0,52 million d'euros, les faibles volumes en jeu étant liés au démarrage de l'activité.

Matmut & Co poursuit le développement de sa nouvelle activité initiée en 2019 en lançant des nouvelles offres et en nouant de nouveaux partenariats.

Le résultat financier est en recul sensible (de l'ordre de 0,98 million d'euros contre 11,3 millions d'euros en 2019). Deux évolutions principales :

- La variation du résultat s'explique principalement par les plus-values réalisées au cours de l'exercice 2019 liées au transfert du portefeuille,
- le niveau de plus-values réalisées a diminué de façon significative.

## A.2 Résultats de souscription

Pour l'ensemble de ses activités, les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels Matmut & Co appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en M€	2020	2019	2020 - 2019	2020/2019
Cotisations acquises brutes	2,3	0,2	2,1	1319%
Charge de prestations brutes / provisions des contrats	1,4	0,4	1,0	-247%
Ratio prestations/cotisations	64,0%	262,1%		
Frais	0,8	0,2	0,7	-409%
Solde de réassurance	0,5	0,0	0,5	-2787%
Produits de placement alloués	0,0	0,1	0,1	-77%
<b>Résultat technique M&amp;CO - Toutes activités</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>-69%</b>
Ratio combiné net (sur primes acquises)	132,2%	413,0%		

Les volumes de cotisations, de charge sinistre et de frais sont en hausse par l'effet de la croissance de l'activité. Le résultat technique reste relativement stable par rapport à 2019.

Le ratio combiné net d'inventaire s'établit à 132,2%.

## A.3 Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à 1 million d'euros en baisse d'environ 91%. Cette baisse est en lien avec la forte plus-value réalisée lors du transfert de portefeuille à Matmut Sam au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

en M€	2020	2019	2020-2019
Résultat financier	1,0	11,3	-10,3

La variation du résultat s'explique principalement par les plus-values réalisées au cours de l'exercice 2019 liées au transfert du portefeuille de contrats. Les revenus baissent consécutivement à la baisse des revenus obligataires en lien direct avec le transfert de portefeuille (en majorité des obligations) et des revenus liés à des dividendes exceptionnels de fonds d'investissement perçus au titre de l'année 2019, comme détaillé ci-dessous.

(en M€)	Revenus net d'amortissements			PV Réalisées		
	2020	2019	2020-2019	2020	2019	2020-2019
Obligation	1,5	2,1	-0,6	0,2	8,6	-8,3
Actions	0,0	0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	0,1	0,9	-0,8	-0,5	0,2	-0,7
Trésorerie et dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	0,4	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1,9	3,4	-1,4	-0,2	8,8	-9,0

#### A.4 Résultats des autres activités

---

Matmut & Co n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté plus marginalement par d'autres produits non techniques et l'impôt sur les bénéfices.

#### A.5 Autres informations

---

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

## A.1 Activité

### Présentation de Matmut Mutualité

Matmut Mutualité est une mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité. Elle est adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

Elle propose à ses sociétaires des garanties complémentaires en cas d'accidents corporels. Le périmètre courant concerne l'adhésion à la SMAC, liée à l'ensemble des contrats de Matmut Sam. Il n'y a donc pas de souscription propre à Matmut Mutualité : le développement du portefeuille est lié à la souscription des sociétés non-vie.

Pour l'exercice de son activité, elle détient les agréments relevant des branches :

- Branche 1 : Accidents,
- Branche 2 : Assurance santé.

### Résultat d'exercice

Le résultat net comptable de Matmut Mutualité s'établit à 3,6 millions d'euros, soit une baisse de 19%.

Compte de résultat (montants en K€)	2020	2019	2020-2019	2020 / 2019
<b>Total résultat de souscription</b>	<b>6 576</b>	<b>6 263</b>	<b>313</b>	<b>5,0%</b>
Cotisations brutes	11 232	10 747	485	4,5%
Charges des prestations / provisions des contrats	-1 500	-1 694	194	11,4%
Résultat de réassurance	-40	-41	1	2,1%
Produits de placements alloués	-43	139	-182	-130,7%
Frais généraux	-3 072	-2 887	-185	-6,4%
<b>Résultat financier</b>	<b>-652</b>	<b>2 091</b>	<b>-2 743</b>	<b>-131,2%</b>
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	43	-139	182	-130,7%
Autres éléments non techniques	-862	-1 563	701	44,8%
Participation des salariés	-43	-64	21	32,5%
Résultat exceptionnel	0	0	0	NS
Impôt sur les sociétés	-1 505	-2 185	681	31,2%
<b>TOTAL RESULTAT NET</b>	<b>3 557</b>	<b>4 403</b>	<b>-846</b>	<b>-19,2%</b>

Le résultat de souscription s'élève à 6,6 millions d'euros, stable par rapport à l'exercice 2019 (6,3 millions d'euros). Cette évolution est liée à la diminution de la part de cotisation SMAC, et à la diminution de la charge des prestations.

Le résultat financier s'établit à -0,66 million d'euros, en baisse de 131%, principalement du fait de la baisse des revenus financiers.

## A.2 Résultats de souscription

Pour l'activité de Matmut Mutualité, les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels l'entité appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en M€	2020	2019	2020 - 2019	2020/2019
Cotisations acquises brutes	11,2	10,7	0,5	5%
Charge de prestations brutes / provisions des contrats	- 1,5	- 1,7	0,2	11%
<i>Ratio prestations/cotisations</i>	<i>13,4%</i>	<i>15,8%</i>		
Frais	- 3,1	- 2,9	0,2	-6%
Solde de réassurance	- 0,0	- 0,0	0,0	2%
Produits de placement alloués	- 0,0	0,1	0,2	-131%
<b>Résultat technique MMUT - Toutes activités</b>	<b>6,6</b>	<b>6,3</b>	<b>0,3</b>	<b>5%</b>
<i>Ratio combiné net (sur primes acquises)</i>	<i>40,9%</i>	<i>42,8%</i>		

Le résultat technique est en légère augmentation par l'effet de la progression des cotisations acquises et une charge de sinistres légèrement plus favorable. Le ratio combiné net d'inventaire s'établit à 40,9%.

## A.3 Résultats des investissements

Le résultat financier s'établit à -0.7 million d'euros en net recul par l'effet de la diminution des revenus sur la période ainsi qu'une augmentation des provisions.

en M€	2020	2019	2020-2019
Résultat financier	-0,7	2,1	-2,8

La baisse des revenus s'explique principalement par des revenus liés à des dividendes exceptionnels de fonds d'investissement perçus au titre de l'année 2019, comme détaillé ci-dessous.

(en M€)	Revenus			PV Réalisées		
	2020	2019	2020-2019	2020	2019	2020-2019
Obligation	0,4	0,5	-0,1	0,0	0,2	-0,2
Actions	0,0	0,4	-0,4	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	0,0	0,9	-0,8	0,3	-0,0	0,3
Trésorerie et dépôts	0,1	0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0
Immobilier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>0,5</b>	<b>2,0</b>	<b>-1,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>

## A.4 Résultats des autres activités

Matmut Mutualité n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- Plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- Par le résultat exceptionnel,
- Et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

## A.5 Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

## A.1 Activité

### Présentation de Ociane Matmut

La Mutuelle Ociane Matmut est une mutuelle de livre II, régie par le code de la mutualité, qui couvre près de 750 000 personnes protégées, pour un chiffre d'affaires 2020 brut HT de 363,8 millions d'euros. Son activité repose principalement (99,7% des cotisations) sur des opérations d'assurance en complémentaire santé.

La mutuelle est certifiée par la norme de qualité ISO 9001 pour l'ensemble de ses activités.

Mutuelle Ociane Matmut détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (article R 321.1 du code des assurances) :

- 1-Accidents
- 2-Maladie
- 20- Vie – Décès
- 21-Nuptialité-Natalité

Compte de résultat en K€	2020	2019	2020-2019	2020 / 2019
Total résultat de souscription	34 471	23 973	10 497	44%
Cotisations brutes	363 840	356 222	7 618	2%
Charges des prestations / provisions des contrats	-284 032	-290 669	6 637	-2%
Résultat de réassurance	-383	-161	-223	138%
Produits de placements alloués	659	704	-46	-6%
Frais généraux	-45 613	-42 123	-3 489	8%
Résultat financier	5 536	8 229	-2 693	-33%
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	-659	-704	46	-6%
Autres éléments non techniques	-35	-1 503	1 469	-98%
Participation des salariés	-1 534	-1 704	170	-10%
Résultat exceptionnel	419	-650	1 069	-164%
Impôt sur les sociétés	-13 413	-10 188	-3 225	32%
<b>TOTAL RESULTAT NET</b>	<b>24 786</b>	<b>17 452</b>	<b>7 334</b>	<b>42%</b>

## A.2 Résultats de souscription

Le résultat technique s'établit à 34,5 millions d'euros, en hausse de +10,5 millions d'euros par rapport à 2019.

Cette augmentation s'explique notamment par la pandémie COVID-19 qui a fortement marquée l'année 2020. En effet, cette épidémie a conduit au confinement de la population entre mi-mars et mi-mai 2020, période pendant laquelle les prestations versées ont été significativement plus faibles, du fait d'un renoncement aux soins de santé courants.

Cette baisse des prestations a toutefois été en partie compensée par une contribution exceptionnelle aux dépenses liées à la gestion de l'épidémie. Le taux de cette contribution a été fixé à 2.6% des cotisations santé émises HT 2020 auxquels s'ajoute 1.3% au titre des cotisations santé HT émises en 2021. Au total, cette taxe représente 14,7 millions d'euros,

comptabilisée en provision pour sinistres à payer dans le résultat technique 2020, comme l'a recommandé l'Autorité des Normes Comptables.

Dans ce contexte si particulier, le nombre d'adhérents de la Mutuelle Ociane Matmut a continué de croître pour atteindre près de 745.000 personnes protégées, en augmentation de +8% par rapport à l'année précédente. Une augmentation favorable dans un marché saturé.

La mutuelle a en effet assuré une continuité d'activité tout au long de l'année, et su jouer son rôle d'acteur mutualiste. Par exemple, intégrer sans surcoût de cotisations des nouvelles garanties à son offre de soin (couverture des tests de dépistage COVID-19 et vaccin grippe, et forfait solidaire psychologique) a participé à dynamiser l'activité commerciale et a accompagné ses adhérents dans cette crise sanitaire.

Ainsi, sur le marché des particuliers, le portefeuille hors produits solidaires a augmenté de près de 52.000 bénéficiaires, avec des adhésions en hausse sur la gamme Ociane Santé Evolution.

Sur le marché collectif, le portefeuille est également en croissance sur l'ensemble de ses segments d'activité.

Par ailleurs, la Complémentaire Santé Solidaire (fusion de l'aide au paiement d'une complémentaire santé, et de la couverture maladie universelle complémentaire) a été mise en place au 1er novembre 2019. Ce nouveau dispositif ne constitue plus un risque assurantiel pour la mutuelle, contrairement aux anciens dispositifs CMU et Accès Santé, ce qui induit une diminution des flux techniques, autant en cotisations (-20.4 millions d'euros par rapport à 2019) qu'en prestations (-21,4 millions d'euros de coti par rapport à 2019).

Conséquence de ces événements, le résultat technique de la Mutuelle s'établit à 34.5 millions d'euros, en hausse de +10.5 millions d'euros par rapport à 2019, avec :

- 363.8 millions d'euros de cotisations HT en augmentation de + 7.6 millions d'euros, soit +2% par rapport à 2019
- 284 millions d'euros de charges de prestations, y compris provisions pour sinistres à payer et contribution COVID, en diminution de - 6.6 millions d'euros, soit une baisse de -2%.
- Des frais généraux quasi-stables à 45,6 millions d'euros, après prise en compte du transfert de gestion du régime obligatoire des TNS vers la CPAM, qui a induit une baisse des remises de gestion de 3.4 millions d'euros.

### **A.3 Résultats des investissements**

---

Le résultat financier s'élève à 5.5 millions d'euros, en recul par rapport à 2019. Cette baisse du résultat financier s'explique notamment par le fait que :

- des placements à taux fixes et/ou progressifs à haut taux de rendements (~ 5 %) sont arrivés à échéance. Leur réinvestissement courant 2020 a été réalisé dans un contexte de taux bas, avec des rendements financiers plus serrés.
- l'absence de dividendes sur les actions non cotées.
- des moins-values sur les OPCVM.

Le portefeuille de placements financiers a toutefois retrouvé un bon niveau de plus-values latentes, ayant absorbé la baisse des valeurs de marché survenue en mars 2020.

La trésorerie a fait, par ailleurs, l'objet d'un suivi très strict tout au long de l'année.

#### **A.4 Résultats des autres activités**

---

La Mutuelle Ociane Matmut n'exerce aucune autre activité d'assurance.

Par ailleurs, son résultat net est également impacté :

- De façon marginale, par d'autres produits et charges non techniques,
- Par le résultat exceptionnel,
- Par d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les bénéfices.

#### **A.5 Autres informations**

---

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

## A.1 Activité

### Présentation d'AMF Sam

L'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires (AMF) est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables, régie par le code des assurances. Sa principale activité est la Responsabilité Civile Pécuniaire Personnelle des comptables et régisseurs publics. AMF Sam opère sur un domaine d'activité très spécialisé et de niche. Elle en est l'acteur de référence sur le marché.

En complément de son activité principale, AMF Sam propose à l'ensemble de ses sociétaires des contrats de Protection Juridique Professionnelle, d'Accident et d'Assistance.

Avec une offre d'assurance s'adressant principalement aux comptables et régisseurs publics, AMF Sam exerce sur un segment très délimité qui constitue une niche sur laquelle elle est un acteur de référence.

Ainsi, les produits commercialisés par AMF Sam sont :

- Le produit APIC (Assurance Pécuniaire Personnelle Intégrale des Comptables Publics) propose la garantie RPC (Responsabilité Pécuniaire des Comptables) qui couvre principalement la Responsabilité Civile des comptables et régisseurs dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi que leur Protection Juridique.
- Le produit MPAP (Multigaranties Professionnelles des Agents Publics) qui offre des garanties de Responsabilité Civile, Assistance et Accident aux agents publics.

AMF Sam garantit également le produit GPMT qui n'est plus commercialisé depuis 2020 et poursuit la gestion du portefeuille en cours.

Dans ce contexte, AMF Sam voit en 2020 son nombre de contrats commercialisés augmenter de 1,6% (305 279) malgré une baisse du nombre de sociétaires (283 437). Les cotisations acquises (5,6 millions d'euros) sont cependant en légère baisse (-1,4%).

Le résultat net comptable d'AMF Sam s'établit à 576 k€. Le résultat 2019 s'élève à 716 k€. La baisse de 140 k€ s'explique notamment par la baisse des résultats financiers et partiellement compensée par la baisse des charges de prestations.

## Résultat d'exercice

Compte de résultat en K€		2 020	2 019	2020-2019 (PFE)	2020/2019 (PFE)
Assistance	Résultat de souscription	866	344	522	152,1%
	dont cotisations brutes	2 147	2 213	-66	-3,0%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-621	-1 209	588	-48,6%
	Résultat de réassurance	0	0	0	-
	Produits de placements alloués	1	9	-7	-83,5%
	Frais généraux	-661	-669	8	-1,2%
Protection juridique	Résultat de souscription	-19	9	-28	-303,7%
	Cotisations brutes	150	154	-4	-2,9%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-113	-96	-17	17,8%
	Résultat de réassurance	0	0	0	-
	Produits de placements alloués	1	2	-1	-63,2%
	Frais généraux	-56	-51	-6	11,4%
Autres activités	Résultat de souscription	-315	-165	-150	90,5%
	Cotisations brutes	3 343	3 351	-8	-0,2%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-2 099	-2 133	34	-1,6%
	Résultat de réassurance	-93	-108	15	-13,9%
	Produits de placements alloués	63	224	-161	-71,8%
	Frais généraux	-1 529	-1 499	-30	2,0%
	<b>Total résultat de souscription</b>	<b>532</b>	<b>188</b>	<b>344</b>	<b>183,7%</b>
	Cotisations brutes	5 639	5 718	-79	-1,4%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-2 833	-3 438	605	-17,6%
	Résultat de réassurance	-93	-108	15	-13,9%
	Produits de placements alloués	65	234	-169	-72,2%
	Frais généraux	-2 246	-2 218	-28	1,3%
	<b>Résultat financier</b>	<b>252</b>	<b>959</b>	<b>-707</b>	<b>-73,7%</b>
	Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	-65	-234	169	-72,2%
	Autres éléments non techniques	-46	-50	4	-7,3%
	Participation des salariés	0	0	0	-
	Résultat exceptionnel	-19	-17	-1	8,1%
	Impôt sur les sociétés	-78	-129	51	-39,4%
	<b>TOTAL RESULTAT NET</b>	<b>576</b>	<b>716</b>	<b>-140</b>	<b>-19,6%</b>

Ce résultat est composé :

- D'un résultat de souscription excédentaire qui s'affiche en 2020 à 532 k€, en amélioration par rapport à 2019, qui s'est élevé à 188 k€.

Cet excédent technique provient majoritairement d'une baisse de la charge des prestations d'assistance.

Les produits de placements alloués au résultat technique sont en baisse de 169 k€ (soit - 72,2%), ce qui est lié à la baisse du résultat financier.

- D'un résultat financier à 252 k€ (ou 187 k€ après transfert des produits financiers au compte technique) en forte baisse de 707 k€ (soit 73,7%) par rapport à l'exercice précédent principalement du fait de la plus-value réalisée suite à la vente des actions d'AMF Assurances en 2019.

## A.2 Résultats de souscription

---

Le résultat de souscription global d'AMF Sam s'améliore de plus de 344 k€ par rapport à 2019 (il passe de 188 k€ à 532 k€).

Les principaux facteurs explicatifs de cette amélioration sont :

- Une forte baisse de la charge des sinistres de 605 k€ :
  - Baisse importante de la charge de sinistres en Assistance, - 588 k€ liée aux mesures de restriction de circulation et de confinement suite à la situation sanitaire,
  - Une charge relativement constante sur la Responsabilité Civile (- 34 k€) et sur la Protection Juridique (+17 k€).
- Une hausse des frais de 28 k€, concentrée sur le produit APIC.
- Un solde de réassurance en hausse de 15 k€, composé uniquement de primes cédées.
- Une baisse des produits financiers alloués au technique de 169 k€.

## A.3 Résultats des investissements

---

Le résultat financier s'établit à 252 k€, en baisse de 707 k€ (soit 74%) par rapport à l'exercice précédent principalement du fait de la plus-value réalisée suite à la vente des actions d'AMF Assurances en 2019.

Enfin, le montant de plus-values latentes baisse sur la période à moins de 1,7 million d'euros, en lien avec la situation du marché (crise sanitaire).

## A.4 Résultats des autres activités

---

AMF Sam n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- par le résultat exceptionnel,
- et d'autres frais tels que l'impôt sur les bénéfices.

Ce résultat des autres revenus et dépenses est en hausse de 53 k€, ce qui s'explique principalement du fait de la baisse de l'impôt sur les bénéfices en 2020.

## A.5 Autres informations

---

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

## A1- Présentation de l'activité de l'entité

La Mutuelle du Logement (Mutlog) est une mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité. Elle est affiliée à Sgam Matmut. Elle réalise des opérations d'assurance relevant de la branche 20 visant à couvrir les emprunteurs contre les risques de décès et de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA).

La mutuelle comptabilise 140.831 adhérents, soit 97.095 contrats gérés et 6,30 milliards de capitaux initiaux couverts.

Le résultat net comptable de Mutlog s'établit à -1.479 K€ contre 404 K€ l'an passé.

Compte de résultat en K€	2 020	2 019	2020-2019	2020/2019
Décès				
<b>Résultat de souscription</b>	-1 524	-380	-1 145	301,5%
Cotisations brutes	10 546	11 622	-1 076	-9,3%
Charges des prestations / provisions des contrats	-5 009	-4 214	-795	18,9%
Résultat de réassurance	-1 495	-2 148	653	-30,4%
Produits de placements alloués	-2	173	-175	-100,9%
Frais généraux	-5 564	-5 812	248	-4,3%
<b>Total résultat de souscription</b>	<b>-1 524</b>	<b>-380</b>	<b>-1 145</b>	<b>301,5%</b>
Cotisations brutes	10 546	11 622	-1 076	-9,3%
Charges des prestations / provisions des contrats	-5 009	-4 214	-795	18,9%
Résultat de réassurance	-1 495	-2 148	653	-30,4%
Produits de placements alloués	-2	173	-175	-100,9%
Frais généraux	-5 564	-5 812	248	-4,3%
<b>Résultat financier</b>	<b>-13</b>	<b>1 365</b>	<b>-1 378</b>	<b>-101,0%</b>
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	2	-173	175	-100,9%
Autres éléments non techniques	0	-1	0	-68,3%
Participation des salariés	0	0	0	#DIV/0!
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>57</b>	<b>46</b>	<b>11</b>	<b>25,0%</b>
Impôt sur les sociétés	0	-453	453	-100,0%
<b>TOTAL RESULTAT NET</b>	<b>-1 479</b>	<b>404</b>	<b>-1 882</b>	<b>-466,3%</b>

Ce résultat est composé :

- d'un résultat de souscription à -1.524 K€ (-380 K€ l'an passé)
- d'un résultat financier à -13 K€ (1.365 K€ l'an passé)

## A2 – Résultats de souscription

Le résultat de souscription de la branche décès-PTIA s'élève à -1.524 K€ en 2020 (-380 K€ en 2019).

Les cotisations brutes ont diminué de 9,3% du fait du recul de la production consécutif aux confinements successifs.

La charge des prestations et provisions a augmenté de 18,9% du fait de la variation des provisions techniques (exercice 2019 marqué par des reprises liées à la mise à jour des tables d'expérience). Le montant des prestations servies n'a été que très peu affecté par la pandémie de Covid-19.

Le résultat de réassurance s'établit à -1.495 K€ contre -2.148 K€ en 2019, du fait principalement de la hausse de la part des réassureurs dans les charges de provisions.

Les frais généraux sont en repli (-4,3%) sur les postes amortissements du matériel informatique, intéressement, indemnités fin de carrière (IFC) et autres charges externes.

Les produits de placements alloués au résultat technique sont en baisse de 100,9%, en lien avec le recul du résultat financier.

### **A3 – Résultats des investissements**

---

Le résultat financier s'élève à -13 K€ (1.365 K€ l'an passé), notablement dégradé par la constitution de provisions pour dépréciations durables sur une ligne obligataire et des lignes actions et par la baisse des plus-values réalisées dans un contexte de volatilité des marchés liée à la crise Covid-19.

### **A4 – Résultats des autres activités**

---

Mutlog n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- par le résultat exceptionnel,
- et d'autres frais tels que l'impôt sur les bénéfices.

### **A5 – Autres informations**

---

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

## A1- Présentation de l'activité de l'entité

Mutlog Garanties est une mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité. Elle est affiliée à Sgam Matmut. Elle réalise des opérations d'assurance relevant des branches 1-2 et 16 visant à couvrir les emprunteurs contre les risques d'incapacité/invalidités, de perte d'emploi et de décès accidentel.

La mutuelle comptabilise 95.492 adhérents, soit 63.201 contrats gérés et 4,25 milliards de capitaux initiaux couverts.

Le résultat net comptable de Mutlog Garanties s'établit à -1.142 K€ contre 812 K€ l'an passé.

Ce résultat est composé :

- d'un résultat de souscription à -1.050 K€ (447 K€ l'an passé)
- d'un résultat financier à -158 K€ (1.085 K€ l'an passé).

Compte de résultat en K€		2 020	2 019	2020-2019	2020 / 2019
Prévoyance	Résultat de souscription	-998	481	-1 479	-307,7%
	Cotisations brutes	4 920	5 186	-266	-5,1%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-4 284	-2 206	-2 078	94,2%
	Résultat de réassurance	1 104	92	1 012	1104,4%
	Produits de placements alloués	-18	117	-135	-115,8%
	Frais généraux	-2 719	-2 707	-12	0,4%
Autres activités	Résultat de souscription	-51	-34	-18	52,4%
	Cotisations brutes	394	499	-106	-21,1%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-217	51	-268	-524,7%
	Résultat de réassurance	105	-296	400	-135,4%
	Produits de placements alloués	0	3	-4	-116,5%
	Frais généraux	-332	-291	-41	14,0%
Total résultat de souscription		-1 050	447	-1 496	-334,9%
	Cotisations brutes	5 313	5 685	-372	-6,5%
	Charges des prestations / provisions des contrats	-4 501	-2 155	-2 346	108,9%
	Résultat de réassurance	1 209	-204	1 413	-692,7%
	Produits de placements alloués	-19	120	-139	-115,8%
	Frais généraux	-3 051	-2 999	-53	1,8%
	Résultat financier	-158	1 085	-1 243	-114,6%
	Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	19	-120	139	-115,8%
	Autres éléments non techniques	0	0	0	#DIV/0!
	Participation des salariés	0	0	0	#DIV/0!
	Résultat exceptionnel	47	33	14	41,9%
	Impôt sur les sociétés	0	-633	633	-100,0%
<b>TOTAL RESULTAT NET</b>		<b>-1 142</b>	<b>812</b>	<b>-1 954</b>	<b>-240,6%</b>

## A2 – Résultats de souscription

Le résultat de souscription de Mutlog Garanties s'analyse par branche d'activité :

- Prévoyance : garanties incapacité/invalidités et décès accidentel
- Autres activités : garantie perte d'emploi

Le résultat de souscription global s'élève à -1.050 K€ en 2020 (447 K€ en 2019) dont -998 K€ pour la prévoyance et -51 K€ pour les autres activités.

Les cotisations brutes ont diminué de 6,5% du fait du recul de la production consécutive aux confinements successifs.

La charge des prestations et provisions a augmenté de 108,9% du fait de la variation des provisions techniques (exercice 2019 marqué par des reprises liées à la mise à jour des tables d'expérience). Le montant des prestations servies n'a été que très peu affecté par la pandémie de Covid-19.

Le résultat de réassurance s'établit à 1.209 K€ contre -204 K€ en 2019 du fait principalement de la hausse de la part des réassureurs dans les charges de provisions. Les frais généraux sont stables (+1,8%).

Les produits de placements alloués au résultat technique sont en baisse de 115,8%, en lien avec le recul du résultat financier.

### **A3 – Résultats des investissements**

---

Le résultat financier s'élève à -158 K€ (1.085 K€ l'an passé), notablement dégradé par la constitution de provisions pour dépréciations durables sur une ligne obligataire et des lignes actions et par la baisse des plus-values réalisées dans un contexte de volatilité des marchés liée à la crise Covid-19.

### **A4 – Résultats des autres activités**

---

Mutlog Garanties n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment.

Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- par le résultat exceptionnel,
- et d'autres frais tels que l'impôt sur les sociétés.

### **A5 – Autres informations**

---

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

### **B.1 Informations générales sur le système de gouvernance**

---

#### **Gouvernance institutionnelle**

---

##### **Sgam Matmut, entreprise mère du Groupe**

Structure dédiée et indépendante des entités opérationnelles portant sur les activités du groupe, elle est régie par le Code des assurances.

Elle est constituée dans le but notamment de gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre ses affiliées. Ces liens sont définis dans les statuts et par des conventions d'affiliations régularisées par l'ensemble des entreprises affiliées de la Sgam.

Sgam Matmut, a notamment pour objet de :

- D'organiser la mise en œuvre des relations financières fortes et durables et les mécanismes de solidarité financière au profit des entreprises affiliées de la Sgam,
- D'exercer une influence dominante au moyen d'une coordination centralisée,
- De fixer les orientations stratégiques y compris financières nécessaires au développement de la Sgam et des entreprises affiliées en veillant à leur cohérence,
- De veiller à ce que les stratégies et politiques proposées par chaque entreprise affiliée s'inscrivent dans le cadre des orientations et lignes directrices que la Société aura définies,
- De mettre en place tous partenariats de développement commun, contribuer à la recherche de synergies et développer des projets de mutualisation en organisant la mise en commun d'investissements, des coûts et des moyens, ainsi que des financements y afférents,
- De développer toute action de nature à contribuer à l'amélioration de l'offre et des services rendus aux sociétaires, adhérents et assurés.

Plus généralement, elle effectue toutes opérations notamment financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et aux objectifs ci-dessus, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement.

##### **Son modèle de gouvernance**

Le modèle de gouvernance de la Sgam est mutualiste et permet une représentation proportionnelle transparente, effective et équilibrée des entreprises affiliées du Groupe.

Ce modèle se caractérise principalement par :

- un statut mutualiste qui ne porte aucune contrainte de versement de dividendes et permet ainsi d'allouer le résultat aux fonds propres et en privilégiant les sociétaires,
- un système de gouvernance avec des administrateurs issus essentiellement du monde de la mutualité.

## Son système de gouvernance

Il définit une répartition claire des responsabilités et une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

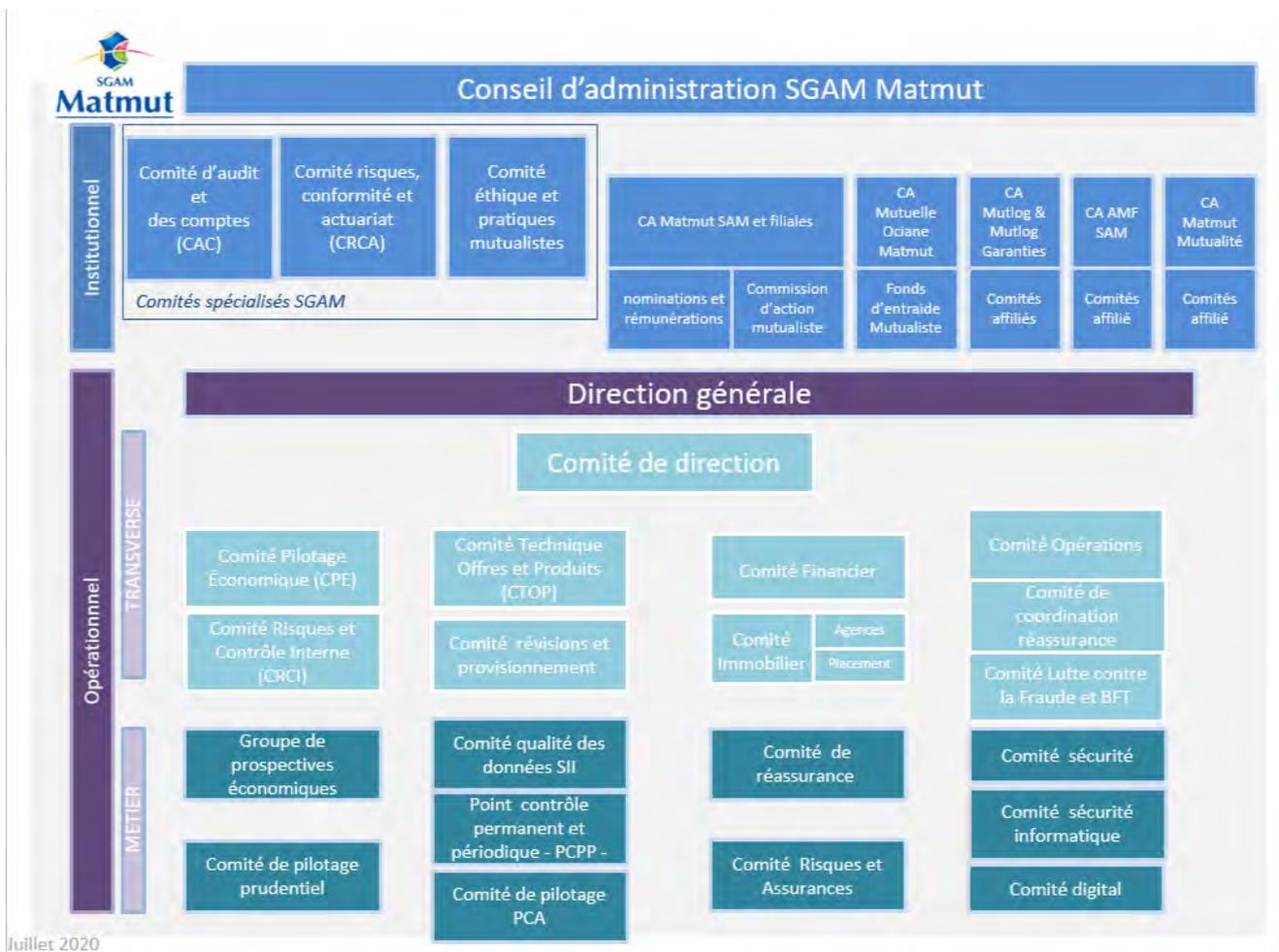
Des exigences et des processus spécifiques sont prévus concernant l'honorabilité et la compétence des mandataires sociaux, dirigeants et titulaires des fonctions clés.

Le conseil d'administration de Sgam Matmut s'appuie sur 3 comités spécialisés, le comité d'audit et des comptes, le comité des risques, conformité et actuariat et le comité d'éthique et pratique mutualiste, dont les missions sont décrites dans le règlement intérieur.

Conformément aux dispositions de la réglementation prudentielle, les entreprises affiliées à la Sgam sont dotées de 4 fonctions clés, ont nommé leurs dirigeants effectifs et adopté des politiques écrites qui font toutes l'objet d'une révision annuelle.

## Cartographie des organes d'administration, de gestion et de contrôle

Cette cartographie recense les principaux organes de décision.



## Principales instances politiques

---

### L'assemblée générale

Organe délibérant, l'assemblée générale de Sgam Matmut se prononce sur l'activité, les comptes et les orientations stratégiques de la société après avoir pris connaissance des rapports des conseils d'administration (CA).

Elle statue sur tous les intérêts sociaux, procède au renouvellement des membres sortants du conseil d'administration et éventuellement des commissaires aux comptes.

### Le conseil d'administration

La composition et la durée des mandats, l'organisation, les réunions ainsi que les attributions générales du conseil d'administration de la Sgam sont définis aux articles 21 à 24 de ses statuts et formalisés dans la fiche Comité annexée à la politique de gouvernance générale.

Parmi ses missions principales, le conseil est responsable de l'approbation :

- des orientations stratégiques,
- des comptes annuels,
- des politiques écrites,
- des rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

Il est également en charge du suivi des filiales, de leur valorisation et de la situation consolidée.

### Les comités spécialisés issus du conseil d'administration

Les comités accomplissent une surveillance régulière et active des domaines relevant de leurs missions et rendent compte au conseil d'administration, de manière à offrir à ce dernier l'assistance et l'expertise nécessaires à l'étude et à l'appréciation des dossiers sur lesquels le conseil est appelé à statuer.

L'activité et le fonctionnement des comités sont formalisés dans la politique de gouvernance générale.

Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe
- du comité éthique et pratique mutualistes qui a pour mission d'assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption.

Voir la cartographie supra

Caractéristiques et composition	Évènements de l'année
<p>Valérie FOURNEYRON, Geneviève LEGUILLON, Véronique NICOLAS, Pascale VION, Bruno BEZARD, Patrice BOUILHOU, Christophe BOURRET, Gérard BOURRET, Etienne CANIARD, Jean-Marie CARRICANO, Mikel DE REZOLA, André GEFFARD, Nicolas GOMART, Daniel HAVIS, Jacques MOIGNARD, Jean-Luc NODENOT, Christian OYARBIDE Didier RIFFAUD.</p> <p>Christophe BOURRET : Président Nicolas GOMART : Vice-président et Directeur Général</p>	<p>Aucun mouvement</p>



Caractéristiques et composition	Évènements de l'année
<p><b>Président</b> Christophe BOURRET</p> <p><b>1<sup>er</sup> Vice-Président et Directeur Général</b> Nicolas GOMART</p> <p><b>Vice-présidents</b> Etienne CANIARD (2e) Gérard BOURRET (3e) Jacques MOIGNARD (4e)</p> <p><b>Secrétaire</b> Valérie FOURNEYRON</p> <p><b>Administrateurs</b> Bruno BEZARD Daniel HAVIS (Président d'honneur) Vincent LAUDAT Pascale VION Jean-Marie CARRICANO Geneviève LEGUILLON Véronique NICOLAS Sandra CORCOS Elvire DE ALMEIDA LOUBIERE</p> <p><b>Administrateurs élus par le personnel</b> Stéphane GISCLARD Sophie SEMBLA</p>	<p><b>Changement de Président le 6 juin 2020</b> : Christophe BOURRET</p> <p><b>15 oct 2020</b> Cooptation de Elvire DE ALMEIDA LOUBIERE en remplacement de Christian PY, démissionnaire.</p>

Conseil d'administration de Matmut Mutualité



Caractéristiques et composition	Évènements de l'année
<p><b>Président</b> Nicolas GOMART</p> <p><b>Vice-présidents</b> Christophe BOURRET (1er) Etienne CANIARD (2e) Gérard BOURRET (3e)</p> <p><b>Secrétaire</b> Valérie FOURNEYRON</p> <p><b>Trésorier</b> Jacques MOIGNARD</p> <p><b>Administrateurs</b> Daniel HAVIS Bruno BEZARD Vincent LAUDAT Jean-Marie CARRICANO Geneviève LEGUILLON Véronique NICOLAS Sandra CORCOS Elvire DE ALMEIDA LOUBIERE</p>	<p><b>15 oct 2020</b> Cooptation de Elvire DE ALMEIDA LOUBIERE en remplacement de Christian PY, démissionnaire.</p>

### Conseil de surveillance d'Inter Mutuelles Entreprises



Caractéristiques et composition	Évènements de l'année
<p>Le Directoire est composé de 5 membres.</p> <p><b>Président du Directoire</b> Thierry MASSON</p> <p><b>Membres du Directoire</b> Franck GARCIN Bertrand BETIN Olivier REQUIN Jean-Philippe DOGNETON</p>	<p>Aucun mouvement</p>

### Conseil d'administration de Matmut Protection Juridique



Caractéristiques et composition	Évènements de l'année
<p><b>Président</b> Nicolas GOMART</p> <p><b>Administrateurs</b> Valérie FOURNEYRON Thierry MASSON Véronique NICOLAS Sandra CORCOS Patrick JACQUOT Pascale VION Vincent LOIZEIL</p>	<p><b>23 janvier 2020</b> Cooptation de Valérie FOURNEYRON en remplacement de Daniel HAVIS</p> <p><b>26 mars 2020</b> Cooptation de Sandra CORCOS en remplacement de Thierry BEAUDET</p>



Caractéristiques et composition	Évènements de l'année
<p><b>Président</b> Nicolas GOMART</p> <p><b>Administrateurs</b> Geneviève LEGUILLON Valérie FOURNEYRON Véronique NICOLAS Sandra CORCOS Etienne CANIARD Pascale VION Christophe BOURRET Elvire DE ALMEIDA LOUBIERE</p>	<p><b>26 mars 2020</b> Cooptation de Sandra CORCOS en remplacement de Jean-Martin COHEN SOLAL</p> <p><b>12 mai 2020</b> Cooptation de Geneviève LEGUILLON en remplacement de Daniel HAVIS</p> <p><b>15 oct 2020</b> Cooptation de Elvire DE ALMEIDA LOUBIERE en remplacement de Christian PY, démissionnaire.</p>

Conseil d'administration de Matmut & Co



Caractéristiques composition	et Évènements de l'année
<p><b>Président</b> Nicolas GOMART</p> <p><b>Administrateurs</b> Jean-Luc NODENOT Véronique NICOLAS Pascale VION Christophe BOURRET Geneviève LEGUILLON Etienne CANIARD Valérie FOURNEYRON</p>	<p><b>12 mai 2020</b> Cooptation de Valérie FOURNEYRON en remplacement de Daniel HAVIS</p>

Caractéristiques et composition	Évènements de l'année
<p>30 administrateurs. Le conseil élit un Bureau parmi ses membres.</p> <p><b>Président</b> M. Daniel HAVIS</p> <p><b>Vice-président</b> M. Mikel de REZOLA</p> <p><b>Secrétaire</b> M. Didier RIFFAUD</p> <p><b>Trésorier</b> M. Patrice BOUILHOU</p> <p><b>Administrateurs</b> M. Jean-Michel BERNARD Mme Elisabeth HAVIS M. André GEFFARD M. Bernard ESQUIRO M. Patrick ACEDO M. Benoît BELIS Mme Catherine BOUFFARD - BERTRAND Mme Michèle BOULAT M. Christophe BOURRET M. Gérard BOURRET M. Etienne CANIARD, M. Jean-Martin COHEN SOLAL M. Jean-Marc COQUEAU M. Patrick DAUGUET Mme Marie-Françoise DEJEAN M. Jean-Marie DELAUNAY Mme Michèle GADRAS Mme Ginette GILBIN M. Christian GONGRA M. Pierre LACAZE M. Jacques MOIGNARD Mme Véronique NICOLAS M. Mickaël PUAUX M. Christian PY M. Philippe TARIS M. Bernard VALETTE</p>	<p><u>Mouvements dans le Bureau :</u> Election de Monsieur Daniel HAVIS Président de la Mutuelle lors du CA du 28 janvier 2020 et élection de Monsieur Mikel de REZOLA Vice-Président lors du même conseil d'administration.</p> <p><u>Mouvements dans le CA sur 2020</u> Aucun mouvement.</p>



Caractéristiques et composition	Événements de l'année
<p>Le Conseil d'Administration est élu par les Délégués et présidé par un Bureau composé de Comptables Publics et de Hauts Fonctionnaires.</p>	<p>Lors du Conseil d'administration du 4 juin 2020, les mandats des membres du Bureau suivants ont été renouvelés pour une durée de trois ans :</p>
<p>Le Conseil d'Administration est composé de 21 membres, dont un représentant des salariés. La Conseil élit un Bureau parmi ses membres.</p>	<p>Jean-Luc NODENOT Lionel LE GALL Dominique COMBE Christian GUICHETEAU Claude PAIN Laurent ROSE-HANO</p>
<p><b>Président</b> Jean-Luc NODENOT</p>	<p>Lors de l'Assemblée générale du 4 juin 2020, les mandats des Administrateurs suivants ont été renouvelés pour une durée de six ans :</p>
<p><b>Vice-Président Délégué</b> Lionel LE GALL</p>	<p>Laurence BERNARDIN Hélène FAUVEL Lionel LE GALL</p>
<p><b>Vice-Présidents</b> Dominique COMBE Christian GUICHETEAU Claude PAIN</p>	
<p><b>Secrétaire Général</b> Laurent ROSE-HANO</p>	
<p><b>Administrateurs</b> Silvia AUTRAN Guylaine ASSOULINE Laurence BERNARDIN Patrick BOUR Patrick D'ANGELO Hélène FAUVEL Pascal MAGINOT Christelle MORIET Marie-France MOUQUAND Jean-François NICOT Alain PACCIANUS Sylvain RAYNAUD Michel RÉGNIER Hervé TOUSSAINT</p>	
<p><b>Administrateur élu par le Personnel</b> Nicolas LECHERVY</p>	



### Caractéristiques et composition

30 administrateurs. Le conseil élit un Bureau parmi ses membres.

#### Bureau

Jean FRÉBOURG Président d'Honneur  
François YENCE Président d'Honneur  
Philippe BRUNET Président d'Honneur  
Christian OYARBIDE Président  
Yvon MANSION 1er Vice-Président  
FNMF représentée par Christophe OLLIVIER  
2ème Vice-Président  
CFDT représentée par Dominique BOILLOT  
Trésorier Général  
CGT-FO représentée par Jean-Baptiste DOLCI  
Trésorier Général Adjoint  
ACTION LOGEMENT représentée par Bernard VERQUERRE Secrétaire Général  
ACMIL représentée par Jacques LÉPRON  
Secrétaire Général Adjoint

#### Administrateurs

Marcel CABALLERO, Administrateur Honoraire  
Elisabeth HAVIS, Administrateur Honoraire  
Erwan AUDOUIT  
Michel BONFILS  
Luis BRANDAO  
Thierry CHEVINEAU  
MATMUT représentée par :  
Tristan de LA FONCHAIS  
Michel DEGIOVANNI  
Thierry DELAVALLE  
Jean-Marc HARMAND  
Jean Yves HINGRAY  
Patrick IMBERT  
Thierry LE BOZEC  
Didier LEGRAND  
Jean-Marie LESCOPE  
André PERON  
Claude QUENELISSE  
CREDIT COOPERATIF représentée par :  
Valérie SEVENNEC  
Christian SOL  
Guy SUDRE  
Martine VÉLY  
Hervé MOREL  
CFE-CGC représentée par M. Diego ALARÇON  
CGT, représentée par M. Alain FACCINI

### Évènements de l'année

Renouvellement de deux membres du Conseil d'Administration le 4 juin 2020 : Thierry DELAVALLE et Jean-Yves HINGRAY.

Regroupement des Comités développement, communication et stratégie le 8 octobre 2020.



### Caractéristiques et composition

30 administrateurs. Le conseil élit un Bureau parmi ses membres.

#### Bureau

Jean FRÉBOURG Président d'Honneur  
 François YENCE Président d'Honneur  
 Philippe BRUNET Président d'Honneur  
 Christian OYARBIDE Président  
 Yvon MANSION 1er Vice-Président  
 FNMF représentée par Christophe OLLIVIER  
 2ème Vice-Président  
 CFTD représentée par Dominique BOILLOT  
 Trésorier Général  
 CGT-FO représentée par Jean-Baptiste DOLCI  
 Trésorier Général Adjoint  
 ACTION LOGEMENT représentée par Bernard VERQUERRE Secrétaire Général  
 ACMIL représentée par Jacques LÉPRON  
 Secrétaire Général Adjoint

#### Administrateurs

Marcel CABALLERO, Administrateur Honoraire  
 Elisabeth HAVIS, Administrateur Honoraire  
 Erwan AUDOUIT  
 Michel BONFILS  
 Luis BRANDAO  
 Thierry CHEVINEAU  
 MATMUT représentée par :  
 Tristan de LA FONCHAIS  
 Michel DEGIOVANNI  
 Thierry DELAVALLE  
 Jean-Marc HARMAND  
 Jean Yves HINGRAY  
 Patrick IMBERT  
 Thierry LE BOZEC  
 Didier LEGRAND  
 Jean-Marie LESCOPE  
 André PERON  
 Claude QUENELISSE  
 CREDIT COOPERATIF représentée par :  
 Valérie SEVENNEC  
 Christian SOL  
 Guy SUDRE  
 Martine VÉLY  
 Hervé MOREL  
 CFE-CGC représentée par M. Diego ALARÇON  
 CGT, représentée par M. Alain FACCINI

### Évènements de l'année

Renouvellement de deux membres du Conseil d'Administration le 4 juin 2020 : Thierry DELAVALLE et Jean-Yves HINGRAY.

Regroupement des Comités développement, communication et stratégie le 8 octobre 2020.

## Principales instances opérationnelles

### La direction générale

La direction générale de la Sgam est assumée par une personne physique désignée par le conseil d'administration et sous son contrôle portant le titre de directeur général.

Le directeur général prend toutes dispositions pour assurer la bonne marche de la Sgam conformément aux décisions prises par le conseil d'administration auquel il rend compte. Il exerce celles-ci dans la limite de l'objet social et sous réserve des attributions que la loi attribue expressément à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Le directeur général est chargé de l'exécution des actes de la Sgam, ainsi que de toutes les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration. Il assure notamment la gestion des moyens mis en commun au sein de la Sgam, rend compte de sa bonne marche et des projets en cours et la représente dans ses rapports avec les tiers.

### Le directeur général délégué

Sur proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut dépasser cinq.

### Les comités spécialisés issus de la direction générale

L'activité et le fonctionnement des comités sont formalisés dans la politique de gouvernance générale.

Voir liste sur le schéma supra.

### Les dirigeants effectifs

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs au Groupe dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Des dirigeants effectifs ont été nommés pour chaque entité du Groupe.

### Les responsables des fonctions clés

Les responsables de fonctions clés communiquent avec les instances dirigeantes et ont accès à toute l'information nécessaire à l'accomplissement de leur mission. Ils disposent de l'indépendance nécessaire leur permettant de jouer pleinement leur rôle de conseil et d'information auprès du conseil d'administration. Pour cela, les responsables de fonctions clés sont positionnés à un niveau hiérarchique leur permettant concrètement et de façon réaliste de remplir leurs missions.

Ils présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction clé d'audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions clés actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit trimestriellement les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour objet l'échange régulier sur l'évolution de l'actualité réglementaire du Groupe.

### Coordination avec les fonctions clés des affiliés

L'organisation des fonctions clés au niveau du Groupe et de ses entités « solo » permet l'exercice de l'influence dominante et du contrôle général des risques en positionnant, pour chaque fonction clé, le représentant de la fonction clé « Groupe » comme représentant de la fonction clé des principales entités juridiques « solo ».

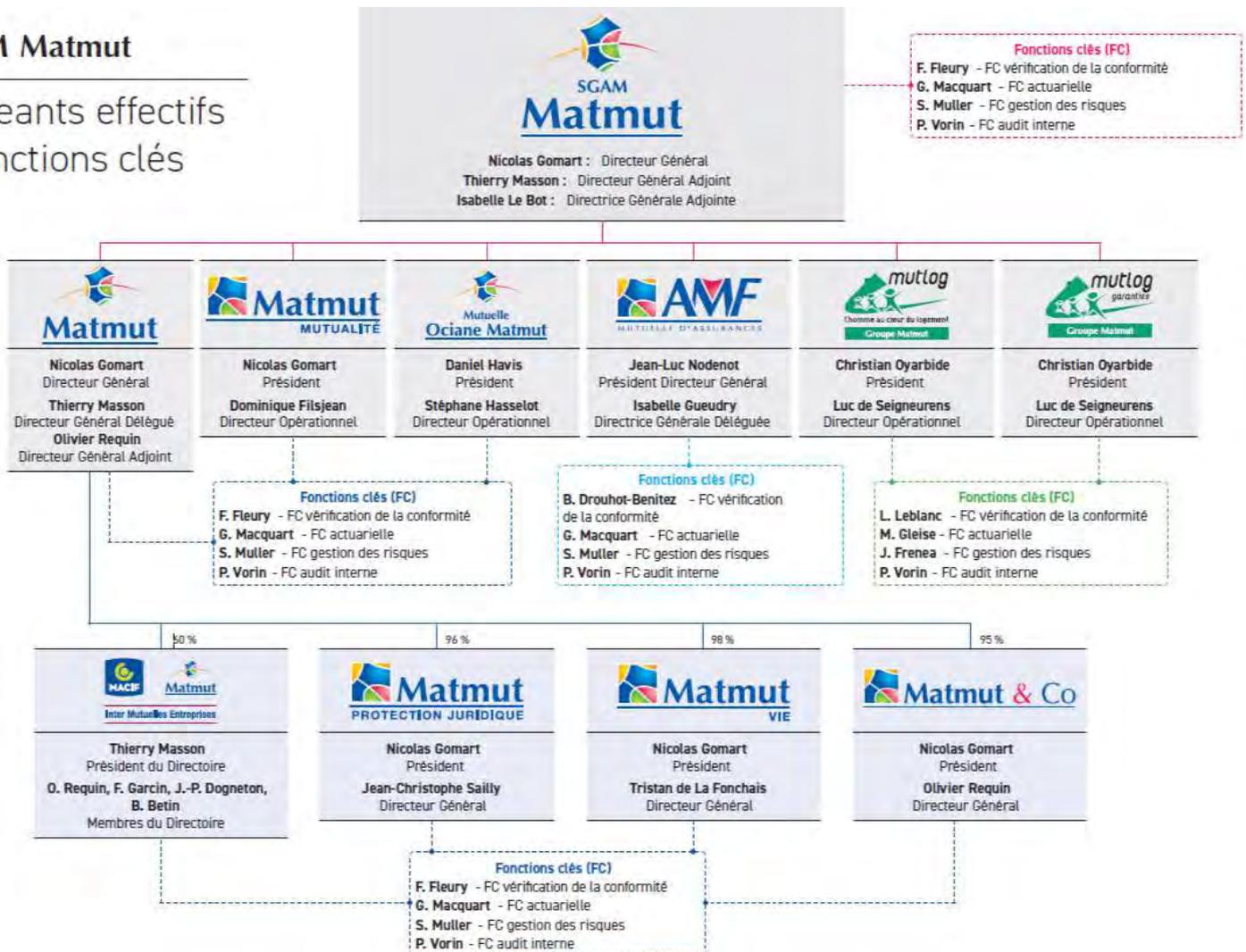
La Sgam définit les modalités de représentation des fonctions clés au sein des affiliés et en vérifie la disponibilité et les compétences adaptées.

Elle assure la coordination et le pilotage des fonctions clés et de la gouvernance des risques.

Les modalités de cette coordination sont précisées dans la politique de gouvernance générale.

## SGAM Matmut

### Dirigeants effectifs et fonctions clés



Fonction clé	Missions
<b>Gestion des risques</b>	<p>La fonction gestion des risques est en charge du pilotage du dispositif de gestion des risques qui a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels le Groupe peut être confronté afin, notamment de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Se conformer aux exigences réglementaires actuelles et en cours de mise en œuvre ;</li> <li>2. Garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service des conseils d'administration, de la direction générale mais également des agences de notation, des partenaires et des clients.</li> </ol> <p>La fonction gestion des risques est représentée par la direction Pilotage Économique et Financier et est directement rattachée à la direction générale.</p>
<b>Actuarielle</b>	<p>La fonction actuarielle a un rôle essentiel dans l'évaluation des provisions techniques et doit notamment.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Coordonner le calcul des provisions techniques ;</li> <li>2. Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, des hypothèses et</li> <li>3. Approximations utilisés pour le calcul des provisions techniques ;</li> <li>4. Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées.</li> </ol> <p>La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre de la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ainsi qu'à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité. Ses analyses sont communiquées au conseil d'administration sous la forme d'un rapport actuariel annuel.</p> <p>La fonction actuarielle est rattachée à la direction Pilotage Économique et Financier et dispose d'un lien fonctionnel direct avec la Direction générale.</p>
<b>Vérification de la conformité</b>	<p>La fonction de vérification de la conformité est en charge de superviser et d'animer les dispositifs d'identification, d'évaluation et de contrôle de la conformité de l'organisation et des activités de la société, aux réglementations et aux normes déontologiques.</p> <p>Son rôle est notamment d'évaluer l'impact d'un changement réglementaire et juridique, d'identifier les risques de non-conformité et de communiquer au Conseil d'administration les risques majeurs identifiés.</p> <p>La fonction de vérification de la conformité couvre plusieurs domaines :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives attaché à l'activité de distribution des produits d'assurance ;</li> <li>2. La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT) ;</li> <li>3. La protection de la clientèle (conformité des produits et des pratiques de distribution) ;</li> <li>4. La lutte contre la fraude et la corruption ;</li> <li>5. Les impacts de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité du groupe dans le cadre de son activité assurantielle.</li> </ol> <p>La fonction de vérification de la conformité est représentée par la direction Juridique, fiscale et Conformité et est directement rattachée à la direction générale.</p>

<b>Audit interne</b>	<p>La fonction audit interne, comprise dans le système de gouvernance, est indépendante et objective. Elle a pour mission de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Donner au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et leur fiabilité.</li> <li>2. Aider l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.</li> <li>3. Émettre des recommandations visant à prévenir les risques et optimiser la performance globale du Groupe.</li> </ol> <p>Elle communique au conseil d'administration son plan d'audit et lui soumet au moins une fois par an un rapport écrit avec ses constatations, ses recommandations et l'état d'avancement des plans d'action visant à répondre à celles-ci. Elle a dans ce cadre un rôle d'information et d'alerte en matière d'efficacité des opérations réalisées et des procédures de contrôle interne associées.</p> <p>La fonction audit interne est représentée par la direction de l'Audit Interne et est directement rattachée à la direction générale.</p>
----------------------	--

## Droits et pratiques relatifs à la rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion, ou de contrôle

### Les dirigeants

Les dirigeants des sociétés composant l'UES Matmut ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable, le cas échéant.

L'éventuelle part variable est attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les principaux dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

Entre l'exercice 2019 et l'exercice 2020, aucune différence importante ou significative sur les droits à rémunération des instances dirigeantes n'est observée.

### Les administrateurs

Les fonctions des membres des conseils d'administration et / ou de surveillance sont exercées à titre gratuit.

Les mandataires sociaux perçoivent des indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

## **B.2 Exigences de compétence et honorabilité**

---

Conformément à la réglementation, les exigences de compétences et d'honorabilité s'appliquent à toutes les personnes qui « dirigent effectivement le groupe et celles qui occupent des fonctions clés », ainsi qu'aux membres du conseil d'administration.

### **Personnes concernées**

La politique s'applique :

- aux dirigeants effectifs : le directeur général, le directeur général délégué, un directeur général adjoint,
- aux responsables des fonctions clés,
- aux administrateurs.

Les responsables des fonctions clés du Groupe sont pour :

- La fonction gestion des risques : Stéphane MULLER,
- La fonction actuarielle : Gilbert MACQUART,
- La fonction vérification de la conformité : François FLEURY,
- La fonction d'audit interne : Philippe VORIN.

### **Procédures mises en place en matière de compétence et d'honorabilité**

La direction juridique, fiscale et conformité Groupe met en œuvre et suit le processus de désignation des dirigeants effectifs, responsable des fonctions clés et administrateurs.

Le secrétariat général Groupe met en place un dispositif annuel de collecte et d'exploitation des informations recueillies pour l'ensemble des personnes concernées.

Ce dispositif permet de centraliser, traiter et analyser les éléments permettant de justifier du respect des exigences.

Les affiliées de la Sgam Matmut ont mis en œuvre le processus permettant de garantir le respect des exigences de compétence et d'honorabilité prévues par la réglementation en 2020 sur la base des éléments contenus dans la politique et les procédures associées en vigueur au 31 décembre 2020.

**Description des exigences spécifiques d'aptitude, de connaissance et d'expertise des dirigeants effectifs, responsables des fonctions clés et administrateurs**

<p><b>Dirigeants Effectifs</b></p>	<p>Marché de l'Assurance          Marché financier          Stratégie du groupe          Modèle économique          Système de gouvernance          Gestion des risques          Analyse actuarielle          Analyse financière          Cadre législatif et réglementaire</p>
<p><b>Fonction Gestion des Risques</b></p>	<p>Connaissances actuarielles et financières pour appréhender et mesurer l'ampleur, la complexité des risques assurantiels, financiers et opérationnels du Groupe et leurs interactions</p>
<p><b>Fonction Actuarielle</b></p>	<p>Connaissances et pratique des statistiques, mathématiques actuarielles et financières, ainsi que des normes de calcul des indicateurs techniques de l'assurance, capacité d'analyse, de synthèse afin de vérifier la fiabilité des agrégats comptables et prudentiels</p>
<p><b>Fonction Vérification de la Conformité</b></p>	<p>Maîtrise de la réglementation assurantielle, connaissance juridiques et des activités du Groupe lui permettant d'analyser et d'appréhender l'exposition au risque de non-conformité et les impacts de tout changement de réglementation</p>
<p><b>Fonction d'Audit Interne</b></p>	<p>Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance de la réglementation assurantielle et de l'ensemble des activités du Groupe, de façon à pouvoir appréhender les problématiques remontées par les auditeurs experts. Expérience significative de l'ordre de 10 ans à l'idéal, compte tenu de l'étendue et de la variété des sujets traités à ce poste</p>
<p><b>Membres des Conseils d'Administration et de Surveillance</b></p>	<p>Marché de l'Assurance          Marché financier          Stratégie du groupe          Modèle économique          Système de gouvernance          Analyse actuarielle          Analyse financière          Cadre législatif et réglementaire          Administration de Mutuelle ou de Société</p>

## B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

---

### Description du système de gestion des risques

---

#### Missions du système de gestion des risques

Sgam Matmut met en œuvre une approche intégrée de la gestion des risques sur l'ensemble de son périmètre. Elle comprend :

- Un dispositif de gouvernance définissant les rôles et responsabilités,
- Un processus permettant l'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques,
- Leur intégration au cœur des processus de gestion et de décision.

L'ensemble est formalisé dans la politique de gestion des risques et dans les politiques déclinées par domaine de risques. Elles décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration.

#### Les reportings

Des reportings quantitatifs et qualitatifs sont produits pour suivre et informer les instances décisionnelles sur les niveaux de risques identifiés par domaine et les éléments de maîtrise associés. Ils participent à la prise de décision éclairée du groupe.

Au-delà des indicateurs de mesure des risques métiers propres à chaque domaine, sont notamment utilisés les reportings suivants :

- ORSA
- Cartographie des risques majeurs
- Reporting Risques et Incidents
- Cartographie des risques opérationnels et plans d'actions associés
- Résultats du contrôle permanent

## Évaluation interne des risques et de la solvabilité – ORSA

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est le processus majeur du dispositif de gestion des risques de Sgam Matmut.

Elle utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité,
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative.

Les résultats de l'ORSA sont remis à la direction lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

### Permanence du processus ORSA

Le processus ORSA est un processus permanent de surveillance des risques qui garantit que les limites de risques et l'appétence au risque du conseil sont définies et respectées. Il est animé par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent avec la participation du Groupe de Perspectives Économiques et le Pilotage Économique. Il est annuel et se déroule en trois phases :

Le processus annuel est principalement composé de :

**La Phase 1** se déroule sur la période de janvier à mai de l'année N, au cours de laquelle sont réalisées : La comparaison des résultats de l'exercice N -1 avec les trajectoires prévisionnelles de l'ORSA, et l'actualisation des plans d'affaires prévisionnels (business plan du scénario central).

**La Phase 2** se déroule sur la période de juin à octobre de l'année N, au cours de laquelle sont validés les éléments liés au sujets suivants :

- Profil de risque et système de gestion des risques,
- Scénarios de stress,
- Et analyse de la solvabilité.

**La Phase 3** se déroule sur la période de septembre à novembre de l'année N portant sur la rédaction du rapport.

Selon les évolutions notables de son profil de risque, Sgam Matmut peut être amenée à réaliser un ORSA ponctuel.

## Couverture des besoins de solvabilité compte-tenu du profil de risque et interactions entre le système de gestion des risques et la gestion du capital

Les risques significatifs auxquels le Groupe Matmut est exposé, compte tenu de son profil de risque, sont appréhendés par la formule standard et pris en compte dans le calcul du besoin global de solvabilité à travers la définition du capital limite.

Sgam Matmut évalue son besoin global de solvabilité (BGS) en considérant un capital limite couplé à la mise en œuvre de moyens nécessaires pour répondre à la stratégie fixée par le conseil d'administration, compte tenu de son profil de risque et de son appétit pour le risque.

Ce capital limite, déterminé sur la base de l'évaluation du SCR, est calibré pour répondre :

- A l'incertitude du modèle d'affaires sur l'horizon du plan d'affaires ORSA,
- Aux éventuels transferts de fonds propres relatifs à la solidarité financière,
- Aux risques quantifiables présentés dans le profil de risque issu du système de gestion des risques et non pris en compte dans la formule standard.

## Fréquence de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La fréquence de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité est a minima annuelle, étant entendu que l'exercice pourrait être déclenché de manière « ad-hoc » en particulier dans les cas suivants :

- une modification matérielle des résultats des indicateurs du pilier 1 (SCR, MCR) ;
- un événement interne au groupe telle qu'une décision stratégique impactant le plan d'affaires en cours
- un événement externe au groupe qui impacte le plan d'affaires en cours (ex : événement économique ; événement législatif).

## Informations sur les filiales incluses dans l'évaluation interne des risques et de la solvabilité - article 246, paragraphe 4, troisième alinéa, de la directive 2009/138/CE - (ORSA Unique)

Comme autorisé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le rapport ORSA 2020 est un rapport unique pour le groupe Matmut et neuf des entités solos qui le composent : Matmut Mutualité – Ociane Matmut – AMF Mutuelle – Mutlog – Mutlog Garanties – Matmut Sam – Matmut Protection Juridique – Matmut Vie – Matmut & Co.

Il présente dans une démarche prospective la situation du groupe et des entités solos en termes de solvabilité et de gestion du capital.

L'évaluation groupe est construite à partir des évaluations individuelles des entités solos dans une démarche d'agrégation – consolidation.

## B.4 Système de contrôle interne

### Procédures clés du système de contrôle interne mis en place

Le dispositif de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Le système de contrôle interne contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. En ce sens, il est organisé autour de 3 niveaux de contrôle c'est-à-dire 3 lignes de maîtrise, mettant en évidence l'articulation des différentes fonctions.



Le périmètre de chacune d'entre est clairement délimité.

### **Le contrôle de premier niveau**

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

### **Le contrôle de deuxième niveau**

Il est mené par :

**La fonction de vérification de la conformité** (présentée ci-après)

#### **Le contrôle interne**

Le pôle dédié de la Direction des Risques et du Contrôle Interne, en lien avec les correspondants contrôle interne (CCI) :

- Définit les règles méthodologiques et s'assure de leur appropriation au sein du Groupe,
- Assure la sensibilisation et la formation des acteurs au contrôle interne,
- Coordonne l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels avec une vingtaine de correspondants contrôle interne (CCI), ainsi que sa mise à jour,
- S'assure de la mise en œuvre du contrôle permanent par les CCI après avoir fixé des orientations quant à la nature, la volumétrie et la priorisation des contrôles,
- Réalise des contrôles, en particulier les contrôles dits transverses,
- Suit la mise en œuvre des plans d'action,
- Suit la collecte et l'instruction des incidents,
- Etablit des reportings commentés en matière de risques et de niveau de maîtrise.

Le suivi et les résultats font l'objet de points réguliers avec le directeur de l'entité (en moyenne 2 réunions par an).

La fonction actuarielle (voir chapitre B.6 « Fonction actuarielle ») participe au contrôle de deuxième niveau.

### **Le contrôle de troisième niveau**

Il est assuré par la fonction d'audit interne (décrite au chapitre B.5 « Fonction Audit interne »).

#### **Fonction clé de vérification de la conformité**

---

La fonction de vérification de la conformité conseille et alerte les instances dirigeantes sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la réglementation prudentielle.

Elle évalue l'impact des changements de l'environnement juridique sur les opérations groupe et a en charge l'identification et l'évaluation du risque de conformité.

Elle élabore un plan de conformité annuel qui présente les livrables à mettre en œuvre au regard de ses missions et principalement le contrôle permanent des risques de non-conformité, le suivi et la mise en œuvre des plans d'actions suite à contrôles ou évolutions réglementaires.

### Mise en œuvre de la fonction de vérification de la conformité

La filière conformité se compose du pôle conformité et des relais conformité présents dans chaque direction et entité de Sgam Matmut sur lesquels le pôle s'appuie, pour leur expertise métier, notamment lors de :

- La formalisation des notes d'analyses d'impact de la veille,
- L'élaboration des dossiers produits,
- La formalisation des notes de vérification de la conformité,
- Le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions
- La restitution des résultats de contrôle permanent de niveau II
- La cartographie des risques de non-conformité

La mise en œuvre opérationnelle du dispositif de vérification de la conformité, porte principalement sur les thématiques :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnelles,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière.

Sur la base des travaux découlant du processus de gestion du risque de non-conformité (identification des obligations et sanctions, prévention des risques, évaluation et, suivi des risques, et alerte) conduits par le pôle conformité, les entités réalisent la mise en œuvre des plans d'actions conformité sous la responsabilité du responsable de la mise en conformité opérationnelle du risque.

En marge du périmètre, compte tenu de l'exposition du Groupe au risque notamment d'atteinte à l'image, le pôle conformité suit, sans intégrer le processus complet de la Fonction, les risques liés aux thématiques suivantes :

- Contrat de travail et éléments de rémunération,
- Discrimination des collaborateurs,
- Hygiène et sécurité au travail,
- Achats.

### Contrôles et suivis

Afin de s'assurer de l'efficacité du niveau de maîtrise des risques de non-conformité, le pôle conformité met en œuvre un plan de contrôle et de suivi des risques.

Les plans de contrôle sont formalisés dans le plan de conformité annuel Groupe rédigé par le pôle conformité de la direction Juridique, Fiscale et Conformité.

### Le comité des Risques, conformité et Actuariat

Il est régulièrement informé des conditions de mise en œuvre de la politique de conformité au sein de Sgam Matmut, notamment au travers d'un rapport d'activité conformité Groupe. Il organise le reporting auprès du conseil d'administration.

### Le Comité Technique Offres et Produits

Il valide la conformité des produits en lien avec la fonction de vérification de la conformité.

## Politique de conformité

---

La politique de conformité fait l'objet d'un réexamen annuel et est approuvée par le conseil d'administration de Sgam Matmut.

Cette politique formalise le périmètre des missions de la fonction clé ainsi que les compétences requises pour mener à bien ces responsabilités. Elle inclut les éléments sur le contrôle permanent a priori et a posteriori, les méthodes et les obligations de reportings interne et externe

Elle prend en compte les orientations stratégiques du Groupe ; sa finalité est de pouvoir lui fournir les conseils et l'accompagnement dont il a besoin quant à l'atteinte des objectifs fixés sur la période de référence.

Enfin, elle prend en compte les évolutions de l'environnement juridique susceptibles d'avoir un impact sur le groupe et permettre de les anticiper au plus tôt afin d'en limiter les conséquences, voire d'en faire une source de valeur ajoutée.

## B.5 Fonction d'audit interne

---

La fonction clé « audit interne » est incarnée par le directeur groupe, responsable de la direction de l'audit interne. Elle est l'une des composantes des dispositifs de maîtrise des risques de la Sgam Matmut et des entités qui la composent. Les missions qu'elle mène et les recommandations qu'elle émet contribuent à l'amélioration de ces dispositifs.

La politique d'audit interne mise en œuvre par la direction de l'audit interne, couvre les processus, risques et actions de la Sgam Matmut et ceux des entités qui la composent.

### Présentation générale

---

#### Cadre d'exercice de la fonction « audit interne »

L'activité de l'audit interne est présentée dans deux documents que sont la politique et la charte d'audit interne, révisées régulièrement sous le contrôle des instances de gouvernance de la Sgam Matmut et de celles des entités qui la composent.

Ces documents précisent notamment :

- les objectifs et principes de fonctionnement de la direction de l'audit interne,
- les conditions d'intervention de la direction de l'audit interne, de la planification des missions au suivi des recommandations.

#### Mise en œuvre

La direction de l'audit interne s'assure de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques. Elle évalue également les dispositifs de contrôle des 1er et 2ème niveaux.

Ses investigations peuvent porter sur une thématique spécifique à une entité ou, au contraire, concerner une thématique transversale impactant, par définition, plusieurs entités.

## Indépendance et objectivité

L'indépendance de la fonction est notamment établie par :

- le rattachement hiérarchique du responsable de l'audit interne, au directeur général de la Sgam Matmut, et son rattachement fonctionnel au comité d'audit et des comptes de la Sgam Matmut,
- l'absence de toute autre fonction opérationnelle exercée par les collaborateurs de ladite direction.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec l'ensemble des collaborateurs de la Sgam Matmut et des entités qui la composent.

Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général ainsi que le comité d'audit et des comptes en cas de remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles de déontologie mentionnées dans la politique et la charte d'audit interne,
- l'affectation et la supervision des missions par le responsable de l'audit interne et /ou son adjoint.

## Reporting et échanges

Le responsable de l'audit interne rend compte régulièrement au directeur général et au comité d'audit et des comptes de la Sgam Matmut, des conclusions et de l'état d'avancement des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations.

Ces sujets sont aussi évoqués dans le cadre :

- du comité « risques et contrôle interne » qui, sous l'autorité du directeur général de la Sgam Matmut, réunit plusieurs fois par an, les responsables des fonctions clés de celle-ci ainsi que ses dirigeants effectifs et ceux des entités qui la composent,
- des points « contrôle permanent et périodique » organisés, au moins une fois par an, entre les quatre responsables des fonctions clés de la Sgam Matmut et chacun des responsables des entités qui composent celle-ci,
- d'échanges entre le responsable de l'audit interne et les commissaires aux comptes.

Les interactions entre les responsables des quatre fonctions clés de la Sgam Matmut sont également nombreuses, et ont lieu notamment dans le cadre du comité « fonctions clés ».

## Planification des missions d'audit interne

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une approche basée sur les risques et tient compte de diverses sources dont celles liées à la consultation des responsables de la Sgam Matmut et de ceux des entités qui la composent, ainsi que des responsables des fonctions clés visées ci-dessus.

Il est soumis à l'approbation du directeur général et du comité d'audit et des comptes de la Sgam Matmut. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances.

Le plan fait l'objet d'une revue semestrielle qui, le cas échéant, peut conduire à son actualisation.

### **Déroulement d'une mission d'audit interne : préparation, réalisation, conclusion**

La phase préparatoire vise à prendre connaissance du domaine audité afin de se familiariser avec les activités, les risques et les dispositifs de contrôle afférents.

La phase de réalisation se concrétise par l'exécution du programme de travail élaboré en amont : opérations de contrôle au moyen d'entretiens, de questionnaires, d'observations physiques, de tests, d'analyses de données, etc.

La phase de conclusion représente la phase ultime de la mission qui, après des échanges contradictoires avec les responsables audités, aboutit au dépôt du rapport d'audit définitif.

Ce rapport intègre le plan d'actions proposé par l'entité auditée pour la mise en œuvre des recommandations formulées.

Le rapport d'audit définitif accompagné d'une lettre de synthèse signée par le directeur général de la Sgam Matmut, est adressé aux :

- membres du comité d'audit et des comptes de la Sgam Matmut,
- responsable(s) de(s) l'entité(s) auditée(s), et aux entités non auditées impactées par les recommandations,
- responsables des fonctions clés de la Sgam Matmut,
- membres du comité de direction Matmut.

## **B.6 Fonction actuarielle**

---

La fonction clé actuarielle est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE) pour toutes les entités du périmètre Matmut.

### **Procédure d'élaboration et de validation du rapport actuariel**

---

#### **Organisation fonctionnelle**

Un rapport actuariel est soumis annuellement pour information au conseil d'administration. Il reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des défaillances et les recommandations de la fonction actuarielle.

Le pôle Pilotage Économique de la DAGPE, en charge de la rédaction du rapport actuariel, n'est pas impliqué dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés.

#### **Intervention des directions métier et support**

Dans le cadre de l'établissement de son rapport, la fonction actuarielle sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires. Cependant, la fonction clé actuarielle reste la seule responsable des recommandations contenues dans ce rapport.

### Suivi des recommandations

Le suivi des recommandations est réalisé grâce à un progiciel adapté à ce type de gestion et commun au suivi des recommandations qui peuvent émaner des différentes fonctions clé de l'entreprise.

## B.7 Sous-traitance

---

La sous-traitance est définie par la réglementation comme le fait de confier la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance à une autre entreprise qui effectuera les travaux confiés soit directement, soit en recourant elle-même à la sous-traitance.

Dans cette situation, le groupe et ses entités opérationnelles conservent l'entière responsabilité des risques auxquels ils sont exposés du fait des accords conclus avec les sous-traitants, lesquels ne sauraient les dispenser des obligations qui leur incombent tant à l'égard des sociétaires/adhérents que du superviseur.

Pour qu'une prestation de service ou une délégation d'activité entre dans le champ d'application de la réglementation, elle doit revêtir :

- un caractère significatif, c'est-à-dire une activité ayant un impact financier important pour le Groupe ;
- un caractère continu, ainsi, une activité ponctuelle n'entre pas dans le périmètre de suivi.

Par exception, l'externalisation de tout ou partie d'une activité peut entrer dans le périmètre de la politique quel que soit son poids financier lorsqu'elle impacte le traitement de données à caractère personnel.

Sgam Matmut a déployé une politique d'encadrement et de suivi de la sous-traitance. Cette dernière décrit les principes qui régissent le pilotage de la sous-traitance, ainsi que la gouvernance et le reporting mis en place. Elle est approuvée par les conseils d'administration de l'ensemble des entités opérationnelles composant la Sgam ainsi que par celui de la Sgam et est revue annuellement.

### Sous-traitance des activités opérationnelles importantes ou critiques

---

Les activités sous-traitées importantes ou critiques sont celles dont l'interruption est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité ou un impact sur sa capacité à gérer efficacement ses risques, voire à remettre en cause les conditions de son agrément au regard des éléments suivants :

- le coût de l'activité externalisée ;
- l'impact financier, opérationnel et sur la réputation de l'entreprise ;

- l'incapacité du prestataire de service d'accomplir sa prestation dans les délais impartis ;
- la difficulté de trouver un prestataire ou de reprendre l'activité en direct ;
- la capacité de l'entreprise à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problèmes avec le prestataire ;
- les pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en cas de défaillance du prestataire.

Ces activités donnent lieu à un suivi approfondi :

- un processus de sélection spécifique et tracée dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle activité critique ou importante ;
- une validation auprès de la Direction Générale et une information préalable à l'ACPR ;
- l'élaboration d'une cartographie et d'une notation de ces activités ;
- un suivi consolidé de l'ensemble de ces activités et de leurs dispositifs de contrôle interne.

### Sous-traitants importants/critiques du Groupe

Les différents types d'activités pour lesquelles le Groupe a identifié des sous-traitants importants/critiques sont listées ci-après :

Types d'activités externalisées dans le Groupe	
Assurances	Gestion de l'assistance
	Gestion des sinistres Navigation de plaisance
	Plateforme de distribution/Gestion des contrats
	Délégation tiers payant
Financier	Gestion d'actifs financiers
SI	Échange de données informatisées
	Gestion de la relation client
	Maintenance matériel / logiciel
	Développement informatique
Logistique	Archivage et GED
	Dématérialisation des flux entrants et système d'archivage électronique

### Sous-traitance des fonctions clés

Les fonctions clés de la mutuelle ne sont pas sous-traitées à un prestataire de service.

### B.8 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

## PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

---

Les risques auxquels le Groupe est exposé sont gérés et suivis dans le respect du cadre d'appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques. Ce cadre est fixé par la direction générale et approuvé par le conseil d'administration.

Les activités du Groupe décrites à la partie A « Activités et résultats » l'exposent à des risques d'assurance liés à la souscription, la tarification et le provisionnement des engagements pris par les entités du Groupe.

La présente partie se focalise sur la description des risques majeurs ainsi que sur les techniques d'atténuation qui leur sont appliquées.

Le SCR (capital de solvabilité requis) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques utilisé par le Groupe Matmut. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés à la partie E « Gestion du Capital ».

### C.1 Risque de souscription

---

Le risque de souscription concerne les activités Non-Vie, Vie et Santé.

Du fait des activités des différentes entités constituantes de la Sgam, le risque de souscription est essentiellement un risque de souscription « non vie ». Il comporte un risque de souscription « santé » et, plus accessoirement, un risque de souscription « vie ».

Le risque de souscription non-vie est défini par le risque de pertes dues à des changements défavorables de la valeur des engagements techniques. Ceux-ci peuvent provenir de fluctuations dans le temps de la fréquence et de la sévérité des événements assurés. Les composantes du risque de souscription sont :

- le risque de primes (soit un coût des sinistres futurs potentiellement supérieur aux primes perçues),
- le risque de réserves (nature aléatoire de l'évaluation des sinistres),
- et le risque de catastrophe.

#### Exposition au risque de souscription

---

Les expositions au risque de souscription sont reflétées par le niveau des primes et sinistres (tableau en annexe : S.05.01.02 « primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité ») et le niveau des provisions techniques non vie (tableau en annexe : S.02.01.02 « bilan »).

L'activité principale du Groupe Matmut étant l'assurance Automobile et Habitation, le risque de souscription du Groupe est essentiellement un risque de souscription « non vie ».

Les risques de souscription portent également sur la « santé » et, plus accessoirement sur la « vie ».

### Risque de primes

Ce risque comprend :

- **le risque de tarification** qui correspond à une tarification insuffisante provenant d'une sous-estimation de la fréquence et/ou de la gravité dans la détermination du tarif ou qui proviendrait de la survenance d'événements extrêmes ou exceptionnels non couverts par la réassurance.

Ce risque de tarification est apprécié a priori dans le cadre d'études (dossier produit) de la rentabilité des nouveaux produits et garanties et a posteriori par l'intermédiaire d'indicateurs de risque (S/P par produit...).

- **le risque de sélection** qui correspond à une mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré, conduisant à une anti-sélection et un portefeuille déséquilibré par rapport au tarif appliqué.

Ce risque est appréhendé aux travers de procédures de souscription définies. Des automatismes permettent de contrôler a priori (alerte et blocage des opérations non conformes...) et a posteriori (suivis statistiques après souscription) le respect des règles de souscription.

### Risque de réserves

Le risque de réserves correspond aux risques liés à la gestion et l'indemnisation des sinistres en particulier les règles et processus métier permettant de garantir une juste appréciation du risque de variation défavorable des engagements souscrits.

Il vise également la fiabilité du provisionnement de la charge sinistre liée à chaque exercice de souscription pour chacune des classes de risques souscrits.

Les risques inhérents à l'activité sinistre peuvent être :

- de nature économique (ex : l'inflation et le risque de taux pour le dommage corporel) ;
- de nature réglementaire (ex : réforme du régime de la responsabilité civile, règles d'indemnisation du Fonds de Garantie Obligatoire Automobile...) ;
- de nature jurisprudentielle (indemnisation des préjudices).

### Risque catastrophe

Le risque catastrophe est un risque de perte liée à la fréquence et à la gravité des événements extrêmes ou exceptionnels qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

Trois types de catastrophes peuvent être distingués : les catastrophes naturelles, les catastrophes technologiques et les catastrophes humaines (troubles sociaux, terrorisme...).

Ce risque est mesuré par les paramètres de la formule standard.

## Concentration du risque de souscription

---

Les activités assurantielles principales des entités affiliées de Sgam Matmut consistent en la souscription de risques d'assurance non-vie et de risques d'assurance vie ce qui lui permet d'apporter une offre complète de protection des personnes et de leurs biens et de bénéficier des effets de diversification associés.

La concentration du risque de souscription est limitée de par la diversification des risques assurés et de par la clientèle du Groupe. Sur le segment IARD des particuliers, tant au niveau des primes, que des sinistres et des capitaux sur risques, aucun engagement ne représente plus d'1% de la totalité des expositions.

En conséquence, compte tenu de la diversification du portefeuille du Groupe Matmut (principalement sur des risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

## Atténuation du risque de souscription

---

Les risques de souscription non vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur les risques de sinistralité les plus volatiles comme les aléas climatiques y compris en catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

La maîtrise des risques sur le portefeuille Non Vie s'appuie sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

En conclusion, en ayant recours à la souscription de divers traités de réassurance destinés à transférer vers des réassureurs, tout ou partie de la charge générée par cette sinistralité atypique, le Groupe Matmut protège son bilan de la survenance de sinistres qui, d'intensité et de fréquence anormales, seraient de nature à mettre en péril la qualité de ses résultats techniques.

## Sensibilité au risque de souscription

---

Chaque année, dans le cadre de l'ORSA, chaque entité de Sgam Matmut établit plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur les activités d'assurances que sur les actifs (pour ces derniers, les hypothèses sont communes à toutes les entités). Elles réalisent également un test combiné prenant en compte le choc de souscription et un choc financier (le plus défavorable pour le Groupe).

La solvabilité du Groupe est calculée selon la méthode « déduction-agrégation » prévue par la réglementation prudentielle. Le SCR est obtenu en sommant les sous-modules de risques des différentes entités puis en les agrégeant compte tenu des coefficients de corrélations de la formule standard.

Concernant les hypothèses de souscription, les chocs portent sur les résiliations, la sinistralité à travers la simulation d'événements climatiques très importants et les impacts de modifications réglementaires ayant un effet sur le niveau des provisions.

Les hypothèses financières sont d'une part une forte hausse de taux, d'autre part un maintien des taux bas, couplé à un choc actions.

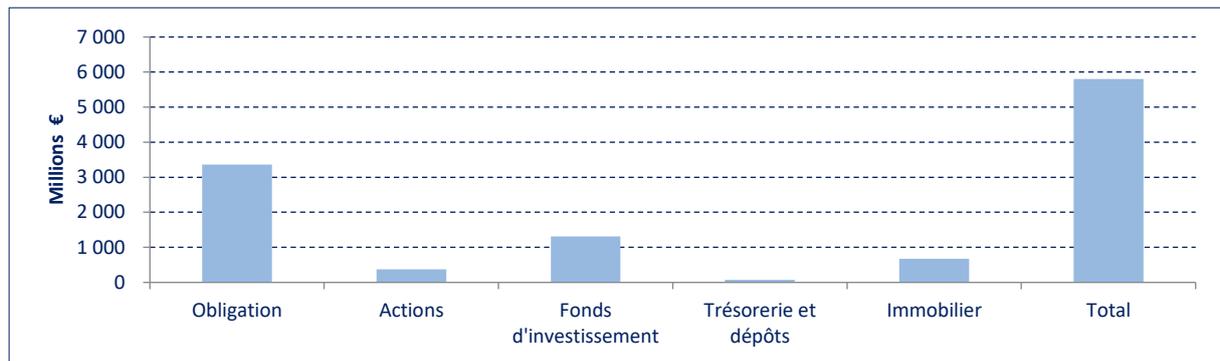
Pour l'ensemble de ces scénarios, le SCR de souscription, comme d'ailleurs le SCR global, montre une sensibilité plutôt faible (au maximum de l'ordre de 10 %).

## C.2 Risque de marché

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

### Exposition au risque de marché

Le total des actifs, en valeur économique, représente 5 803 millions d'euros. La structure de risque du portefeuille d'investissement est représentée ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs de Sgam Matmut reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversification obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille de la Sgam est « A » pour une maturité moyenne de 13 ans.

La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

L'allocation actuelle représente un SCR de marché de 861 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché 2020 (en M€)		
Risque de marché après diversification	861,4	100%
<i>Risque Taux d'intérêt</i>	38,1	4%
<i>Risque Action</i>	395,0	46%
<i>Risque Immobilier</i>	180,4	21%
<i>Risque de Spread</i>	346,6	40%
<i>Risque de Concentration</i>	17,6	2%
<i>Risque de change</i>	41,0	5%
<i>Diversification</i>	-157,5	-18%

Cette métrique est suivie et calculée mensuellement au niveau du Groupe même si le pilotage des actifs s'effectue directement au niveau des différentes entités qui le compose.

### Sensibilité au risque de marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées.

Les impacts des sensibilités aux taux et aux actions, en termes de solvabilité, sont évalués dans le cadre de l'ORSA.

En outre, dans le cadre de l'étude de ces risques, des analyses sur base de scénarios critiques (stress-tests) sont effectuées afin d'évaluer la capacité de résistance de Sgam Matmut.

Les stress-tests ne constituent pas des prévisions mais des scénarios hypothétiques destinés à tester la résilience. Ils sont réalisés chaque année. Ainsi des scénarios de stress sont étudiés et permettent de s'assurer de la capacité à servir ses engagements malgré des scénarios adverses, notamment sur le périmètre de l'assurance vie.

### Tests de résistance

Afin d'évaluer la résistance du portefeuille d'actifs à des environnements économiques adverses et à différents chocs de marché, les projections menées dans le cadre de l'ORSA sont complétées par la réalisation de différentes mesures de stress.

Cette évaluation se décline à travers trois typologies de stress ainsi que par des « reverse » stress tests :

### ► **Unitaires**

Ils sont performés mensuellement en choquant les grands facteurs de risques du portefeuille (actions, immobilier et taux) et permettent de rendre compte de l'impact de la réalisation de chocs instantanés sur le portefeuille. Notamment, ils permettent d'isoler l'impact des facteurs de risque importants sur le portefeuille et cela, indépendamment des autres. Actuellement, trois chocs « forfaitaires » sont appliqués, ainsi qu'un scénario d'agrégation.

### ► **Historiques**

Proche, dans l'esprit et dans la réalisation des stress tests prospectifs spécifiques (cf. ci-dessous), ils complètent la vision du risque de Sgam Matmut en permettant de pouvoir quantifier la robustesse de son portefeuille face à des crises financières historiques (ex : crise des souverains mai 2010) et cela, tout en considérant la structure de corrélation propre à chaque période. Pour autant, leur interprétation doit être nuancée par le fait que l'évaluation de ces chocs s'effectue de façon instantanée tandis qu'historiquement ils se sont déroulés sur une ou plusieurs années. Ainsi la mise en œuvre de « managements actions », non prise en compte ici, atténuerait l'impact de ces chocs.

### ► **Prospectifs spécifiques**

L'enjeu est d'éclairer sur l'impact potentiel sur le profil de risques et sur le ratio de couverture des fonds propres, de la réalisation de différents scénarios de stress jugés réalistes dans l'environnement actuel. Ils sont évalués annuellement dans le cadre du processus ORSA au niveau de chaque entité. En particulier, quatre types de chocs financiers (actions, spreads, taux, immobilier) ont été testés en 2020 sur les portefeuilles d'actifs des entités du groupe afin d'en évaluer l'impact sur les filiales, et plus particulièrement sur leurs ratios de solvabilité. Les entités réalisent également un choc combiné agrégeant un choc de souscription et le choc financier le plus impactant au niveau groupe.

### ► **Reverse stress tests**

Dans ce cadre, la Sgam quantifie mensuellement les niveaux de stress à appliquer à certains facteurs de risques qui consommeraient totalement le stock de plus-value latente sur les périmètres Taux, Actions et Immobilier.

## **C.3 Risque de crédit**

---

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels le Groupe Matmut est exposé sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

### **Exposition au risque de crédit**

---

Sgam Matmut est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du

fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture des différents engagements pris par les entités constituantes du Groupe et des avoirs en banque.

Le risque de contrepartie est peu significatif.

Ce ratio de risque de crédit (ou contrepartie) est stable. En effet, le programme de réassurance couvrant les contrats d'assurance n'a pas connu d'évolution. Par ailleurs, les autres postes du bilan pour lesquels le risque de contrepartie s'applique sont peu fluctuants.

### Concentration de Risque de crédit

---

Compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles. La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement maximale fixée à 20% de chaque programme sauf cas particulier.

### Atténuation du risque de crédit

---

La politique de réassurance prévoit des règles de sélection et de diversification des réassureurs.

Ces règles internes visent à atténuer le risque de contrepartie, et notamment :

- le recours à des réassureurs présents dans la liste de sécurité de son courtier de réassurance,
- une notation des réassureurs a minima égale à A- chez au moins une des 3 agences de notation : S&P, AM Best, Fitch,
- une veille tout au long de l'année sur la solidité financière des réassureurs ;
- une clause de résiliation anticipée incluse dans les traités, en cas de dégradation importante du rating du réassureur, sauf dérogations dûment validées,
- une clause d'appel au comptant, également incluse dans les traités, qui permet, préalablement à son propre règlement, de demander au réassureur, la fraction du paiement à la charge de ce dernier,
- la garantie par les réassureurs de leurs engagements sous forme de gage espèces ou nantissements de comptes titres chez un dépositaire.

### Sensibilité du risque de crédit

---

Le risque de crédit est non significatif et aucune évolution majeure du programme de réassurance n'est prévue.

Compte tenu de son poids, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

## C.4 Risque de liquidité

---

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements du Groupe Matmut. Autrement dit, dans le cadre de ses activités assurantielles, le Groupe doit être en mesure de régler les prestations dues.

Ce risque n'est pas calculé dans la formule standard.

Le besoin de liquidité est l'une des dimensions prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de chacune des entités du Groupe.

Un suivi global de la liquidité du portefeuille est effectué mensuellement :

	31-déc-19	31-mars-20	30-juin-20	30-sept-20	31-déc-20	YTD
Liquidité < 1 mois	67,6%	43,1%	57,8%	63,9%	67,5%	↓ -0,1%
Liquidité > 1 an	23,9%	25,4%	23,6%	22,5%	23,3%	↓ -2,5%

### Bénéfices attendus sur primes futures

Les bénéfices attendus inclus dans les primes futures correspondent à la somme des montants calculés pour chacune des entités de la Sgam, dans la mesure où aucune opération intra Groupe n'est à noter concernant les primes retenues pour ce calcul.

Au titre de l'exercice 2020, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 88,3 millions d'euros.

Le calcul correspond à l'évaluation du résultat qui devrait être généré par les primes futures et d'un ratio de résultat. Le montant des bénéfices attendus correspond à la somme des résultats positifs constatés ; il n'y pas de compensation avec les montants négatifs pouvant être constatés sur certaines LoB.

### C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire ;
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes ;
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 6,1% du SCR.

### Risques cyber

Un cyber risque se définit comme toute atteinte au bon fonctionnement des systèmes d'information (basé sur les principes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité, de sécurité, de traçabilité, de non répudiation).

Ce risque vise en particulier les cyber-attaques d'ampleur, avec des conséquences économiques significatives, la fragilisation de la protection des données personnelles, le risque de fraude aux données et enfin le risque de rançon.

Il prend la forme de dégradations / altérations du SI, telles que :

- Perte de données,
- Fuite ou perte de données/ divulgation de la donnée
- Dégradation de la donnée
- Compromission du SI (=perte de confiance)
- Défaut de conformité
- Perte de souveraineté / trop forte dépendance à une solution externalisée

### Risques de non qualité des données

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors, le risque de non maîtrise de la qualité des données et celui lié à l'incapacité d'exploiter ces données représentent un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage.

Le Groupe a mis en place une politique de qualité des données qui définit la gouvernance et les processus associés au contrôle des données. En particulier, il met en œuvre un ensemble de processus transverses d'identification, de documentation, d'évaluation et de contrôle des données visant à garantir la qualité des calculs des provisions techniques.

### Risques d'interruption d'activité

Les risques de sécurité considèrent également les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique...) qui peuvent avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation du Groupe.

Le dispositif de gestion des situations susceptibles de compromettre la continuité d'activité est formalisée dans la politique de continuité d'activité.

Elle vise les situations d'indisponibilité des SI, des Locaux, des Ressources Humaines et la défaillance d'un sous-traitant avec notamment l'élaboration d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise.

### Risques liés à la sous-traitance

Le Groupe a déployé une politique de sous-traitance qui définit le processus d'identification et de contrôle des sous-traitants.

Les activités confiées à des tiers font l'objet d'un suivi particulier. Les moyens prévus pour pallier le risque de défaillance ou l'indisponibilité d'un sous-traitant sont formalisés dans les contrats. La Sgam assure un contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion.

Le dispositif de contrôle et de suivi s'appuie sur une cartographie des risques inhérents aux activités importantes/critiques déléguées. Il permet notamment de mettre régulièrement à jour la connaissance de l'organisation, des moyens techniques, humains, financiers et de contrôle des délégataires, d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et d'en préconiser le renforcement le cas échéant.

### Risques de non-conformité à la réglementation

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposée en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

Les nombreuses évolutions réglementaires demandent un ajustement permanent des processus afin d'être en conformité avec la réglementation. Ces évolutions et / ou ajustements peuvent demander des investissements importants.

La mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité porte en priorité pour le Groupe sur 5 thématiques : Gouvernance – Éthique et déontologie - Données personnelles – Sécurité financière et Protection de la clientèle (cf. infra § B.4).

### Réduction du risque opérationnel

---

Pour maîtriser ses risques opérationnels, le Groupe s'appuie notamment sur des dispositifs tels que :

- la mise en place et l'application de politiques (présentées ci-dessus) :
  - la politique de contrôle interne,
  - la politique générale de sécurité des systèmes d'information (PGSSI),
  - la politique de qualité des données,
  - la politique de continuité d'activité,
  - la politique de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme
- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),
- l'existence d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise,

- la souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques ainsi la souscription d'une police d'assurance cyber.

## C.6 Autres risques importants

---

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs. Cette dernière revêt une dimension groupe, en ce sens elle est coordonnée avec les cartographies de risques des entités affiliées.

Il s'agit pour l'essentiel de risques dits stratégiques

- ✓ Liés au développement
  - Pilotage
  - Partenariat
  - Gouvernance
- ✓ Liés à l'environnement
  - Image et réputation
  - Changement du cadre réglementaire, technologique et sociétal
  - Changement climatique

Face à ces risques stratégiques n'entrant pas directement dans le calcul de SCR, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

## C.7 Autres informations

---

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

Sgam MATMUT



Le profil de risque de la Sgam Matmut, déterminé par le SCR, est composé de la manière suivante :



**Les risques les plus importants sont :**

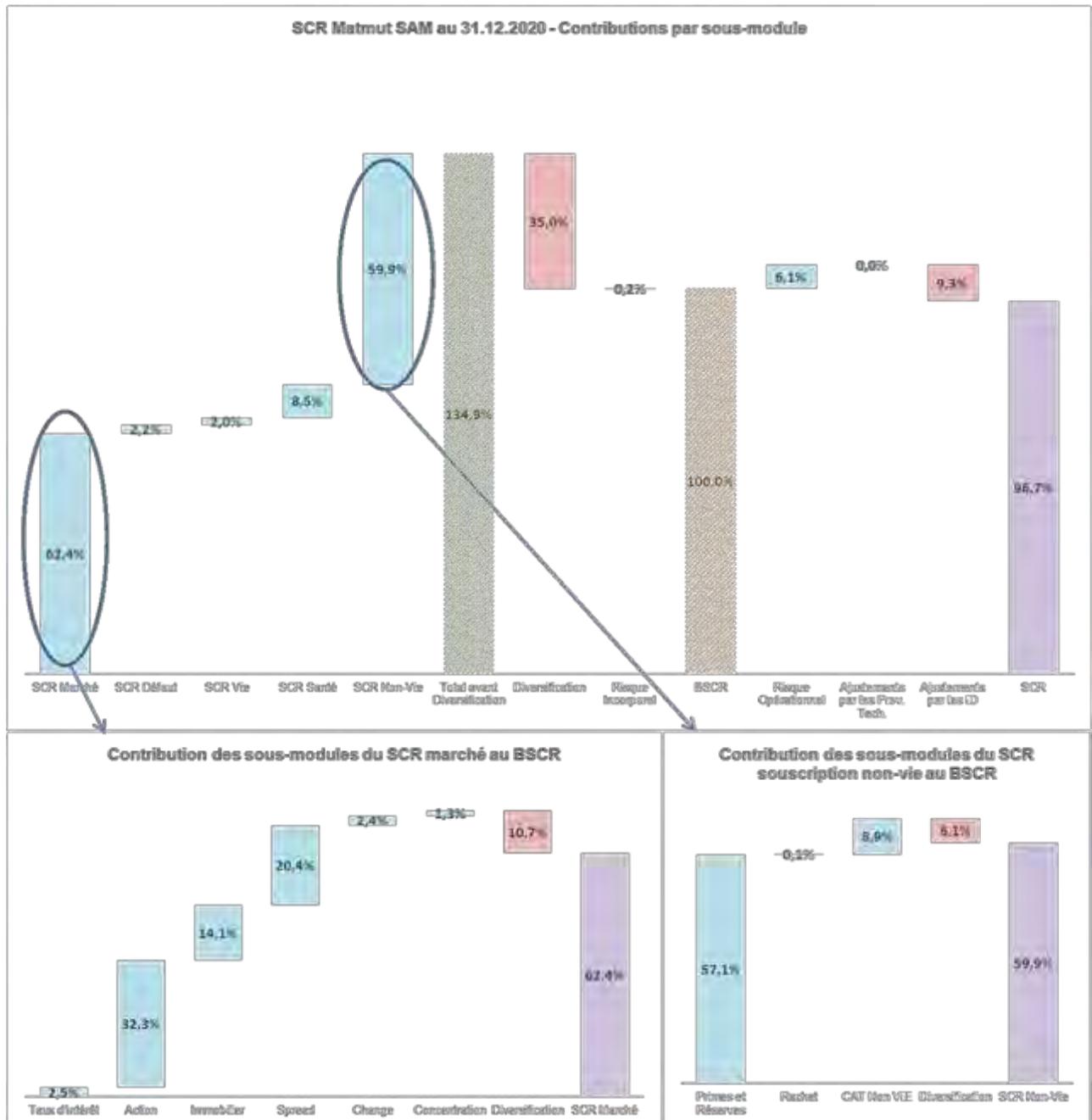
- **Le risque de marché**, qui représente 68,7% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif (31,5%) du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.
- **Le risque de souscription**, qui représente 64,9% du total du SCR de base (BSCR), essentiellement axé sur la non-vie (50,7%). Il porte principalement sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation.

**Le risque de contrepartie** est mineur (3,2%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 36,9% du SCR de base (BSCR).

Les risques auxquels l'entité est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre pour mener à bien l'objectif de pérennité et de développement de son activité.

Le profil de risques, déterminé par le SCR, est composé comme suit :



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de souscription**, qui représente 70,4% du total du SCR de base (BSCR), essentiellement axé sur la non-vie (59,9%). Il porte principalement sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation
- **Le risque de marché**, qui représente 62,4% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif (32,3%) du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

**Le risque de contrepartie** est mineur (2,2%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 35% du SCR de base (BSCR).

## C.1 Risque de souscription

---

Le risque de souscription concerne les activités Non-Vie, Vie et Santé.

### Exposition au risque de souscription

---

Le profil de risque de la mutuelle est relativement standard sur le marché de l'assurance.

Le risque de souscription est très majoritairement un risque de souscription « Non Vie » et plus accessoirement des risques « Santé » et « Vie », du fait de la présence de garanties couvrant les dommages corporels dans les contrats.

### Composition du risque de souscription

Le risque de souscription est segmenté en 3 sous-modules (activités non-vie, santé et vie).

#### ► Risque de souscription Non Vie

Ce risque couvre la quasi-totalité du risque de souscription, des engagements assurantiels de la mutuelle du fait de l'orientation de son activité principalement sur les lignes d'activité (LoB) Automobile, Responsabilité Civile, Dommages.

Il représente environ 86% du total de ces 3 sous modules de risques.

Ce risque de souscription Non Vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves ainsi qu'un risque catastrophe. Ce risque catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

#### ► Risque de souscription Santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD et les garanties des contrats en assurance de personnes (Accidents de la Vie).

Il représente environ 11 % du total de ces 3 sous modules de risques.

Comme pour le risque Non Vie, le risque santé est couvert par de la réassurance ; le montant de capital nécessaire à la couverture de ce risque est donc également en net de réassurance.

#### ► **Risque de souscription Vie**

Ce risque correspond aux rentes en service issues des contrats Non Vie (Indemnisation des dommages causés à des tiers).

Il représente environ 2 % du total de ces 3 sous modules de risques.

#### **Concentration du risque de souscription**

---

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Sam (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

#### **Réduction du risque de souscription**

---

Les risques de souscription non vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur les survenances sinistres les plus volatiles comme les aléas climatiques y compris catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

Ainsi, Matmut Sam dispose un programme de réassurance permettant de couvrir notamment les risques pouvant présenter des effets de cumul de survenance annuelle (notamment les risques climatiques, les risques de tempête et autres manifestations des forces de la nature ainsi que les risques de catastrophes naturelles) et / ou d'intensité (spécialement la responsabilité civile auto et non auto ainsi que les risques incendie).

La maîtrise des risques sur le portefeuille Non Vie s'appuie également sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

#### **Sensibilité du risque de souscription**

---

Matmut Sam réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Le scénario de stress de souscription intègre des chocs techniques de période de retour élevées. Malgré les chocs appliqués, le ratio de solvabilité reste à un niveau très supérieur du seuil réglementaire de 100%.

## Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2020 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 173% serait porté à 328% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 90% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

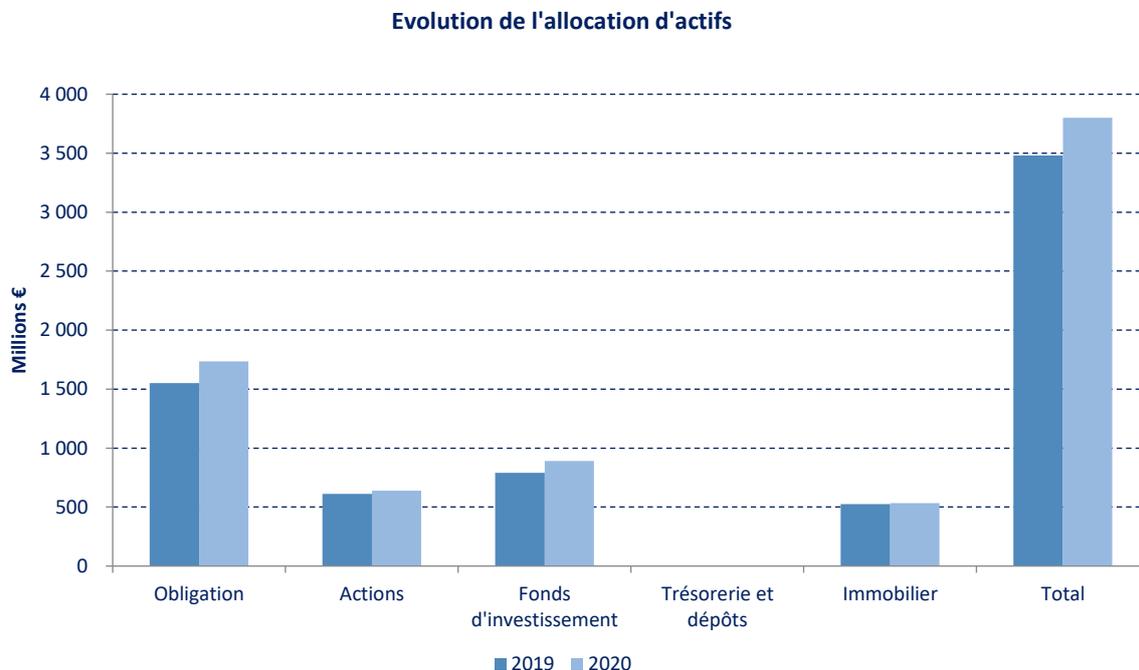
Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste proche du seuil réglementaire des 100%.

## C.2 Risque de marché

### Présentation du risque de marché

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 3 801 millions d'euros contre 3 480 millions d'euros en 2019. Cette augmentation s'explique notamment par une évolution des plus-values latentes en lien avec l'effet taux, une revalorisation des immeubles et des flux de passifs.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution, sont représentées ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en hausse par rapport à l'exercice 2019, notamment en lien avec les investissements réalisés sur l'exercice. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires :

dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de « A » pour une maturité moyenne de 14 ans.

La poche actions, composée principalement d'actions non cotées et de participations, augmente légèrement.

Parallèlement, les fonds d'investissement progressent du fait de la hausse de la poche des fonds monétaires et des achats de fonds actions avec une diversification géographique.

La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

### Exposition au risque de marché

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 625 millions d'euros au 31 décembre 2020 et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché au 31-12-20 (en M€)		
<b>Risque de marché après diversification</b>	<b>624,7</b>	<b>100%</b>
Risque Taux d'intérêt	25,1	4%
Risque Action	323,9	52%
Risque Immobilier	141,7	23%
Risque de Spread	204,2	33%
Risque de Concentration	13,1	2%
Risque de change	24,1	4%
Diversification	-107,4	-17%

### Sensibilité au risque de marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut Sam comme toute entité affiliée à Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut Sam à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

## C.3 Risque de crédit

### Exposition au risque de crédit

Matmut Sam est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements et des avoirs en banque.

### Concentration du risque de crédit

---

Du point de vue de la réassurance, compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs de l'entreprise, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme, sauf cas particuliers. Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

### Atténuation du risque de crédit

---

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, Matmut Sam met en œuvre les règles internes édictées dans la politique de réassurance Groupe visant à atténuer le risque de contrepartie.

### Sensibilité du risque de crédit

---

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

## C.4 Risque de liquidité

---

L'exposition au risque de liquidité de Matmut Sam se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du pilotage du risque mensuel.

### Bénéfices attendus sur les primes futures

---

Matmut Sam détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance, puis les réaffecte par ligne d'activité (LoB).

Au titre de l'exercice 2020, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 65,5 millions d'euros.

## C.5 Risque opérationnel

---

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Le descriptif, des risques opérationnels ainsi que leurs éléments de maîtrise, est détaillé dans le paragraphe C5 du SFCR Sgam Matmut.

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel de Matmut Sam, représente 6,3% du SCR.

A noter que dans le cadre de la pandémie Covid 19, le groupe Matmut a activé son dispositif de gestion de crise.

## C.6 Autres risques importants

---

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut.

## C.7 Autres informations

---

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

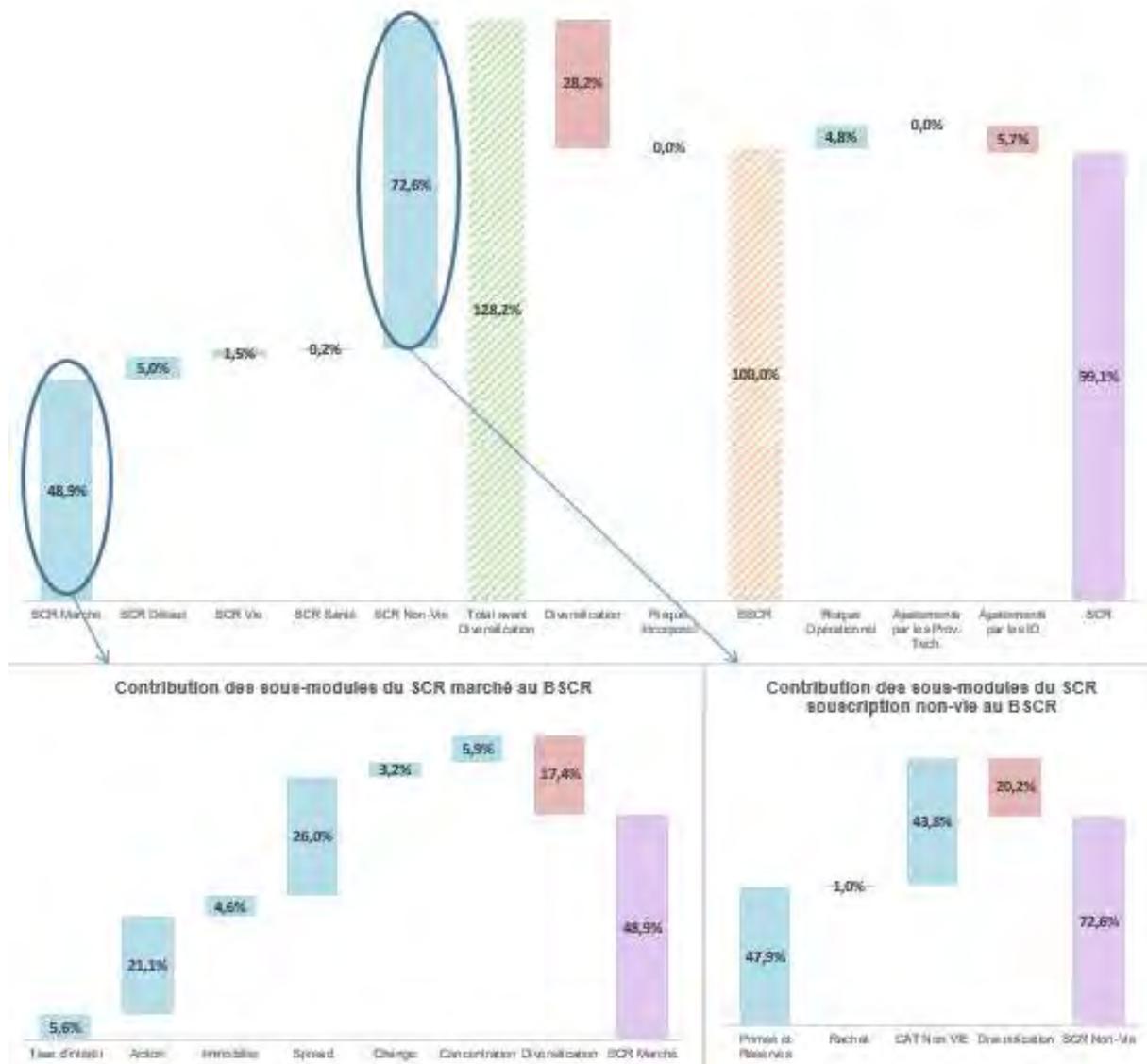
## Inter Mutuelles Entreprises



Les risques auxquels Inter Mutuelles Entreprises est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre pour poursuivre son activité (décrite en partie A « Activités et résultats ») et son développement.

Le profil de risque de « Inter Mutuelles Entreprises », déterminé par le SCR, est composé comme suit :

SCR Inter Mutuelles Entreprises au 31.12.2020 - Contributions par sous-module



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de souscription**, qui représente 74,3% du total du SCR de base (BSCR), essentiellement axé sur la non-vie (72,6%). Il comprend le risque de primes et réserves et le risque catastrophe.
  - Le risque catastrophe vise le risque de perte lié aux événements extrêmes ou exceptionnels non pris en compte par la réassurance pesant sur la définition du tarif et le calcul des provisions techniques ;
  - Le risque primes et réserves traduit la volatilité inhérente à l'estimation du tarif et du provisionnement.
- **Le risque de marché**, qui représente 48,9% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le risque de spread porte le poids le plus significatif (26%).

**Le risque de contrepartie** représente (5%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 28,2% du SCR de base (BSCR).

## C.1 Risque de souscription

---

### Exposition au risque de souscription

---

Le risque de souscription correspond au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Il s'agit, majoritairement, d'un risque de souscription « Non Vie » et plus accessoirement des risques « Santé » et « Vie », en raison notamment de la présence de garanties couvrant les dommages corporels dans les offres proposées par Inter Mutuelles Entreprises.

### Composition du risque de souscription

Le risque de souscription est segmenté en 3 sous-modules (activités non-vie, santé et vie).

#### ► Risque de souscription Non Vie

Ce risque couvre la quasi-totalité du risque de souscription, des engagements assurantiels de la mutuelle du fait de l'orientation de son activité principalement sur les lignes d'activité (LoB) Responsabilité civile et dommages aux biens

Il représente la quasi-totalité (99%) du total de ces 3 sous modules de risques.

Ce risque de souscription Non Vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves ainsi qu'un risque catastrophe. Ce risque catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

### ► Le risque de souscription Santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD.

Pour Inter Mutuelles Entreprises, le risque de souscription santé est négligeable.

### ► Le risque de souscription Vie

Ce risque correspond aux rentes en service issues des contrats Non Vie (Indemnisation des dommages de Responsabilité Civile Corporels).

Il représente environ 1 % du total des 3 sous-modules de risques.

## Concentration du risque de souscription

---

Il existe pour Inter Mutuelles Entreprises un risque de concentration sur quelques risques très spécifiques qui ont été protégés via des cessions facultatives.

## Réduction du risque de souscription

---

Les risques de souscription non vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur les risques de sinistralité les plus volatils comme les aléas climatiques y compris en catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

Ainsi, Inter Mutuelles Entreprises a mis en place un programme de réassurance permettant de couvrir notamment les risques pouvant présenter des effets de cumul de survenance annuelle (notamment les risques climatiques, les risques de tempête et autres manifestations des forces de la nature ainsi que les risques de catastrophes naturelles) et / ou d'intensité (spécialement les risques incendie).

La maîtrise des risques sur le portefeuille s'appuie également sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

## Sensibilité du risque de souscription

---

Inter Mutuelles Entreprises réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Le scénario de stress de souscription intègre des chocs techniques de période de retour élevées. Malgré les chocs appliqués, le ratio de solvabilité reste à un niveau très supérieur du seuil réglementaire de 100%.

## Dépendance entre les risques

---

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31

décembre 2020 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 203% serait porté à 292% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 89% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

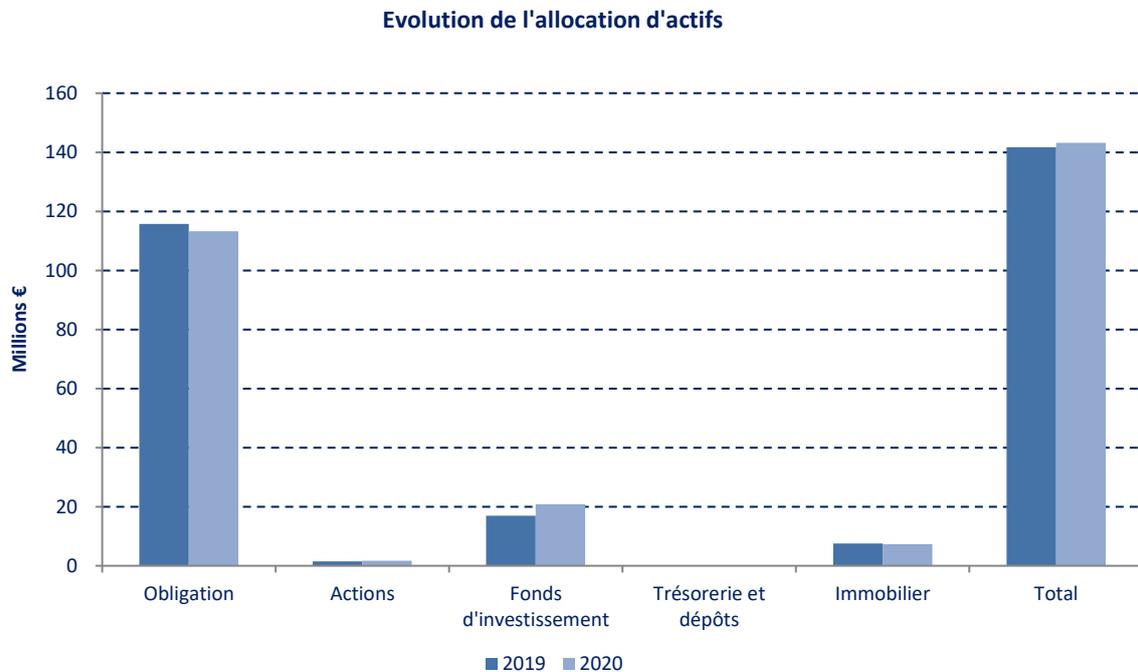
Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste proche du seuil réglementaire des 100%.

## C.2 Risque de marché

### Présentation du risque de marché

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 143 millions d'euros contre 142 millions d'euros en 2019.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2019, sont représentées ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs d'Inter Mutuelles Entreprises reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et diminue légèrement par rapport à 2019. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 10 ans.

### Exposition au risque de marché

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 20 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché au 31-12-20 (en M€)		
<b>Risque de marché après diversification</b>	<b>19,6</b>	<b>100%</b>
Risque Taux d'intérêt	2,2	11%
Risque Action	8,5	43%
Risque Immobilier	1,8	9%
Risque de Spread	10,4	53%
Risque de Concentration	2,4	12%
Risque de change	1,3	7%
Diversification	-7,0	-36%

### Sensibilité au risque de marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Inter Mutuelles Entreprises comme toute entité de Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité d'Inter Mutuelles Entreprises à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

### C.3 Risque de crédit

Inter Mutuelles Entreprises est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements et des avoirs en banque.

#### Exposition au risque de crédit

Les prévisions d'évolution du SCR de contrepartie indiquent une légère croissance, en lien avec les évolutions prévues concernant le développement du portefeuille de contrats, le programme de réassurance couvrant les contrats d'assurance n'étant pas modifié sur la période de planification.

Par ailleurs, les autres postes du bilan pour lesquels le risque de contrepartie s'applique sont peu fluctuants.

#### Concentration de risque

Au niveau de la réassurance, compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs d'Inter Mutuelles Entreprises, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme, sauf cas particuliers.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

## Techniques d'atténuation du risque de contrepartie

---

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, Inter Mutuelles Entreprises s'est dotée de règles internes visant à atténuer le risque de contrepartie, et notamment :

- une veille tout au long de l'année sur la solidité financière des réassureurs, via l'outil Market Review ;
- une clause de résiliation anticipée, incluse dans les traités, en cas de dégradation importante du rating du réassureur ;
- la garantie par les réassureurs de leurs engagements sous forme de gage espèces ou nantissements de comptes titres (cf. tableau ci-dessus).

## Sensibilité du risque de crédit

---

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

## Dépendance entre les risques

---

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

## C.4 Risque de liquidité

---

L'exposition au risque de liquidité d'Inter Mutuelles Entreprises se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

## Bénéfices attendus sur les primes futures

---

Actuellement, Inter Mutuelles Entreprises détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance, puis les réaffecte par ligne d'activité (LoB).

Au titre de l'exercice 2020, les bénéfices attendus sur les primes futures d'Inter Mutuelles Entreprises s'élèvent à 1,2 million d'euros.

## **C.5 Risque opérationnel**

---

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Le descriptif, des risques opérationnels ainsi que leurs éléments de maîtrise, est détaillé dans le paragraphe C5 du SFCR Sgam Matmut.

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel d'Inter Mutuelles Entreprises, représente 4,8% du SCR.

## **C.6 Autres risques importants**

---

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs de Sgam Matmut.

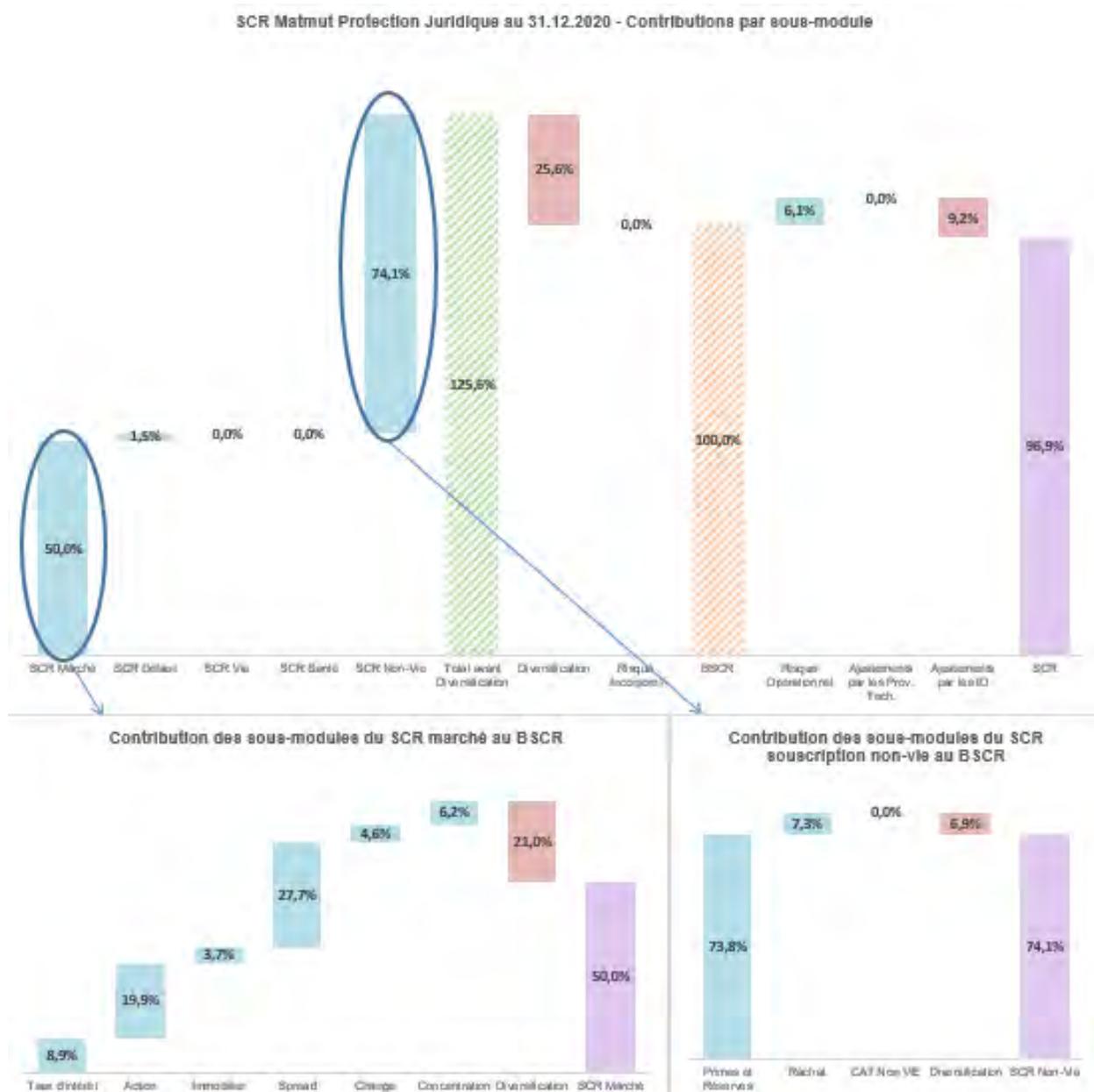
## **C.7 Autres informations**

---

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque d'Inter Mutuelles Entreprises.

Les risques auxquels Matmut Protection Juridique est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre pour poursuivre son activité (décrite en partie A « Activités et résultats ») et son développement.

Le profil de risque, déterminé par le SCR, est composé comme suit :



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de souscription** représentant 74,1% du total du SCR de base (BSCR) ;
- **Le risque de marché** représentant 50% du total du SCR de base (BSCR). Le risque de spread emporte le poids le plus significatif (27,7%) en raison de la proportion des actifs obligataires dans le total des placements.

**Le risque de contrepartie** est mineur (1,5%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs. Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 25,6% du SCR de base (BSCR).

## C.1 Risque de souscription

---

Le risque de souscription concerne les activités Non-Vie (protection juridique).

### Exposition au risque de souscription

---

Le profil de risque de Matmut Protection Juridique est relativement standard sur le marché de l'assurance. Il s'agit de risques de masse sans particularités tant en matière de garanties que de concentration.

### Composition du risque de souscription

Le risque de souscription non-vie risque couvre la totalité du risque de souscription sur la ligne d'activité (LoB) Protection Juridique.

Ce risque de souscription Non Vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves, et dans une moindre mesure un risque de rachat.

### Concentration du risque de souscription

---

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Protection Juridique (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

### Réduction du risque de souscription

---

De par la nature de son activité, Matmut Protection Juridique n'a pas besoin de faire appel à la réassurance.

### Évolutions envisagées sur l'horizon de la période de planification

---

De par la nature de son activité, Matmut Protection Juridique n'a pas besoin de faire appel à la réassurance.

## Sensibilité du risque de souscription

Matmut Protection Juridique réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Le scénario de stress de souscription intègre des chocs techniques de période de retour élevées. Malgré les chocs appliqués, le ratio de solvabilité reste à un niveau très supérieur du seuil réglementaire de 100%.

## Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2020 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 235% serait porté à 289% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 151% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

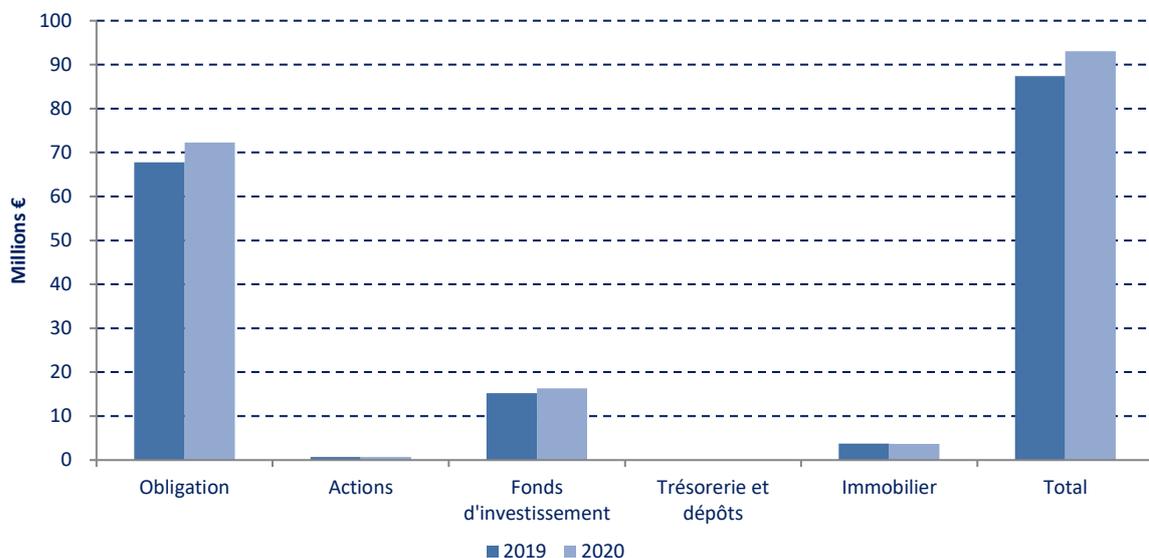
Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste proche du seuil réglementaire des 100%.

## C.2 Risque de marché

### Présentation du risque de marché

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 93 millions d'euros contre 87 millions d'euros en 2019. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2020, sont représentées ci-dessous :

Evolution de l'allocation d'actifs



Le portefeuille d'actifs de Matmut Protection Juridique reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en hausse par rapport à 2019.

Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 8 ans.

### Exposition au risque de marché

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 12 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché au 31-12-20 (en M€)		
<b>Risque de marché après diversification</b>	<b>12,5</b>	<b>100%</b>
Risque Taux d'intérêt	2,2	18%
Risque Action	5,0	40%
Risque Immobilier	0,9	7%
Risque de Spread	6,9	55%
Risque de Concentration	1,6	12%
Risque de change	1,1	9%
Diversification	-5,3	-42%

### Sensibilité au risque de marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut Protection Juridique comme toute entité de la Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut Protection Juridique à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

## C.3 Risque de crédit

### Présentation du risque de crédit

Matmut Protection Juridique est soumise au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Ce risque de crédit est toutefois limité dans la mesure où l'activité de Matmut Protection Juridique ne nécessite pas de faire appel à de la réassurance et n'a de ce fait pas de créances de réassurance dans son bilan.

Les comptes courants internes et comptes bancaires représentent le poste le plus important. Les contreparties de type 2 sont majoritairement composées des créances envers les sociétaires.

Globalement, le volume de contreparties reste limité pour Matmut Protection Juridique.

## Exposition au risque de crédit

---

La projection du SCR de contrepartie est stable sur l'horizon de planification. Le poids du SCR contrepartie reste limité par rapport au SCR de base de Matmut Protection Juridique.

## Concentration de risque

---

Au regard des contre parties concernées par le risque de crédit et, plus particulièrement, des assiettes, il n'est pas détecté de concentration de risque pour Matmut Protection Juridique.

## Techniques d'atténuation du risque de contrepartie

---

Au regard des contreparties concernées par le risque de crédit, aucune technique d'atténuation du risque de contrepartie est nécessaire pour Matmut Protection Juridique.

## Sensibilité au risque de contrepartie

---

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Matmut Protection Juridique, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

## Dépendances entre les risques

---

Matmut Protection Juridique ne dispose pas actuellement d'outils permettant de déterminer les dépendances de manière quantitative. A ce titre, seule une approche globale est réalisée.

## C.4 Risque de liquidité

---

L'exposition au risque de liquidité de Matmut Protection Juridique se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. L'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

## Bénéfices attendus sur Primes Futures

---

Matmut Protection Juridique détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance, puis les réaffecte par ligne d'activité (LoB).

Au titre de l'exercice 2020, les bénéfices attendus sur primes futures de Matmut Protection Juridique s'élèvent à 3,8 millions d'euros.

## **C.5 Risque opérationnel**

---

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Le descriptif, des risques opérationnels ainsi que leurs éléments de maîtrise, est détaillé dans le paragraphe C5 du SFCR Sgam Matmut.

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel de Matmut Protection Juridique, représente 6,2% du SCR.

## **C.6 Autres risques importants**

---

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut.

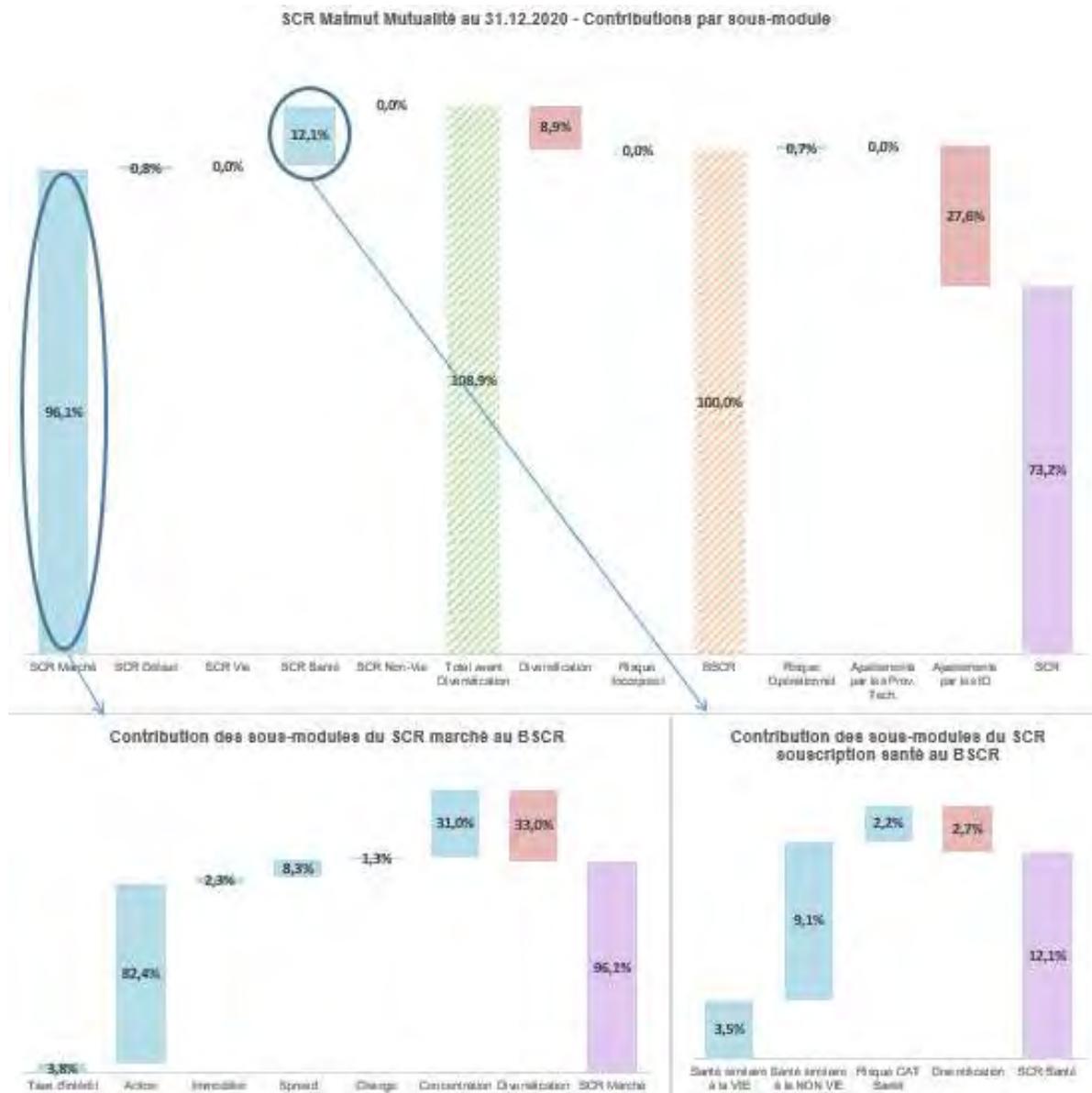
## **C.7 Autres informations**

---

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque de Matmut Protection Juridique.

Les risques auxquels Matmut Mutualité est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre en vue de la poursuite de son activité (décrite en partie A « Activités et résultats ») et de son développement en respect des contraintes liées à son activité et à ses engagements.

Le profil de risque, déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante :



**Le risque le plus important est le risque de marché**, qui représente 96,1% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus

significatif (82,4%) du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

**Le risque de souscription santé** représente 12,1% du total du SCR de base (BSCR). Il concerne exclusivement le risque de primes et réserves attaché à l'assurance Santé.

**Le risque de contrepartie** est mineur (0,8%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 8,9% du SCR de base (BSCR)

## C.1 Risque de souscription

---

Le risque de souscription concerne les activités Non-Vie, Vie et Santé.

### Exposition au risque de souscription

---

Le profil de risque de Matmut Mutualité est standard sur le marché de l'assurance. Il s'agit de risques de masse sans particularités tant en matière de garanties que de concentration.

Le risque de souscription est très majoritairement un risque de souscription « Non Vie » et plus accessoirement des risques « Santé » et « Vie », du fait de la présence de garanties couvrant les dommages corporels dans les contrats.

### Composition du risque de souscription

#### ► Risque de souscription Santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties SMAC incluses dans les contrats Matmut.

Comme pour le risque Non Vie, le risque santé est couvert par de la réassurance ; le montant de capital nécessaire à la couverture de ce risque est donc également en net de réassurance.

### Concentration du risque de souscription

---

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Mutualité (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

### Réduction du risque de souscription

---

De par la nature de son activité, Matmut Mutualité n'a pas besoin de faire appel à la réassurance.

## Sensibilité du risque de souscription

Au regard de la faible matérialité en jeu et du poids limité du risque de souscription dans le SCR de base, notamment au regard du risque de marché, la réalisation de mesure de sensibilité n'apparaît pas opportune.

## Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2020 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 332% serait porté à 412% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 204% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

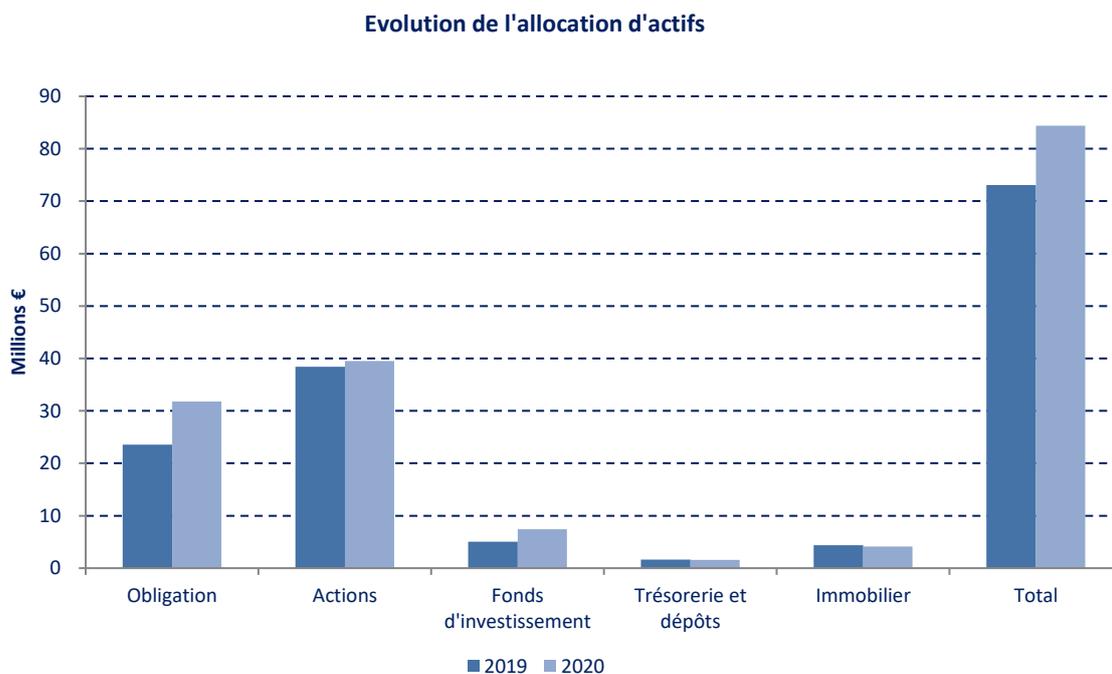
Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste très supérieur au seuil réglementaire des 100%.

## C.2 Risque de marché

### Présentation du risque de marché

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 84 millions d'euros contre 73 millions d'euros en 2019. Cette augmentation s'explique notamment par des flux de passif sur la période et la poursuite des taux bas sur l'exercice.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2019, sont représentées ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs de Matmut Mutualité reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est en progression par rapport à 2019. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 17 ans.

## Exposition au risque de marché

L'allocation actuelle représente un SCR de marché de 44 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché au 31-12-20 (en M€)		
<b>Risque de marché après diversification</b>	<b>44,1</b>	<b>100%</b>
Risque Taux d'intérêt	1,7	4%
Risque Action	37,9	86%
Risque Immobilier	1,0	2%
Risque de Spread	3,8	9%
Risque de Concentration	14,3	32%
Risque de change	,6	1%
Diversification	-15,2	-34%

## Sensibilité au risque de marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut Mutualité comme toute entité affiliée à Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut Mutualité à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

## C.3 Risque de crédit

### Présentation du risque de crédit

Le risque de crédit est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque lié à la marge, de risque de contrepartie, ou de concentration du risque de marché.

Matmut Mutualité est soumise au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Ce risque de crédit est toutefois limité dans la mesure où l'activité de Matmut Mutualité ne nécessite pas de faire appel à de la réassurance et n'a de ce fait pas de créances de réassurance dans son bilan.

Les comptes courants internes et comptes bancaires représentent le poste le plus important. Les contreparties de type 2 sont majoritairement composées des créances envers les sociétaires.

Globalement, le volume de contreparties reste limité pour Matmut Mutualité.

### Exposition au risque de crédit

---

La projection du SCR de contrepartie est stable sur l'horizon de planification. Le poids du SCR contrepartie reste limité par rapport au SCR de base de Matmut Mutualité.

### Concentration de risque

---

Au regard des contreparties concernées par le risque de crédit et, plus particulièrement, des assiettes, il n'est pas détecté de concentration de risque pour Matmut Mutualité.

### Techniques d'atténuation du risque de contrepartie

---

Au regard des contreparties concernées par le risque de crédit, aucune technique d'atténuation du risque de contrepartie est nécessaire pour Matmut Mutualité.

### Sensibilité au risque de contrepartie

---

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Matmut Mutualité, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

### Dépendances entre les risques

---

Matmut Mutualité ne dispose pas actuellement d'outils permettant de déterminer les dépendances de manière quantitative.

## C.4 Risque de liquidité

---

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de Matmut Mutualité et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

### Bénéfices attendus sur Primes Futures

---

Matmut Mutualité détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance, puis les réaffecte par ligne d'activité (LoB).

Au titre de l'exercice 2020, les bénéfices attendus sur primes futures de Matmut Mutualité s'élèvent à 37 millions d'euros.

## **C.5 Risque opérationnel**

---

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Le descriptif, des risques opérationnels ainsi que leurs éléments de maîtrise, est détaillé dans le paragraphe C5 du SFCR Sgam Matmut.

Le risque opérationnel de Matmut Mutualité, mesuré par la formule standard, représente moins d'1% du SCR.

## **C.6 Autres risques importants**

---

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut.

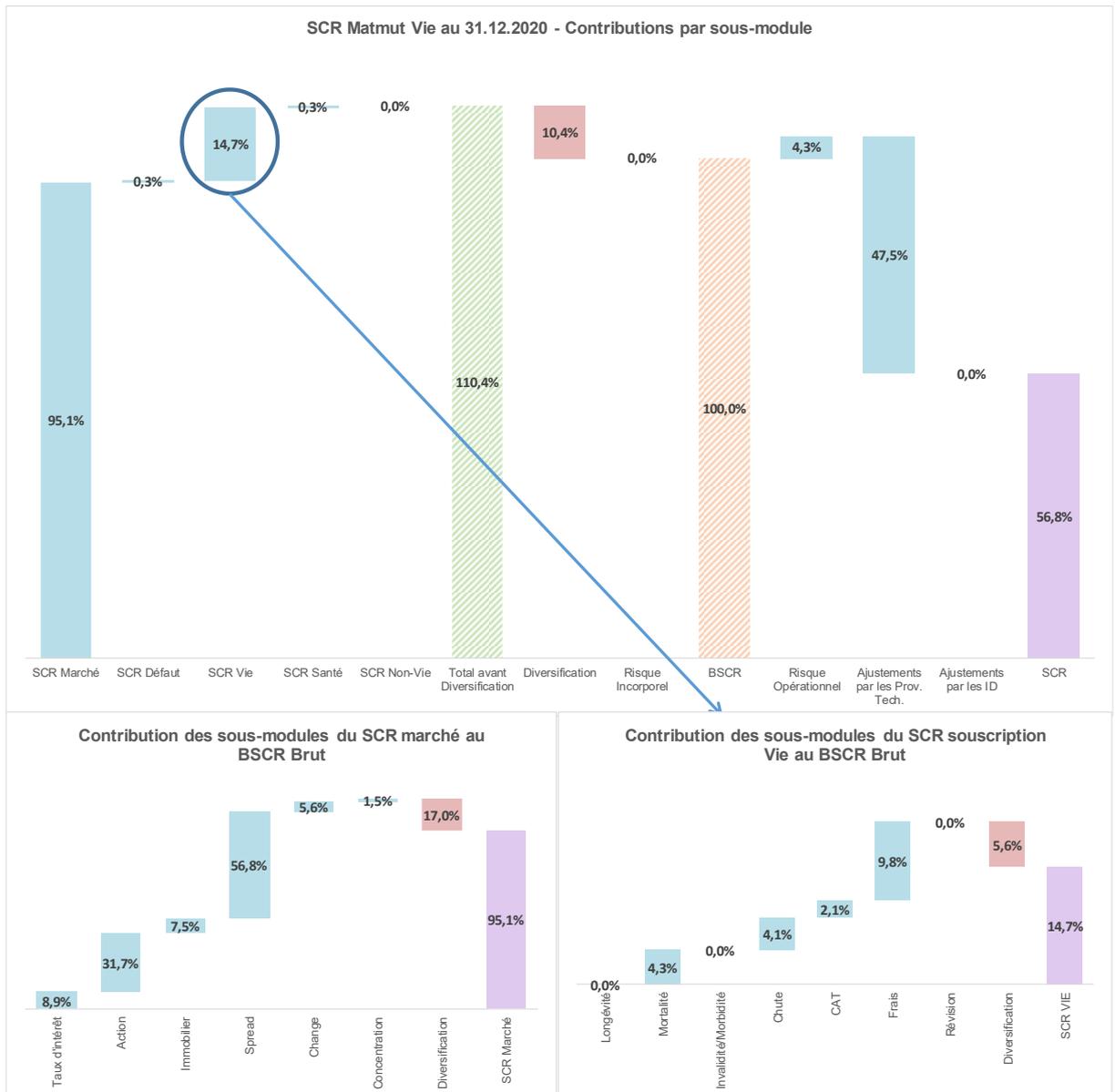
## **C.7 Autres informations**

---

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

Les risques auxquels Matmut Vie est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre en vue de la poursuite de son activité (décrite en partie A « Activités et résultats ») et de son développement en respect des contraintes liées à son activité et à ses engagements.

Le profil de risque de Matmut Vie, déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante :



Rapportés au BSCR brut de diversification :

- Le risque de marché représente 95,1% : le poids de ce risque dans le total est inhérent à l'activité portée par l'entité qu'est l'assurance vie. La nature de ce risque provient principalement des conditions économiques et financières. Les principaux risques qui le constituent sont le risque de spread, d'action et de taux.

Il impacte les placements en représentation des engagements nés des contrats d'épargne et des fonds propres.

- Le risque de souscription vie représente 14,7% : il est composé du risque de frais, de chute et de mortalité. Du fait du portefeuille de contrats axés sur l'épargne en euros et prévoyance ne couvrant que le risque décès, Matmut Vie n'est pas concernée par les autres sous modules prévus par la formule standard.

Le risque opérationnel représente 7,6% du SCR : il se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultants d'événements extérieurs et inclut le risque de non-conformité.

## C.1 Risque de souscription

---

### Exposition au risque de souscription

---

Le profil de risque de Matmut Vie est standard sur le marché de l'assurance vie (activité majoritairement axée sur les contrats d'épargne en euros, contexte français).

Les risques liés à l'activité de souscription de Matmut Vie sont donc principalement des risques de mortalité, rachat et frais. Ces différents risques sont clairement identifiés par la formule standard qui permet de mesurer normativement les risques couverts par Matmut Vie.

### Concentration de risque

---

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Vie, il n'est pas détecté de concentration. Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

### Techniques d'atténuation du risque de souscription

---

L'atténuation du risque consiste en la mise en place de dispositifs de réduction de l'exposition via des techniques de couverture de risque.

Le portefeuille de contrats de Matmut Vie est principalement constitué de contrats d'épargne en euros sans engagement de taux. Les autres produits de prévoyance (Temporaire Décès nommé « Capital Prévoyance Matmut » et Obsèques « Matmut Vie Obsèques » et « Matmut Prévoyance Obsèques ») ne représentent pas des engagements significatifs du fait notamment des capitaux souscrits individuellement qui restent très limités.

De ce fait, aucune technique d'atténuation du risque n'est mise en œuvre au 31 décembre 2020.

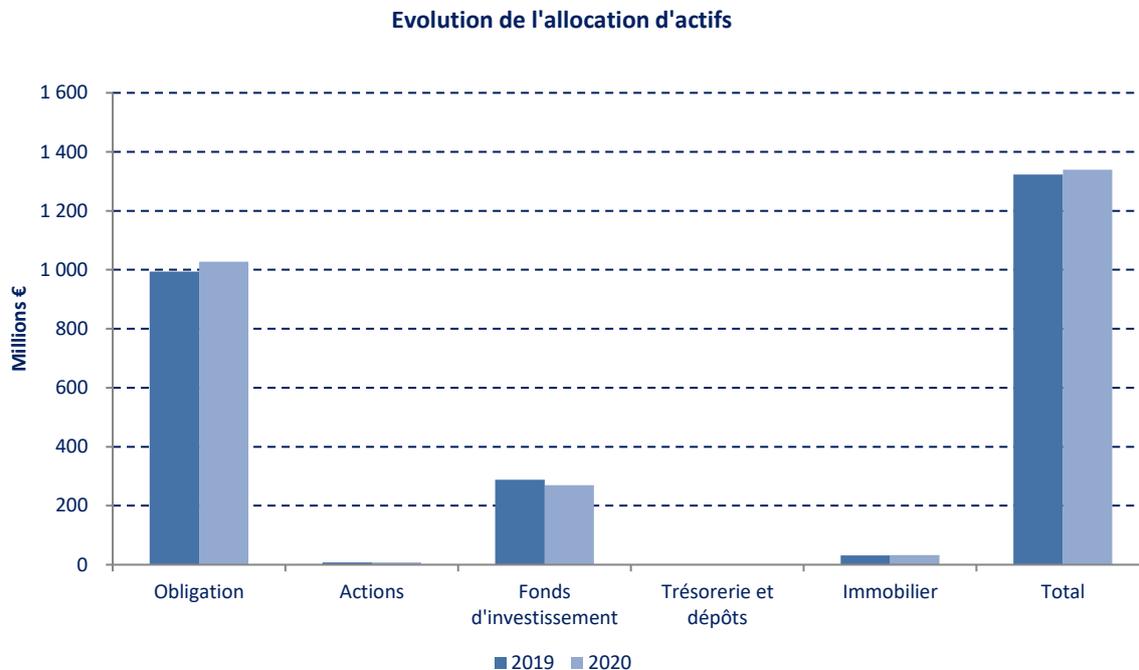
## Sensibilité au risque de souscription

Matmut Vie établit chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs. Compte tenu du fait que le poids du risque de marché représente plus de 90% du SCR, Matmut Vie a uniquement réalisé des stress portant sur l'environnement économique et financier.

## C.2 Risque de marché

### Présentation du risque de marché

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 1 339 millions d'euros contre 1 323 millions d'euros en 2019. Cette évolution s'explique en grande partie par des flux de passif sur la période ainsi que la poursuite des taux bas sur l'exercice. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2020, sont représentées ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs de Matmut Vie reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et progresse par rapport à 2019. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Une diminution du risque crédit a permis d'améliorer le rating moyen du portefeuille, qui est de AA pour une maturité moyenne de 11 ans.

En parallèle, une diminution du risque action explique la baisse d'environ 6% de la poche fonds d'investissement, suite à l'allègement de certains fonds sur l'exercice.

## Exposition au risque de marché

L'allocation actuelle représente un SCR de marché de 124 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché au 31-12-20 (en M€)		
<b>Risque de marché après diversification</b>	<b>124,2</b>	<b>100%</b>
<i>Risque Taux d'intérêt</i>	11,7	9%
<i>Risque Action</i>	41,4	33%
<i>Risque Immobilier</i>	9,8	8%
<i>Risque de Spread</i>	74,2	60%
<i>Risque de Concentration</i>	1,9	2%
<i>Risque de change</i>	7,3	6%
<i>Diversification</i>	-22,2	-18%

## Sensibilité au risque de marché

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut Vie comme toute entité affiliée à Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut Vie à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

### C.3 Risque de crédit

#### Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit est non significatif pour Matmut Vie, en effet le SCR contrepartie s'élève à 0,4 million d'euros.

#### Sensibilité au risque de crédit

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Matmut Vie, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

### C.4 Risque de liquidité

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de Matmut Vie et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

## Bénéfices attendus sur les primes futures

---

Matmut Vie détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures au titre des contrats de prévoyance, contrats pour lesquels il y a une obligation de verser des cotisations. Ainsi, les profits futurs sur primes futures sont évalués par différence entre les provisions techniques telles que calculées usuellement à la date d'arrêté et les provisions techniques recalculées sous l'hypothèse que les primes futures ne se réalisent pas.

Le montant est évalué à 2,7 millions d'euros.

## C.5 Risque opérationnel

---

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Le descriptif, des risques opérationnels ainsi que leurs éléments de maîtrise, est détaillé dans le paragraphe C5 du SFCR Sgam Matmut.

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel de Matmut Vie, représente 7,6% du SCR.

## C.6 Autres risques importants

---

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs de Sgam Matmut.

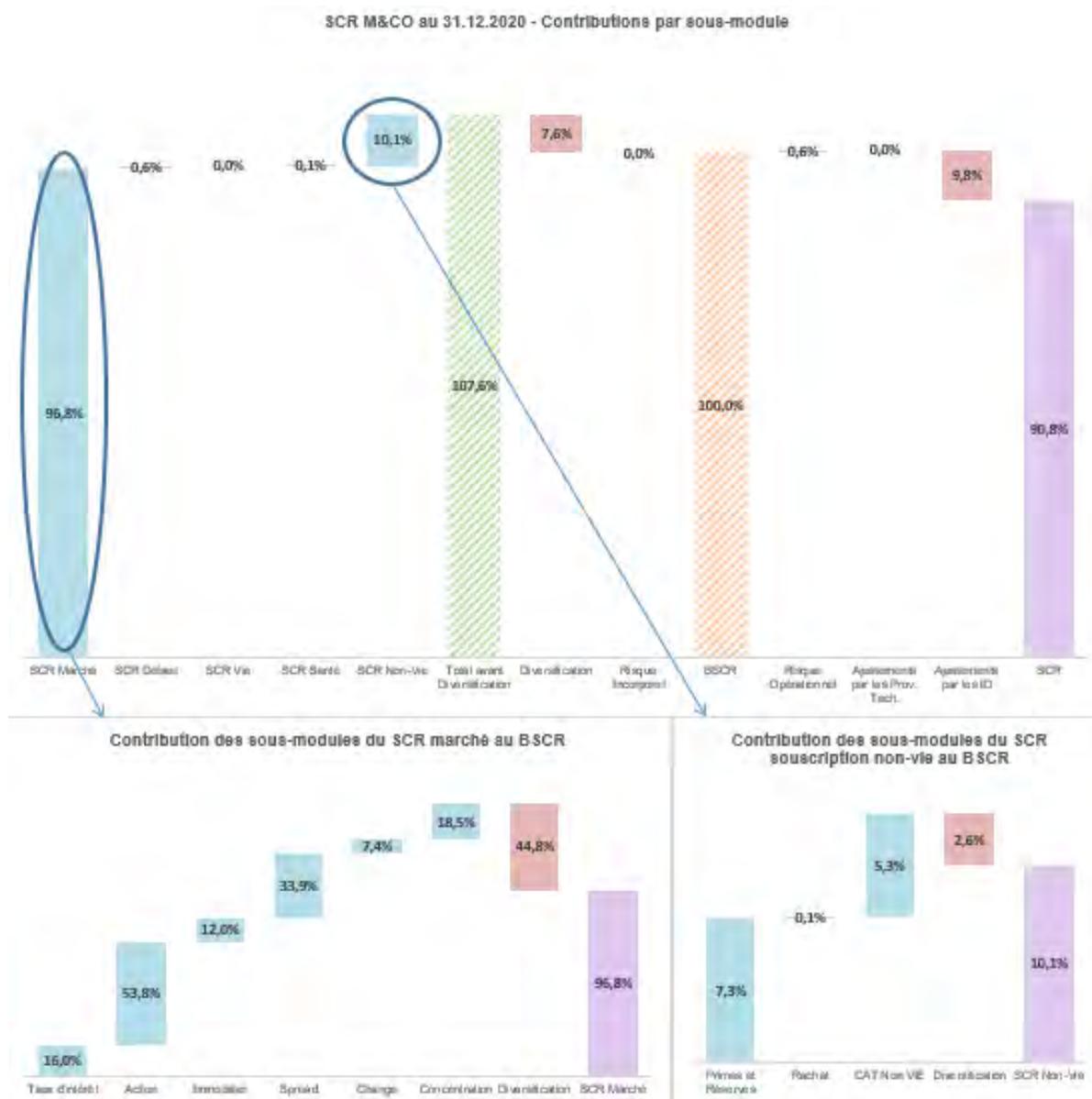
## C.7 Autres informations

---

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

Les risques auxquels Matmut & Co est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre en vue de la poursuite de son activité (décrite en partie A « Activités et résultats ») et de son développement en respect des contraintes liées à son activité et à ses engagements.

Le profil de risque de Matmut & Co, déterminé par le SCR, est ventilé de la manière suivante :



**Le risque le plus important est le risque de marché**, qui représente 96,8% du total du SCR de base (BSCR). Le risque actions porte le poids le plus significatif (53,8%) du fait de

la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

**Le risque de souscription** représente 10,2% du total du SCR de base (BSCR), dont 10,1% pour le risque de souscription non-vie, qui porte principalement sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation

Enfin, **la diversification entre les modules de risques** représente 7,6% du SCR de base (BSCR)

## C.1 Risque de souscription

---

Le risque de souscription concerne les activités Non-Vie, Vie et Santé.

### Exposition au risque de souscription

---

Le profil de risque de Matmut & Co est relativement standard sur le marché de l'assurance. Il s'agit de risques de masse sans particularités tant en matière de garanties que de concentration.

Le risque de souscription est très majoritairement un risque de souscription « Non Vie » et plus accessoirement des risques « Santé » et « Vie », du fait de la présence de garanties couvrant les dommages corporels dans les contrats.

### Composition du risque de souscription

Le risque de souscription est segmenté en trois sous-modules (activités Non-Vie, Santé et Vie).

#### ► Risque de souscription Non Vie

Ce risque couvre la quasi-totalité du risque de souscription, des engagements assurantiels de la mutuelle du fait de l'orientation de son activité principalement sur les lignes d'activité (LoB) Automobile, Responsabilité Civile, Dommages.

Il représente environ 99% du total de ces 3 sous modules de risques.

Ce risque de souscription Non Vie comporte à la fois un risque de primes et de réserves ainsi qu'un risque catastrophe. Ce risque catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

#### ► Risque de souscription Santé

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD et les garanties des contrats en assurance de personnes (Accidents de la Vie).

Il représente environ 1 % du total de ces 3 sous modules de risques.

Comme pour le risque Non Vie, le risque santé est couvert par de la réassurance ; le montant de capital nécessaire à la couverture de ce risque est donc également en net de réassurance.

### ► Risque de souscription Vie

Ce risque correspond aux rentes en service issues des contrats Non Vie (Indemnisation des dommages causés à des tiers).

Ce SCR est nul pour Matmut & Co, les projections de l'activité à horizon 2024 n'intégrant pas encore de rentes mises en service.

### Concentration du risque de souscription

---

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut & Co (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

### Réduction du risque de souscription

---

Les risques de souscription non vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur les risques de sinistralité les plus volatiles comme les aléas climatiques y compris en catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

Ainsi, Matmut & Co a mis en place un programme de réassurance permettant de couvrir notamment les risques pouvant présenter des effets de cumul de survenance annuelle (notamment les risques climatiques, les risques de tempête et autres manifestations des forces de la nature ainsi que les risques de catastrophes naturelles) et / ou d'intensité (spécialement la responsabilité civile auto et non auto ainsi que les risques incendie).

La maîtrise des risques sur le portefeuille Non Vie s'appuie également sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

### Sensibilité du risque de souscription

---

Compte-tenu du caractère récent de l'activité sur Matmut & Co, les expositions au risque de souscription restent faibles. La réalisation de mesures de sensibilité n'apparaît pas opportune.

### Dépendance entre les risques

---

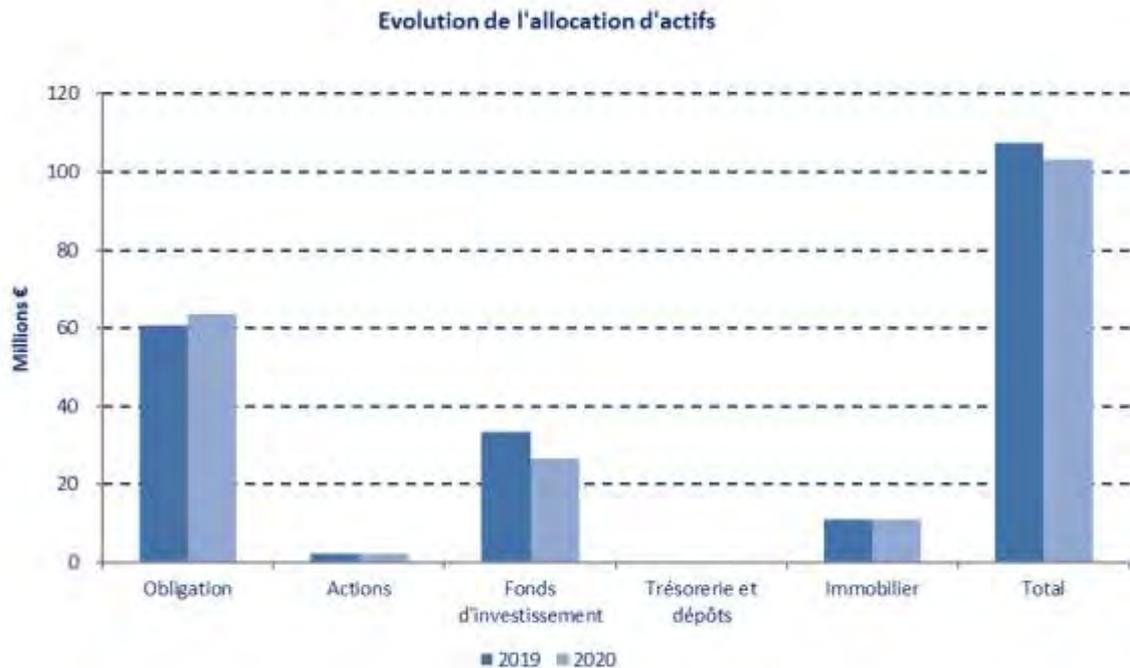
La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2020 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 503% serait porté à 794% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 300% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste très supérieur au seuil réglementaire des 100%.

## C.2 Risque de marché

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 103 millions d'euros contre 107 millions d'euros en 2019.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution, sont représentées ci-dessous :



La déformation observée du profil est en conséquence directe du transfert. La poche d'obligations représente toujours une part importante de l'allocation du portefeuille et est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 11 ans.

Parallèlement, la poche fonds d'investissement apparaît en baisse d'environ 20%. Cette variation s'explique principalement par l'allègement des fonds monétaires.

L'allocation actuelle représente un SCR de marché de 22 millions d'euros et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché au 31-12-20 (en M€)		
<b>Risque de marché après diversification</b>	<b>22,3</b>	<b>100%</b>
Risque Taux d'intérêt	3,7	17%
Risque Action	12,4	56%
Risque Immobilier	2,8	12%
Risque de Spread	7,8	35%
Risque de Concentration	4,3	19%
Risque de change	1,7	8%
Diversification	-10,3	-46%

### C.3 Risque de crédit

#### Exposition au risque de crédit

Matmut & Co est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements et des avoirs en banque.

#### Concentration du risque de crédit

Du point de vue de la réassurance, compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs de l'entreprise (cf. tableau ci-dessus), il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme, sauf cas particuliers. Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

#### Réduction du risque de crédit

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, Matmut & Co met en œuvre les règles internes édictées dans la politique de réassurance Groupe.

#### Sensibilité du risque de crédit

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

#### Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

## C.4 Risque de liquidité

---

L'exposition au risque de liquidité de Matmut & Co se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

### Bénéfices attendus sur les primes futures

---

Matmut & Co détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance, puis les réaffecte par ligne d'activité (LoB).

Les profits attendus sur primes futures de Matmut & Co sont de 30K€.

## C.5 Risque opérationnel

---

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Le descriptif, des risques opérationnels ainsi que leurs éléments de maîtrise, est détaillé dans le paragraphe C5 du SFCR Sgam Matmut.

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel de Matmut & Co, représente 0,5% du SCR.

## C.6 Autres risques importants

---

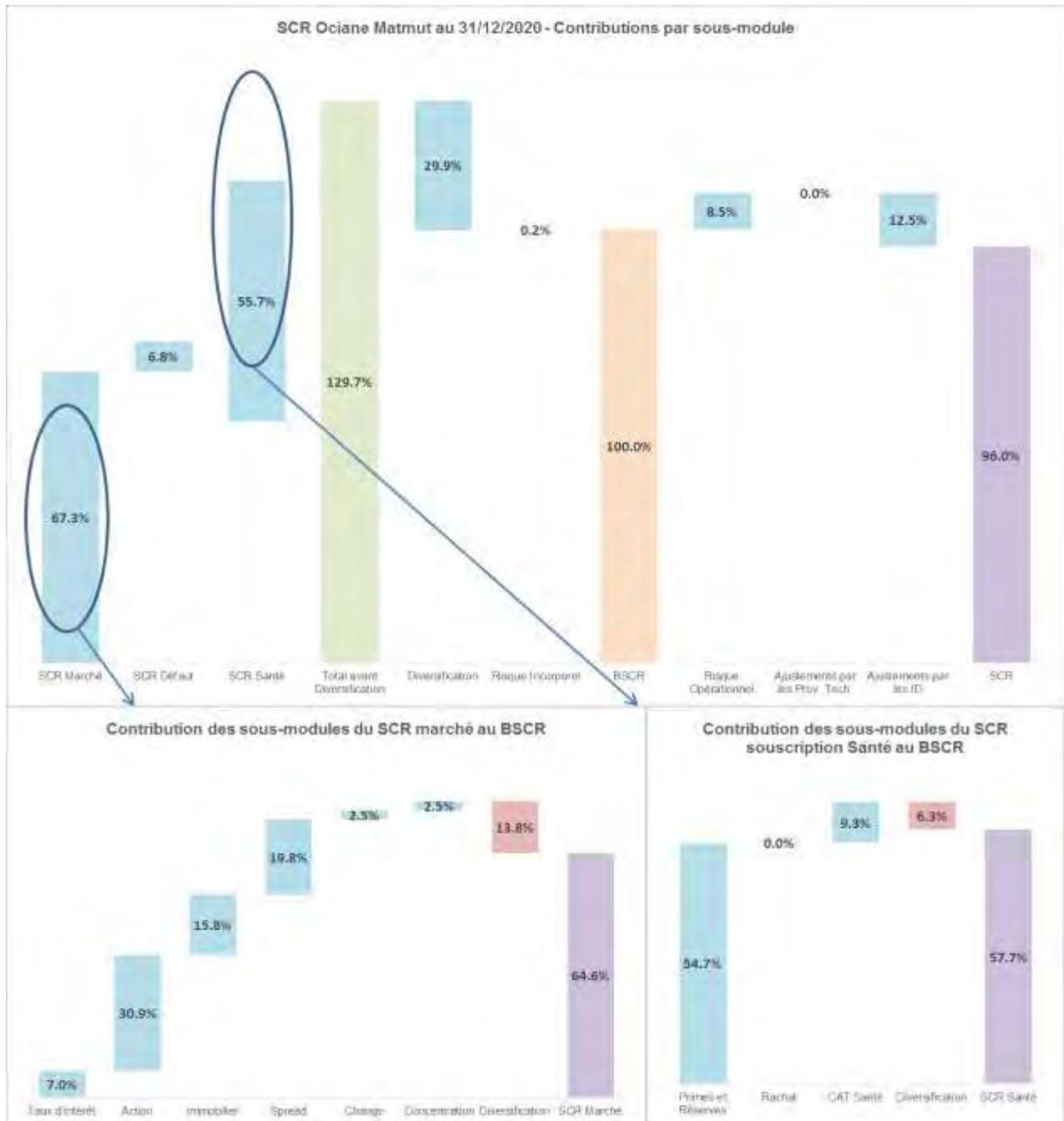
L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut.

## C.7 Autres informations

---

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque de Matmut & Co.

La Mutuelle Ociane Matmut évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels conformément à la formule règlementaire standard.



Le profil de risque d'Ociane Matmut est relativement standard sur le marché de la Santé.

Les risques de souscription santé et de marché sont les risques significatifs de la mutuelle.

- Le premier poste porte principalement sur le risque de primes et réserves de l'assurance Santé.
- Le second est principalement composé du risque Action et du risque de Spread.

## C.1 Risque de souscription

La Mutuelle Ociane Matmut assure principalement ses adhérents en risque complémentaire santé et de façon marginale (0,3% de son chiffre d'affaire) pour des garanties « temporaire décès ».

Le risque de souscription de la Mutuelle Ociane Matmut est donc uniquement un risque de souscription « SANTE ». Les risques liés à son activité de souscription sont principalement des risques de réserve et de prime, risques clairement identifiés par la formule standard.

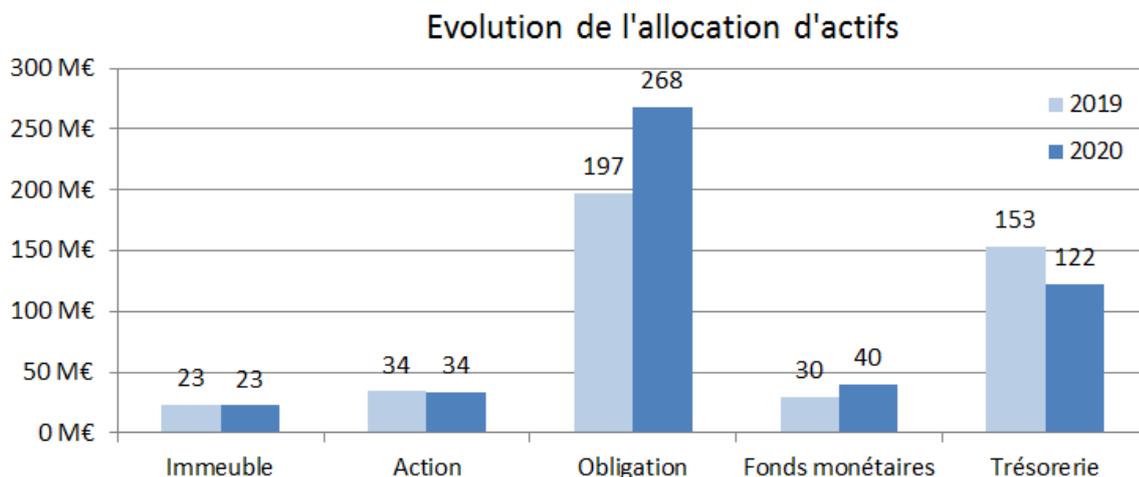
Son offre santé est segmentée par domaines d'activités stratégiques : celui du marché des particuliers, celui des TNS et des TPE, celui des entreprises (PME et ETI) et celui des entreprises en pilotage partagé (risque coassuré).

Aucun changement important n'a affecté la période de référence.

## C.2 Risque de marché

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 486 millions d'euros contre 438 millions d'euros en 2019. Cette augmentation s'explique par la progression des marchés et les résultats de la mutuelle.

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution, sont représentées ci-dessous :



Aucun changement important n'a affecté la période de référence.

## C.3 Risque de crédit

La Mutuelle Ociane Matmut est soumise, au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation.

Elle est autant exposée au titre des expositions de type 1, que des expositions de type 2. En effet, du fait d'une réallocation de sa trésorerie, l'exposition au défaut au type 1 a été réduite entre 2019 et 2020.

A noter que toutes les contreparties de type 1 sont de rating A.

#### **C.4 Risque de liquidité**

---

Le besoin de liquidité est une dimension prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif.

Ainsi, la trésorerie de la Mutuelle Ociane Matmut fait l'objet d'un suivi strict et d'un rapport quotidien à la Direction Générale de la Mutuelle Ociane Matmut et la Direction Financière de la mutuelle :

- Chaque jour, les soldes de tous les comptes de trésorerie sont vérifiés.
- Les mouvements, relatifs aux frais de fonctionnement, sont contrôlés au regard des prévisions, et validés avant leur enregistrement comptable.
- Dès que les comptes courants de cotisations atteignent un certain seuil, fixé par la Direction Générale, le solde est systématiquement rapatrié vers les comptes de trésorerie rémunérés.

#### **C.5 Risque opérationnel**

---

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Le descriptif des risques opérationnels ainsi que leurs éléments de maîtrise sont détaillés dans le paragraphe C5 du SFCR Sgam Matmut.

#### **C.6 Autres risques importants**

---

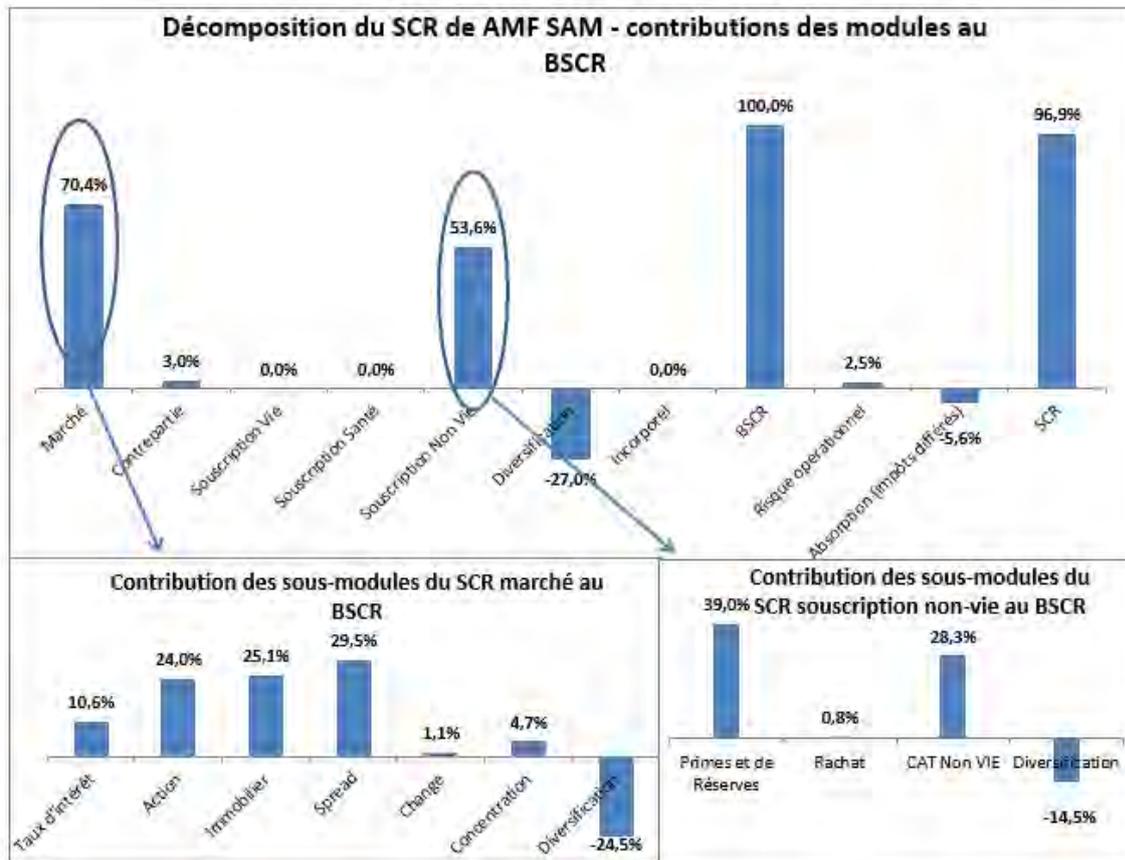
La mutuelle n'identifie pas d'autres risques importants que ceux exposés dans le paragraphe C5.

#### **C.7 Autres informations**

---

Pour Ociane Matmut, il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque

L'analyse de la décomposition du SCR permet d'identifier les modules de risques principaux comme suit :



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de marché** qui représente 70,4% du total du SCR de base (BSCR). Au sein de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif du fait du niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.
- **Le risque de souscription non-vie** qui représente 53,6% du total du BSCR. Il porte principalement sur le risque de primes et réserves.

### C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription concerne l'activité principale de la mutuelle : l'assurance non-vie.

La cartographie des lignes d'activité d'AMF Sam est la suivante :

- Responsabilité Civile Générale,
- Assistance,
- Protection juridique.

Du fait de la faible matérialité des provisions en Normes Françaises pour la garantie Accident, celles-ci sont intégrées, en normes Solvabilité II, dans la ligne d'activité Responsabilité Civile Générale.

### Exposition au risque de souscription

---

Le risque de souscription auquel AMF Sam est exposée est le risque de souscription non-vie.

Les risques liés à l'activité de souscription sont principalement des risques de primes et de réserves ainsi que le risque catastrophes.

Au 31 décembre 2020, le SCR relatif au risque de souscription en non-vie s'élève à 8,2 millions d'euros avant effet de diversification (de - 1,8 millions d'euros), soit 6,5 millions d'euros après effet de diversification.

Le SCR de souscription non-vie augmente de 0,3 million d'euros (soit 5%) par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due principalement au risque de primes et de réserves.

L'évolution du risque de primes et de réserves est cohérente avec l'augmentation du volume sous risque à fin 2020. En particulier, le volume sous risque a augmenté de 0,7 million d'euros du fait de la hausse des primes et de la meilleure estimation en Responsabilité Civile, partiellement compensée par une baisse des volumes en Assistance.

### Concentration du risque de souscription

---

AMF Sam n'a pas identifié de risque particulier lié à la concentration du risque de souscription parmi son portefeuille de sociétaires.

### Atténuation du risque de souscription

---

La Directive Solvabilité II définit les techniques d'atténuation des risques comme "toutes les techniques qui permettent aux entreprises d'assurance et de réassurance de transférer tout ou partie de leurs risques à une autre partie".

Suite à l'analyse du risque de souscription, AMF Sam a mis en place des couvertures sur son activité Responsabilité Pécuniaire des Comptables Publics. Cette couverture comprend un traité en excédent de sinistres.

Le produit Multigaranties Professionnelles des Agents Publics (MPAP) assuré par AMF Sam depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 est également couvert par un programme de réassurance pour la garantie Responsabilité Civile. Cette couverture est en excédent de sinistres.

L'analyse de l'efficacité de la couverture de Responsabilité Pécuniaires des Comptables Publics est effectuée par la Direction Générale d'AMF Sam et celle du MPAP est réalisée en lien avec l'entité réassurance de la Matmut.

## Sensibilité au risque de souscription

---

L'approche retenue par AMF Sam sur le calcul des besoins en fonds propres et les chocs appliqués relatifs aux risques de souscription sont basés sur la formule standard. Pour le calcul du risque de tarification, il a été pris en compte les primes de l'exercice, ainsi que le montant des profits futurs. Pour le risque de provisionnement, il a été pris en compte la base des provisions techniques.

Le scénario de stress de souscription non-vie se traduit par une dégradation de la sinistralité du produit RPC à partir de 2021.

Les résultats du dernier processus ORSA sur les scénarios de stress de souscription ne remettent pas en cause la pérennité d'AMF Sam vis-à-vis du risque de souscription.

## C.2 Risque de marché

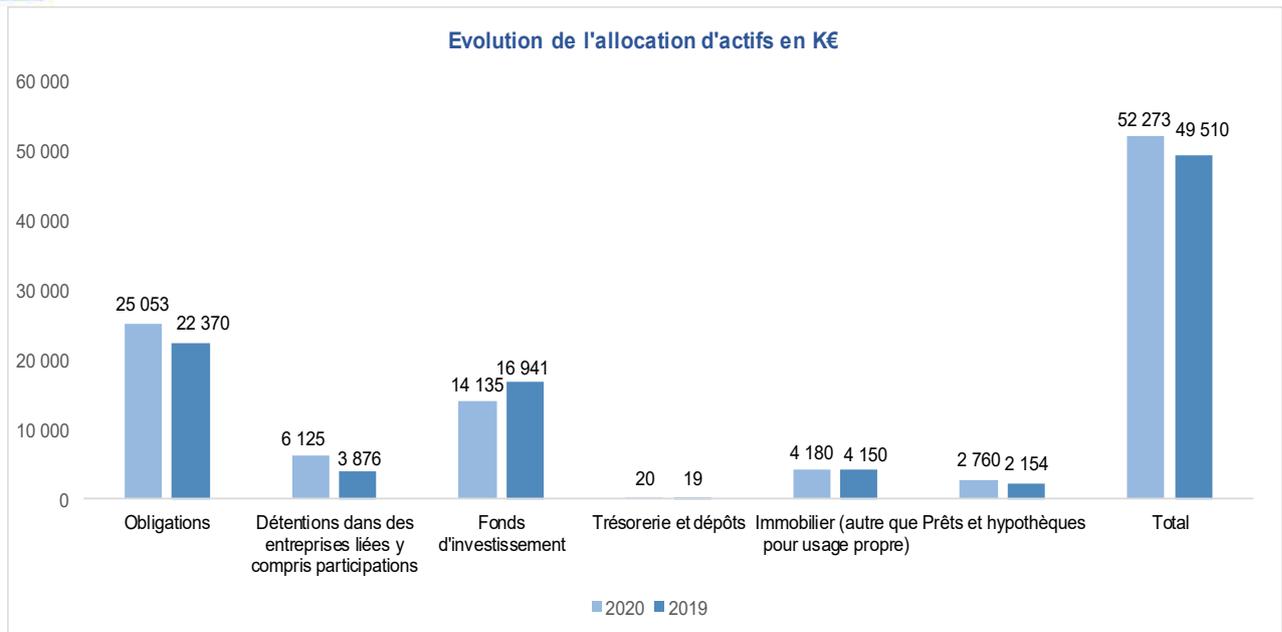
---

### Exposition au risque de marché

De par ses investissements, AMF Sam est exposée aux risques de marché suivants :

- Risque de taux ;
- Risque actions ;
- Risque immobilier ;
- Risque de spread ;
- Risque de concentration ;
- Risque de change.

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 52,3 millions d'euros contre 49,5 millions d'euros à fin 2019. La structure de risque du portefeuille d'investissements, ainsi que son évolution sur 2020, sont représentées ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs d'AMF Sam reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques.

La poche d'obligations représente une part importante du portefeuille et est haussée par rapport à 2019. Elle est composée d'obligations privées détenues en direct. Le rating moyen du portefeuille obligataire est de BBB+ pour une maturité moyenne de 3,92 ans.

La poche Détentions dans des entreprises liées y compris participations, composée principalement d'actions non cotées et de participations, augmente fortement à fin 2020 (+2,2 millions d'euros soit 58%). Cette évolution est principalement due à l'augmentation de la valeur économique de MUTAVIE et AMF IMMO.

La poche fonds d'investissement est en baisse de -17%. Cette baisse fait suite à une diminution de 2,8 millions d'euros des OPCVM dans le portefeuille d'actifs d'AMF Sam.

Le poids du portefeuille d'immobilier est stable sur la période.

Les prêts d'AMF Sam correspondent exclusivement aux créances envers AMF Immo, filiale à 100% d'AMF Sam, pour une valeur économique de 2,8 millions d'euros, en hausse de 0,6 millions d'euros (soit 28%) par rapport à l'année précédente.

Les montants des actifs d'AMF Sam sont présentés par classe d'actifs dans la section "D.1 Actifs" du présent document et détaillés par ailleurs en annexe dans le QRT S.02.01.01.

L'exposition aux risques de marché d'AMF Sam est la suivante :

Montants en K€	31/12/2019	31/12/2020	Evolution 2019/2020 (%)
Risque de taux d'intérêt	422	1 278	203%
Risque Action	3 804	2 901	-24%
Risque Immobilier	2 254	3 029	34%
Risque de Spread	2 931	3 567	22%
Risque de Concentration	377	134	-64%
Risque de Change	288	563	95%
Diversification	-1 716	-2 957	-72%
<b>SCR de marché</b>	<b>8 359</b>	<b>8 515</b>	<b>2%</b>

Le SCR de marché augmente de 0,2 million d'euros (soit 2%) par rapport à 2019. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des risques de Taux (203%), Immobilier (+34%) et de Spread (+22%), partiellement compensée par la baisse des risques Action (- 24%) et de Concentration (-64%).

L'augmentation du risque de taux d'intérêt résulte de l'impact du choc à la hausse sur les actifs. L'évolution du risque Immobilier est principalement expliquée par la hausse de la valeur de l'immobilier d'exploitation. La baisse du risque Action est liée à la baisse de la valeur des Actions de Type 1 (actions cotées sur un marché de l'EEE ou de l'OCDE) partiellement compensée par la hausse de la valeur des Actions de Type 2 (autres actions).

### Concentration du risque de marché

En cohérence avec sa politique prudente d'allocation et de gestion de son portefeuille d'actifs financiers, AMF Sam n'a pas identifié de concentration particulière des risques de marché.

### Atténuation du risque de marché

La Directive Solvabilité II définit les techniques d'atténuation des risques comme "toutes les techniques qui permettent aux entreprises d'assurance et de réassurance de transférer tout ou partie de leurs risques à une autre partie".

AMF Sam n'a pas recours à des techniques d'atténuation du risque de marché.

### Sensibilité du risque au marché

Dans le cadre de l'ORSA réalisé sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2019, AMF Sam appliqué le stress financier de la Sgam Matmut à partir de 2021, celui-ci intégrant notamment une chute à -27% des actions en 2021.

Les résultats du dernier processus ORSA sur le scénario de stress de marché ne remettent pas en cause la pérennité d'AMF Sam vis-à-vis du risque de marché.

### C.3 Risque de crédit

Dans le cas des opérations engagées par AMF Sam, le risque de crédit correspond au risque de défaut de la contrepartie qui concerne les placements financiers et les contrats de transferts de risques tels que la réassurance, ainsi que l'ensemble des créances (envers les assurés, les banques, ...).

#### Exposition au risque de crédit

Le risque de contrepartie est appréhendé par AMF Sam dans le cadre de son processus d'évaluation et de gestion :

- Du risque de souscription pour l'évaluation et le suivi des contreparties dans le cadre des opérations d'assurance et de réassurance,
- Du risque de marché dans le cadre de l'évaluation de la qualité de crédit des émetteurs financiers.

L'approche retenue par AMF Sam sur le calcul des besoins en fonds propres et les chocs appliqués relatifs aux risques de contrepartie est basée sur la formule standard.

Le risque de contrepartie lié aux émetteurs financiers est pris en compte dans le sous-module Risque de spread du Risque de marché. Le calcul du SCR lié aux autres contreparties est effectué dans le module Risque de contrepartie. Pour le besoin de ce calcul, AMF Sam a procédé à la classification des autres contreparties en deux types d'expositions :

- Les expositions de type 1 : contreparties "non diversifiables", à savoir les contrats de réassurance, les disponibilités bancaires, créances de réassurance, ...
- Les expositions de type 2 : contreparties "diversifiables" comme les créances sur les intermédiaires d'assurance, les créances sur les assurés, créances du personnel, prêts, ...

Le risque de contrepartie se décompose comme suit :

Montants en K€	31/12/2020	31/12/2019	Evolution 2020/2019
Risque de contrepartie type 1	63	68	-6%
Risque de contrepartie type 2	308	102	201%
<b>SCR de contrepartie</b>	<b>358</b>	<b>159</b>	<b>125%</b>

Le risque de contrepartie augmente de 0,2 million d'euros (soit 124%) en 2020. Ceci s'explique principalement par la hausse du SCR de contrepartie sur les expositions de type 2 (+ 206 k€). La hausse du SCR de contrepartie de type 2 est portée par la forte augmentation créances impayées depuis plus de 3 mois qui passent de 19 k€ en 2019 à 279 k€ en 2020.

AMF Sam n'a pas identifié de contrepartie présentant un risque de défaut significatif.

Par ailleurs, elle n'est pas exposée au risque de défaut de ses réassureurs car aucun sinistre et aucune provision n'ont été cédés sur la période. Elle suit cependant les risques liés aux contreparties qui sont significatifs (en termes de montant).

### **Concentration des risques de crédit**

---

La politique d'allocation des actifs mise en place par AMF Sam permet de limiter la concentration du risque de contrepartie. Comme exposé ci-dessus, AMF Sam suit les risques liés aux contreparties qui sont les plus importants.

### **Atténuation du risque de crédit**

---

La Directive Solvabilité II définit les techniques d'atténuation des risques comme "toutes les techniques qui permettent aux entreprises d'assurance et de réassurance de transférer tout ou partie de leurs risques à une autre partie".

AMF Sam n'a pas mis en place de technique d'atténuation des risques portant sur le risque de défaut des contreparties

### **Sensibilité au risque de crédit**

---

Compte tenu de l'absence de risque significatif en matière de contrepartie, aucun scénario adverse spécifique au risque de défaut des contreparties n'a été modélisé dans le cadre de l'ORSA ; cependant, le risque de défaut des contreparties est suivi dans l'ensemble des scénarios adresses définis par ailleurs dans le cadre de l'ORSA.

## **C.4 Risque de liquidité**

---

L'exposition au risque de liquidité d'AMF Sam se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par exemple, avec la survenance d'un sinistre d'ampleur exceptionnelle en Responsabilité Civile.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, ...).

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi précisément (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel.

### **Exposition au risque de liquidité**

---

## Méthodes d'évaluation du risque de liquidité

L'évaluation et le suivi du risque de liquidité sont intégrés au processus d'évaluation du risque de marché décrit dans le paragraphe "Exposition au risque de marché" de la section C.2. Un suivi particulier de la situation et du besoin en trésorerie est effectué via la réalisation d'un tableau prévisionnel des flux de trésorerie de l'année qui est actualisé mensuellement.

## Risques significatifs identifiés par AMF Sam

AMF Sam n'a pas identifié de risque significatif lié à la liquidité de ses actifs et investissements ou de situations financières pouvant entraîner un risque d'illiquidité. Elle estime en effet que sur ses actifs de placement, 25% sont liquides à moins d'un mois.

## Concentration des risques de liquidité

---

AMF Sam n'a pas identifié de risque particulier lié à la concentration du risque de liquidité.

## Atténuation du risque de liquidité

---

La Directive Solvabilité II définit les techniques d'atténuation des risques comme "toutes les techniques qui permettent aux entreprises d'assurance et de réassurance de transférer tout ou partie de leurs risques à une autre partie".

AMF Sam n'a pas mis en place de technique d'atténuation des risques portant sur le risque de défaut des contreparties

## Sensibilité au risque de liquidité

---

Compte tenu de l'absence de risque significatif en matière de liquidité, les scénarios adverses de l'ORSA n'incluent pas de composante liée à ce risque mais une analyse de ce risque est faite dans le cadre de l'ORSA.

## C.5 Risque opérationnel

---

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Le descriptif, des risques opérationnels ainsi que leurs éléments de maîtrise, est détaillé dans le paragraphe C5 du SFCR Sgam Matmut.

Mesuré par la formule standard, le risque opérationnel d'AMF Sam, représente 3% du SCR après diversification.

## C.6 Autres risques importants

---

Le Conseil d'administration d'AMF Sam a validé un plan stratégique incluant les risques émergents et de réputation.

### Risque réglementaire

Ce risque comporte deux volets :

- le premier lié à l'augmentation sensible de la réglementation (notion d'avalanche réglementaire) européenne ex : Solvabilité II, DDA, RGDP, ...), et française (ex : réforme de la Responsabilité Pécuniaire des Comptables, ...).
- le second : le risque de non-conformité réglementaire résultant de la complexité de ces réglementations.

Le dispositif de maîtrise de ce risque s'appuie essentiellement sur différents travaux engagés dans les entités constituantes :

- des travaux de veille juridique et réglementaire au niveau du Groupe dont bénéficie AMF Sam permettent notamment de suivre la mise en place des différents sujets réglementaires,
- des travaux d'analyses d'impacts de l'ensemble des évolutions réglementaires réalisés par la direction juridique Groupe dont bénéficie également AMF Sam,
- des travaux de suivi du risque relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

### Risque social

Le secteur de l'assurance connaît aujourd'hui des défis de transformation digitale importants nécessitant des évolutions dans l'organisation du travail. Ces changements peuvent générer des risques sociaux.

Le dispositif de maîtrise de ce risque s'appuie essentiellement sur les politiques Ressources Humaines. Celles-ci placent le collaborateur au cœur des préoccupations. Elles prévoient des actions d'accompagnement formalisées et suivies portant sur la formation des collaborateurs, intégrant les défis de transformation des métiers qui s'imposent au secteur de l'assurance.

### Risque stratégique

Il est caractérisé par :

- le risque de pertes découlant de décisions stratégiques s'avérant erronées, inadaptées,
- la non-atteinte des objectifs stratégiques due à une inadéquation des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

La stratégie de l'entreprise est cristallisée au travers ses plans d'affaires (hypothèses stratégiques) et dans la formalisation de son appétit pour le risque.

Le risque stratégique est également caractérisé par ses choix en termes d'entreprises partenaires et la mise en place de partenariats structurants.

Le principal risque stratégique identifié par AMF Sam est le risque de réputation.

La mesure et le suivi du risque de réputation d'AMF Sam intègrent à la fois :

- Les conséquences de risques principalement de type opérationnels et les conséquences d'évènements externes,
- L'écart entre les valeurs de l'entreprise et ses pratiques ou l'image perçue par les tiers. Témoin des pratiques de l'entreprise, l'une des parties prenantes peut ainsi créer un incident de réputation en dénonçant tout écart constaté entre le discours de l'entreprise (notamment sa communication financière) et les pratiques observées.

Compte tenu de ses activités, le risque de réputation d'AMF Sam se concentre sur :

- Les risques liés à la gestion des sinistres (délais de traitement, évènements majeurs, erreurs de montants ou de remboursement, ...),

AMF Sam est exposée à ce risque au travers de sa gestion des sinistres RPC, mais aussi via ses partenariats de distribution (Matmut Sam) et ses partenariats de gestion de sinistres (IMA, Matmut PJ). Le risque de réputation d'AMF Sam est très corrélé au risque de réputation de ses partenaires.

- Les risques de fraude.
- L'incompréhension de décisions de gestion (hausse tarifaire trop importante trahissant le positionnement mutualiste d'AMF Sam), l'incompréhension d'orientations stratégiques (mauvais choix de partenaires, ...).

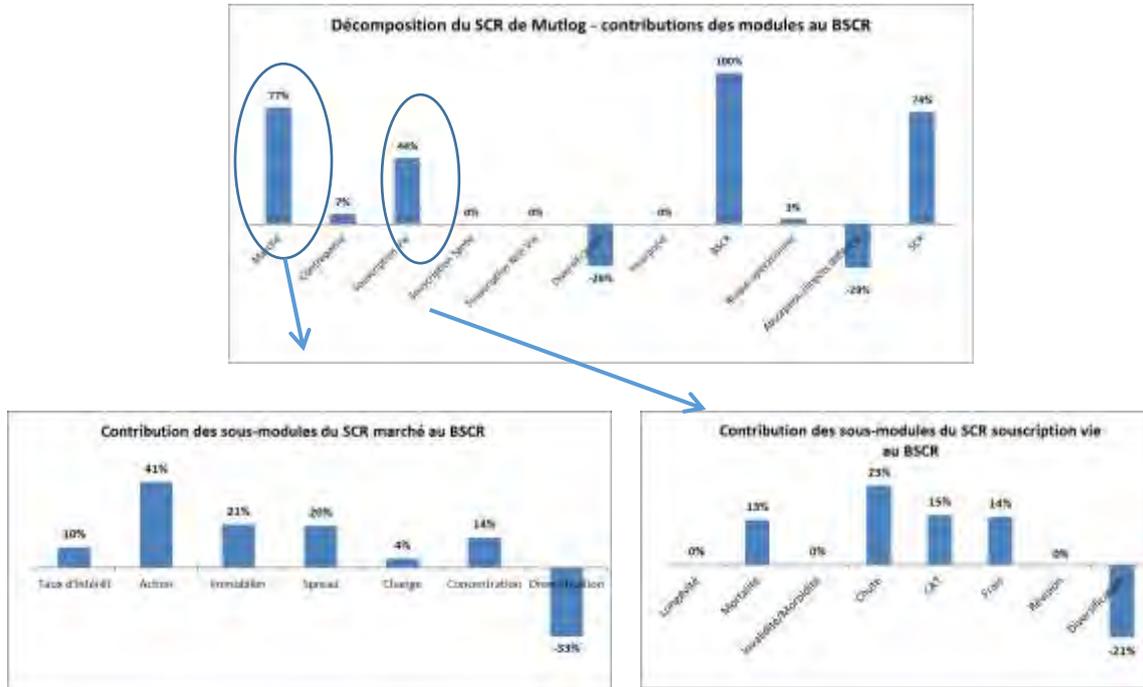
Jusqu'à présent, la gestion des événements atypiques qui auraient pu conduire à remettre en cause l'image d'AMF Sam ont été gérés de manière satisfaisante de sorte que ce risque ne s'est pas avéré.

## C.7 Autres informations

---

L'ensemble des risques identifiés par AMF Sam est détaillé dans les sections précédentes.

L'analyse de la décomposition du SCR permet d'identifier les modules de risques principaux comme suit :



Les risques les plus importants sont :

- **le risque de souscription** représente 44% du total du SCR de base (BSCR). Il permet d'estimer les fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de pertes liés aux conditions de souscription en décès (mortalité, remboursements anticipés...).
- **le risque de marché** représente 77% du total du BSCR. Il permet d'estimer les fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de pertes liés aux placements.
- **Le risque de contrepartie** représente 7% du BSCR. Il permet d'estimer les fonds propres nécessaires pour couvrir mes risques de pertes de créances liées au défaut des contreparties autres que celles de marché.

La composition du SCR de Mutlog présente un profil de risque en lien avec les activités d'assurance emprunteur.

## C1- Risque de souscription

---

### Exposition au risque de souscription

---

La Mutuelle ne présente qu'une seule ligne d'activité, celle de l'assurance décès d'emprunteurs. Le risque de souscription concerne donc l'activité vie.

Le SCR de souscription vie, de 5.502 K€, se décompose de la façon suivante :

- **Le risque de dépenses** (14% du BSCR), lié à une évolution défavorable des frais d'exploitation.
- **Le risque de mortalité** (13% du BSCR), lié à une dérive tendancielle des taux de mortalité.
- **Le risque de catastrophe** (15% du BSCR), lié à un évènement catastrophique se traduisant par une dérive ponctuelle des taux de mortalité
- **Le risque de rachat** (23% du BSCR), lié à une dérive tendancielle des taux de remboursements anticipés des prêts.
- **L'effet de diversification** entre risques (-21% du BSCR)

### Concentration du risque de souscription

---

Le calcul des encours par adhérent n'indique pas de concentrations excessives du risque.

### Réduction du risque de souscription

---

Le risque de souscription est couvert par des traités de réassurance. Ainsi, Mutlog a mis en place un programme de réassurance qui couvre l'ensemble des segments de portefeuille. Les traités sont annuels – et sauf disposition contraire – se renouvellent par tacite reconduction. Compte tenu de la durée longue des engagements d'assurance emprunteur, le réassureur reste engagé sur les générations d'adhérents dont les couvertures de crédits sont entrées en portefeuille pour la période de référence des traités, et ce jusqu'à extinction des engagements.

En particulier, sur les principaux segments d'affaires ouverts à la souscription, la mutuelle dispose d'une protection en réassurance matérialisée par les traités de réassurance suivants, afin d'atténuer l'exposition au risque de souscription :

- Un traité de réassurance en excédent de plein pour les prêts bancaires individuels (plein de rétention à 20 K€)
- Un traité de réassurance en quote-part 75/25 pour les prêts Crédit Coopératif, complété par un traité en excédent de plein (plein de rétention à 40 K€ après application de la quote-part)
- Un traité de réassurance en quote-part 60/40 pour les prêts d'ALS destinés aux propriétaires occupants et un traité de réassurance en excédent de plein (plein de rétention à 40 K€) pour les prêts d'ALS aux propriétaires bailleurs
- Un traité de réassurance en quote-part 80/20 pour les prêts consommation et les RAC sans garantie du CFCAL et un traité de réassurance en excédent de plein (plein de rétention à 40 K€) pour les prêts immobiliers et les RAC hypothécaires du CFCAL
- Un traité de réassurance en quote-part 50/50 pour les prêts personnels des caisses de crédits municipaux

La maîtrise du risque de souscription s'appuie également sur :

- l'application de règles de sélection médicale
- le suivi des indicateurs de risque (tables d'expérience, profils de souscription, seuils d'alerte, S/C rétrospectifs et prospectifs...)
- la construction et le suivi du budget

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de souscription (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté trimestriel, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de souscription. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module su SCR de souscription.

### Sensibilité du risque de souscription

---

Mutlog réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Les scénarii de stress de souscription simulés dans l'ORSA 2020 reposent sur :

- une production inférieure au plan d'activité de 30% en 2021 et 15% en 2022
- une dérive de la sinistralité décès de 10 points sur le S/P en 2021 et 2022
- une dérive des frais de 10% par rapport à la trajectoire centrale en 2021 et 2022

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré les chocs souscription, le ratio de solvabilité demeure à un niveau largement au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

### Dépendance entre les risques

---

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation.

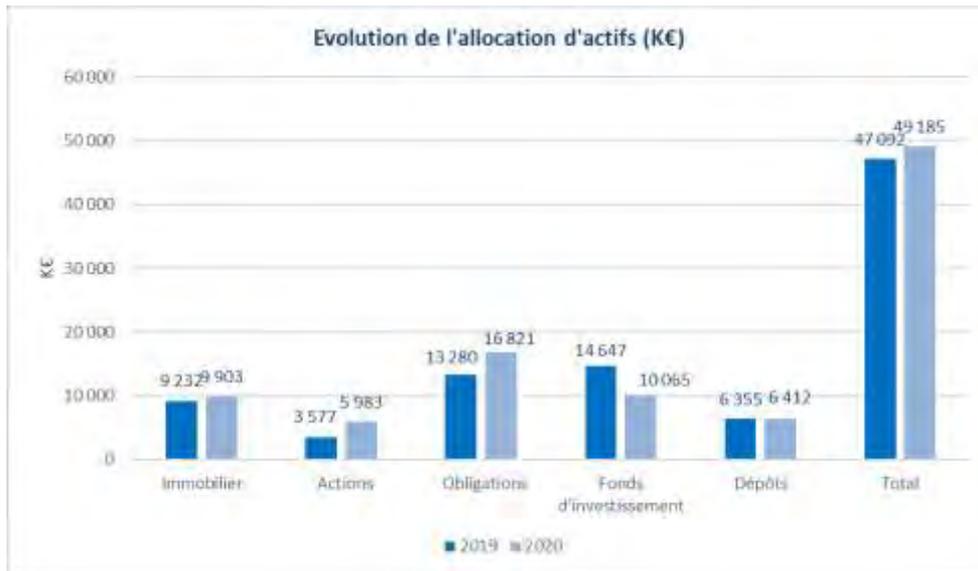
## C2 – Risque de marché

---

### Exposition au risque de marché

---

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 49.185 K€ contre 47.092 K€ en 2019. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2020, sont représentées ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs de Mutlog reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques.

L'évolution par poche est :

- la poche d'obligations, principalement composée d'obligations privées détenues en direct, augmente (16.821 K€ en 2020 contre 13.280 K€ en 2019)
- la poche actions, constituée principalement d'actions cotées, est en augmentation (5.983 K€ en 2020 contre 3.577 K€ en 2019).
- la poche des fonds d'investissement est en baisse (10.065 K€ en 2020 contre 14.647 K€ en 2019).
- La poche des dépôts est stable (6.412 K€ en 2020 contre 6.355 K€ en 2019)
- le poids du portefeuille d'immobilier est en hausse (9.903 K€ en 2020 contre 9.232 K€ en 2019)

Ces évolutions s'expliquent par :

- la mise en œuvre en 2020 d'une délégation de gestion auprès de la société OFI, pour un montant de 10 millions d'euros, qui s'est traduite par une réallocation du portefeuille
- l'évolution de la valorisation des actifs

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 9.710 K€ au 31 décembre 2020 et se décompose de la façon suivante :

- **Le risque de taux d'intérêt** (10% du BSCR), lié à une évolution défavorable des taux d'intérêt
- **Le risque actions** (41% du BSCR brut de diversification), lié à une évolution défavorable de la valeur des actions
- **Le risque immobilier** (21% du BSCR brut de diversification), lié à une évolution défavorable de la valeur de l'immobilier
- **Le risque de spread** (20% du BSCR), lié à une évolution défavorable des spreads de crédit
- **Le risque de change** (4% du BSCR), lié à une évolution défavorable des taux de change entre devises

- **Le risque de concentration** (14% du BSCR), calculé à partir des expositions cumulées par groupe d'émetteur
- **L'effet de diversification** entre risques (-33% du BSCR)

### Concentration du risque de marché

---

Selon l'application des principes du calcul du SCR de concentration, 7 expositions en sont à l'origine.

### Réduction du risque de marché

---

Afin de contenir le risque de marché, la mutuelle gère ses actifs conformément au principe de la personne prudente. Afin de maîtriser les risques liés aux investissements de la mutuelle, la gouvernance a défini des règles d'investissement relatives à l'allocation d'actif stratégique qui établissent un cadre sécurisant pour la gestion financière. L'ensemble du portefeuille d'actifs est géré dans le respect permanent de ces règles de gestion.

Le comité financier, dont le rôle est consultatif, participe à la maîtrise des risques liés aux investissements. Ayant pour rôle d'assister le Conseil d'Administration dans sa définition stratégique comme dans sa gouvernance de la politique des placements, il mène une réflexion sur l'allocation des actifs et leur adossement aux passifs, en tenant compte du niveau de risque souhaité et de la consommation de fonds propres associée. A ce titre, ses travaux portent notamment sur la définition des règles d'investissement et le contrôle de leur respect.

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de marché (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté trimestriel, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de marché. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module su SCR de marché.

### Sensibilité du risque de marché

---

Mutlog réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Les scénarii de stress de marché simulés dans l'ORSA 2020 reposent sur :

- des translations de la courbe des taux
- des translations de la courbe des spread
- différentes performances envisagées des marchés actions et immobilier.

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré les chocs de marché, le ratio de solvabilité demeure à un niveau largement au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

### Dépendance entre les risques

---

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation.

## C3 – Risque de crédit

### Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque lié à la marge, de risque de contrepartie, ou de concentration du risque de marché.

Mutlog est soumise, au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation.

#### Expositions de type 1

Il s'agit de créances envers des banques (trésorerie) et des réassureurs.

Mutlog est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des avoirs en banque. Au 31 décembre 2020, les avoirs en banque - tenant compte de la transposition des fonds d'investissement - s'élèvent à 2.790 K€. Il est à noter que les dépôts (hors trésorerie) sont choqués dans le SCR marché et non plus dans le SCR défaut comme les années précédentes, cela faisant suite à une évolution du logiciel VEGA.

Les contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements n'induisent pas de SCR de crédit du fait des mécanismes de sécurisation mis en place, à savoir les dépôts d'espèce et les nantissements. Au 31 décembre 2020, les provisions techniques cédées (hors PCNA) – normes françaises – s'établissent à 2.652 K€ pour des nantissements valorisés à 2.698 K€. Les PCNA cédées s'élèvent à 179 K€ pour des dépôts d'espèce de 179 K€.

#### Expositions de type 2

Il s'agit de créances auprès de contreparties non notées, telles que les adhérents

Les expositions de type 2 figurent au bilan de Mutlog pour des montants de :

Montant en K€	31.12.2020
Créances nées d'opérations directes	4 403
Débiteurs divers	169
Prêts et crédits hypothécaires	69
<b>Total</b>	<b>4 641</b>

### SCR de crédit

Le SCR de crédit, de 866 K€, est constitué de :

- risque de défaut de type 1 : 211 K€
- risque de défaut de type 2 : 696 K€

## Concentration du risque de crédit

---

Depuis de nombreux exercices, en raison de son origine affinitaire en mutualité, comme de sa taille modeste, le choix du réassureur s'est porté naturellement sur MutRé SA (aujourd'hui SCOR) très nettement majoritaire dans le portage du risque décès/PTIA de Mutlog. Certains segments peuvent l'être traités avec une co-réassurance, l'apériteur demeurant SCOR.

Outre son rôle de cessionnaire majoritaire de risque, SCOR a également un rôle pour Mutlog d'accompagnant dans la gestion du risque souscription (outil de sélection médicale et gestion des risques aggravés), et de « double regard » dans la création de nouveaux produits et dans les réponses à des appels d'offres.

## Réduction du risque de crédit

---

### Risque de crédit des réassureurs

Afin d'assurer le suivi du risque de crédit des réassureurs, Mutlog s'appuie sur :

- des seuils d'alerte portant sur la notation financière des réassureurs ainsi que leur ratio de solvabilité
- des mécanismes de sécurisation des engagements cédés, à savoir :
  - des nantissements de titres données par le réassureur en contrepartie des provisions techniques (normes françaises) déposés en ses livres : les provisions de sinistres et les provisions mathématiques sont déposés en les livres du réassureur, la mutuelle disposant en contrepartie d'un engagement reçu assorti d'un contrat de nantissement
  - des dépôts en espèces : les provisions pour cotisations non acquises font l'objet de dépôts en espèces en les livres de la cédante, se retrouvant au passif de son bilan

Ces mécanismes conduisent à couvrir la totalité des montants recouvrables au titre de la réassurance.

### Risque de crédit des établissements bancaires

Afin de contenir le risque de crédit sur ses avoirs en banque, Mutlog s'appuie sur des règles quantitatives et qualitatives :

- limite quantitative : montant maximum par dépositaire des instruments liquides
- limite qualitative : notation minimum pour les banques auprès desquelles sont souscrits des dépôts, livrets ou comptes à terme

## Sensibilité du risque de crédit

---

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

## Dépendance entre les risques

---

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

## C4 – Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité de Mutlog se caractérise par la validation à chaque début d'année par la gouvernance d'un niveau minimal de liquidité calibré de façon à pouvoir faire face :

- à un besoin anormal de liquidité en situation stressée (baisse des flux entrants – cotisations encaissées - et augmentation des flux sortants – prestations et frais de fonctionnement -)
- aux échéances à consommer de la provision pour participation aux excédents

### Bénéfices attendus sur les primes futures

Actuellement, Mutlog détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures à partir de la prospective des flux futurs probables par groupes homogènes de risque. Ces flux sont consolidés par lignes d'affaires (LoB).

Les résultats sont les suivants :

Lignes d'affaires (LoB)	2020 (montants en K€)
32 Autre assurance vie	7 863
<b>Total</b>	<b>7 863</b>

### Méthode et principales hypothèses

Le calcul correspond à l'évaluation du résultat attendu qui devrait être généré par les primes futures, sachant que l'ensemble des contrats de Mutlog prévoient pour la garantie décès/PTIA un engagement de fixité du tarif jusqu'au terme des contrats (spécificité du risque emprunteur pour lequel la frontière des contrats correspond à leur durée).

Pour ce faire, Mutlog détermine par groupes homogènes de risque les flux futurs probables suivants évalués jusqu'au terme des engagements :

- Les primes commerciales
- Les prestations servies
- Les commissions versées aux apporteurs et aux délégataires de gestion
- Les frais d'administration et de gestion des prestations
- Les flux liés à la réassurance (primes et prestations cédées, commissions de réassurance)

Le montant des bénéfices attendus correspond à la somme des résultats constatés par groupes homogènes de risque.

## C5 – Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

### Exposition au risque opérationnel

---

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 3% du BSCR. Il s'établit à 422 K€.

Mutlog a notamment identifié les risques opérationnels suivants :

- risques informatiques (risques de dysfonctionnement du système d'information / liés à l'innovation technologique et à la transformation digitale / Cyber)
- risques liés à la continuité d'activité
- risques liés à la sous-traitance
- risques de non qualité des données
- risques de non-conformité

### Réduction du risque opérationnel

---

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Mutlog s'appuie notamment sur des dispositifs tels que :

- la mise en place et l'application des politiques écrites
- la mise en œuvre des systèmes de gestion des risques et de contrôle internes décrits précédemment
- le dispositif de vérification de la conformité décrit précédemment
- l'existence d'un plan d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA, ex-PCA) et d'un plan de continuité informatique (PCI)

## C6 – Autres risques importants

---

En 2020, la cartographie des risques top-down de Mutlog a été actualisée. Ces travaux ont permis de retenir 22 risques majeurs (2 sont classés en risque prioritaire, 17 en risque à surveiller et 3 en risque limité). La plupart de ces risques ont été décrits précédemment dans les parties C.1. « Risque de souscription », C.2. « Risque de marché », C.3. « Risque de crédit », C.4. « Risque de liquidité » et C.5. « Risque opérationnel ». Les risques suivants n'ont pas été abordés dans ces parties :

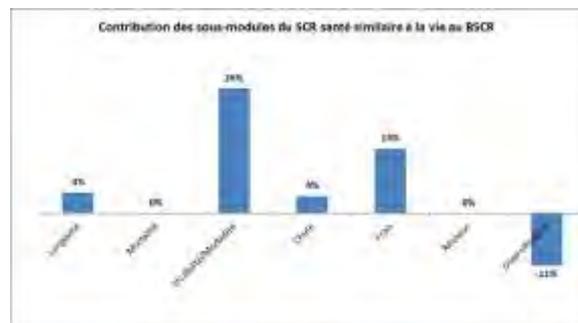
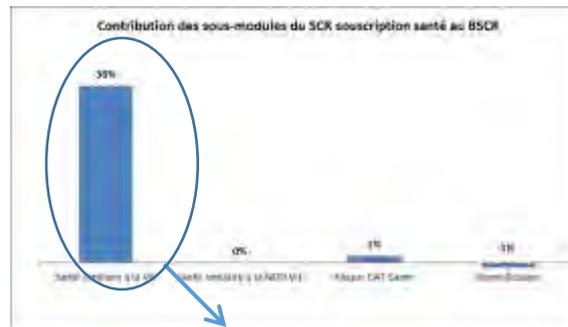
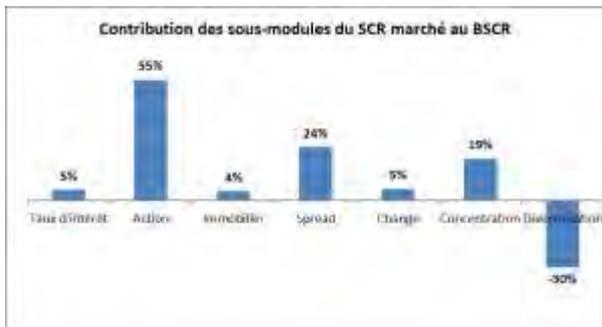
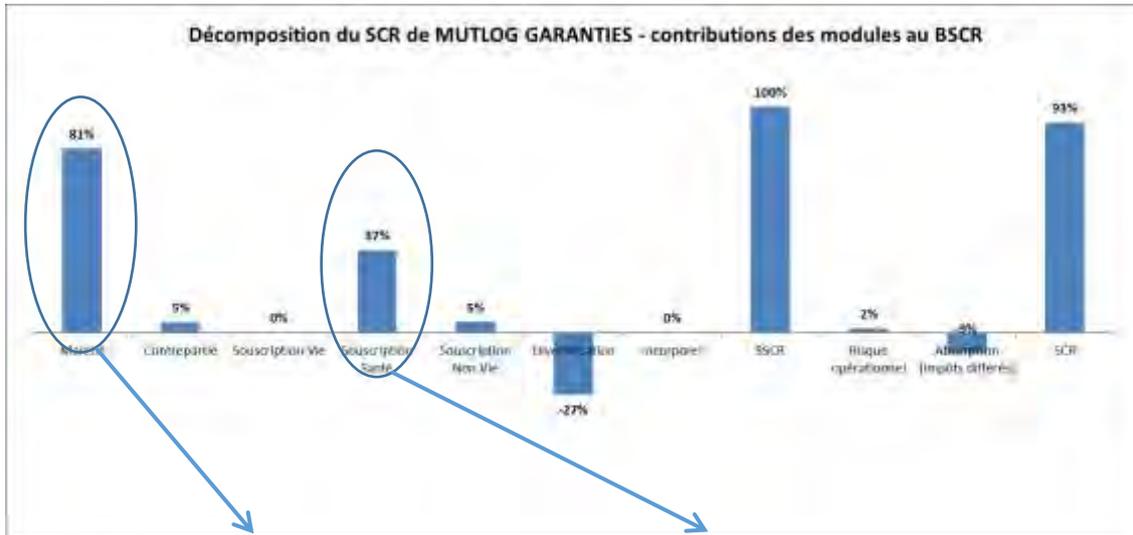
- Risque de mauvais choix de développement
- Risque de rupture d'un partenariat existant ou d'échec d'un projet de partenariat majeur
- Risque de marché assurantiel : non réalisation des objectifs
- Risque de fragilité et volatilité des ratios de solvabilité
- Risque d'inadaptation du modèle économique au cadre réglementaire, technologique et sociétal
- Risque d'inefficacité de l'organisation et des processus
- Risque de gouvernance
- Risque d'image et de réputation

## C7 – Autres informations

---

Néant

L'analyse de la décomposition du SCR permet d'identifier les modules de risques principaux comme suit :



Les risques les plus importants sont :

- **le risque de souscription « santé »** représente 37% du total du SCR de base (BSCR). Il permet d'estimer les fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de pertes liés aux conditions de souscription en incapacité/invalidités (entrées et maintien en incapacité, passage et maintien en invalidité, remboursements anticipés...).

- **le risque de souscription « non-vie »** représente 5% du total du SCR de base (BSCR). Il permet d'estimer les fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de pertes liés aux conditions de souscription en perte d'emploi.
- **le risque de marché** représente 81% du total du BSCR. Il permet d'estimer les fonds propres nécessaires pour couvrir les risques de pertes liés aux placements.
- **Le risque de contrepartie** représente 5% du BSCR. Il permet d'estimer les fonds propres nécessaires pour couvrir mes risques de pertes de créances liées au défaut des contreparties autres que celles de marché.

La composition du SCR de Mutlog Garanties présente un profil de risque en lien avec les activités d'assurance emprunteur.

## C1- Risque de souscription

---

### Exposition au risque de souscription

---

La Mutuelle ne présente deux lignes d'activité :

- l'assurance incapacité/invalidités d'emprunteurs.
- l'assurance perte d'emploi d'emprunteurs

Le risque de souscription concerne donc l'activité « santé » (incapacité/invalidités) et l'activité « non-vie » (perte d'emploi).

### Risque de souscription « santé » (incapacité/invalidités)

Le SCR de souscription santé, de 4.220 K€, se décompose de la façon suivante :

- **Le risque de souscription « santé similaire à la vie »** (36% du BSCR) constitué des risques suivants :
  - **Le risque de dépenses** (13% du BSCR), lié à une évolution défavorable des frais d'exploitation.
  - **Le risque de longévité** (4% du BSCR), lié à une augmentation de la longévité.
  - **Le risque d'invalidité/de morbidité** (26% du BSCR), lié à une dérive des taux d'entrée et de maintien en incapacité
  - **Le risque de rachat** (4% du BSCR), lié à une dérive tendancielle des taux de remboursements anticipés des prêts
  - **L'effet de diversification** entre ces risques (-11% du BSCR)
- **Le risque de catastrophe (1% du BSCR)**, qui représente le montant de fonds propres nécessaires pour faire face aux accidents de masse et aux pandémies.
- **L'effet de diversification entre les risques de catastrophe et de souscription « santé similaire à la vie »** (-1% du BSCR)

### Risque de souscription « non-vie » (perte d'emploi)

Le SCR de souscription non vie, de 543 K€, se décompose de la façon suivante :

- **Le risque de primes et de réserves** (4% du BSCR)
  - **Risque de primes**, lié au chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires acquis 2020 est égal à 393,0 K€. L'assiette de cotisations retenue pour le calcul – intégrant notamment une part des cotisations futures – s'élève à 1.251,7 K€

- **Risque de réserves**, fonction des provisions techniques de sinistres (hors marge pour risque) modélisées en normes Solvabilité 2, pour un montant net de réassurance de 95,2 K€
- **Le risque de catastrophe** (1% du BSCR)
- **L'effet de diversification entre les risques** (-1% du BSCR).

### Concentration du risque de souscription

---

Le calcul des encours par adhérent n'indique pas de concentrations excessives du risque.

### Réduction du risque de souscription

---

Le risque de souscription est couvert par des traités de réassurance. Ainsi, Mutlog Garanties a mis en place un programme de réassurance qui couvre l'ensemble des segments de portefeuille. Les traités sont annuels – et sauf disposition contraire – se renouvellent par tacite reconduction. Compte tenu de la durée longue des engagements d'assurance emprunteur, le réassureur reste engagé sur les générations d'adhérents dont les couvertures de crédits sont entrées en portefeuille pour la période de référence des traités, et ce jusqu'à extinction des engagements.

En particulier, sur les principaux segments d'affaires ouverts à la souscription, la mutuelle dispose d'une protection en réassurance matérialisée par les traités de réassurance suivants, afin d'atténuer l'exposition au risque de souscription :

- Un traité de réassurance en excédent de plein pour les prêts bancaires individuels (plein de rétention à 2 K€ d'annuité)
- Un traité de réassurance en quote-part 75/25 pour les prêts Crédit Coopératif, complété par un traité en excédent de plein (plein de rétention à 4 K€ d'annuité après application de la quote-part)
- Un traité de réassurance en quote-part 60/40 pour les prêts d'ALS destinés aux propriétaires occupants et un traité de réassurance en excédent de plein (plein de rétention à 4 K€ d'annuité) pour les prêts d'ALS aux propriétaires bailleurs
- Un traité de réassurance en quote-part 80/20 pour les prêts consommation et les RAC sans garantie du CFCAL et un traité de réassurance en excédent de plein (plein de rétention à 4 K€ d'annuité) pour les prêts immobiliers et les RAC hypothécaires du CFCAL
- Un traité de réassurance en quote-part 50/50 pour les prêts personnels des caisses de crédits municipaux

La maîtrise du risque de souscription s'appuie également sur :

- l'application de règles de sélection médicale
- le suivi des indicateurs de risque (tables d'expérience, profils de souscription, seuils d'alerte, S/C rétrospectifs et prospectifs...)
- la construction et le suivi du budget.

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de souscription (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté trimestriel, cette métrique de risque est suivie au regard

du niveau constaté du SCR de souscription. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module du SCR de souscription.

### Sensibilité du risque de souscription

Mutlog Garanties réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Les scénarii de stress de souscription simulés dans l'ORSA reposent sur :

- une production inférieure au plan d'activité de 30% en 2021 et 15% en 2022,
- une dérive de la sinistralité incapacité/invalidités et perte d'emploi de 10 points sur le S/P et, 2021 et 2022,
- une dérive des frais de 10% par rapport à la trajectoire centrale en 2021 et 2022.

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré les chocs souscription, le ratio de solvabilité demeure à un niveau largement au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

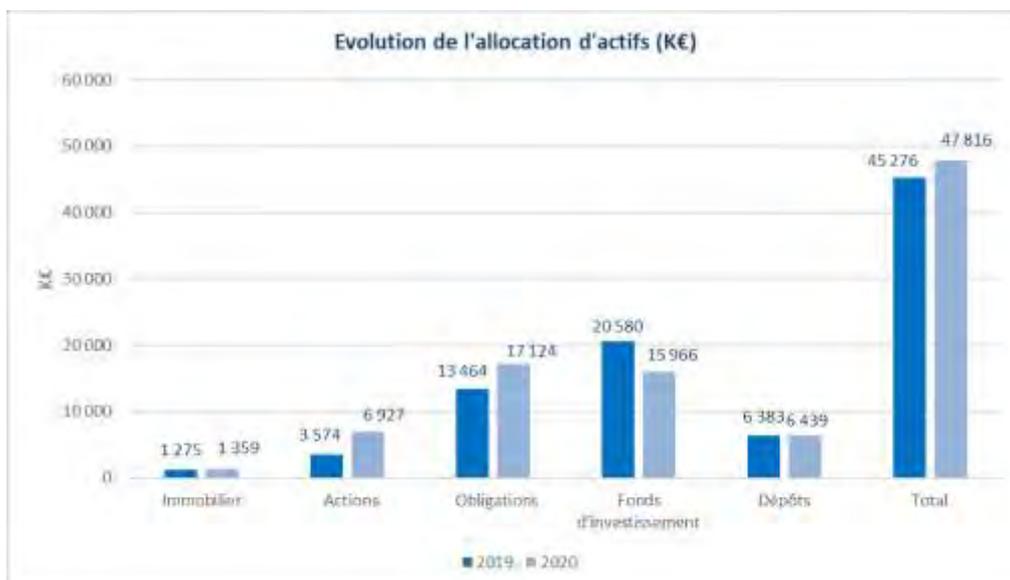
### Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation.

## C2 – Risque de marché

### Exposition au risque de marché

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 47.816 K€ contre 45.276 K€ en 2019. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2019, sont représentées ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs de Mutlog Garanties reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques.

L'évolution par poche est :

- la poche d'obligations, principalement composée d'obligations privées détenues en direct, augmente (17.124 K€ contre 13.464 K€ en 2019)
- la poche actions, constituée principalement d'actions cotées, augmente (6.927 K€ contre 3.574 K€ en 2019)
- la poche des fonds d'investissement est en baisse (15.966 K€ contre 20.580 K€ en 2019)
- La poche des dépôts est stable (6.439 K€ contre 6.383 K€ en 2019)
- le poids du portefeuille d'immobilier est stable (1.359 K€ contre 1.275 K€ en 2019)

Ces évolutions s'expliquent par :

- la mise en œuvre en 2020 d'une délégation de gestion auprès de la société OFI, pour un montant de 10 millions d'euros, qui s'est traduite par une réallocation du portefeuille
- l'évolution de la valorisation des actifs

Du point de vue coût en capital réglementaire, l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 9.390 K€ et se décompose de la façon suivante :

- **Le risque de taux d'intérêt** (5% du BSCR), lié à une évolution défavorable des taux d'intérêt
- **Le risque actions** (55% du BSCR brut de diversification), lié à une évolution défavorable de la valeur des actions
- **Le risque immobilier** (4% du BSCR brut de diversification), lié à une évolution défavorable de la valeur de l'immobilier
- **Le risque de spread** (24% du BSCR), lié à une évolution défavorable des spreads de crédit
- **Le risque de change** (5% du BSCR), lié à une évolution défavorable des taux de change entre devises
- **Le risque de concentration** (19% du BSCR), calculé à partir des expositions cumulées par groupe d'émetteur
- **L'effet de diversification** entre risques (-30% du BSCR)

## Concentration du risque de marché

---

Selon l'application des principes du calcul du SCR de concentration, 6 expositions en sont à l'origine.

## Réduction du risque de marché

---

Afin de contenir le risque de marché, la mutuelle gère ses actifs conformément au principe de la personne prudente. Afin de maîtriser les risques liés aux investissements de la mutuelle, la gouvernance a défini des règles d'investissement relatives à l'allocation d'actif stratégique qui établissent un cadre sécurisant pour la gestion financière. L'ensemble du portefeuille d'actifs est géré dans le respect permanent de ces règles de gestion.

Le comité financier, dont le rôle est consultatif, participe à la maîtrise des risques liés aux investissements. Ayant pour rôle d'assister le Conseil d'Administration dans sa définition stratégique comme dans sa gouvernance de la politique des placements, il mène une réflexion sur l'allocation des actifs et leur adossement aux passifs, en tenant compte du niveau de risque souhaité et de la consommation de fonds propres associée. A ce titre, ses travaux portent notamment sur la définition des règles d'investissement et le contrôle de leur respect.

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de marché (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté trimestriel, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de marché. Cette analyse est déclinée pour chaque sous-module su SCR de marché.

### Sensibilité du risque de marché

---

Mutlog Garanties réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Les scénarii de stress de marché simulés dans l'ORSA reposent sur :

- des translations de la courbe des taux
- des translations de la courbe des spread
- différentes performances envisagées des marchés actions et immobilier

Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré les chocs de marché, le ratio de solvabilité demeure à un niveau largement au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

### Dépendance entre les risques

---

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation.

## C3 – Risque de crédit

---

### Exposition au risque de crédit

---

Le risque de crédit est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque lié à la marge, de risque de contrepartie, ou de concentration du risque de marché.

Mutlog Garanties est soumise, au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation.

### Expositions de type 1

Il s'agit de créances envers des banques (trésorerie) et des réassureurs.

Mutlog Garanties est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des avoirs en banque. Au 31 décembre 2020, les avoirs en banque - tenant compte de la transposition des fonds d'investissement - s'élèvent à 6.920 K€. Il est à noter que les dépôts (hors trésorerie) sont choqués dans le SCR marché et non plus dans le SCR défaut comme les années précédentes, cela faisant suite à une évolution du logiciel VEGA.

Les contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements n'induisent pas de SCR de crédit du fait des mécanismes de sécurisation mis en place, à savoir les dépôts d'espèce et les nantissements. Au 31 décembre 2020, les provisions techniques cédées (hors PCNA) – normes françaises – s'établissent à 13.826 K€ pour des nantissements valorisés à 15.302 K€. Les PCNA cédées s'élèvent à 96 K€ pour des dépôts d'espèce de 161 K€.

### Expositions de type 2

Il s'agit de créances auprès de contreparties non notées, telles que les adhérents.

Les expositions de type 2 figurent au bilan de Mutlog Garanties pour des montants de :

Montant en K€	31.12.2020
Créances nées d'opérations directes	389
Débiteurs divers	24
Prêts et crédits hypothécaires	0
<b>Total</b>	<b>413</b>

### SCR de crédit

Le SCR de crédit, de 538 K€, est constitué de :

- risque de défaut de type 1 : 490 K€
- risque de défaut de type 2 : 62 K€.

### Concentration du risque de crédit

Depuis de nombreux exercices, en raison de son origine affinitaire en mutualité, comme de sa taille modeste, le choix du réassureur s'est porté naturellement sur MutRé SA (aujourd'hui SCOR) très nettement majoritaire dans le portage des risques incapacité/invalidités, perte d'emploi et décès accidentel de Mutlog Garanties. Certains segments peuvent l'objet de traités avec une co-réassurance, l'apériteur demeurant SCOR.

Outre son rôle de cessionnaire majoritaire de risque, SCOR a également un rôle pour Mutlog Garanties d'accompagnant dans la gestion du risque souscription (outil de sélection médicale et gestion des risques aggravés), et de « double regard » dans la création de nouveaux produits et dans les réponses à des appels d'offres.

### Réduction du risque de crédit

#### Risque de crédit des réassureurs

Afin d'assurer le suivi du risque de crédit des réassureurs, Mutlog Garanties s'appuie sur :

- des seuils d’alerte portant sur la notation financière des réassureurs ainsi que leur ratio de solvabilité
- des mécanismes de sécurisation des engagements cédés, à savoir :
  - des nantissements de titres données par le réassureur en contrepartie des provisions techniques (normes françaises) déposés en ses livres : les provisions de sinistres, les provisions mathématiques et les provisions pour risques croissants sont déposés en les livres du réassureur, la mutuelle disposant en contrepartie d’un engagement reçu assorti d’un contrat de nantissement
  - des dépôts en espèces : les provisions pour cotisations non acquises font l’objet de dépôts en espèces en les livres de la cédante, se retrouvant au passif de son bilan

Ces mécanismes conduisent à couvrir la totalité des montants recouvrables au titre de la réassurance.

### **Risque de crédit des établissements bancaires**

Afin de contenir le risque de crédit sur ses avoirs en banque, Mutlog Garanties s’appuie sur des règles quantitatives et qualitatives :

- limite quantitative : montant maximum par dépositaire des instruments liquides
- limite qualitative : notation minimum pour les banques auprès desquelles sont souscrits des dépôts, livrets ou comptes à terme

### **Sensibilité du risque de crédit**

---

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l’objet de tests de résistance spécifiques.

### **Dépendance entre les risques**

---

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

### **C4 – Risque de liquidité**

---

La gestion du risque de liquidité de Mutlog Garanties se caractérise par la validation à chaque début d’année par la gouvernance d’un niveau minimal de liquidité calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en situation stressée (baisse des flux entrants – cotisations encaissées - et augmentation des flux sortants – prestations et frais de fonctionnement -).

### **Bénéfices attendus sur les primes futures**

---

Actuellement, Mutlog Garanties détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures à partir de la prospective des flux futurs probables par groupes homogènes de risque. Ces flux sont consolidés par lignes d’affaires (LoB).

Les résultats sont les suivants :

Lignes d'affaires (LoB)	2020 (montants en K€)
12 Assurance de pertes pécuniaires diverses	0
29 Assurance santé	1 595
<b>Total</b>	<b>1 595</b>

LoB n°12 = perte d'emploi

LoB n°29 = incapacité/invalidités+décès accidentel

### Méthode et principales hypothèses

Le calcul correspond à l'évaluation du résultat attendu qui devrait être généré par les primes futures, sachant que :

- l'ensemble des contrats de Mutlog Garanties prévoient pour les garanties incapacité/invalidités et décès accidentel un engagement de fixité du tarif jusqu'au terme des contrats (spécificité du risque emprunteur pour lequel la frontière des contrats correspond à leur durée)
- certains contrats de Mutlog Garanties prévoient pour la garantie perte d'emploi une possibilité de révision du tarif à compter de la 3<sup>ème</sup> année de présence dans le contrat (la frontière du contrat s'étend alors jusqu'à la 3<sup>ème</sup> année du contrat), les autres contrats stipulant la fixité du tarif jusqu'au terme de l'engagement contractuel (la frontière du contrat s'étend alors jusqu'au terme de l'engagement contractuel).

Pour ce faire, Mutlog Garanties détermine par groupes homogènes de risque les flux futurs probables suivants évalués dans la limite de la frontière des contrats :

- Les primes commerciales
- Les prestations servies
- Les commissions versées aux apporteurs et aux délégataires de gestion
- Les frais d'administration et de gestion des prestations
- Les flux liés à la réassurance (primes et prestations cédées, commissions de réassurance)

Le montant des bénéfices attendus correspond à la somme des résultats constatés par groupes homogènes de risque.

### C5 – Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

## Exposition au risque opérationnel

---

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 2% du BSCR. Il s'établit à 209 K€.

Mutlog Garanties a notamment identifié les risques opérationnels suivants :

- risques informatiques (risques de dysfonctionnement du système d'information / liés à l'innovation technologique et à la transformation digitale / Cyber)
- risques liés à la continuité d'activité
- risques liés à la sous-traitance
- risques de non qualité des données
- risques de non-conformité

## Réduction du risque opérationnel

---

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Mutlog Garanties s'appuie notamment sur des dispositifs tels que :

- la mise en place et l'application des politiques écrites
- la mise en œuvre des systèmes de gestion des risques et de contrôle internes décrits précédemment
- le dispositif de vérification de la conformité décrit précédemment
- l'existence d'un plan d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA, ex-PCA) et d'un plan de continuité informatique (PCI)

## C6 – Autres risques importants

---

En 2020, la cartographie des risques top-down de Mutlog Garanties a été actualisée. Ces travaux ont permis de retenir 22 risques majeurs (2 sont classés en risque prioritaire, 17 en risque à surveiller et 3 en risque limité). La plupart de ces risques ont été décrits précédemment dans les parties C.1. « Risque de souscription », C.2. « Risque de marché », C.3. « Risque de crédit », C.4. « Risque de liquidité » et C.5. « Risque opérationnel ». Les risques suivants n'ont pas été abordés dans ces parties :

- Risque de mauvais choix de développement
- Risque de rupture d'un partenariat existant ou d'échec d'un projet de partenariat majeur
- Risque de marché assurantiel : non réalisation des objectifs
- Risque de fragilité et volatilité des ratios de solvabilité
- Risque d'inadaptation du modèle économique au cadre réglementaire, technologique et sociétal
- Risque d'inefficacité de l'organisation et des processus
- Risque de gouvernance
- Risque d'image et de réputation.

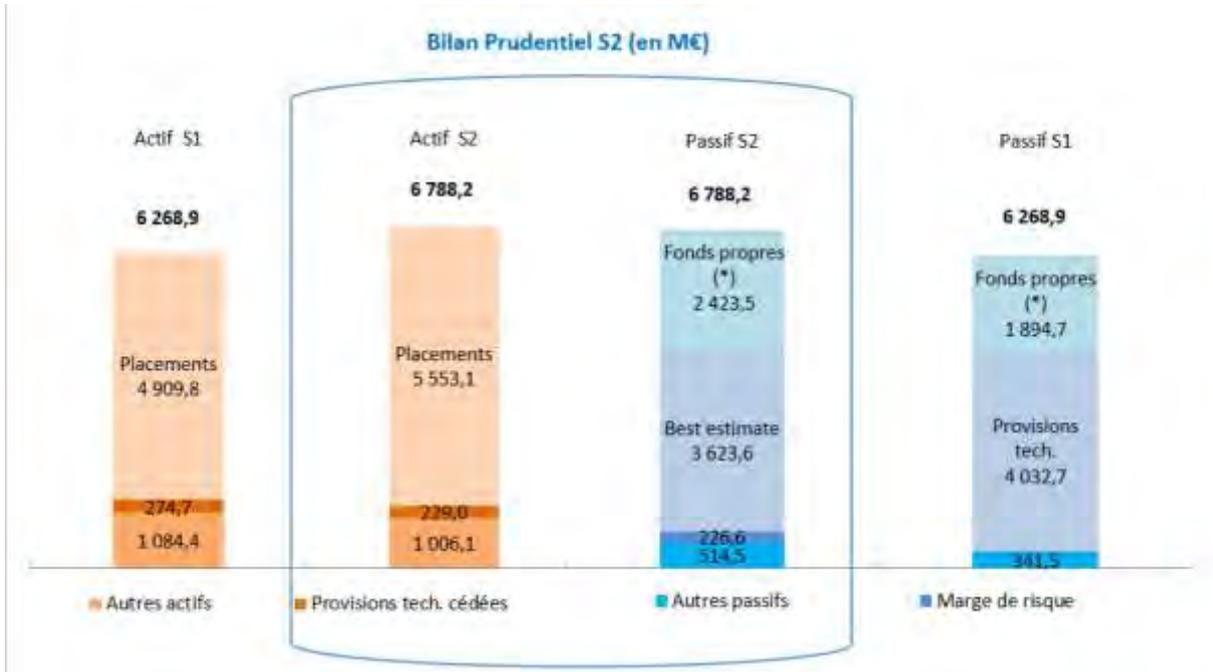
## C7 – Autres informations

---

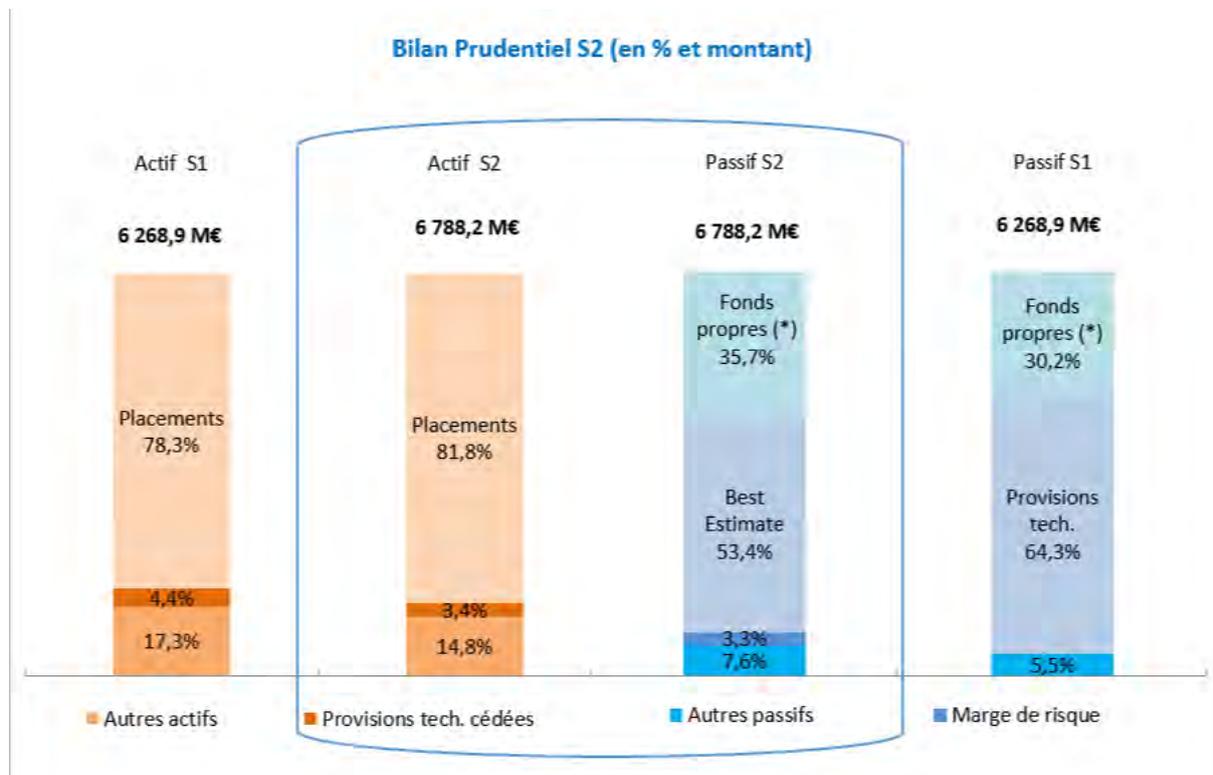
Néant.

## PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation



(\*) Fonds propres y compris passifs subordonnés, avant déductions.



### Actifs financiers et immobiliers

---

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de chaque société du Groupe, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

#### Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de Matmut Sam, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI Asset Management pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI AM pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI AM lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus sont complétées par des données issues de logiciels d'information tels que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été développé sous SQL. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier

#### Méthodologies et hypothèses de valorisation

##### Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un évènement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2). Une valorisation en normes prudentielles est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité).

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

##### Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché.

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI AM) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

### Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

### Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valorisation en normes prudentielles est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>5 543 912</b>	<b>4 900 727</b>	<b>643 184</b>
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	250 142	170 857	79 285
Participations	241 458	131 419	110 040
Actions	229 364	106 329	123 035
Obligations	3 389 484	3 160 247	229 237
Fonds d'investissement	1 361 555	1 259 811	101 744
Dérivés	0	157	-157
Autres	71 909	71 909	0

### Autres actifs

#### Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) et les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en normes prudentielles.

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

## D.2 Provisions techniques

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par le Groupe pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques du Groupe sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

### Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, détaillées par ligne d'activité :

Lignes d'affaires (LoB) Y compris acceptations proportionnelles en M€	Provisions techniques brutes			Marge de risque	Total	Provision cédée	Provision Technique nette de réassurance
	dont Best Estimate de primes	Best Estimate de réserves					
4 RC Automobile	39,0	1 068,9	68,8	1 176,7	34,3	1 142,4	
5 Automobile autre	64,4	64,8	33,4	162,6	2,5	160,1	
7 Incendie et autres dommages aux biens	12,6	423,1	38,2	474,0	145,4	328,6	
8 RC Générale	2,9	268,8	22,4	294,1	46,9	247,2	
30 Engagements d'assurance vie - Contrats avec PB	0,0	1 177,6	12,7	1 190,3	0,0	1 190,3	
34 Rentes issues de contrats non vie	0,0	294,4	4,0	298,4	0,0	298,4	
Autres	-31,3	238,4	47,0	254,1	-0,1	254,1	
<b>TOTAL - SGAM Matmut</b>	<b>87,6</b>	<b>3 536,0</b>	<b>226,6</b>	<b>3 850,1</b>	<b>229,0</b>	<b>3 621,1</b>	

L'essentiel des provisions techniques brutes comme nettes de réassurance concernent les activités Automobile (36%) et Assurance-Vie (33%) en lien avec le poids des engagements cumulés d'exercice en exercice).

### Bases, méthodes et principales hypothèses

Les provisions techniques regroupent :

- le Best Estimate de primes,
- le Best Estimate de sinistres,
- la marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les Best Estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. Conformément aux spécifications techniques, les créances de réassurance « Best Estimate » sont ajustées du risque de contrepartie.

### Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

### Best Estimate

Pour les activités « Non Vie » (IARD et Santé), les provisions Best Estimate sont déterminées en distinguant :

- Le Best Estimate de primes : celui-ci est calculé au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation).
- Le Best Estimate de sinistres : cette provision prend en compte tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Pour ces deux évaluations, après détermination des différents flux constitutifs de ces provisions (cotisations, prestations, recours, frais...), à l'aide de méthodologies actuarielles standards, l'actualisation est effectuée avec la courbe des taux retenue – au 31 décembre 2019 - fournie par l'EIOPA, sans ajustement.

Pour les activités vie et notamment les contrats avec participation aux bénéficiaires, les provisions sont obtenues par une méthode stochastique (moyenne sur l'ensemble des scénarios). L'actualisation est réalisée, pour chaque scénario, sur la base de courbes des déflateurs de chaque scénario.

### Marge de risque

Elle correspond à la somme des marges de risque des différentes entités constituantes du Groupe.

### Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Il porte principalement sur l'évolution des paramètres suivants :

- pour les activités non vie : l'inflation et les taux d'intérêts mais également la réglementation et la jurisprudence en matière d'indemnisation ;
- pour l'activité vie : les lois de rachat et de décès ainsi que la probabilité de réalisation de situations issues de scénarios économiques combinant plusieurs facteurs de risque.

## Différences d'évaluation entre normes prudentielles et normes françaises

Lignes d'affaires (LoB) Y compris acceptations proportionnelles en M€		Provisions techniques brutes		Ecart
		Norme Solvabilité 2*	Norme française	
4	RC Automobile	1 176,7	1 315,8	-139,1
5	Automobile autre	162,6	117,1	45,5
7	Incendie et autres dommages aux biens	474,0	481,9	-7,9
8	RC Générale	294,1	312,2	-18,1
30	Engagements d'assurance vie - Contrats avec PB *	1 190,3	1 145,5	44,8
34	Rentes issues de contrats non vie	298,4	316,2	-17,8
	Autres	254,1	344,0	-89,9
<b>TOTAL - SGAM Matmut</b>		<b>3 850,1</b>	<b>4 032,7</b>	<b>-182,6</b>

Les principales différences entre les deux évaluations résultent :

*Pour les activités non vie :*

- La réglementation prudentielle est basée sur une règle de « meilleure estimation » alors que la réglementation française prévoit la prise en compte de prudences dans les provisions. De plus, pour les provisions mathématiques des rentes, la réglementation française impose des hypothèses de calcul (table de mortalité, taux de revalorisation des rentes, taux d'actualisation fixe sur toute la durée) ;
- Les provisions en normes prudentielles tiennent compte d'une actualisation des flux futurs, sur la base d'une courbe de taux qui n'est pas admise dans les provisions en normes françaises

*Pour les activités vie :* le calcul est rétrospectif en normes françaises et prospectif en normes prudentielles.

Par ailleurs, la réglementation prudentielle inclut une marge de risque.

### Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ce poste concerne majoritairement l'assurance non-vie.

La meilleure estimation des créances de réassurance est réalisée séparément pour les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer. Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul Best Estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

### Informations complémentaires

Sgam Matmut n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

## D.3 Autres passifs

### Méthodologies et hypothèses de valorisation

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en réglementation prudentielle.

Les éventuels emprunts bancaires sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Les impôts différés :

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation S1/S2 :
  - Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes prudentielles et un impôt différé est constaté sur cette différence.
  - Le taux d'imposition retenu pour 2020 est de 28.41% (taux de droit commun auquel s'ajoute une contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
  - Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et la norme prudentielle 2 sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
  - Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
  - Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée

Le tableau ci-après présente la ventilation de l'impôt différé net passif de 127 993 K€ au bilan de Sgam Matmut :

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels et écarts d'acquisition	4 785	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		127 625
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		90
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	12 978	23 852
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts	854	
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	4 465	
Autres impôts différés	491	
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>23 574</b>	<b>151 567</b>

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

## **Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et en normes prudentielles**

---

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes combinés, mais mentionnés en annexe.

### **D.4 Méthodes de valorisation alternatives**

---

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

### **D.5 Autres informations**

---

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

### Sgam Matmut



### D1. Actif

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	5 543 912	4 900 727	643 184
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	250 142	170 857	79 285
Participations	241 458	131 419	110 040
Actions	229 364	106 329	123 035
Obligations	3 389 484	3 160 247	229 237
Fonds d'investissement	1 361 555	1 259 811	101 744
Dérivés	0	157	-157
Autres	71 909	71 909	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	1	1	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	456 210	409 326	46 884
Provisions techniques cédées	229 048	274 731	-45 683
Prêts	9 167	9 069	98
Impôts différés actif		33 601	-33 601
Autres actifs	549 849	641 446	-91 597
Ecart d'acquisition		59 036	-59 036
Actifs incorporels	2 198	19 040	-16 843
Dépôts auprès des cédantes	959	959	0
Créances nées d'opérations d'assurance	91 818	91 818	0
Créances nées d'opérations de réassurance	31 871	31 871	0
Frais d'acquisition reportés	0	15 718	-15 718
Autres créances	261 594	261 594	0
Trésorerie	161 409	161 409	0
Autres			0
<b>Total actif</b>	<b>6 788 187</b>	<b>6 268 901</b>	<b>519 286</b>
Provisions techniques (meilleure estimation)	3 623 555	4 032 689	-409 134
Marge de risque	226 571		226 571
Impôts différés passif	127 993		127 993
Dettes subordonnées	20 000	20 000	0
Engagements sociaux	57 075	12 647	44 428
Autres provisions	3 244	2 699	546
Autres dettes	326 258	326 258	0
Dettes financières	33 098	33 098	0
Autres	293 160	293 160	0
<b>Total passif</b>	<b>4 384 695</b>	<b>4 394 293</b>	<b>-9 597</b>
Excédent de l'actif sur le passif	2 403 492	1 874 609	528 883

Son bilan consolidé représente un total à l'actif de 6,8 milliards d'euros.

## D. 2 Provisions techniques

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par le Groupe pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques du Groupe sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique soit en valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur (engagements réglementés) et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Montants en KI		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Normes comptables	Solvabilité 2	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	61 507	56 010	200	205
	Meilleure estimation	52 871			
	Marge de risque	8 636			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	103 337	131 728	0	0
	Meilleure estimation	86 426			
	Marge de risque	16 911			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	1 176 693	1 315 767	34 310	47 186
	Meilleure estimation	1 107 858			
	Marge de risque	68 835			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	162 601	117 094	2 453	2 409
	Meilleure estimation	129 175			
	Marge de risque	33 426			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	473 971	481 898	145 410	157 499
	Meilleure estimation	435 731			
	Marge de risque	38 240			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	291 705	312 230	46 941	50 679
	Meilleure estimation	271 665			
	Marge de risque	20 040			
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	60 946	85 753	0	0
	Meilleure estimation	53 014			
	Marge de risque	7 932			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	12 391	14 788	0	0
	Meilleure estimation	6 130			
	Marge de risque	6 261			
Assurance de pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	-37	503	-732	249
	Meilleure estimation	-118			
	Marge de risque	81			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	1 190 276	1 145 507	0	0
	Meilleure estimation	1 177 566			
	Marge de risque	12 710			
Réassurance vie	Provisions techniques	17 681	17 008	0	0
	Meilleure estimation	17 560			
	Marge de risque	121			
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	299 056	354 405	466	16 504
	Meilleure estimation	285 673			
	Marge de risque	13 383			
<b>TOTAL</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>3 850 126</b>	<b>4 032 690</b>	<b>229 048</b>	<b>274 731</b>
	Meilleure estimation	3 623 551			
	Marge de risque	226 575			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes de Sgam Matmut, marge de risque comprise, s'élèvent à 3,85 milliards d'euros (contre 4,03 milliards d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont de 229 millions d'euros (contre 275 millions d'euros en normes françaises) ; soit un taux de cession global de 5,9% (6,8% en normes françaises).

### **D. 3 Autres passifs**

---

Les comptes combinés de Sgam Matmut enregistrent un impôt différé passif net de 128 millions d'euros, principalement dû au plus-values sur les actifs de placement et aux écarts de provisions techniques, atténués par l'annulation des actifs incorporels et la constatation des déficits fiscaux reportables.

### **D.4 Méthodes de valorisation alternatives**

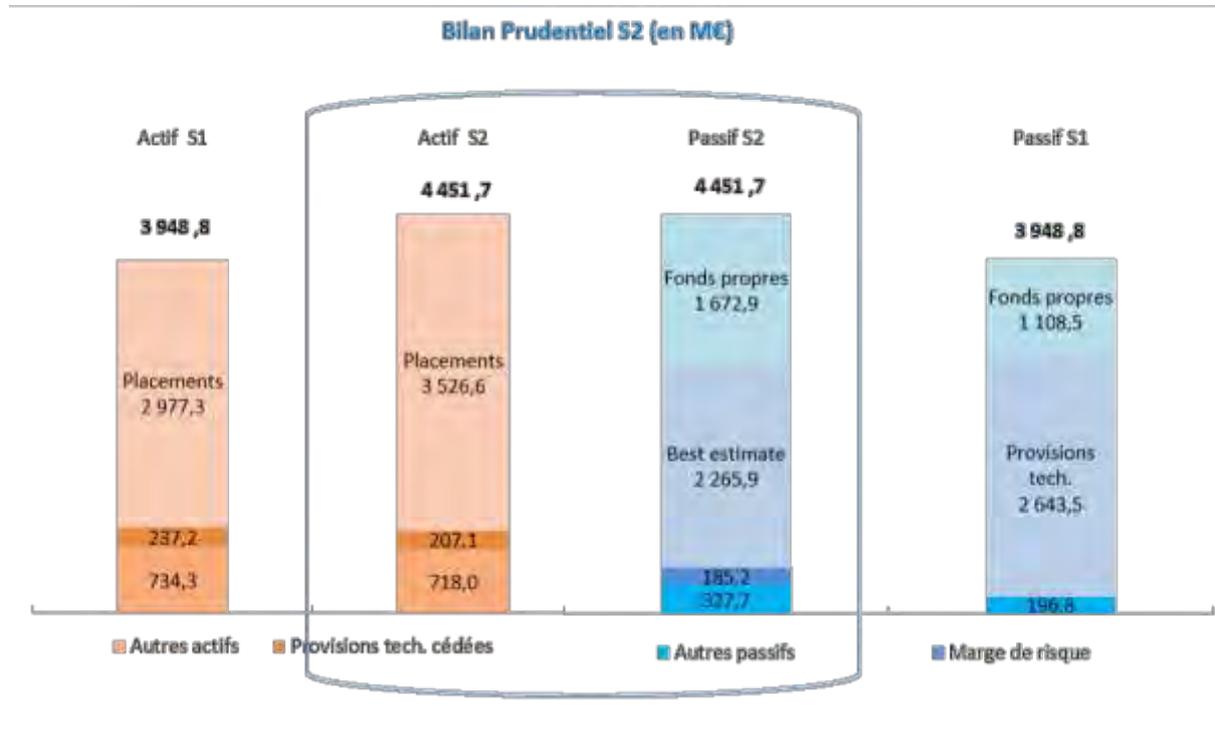
---

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

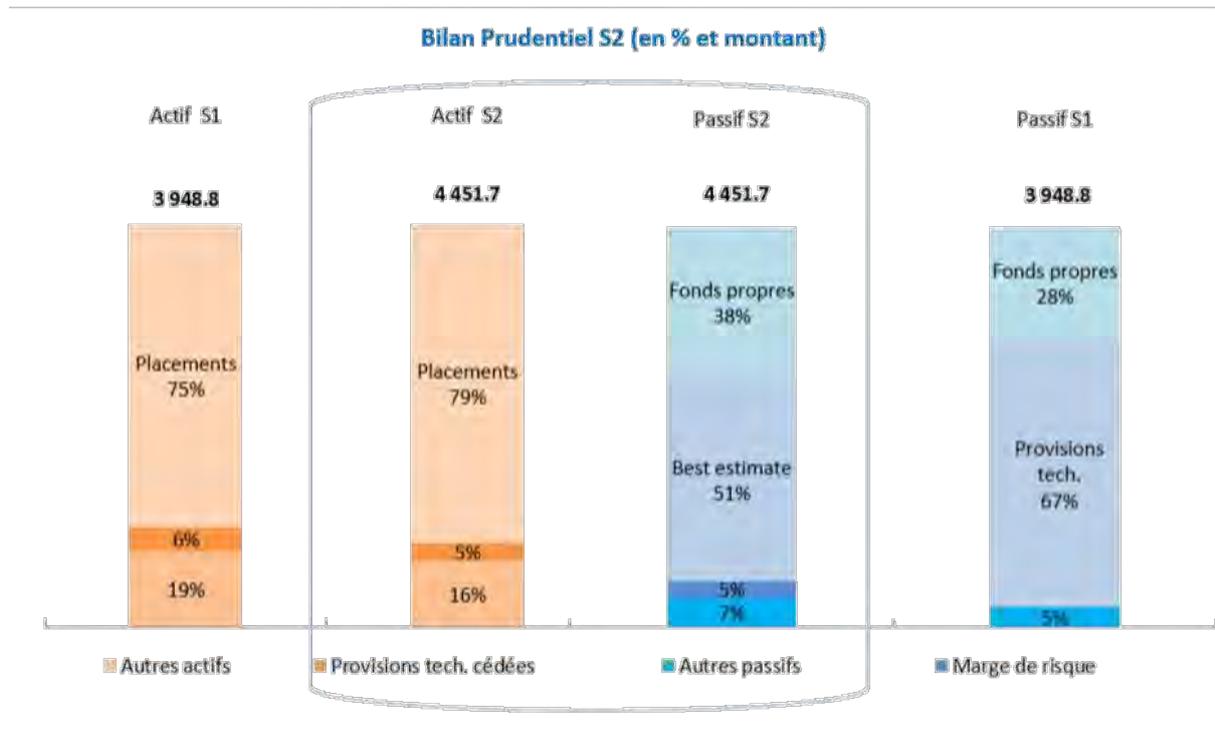
### **D.5 Autres informations**

---

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.



Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>3 522 989</b>	<b>2 973 623</b>	<b>549 366</b>
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	178 372	111 781	66 591
Participations	632 461	366 644	265 816
Actions	68 600	44 087	24 513
Obligations	1 748 977	1 630 010	118 967
Fonds d'investissement	891 307	817 749	73 558
Dérivés	0	79	-79
Autres	3 273	3 273	0
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en UC</b>			<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles pour usage propre</b>	<b>372 974</b>	<b>336 905</b>	<b>36 069</b>
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>207 121</b>	<b>237 196</b>	<b>-30 075</b>
<b>Prêts</b>	<b>3 654</b>	<b>3 651</b>	<b>3</b>
<b>Impôts différés actif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>345 010</b>	<b>397 451</b>	<b>-52 441</b>
Ecart d'acquisition			0
Actifs incorporels	1 898	39 705	-37 807
Dépôts auprès des cédantes	684	684	0
Créances nées d'opérations d'assurance	59 153	59 153	0
Créances nées d'opérations de réassurance	26 368	26 368	0
Frais d'acquisition reportés	0	14 633	-14 633
Autres créances	205 127	205 127	0
Trésorerie	51 780	51 780	0
Autres			0
<b>Total actif</b>	<b>4 451 748</b>	<b>3 948 826</b>	<b>502 922</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>2 265 919</b>	<b>2 643 491</b>	<b>-377 572</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>185 225</b>		<b>185 225</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>93 494</b>		<b>93 494</b>
<b>Dettes subordonnées</b>			<b>0</b>
<b>Engagements sociaux</b>	<b>47 988</b>	<b>10 639</b>	<b>37 348</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>1 659</b>	<b>1 659</b>	<b>0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>184 566</b>	<b>184 566</b>	<b>0</b>
Dettes financières	28 661	28 661	0
Autres	155 905	155 905	0
<b>Total passif</b>	<b>2 778 850</b>	<b>2 840 355</b>	<b>-61 504</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>1 672 898</b>	<b>1 108 471</b>	<b>564 426</b>

## D.1 Actifs

### Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Actifs financiers et immobiliers appliquées à Matmut Sam sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

### Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	3 522 989	2 973 623	549 366
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	178 372	111 781	66 591
Participations	632 461	366 644	265 816
Actions	68 600	44 087	24 513
Obligations	1 748 977	1 630 010	118 967
Fonds d'investissement	891 307	817 749	73 558
Dérivés	0	79	-79
Autres	3 273	3 273	0

## Autres actifs

### Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Autres actifs appliquées à Matmut Sam sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

## D.2 Provisions techniques

### Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	1 373	3 663	0	0
	Meilleure estimation	1 035			
	Marge de risque	338			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	102 892	126 805	0	0
	Meilleure estimation	86 545			
	Marge de risque	16 347			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	1 175 940	1 315 250	34 310	47 186
	Meilleure estimation	1 107 157			
	Marge de risque	68 782			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	161 982	116 645	2 453	2 409
	Meilleure estimation	128 581			
	Marge de risque	33 401			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	432 760	439 456	136 343	148 503
	Meilleure estimation	398 770			
	Marge de risque	33 990			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	251 783	268 874	34 014	39 098
	Meilleure estimation	235 023			
	Marge de risque	16 760			
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	24 730	46 202	0	0
	Meilleure estimation	19 211			
	Marge de risque	5 519			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	12 028	14 491	0	0
	Meilleure estimation	5 805			
	Marge de risque	6 223			
Assurance de pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	83	88	0	0
	Meilleure estimation	73			
	Marge de risque	10			
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	287 573	312 017	0	0
	Meilleure estimation	283 718			
	Marge de risque	3 855			
<b>TOTAL</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>2 451 144</b>	<b>2 643 491</b>	<b>207 121</b>	<b>237 196</b>
	<b>Meilleure estimation</b>	<b>2 265 919</b>			
	<b>Marge de risque</b>	<b>185 225</b>			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes de Matmut Sam, marge de risque comprise, s'élevaient à 2,454 milliards d'euros (contre 2,64 milliards d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont de 207 millions d'euros (contre

237 millions d'euros en normes françaises) ; soit un taux de cession global de 8,4% (9% en normes françaises).

## Bases, méthodes et principales hypothèses

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Sam sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

## Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul Best Estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

## Informations complémentaires

Matmut Sam n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

## D.3 Autres passifs

### Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Sam sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

Le tableau ci-après présente la ventilation de l'impôt différé net passif de 93 494 K€ au bilan de Matmut Sam :

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)	10 741	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		78 692
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		90
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	8 544	48 765
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	4 157	
Autres impôts différés	10 611	
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>34 053</b>	<b>127 547</b>

## **Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles**

---

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

### **D.4 Méthodes de valorisation alternatives**

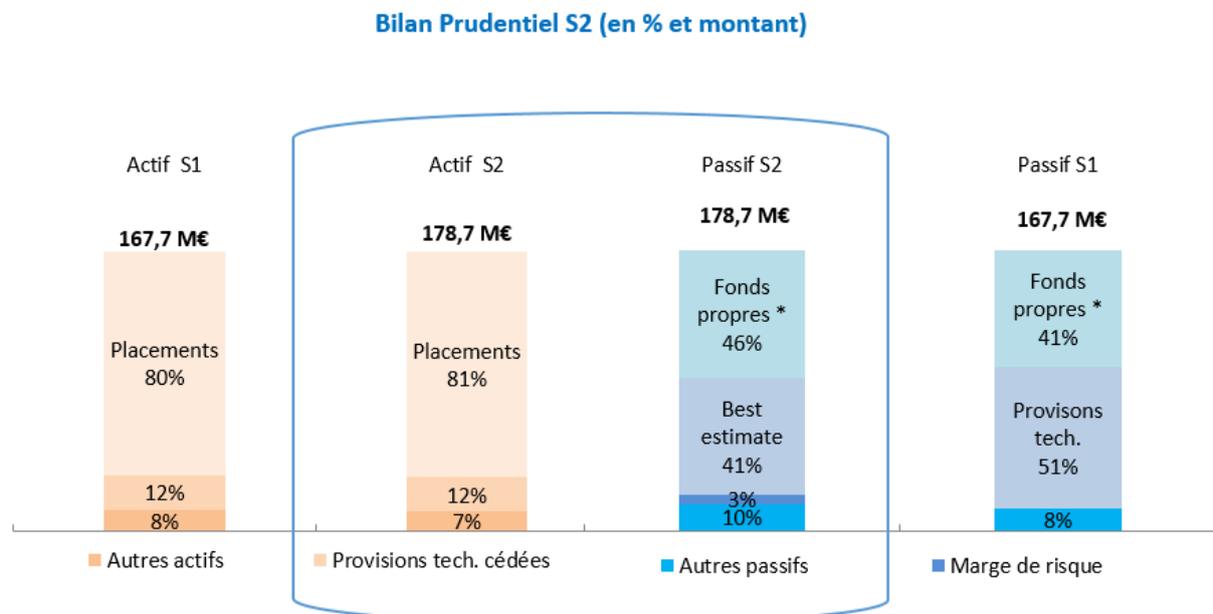
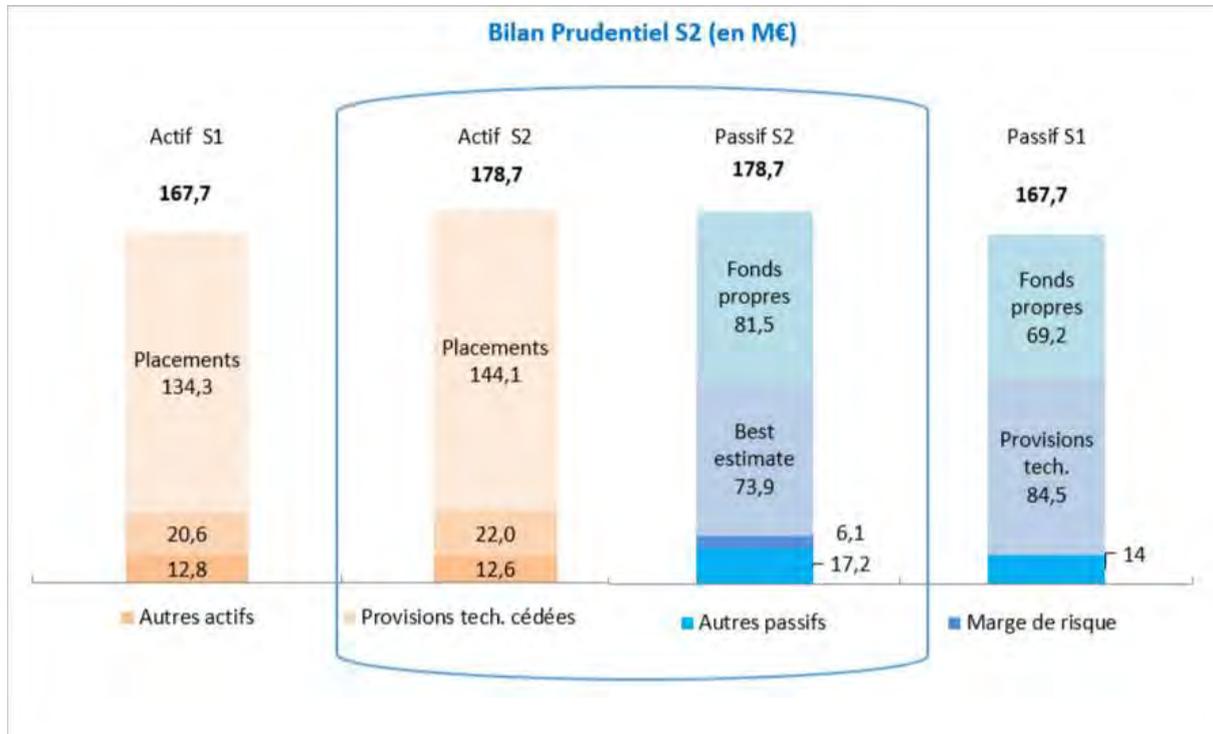
---

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

### **D.5 Autres informations**

---

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>144 059</b>	<b>134 225</b>	<b>9 834</b>
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	7 341	7 178	163
Participations	1 675	1 302	373
Actions	0	0	0
Obligations	114 170	106 717	7 453
Fonds d'investissement	20 871	19 026	1 845
Dérivés	0	0	0
Autres	2	2	0
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en UC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles pour usage propre</b>	<b>0</b>	<b>46</b>	<b>-46</b>
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>22 041</b>	<b>20 577</b>	<b>1 464</b>
Prêts	42	42	0
Impôts différés actif	0	0	0
<b>Autres actifs</b>	<b>12 563</b>	<b>12 785</b>	<b>-222</b>
Ecart d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	0	131	-131
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	1 855	1 855	0
Créances nées d'opérations de réassurance	3 427	3 427	0
Frais d'acquisition reportés	0	92	-92
Autres créances	4 424	4 424	0
Trésorerie	2 856	2 856	0
Autres	0	0	0
<b>Total actif</b>	<b>178 704</b>	<b>167 675</b>	<b>11 029</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>73 910</b>	<b>84 521</b>	<b>-10 611</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>6 084</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>2 308</b>	<b>0</b>	<b>2 308</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Engagements sociaux</b>	<b>1 449</b>	<b>500</b>	<b>949</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>225</b>	<b>225</b>	<b>0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>13 225</b>	<b>13 225</b>	<b>0</b>
Dettes financières	824	824	0
Autres	12 401	12 401	0
<b>Total passif</b>	<b>97 202</b>	<b>98 471</b>	<b>-1 270</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>81 502</b>	<b>69 203</b>	<b>12 299</b>

## D.1 Actifs

### Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Actifs financiers et immobiliers appliquées à Inter Mutuelles Entreprises sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

### Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	144 059	134 225	9 834
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	7 341	7 178	163
Participations	1 675	1 302	373
Actions	0	0	0
Obligations	114 170	106 717	7 453
Fonds d'investissement	20 871	19 026	1 845
Dérivés	0		0
Autres	2	2	0

## Autres actifs

### Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Autres actifs appliquées à Inter Mutuelles Entreprises sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

## D.2 Provisions techniques

### Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	1		0	0
	Meilleure estimation	-1			
	Marge de risque	2			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	111	81	0	0
	Meilleure estimation	95			
	Marge de risque	16			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	40 765	41 879	9 067	8 996
	Meilleure estimation	36 583			
	Marge de risque	4 182			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	28 276	30 787	12 974	11 581
	Meilleure estimation	26 501			
	Marge de risque	1 776			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	7	5	0	0
	Meilleure estimation	5			
	Marge de risque	3			
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	10 834	11 770	0	0
	Meilleure estimation	10 728			
	Marge de risque	106			
<b>TOTAL</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>79 995</b>	<b>84 521</b>	<b>22 041</b>	<b>20 577</b>
	<b>Meilleure estimation</b>	<b>73 910</b>			
	<b>Marge de risque</b>	<b>6 084</b>			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes d'Inter Mutuelles Entreprises, marge de risque comprise, s'élèvent à 80 millions d'euros (contre 84,5 millions d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont de 22 millions d'euros (contre 20,6 millions d'euros en normes françaises) ; soit un taux de cession global de 27,6% (24,3% en normes françaises).

## Bases, méthodes et principales hypothèses

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Inter Mutuelles Entreprises sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

### Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul Best Estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

### Informations complémentaires

Inter Mutuelles Entreprises n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

## D.3 Autres passifs

### Méthodologie et hypothèse de la valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Inter Mutuelles Entreprises sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut, à l'exception du taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 27,37% pour 2020 (taux de droit commun applicable en 2021 auquel s'ajoute la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

Le tableau ci-après présente la ventilation de l'impôt différé net passif de 2 308 K€ au bilan d'Inter Mutuelles Entreprises :

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)	36	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		2 097
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques		545
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	25	
Autres impôts différés	272	
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>333</b>	<b>2 641</b>

## **Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles**

---

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

### **D.4 Méthodes de valorisation alternatives**

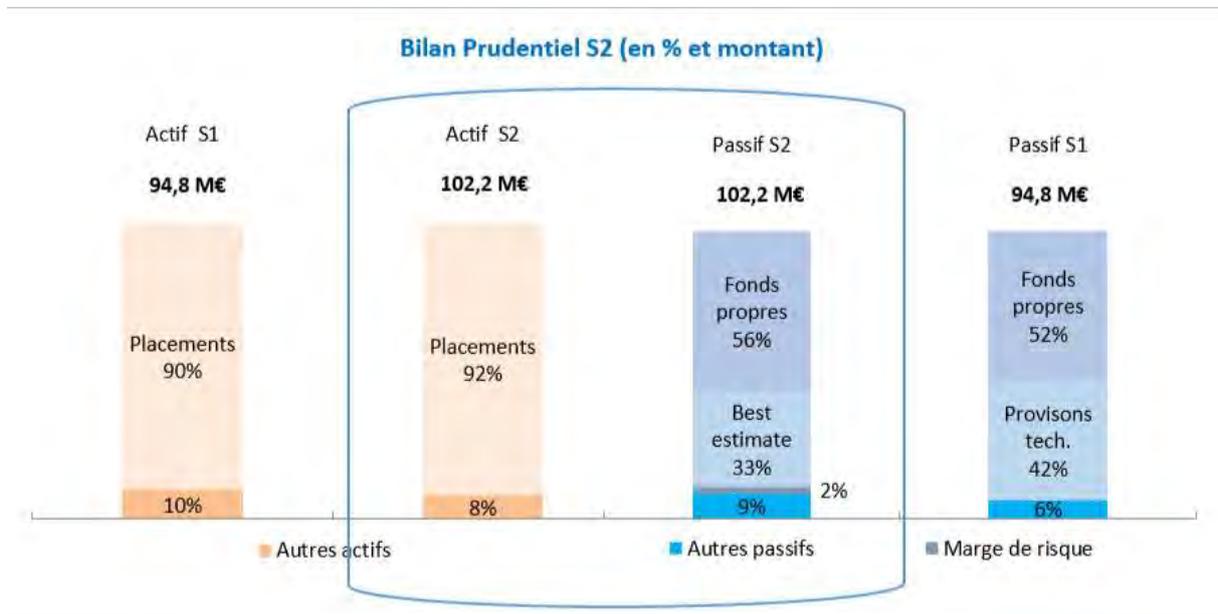
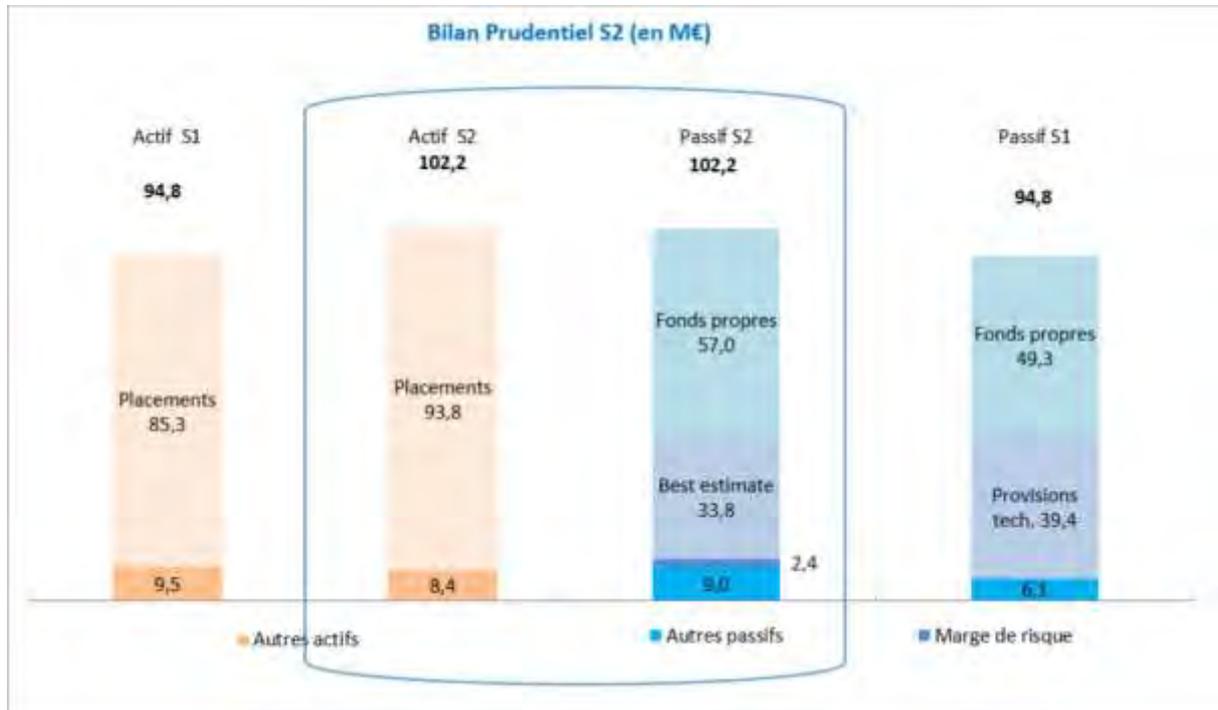
---

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

### **D.5 Autres informations**

---

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>93 698</b>	<b>85 223</b>	<b>8 475</b>
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	3 695	2 457	1 239
Participations	732	527	205
Actions	4	1	3
Obligations	72 939	67 301	5 638
Fonds d'investissement	16 325	14 936	1 389
Dérivés		0	0
Autres	2	2	0
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en UC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles pour usage propre</b>	<b>0</b>	<b>527</b>	<b>-527</b>
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prêts	54	54	0
Impôts différés actif	0	0	0
<b>Autres actifs</b>	<b>8 422</b>	<b>9 028</b>	<b>-606</b>
Ecart d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	301	301	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	606	-606
Autres créances	4 873	4 873	0
Trésorerie	3 248	3 248	0
Autres	0	0	0
<b>Total actif</b>	<b>102 174</b>	<b>94 833</b>	<b>7 341</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>33 769</b>	<b>39 437</b>	<b>-5 668</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>2 408</b>	<b>0</b>	<b>2 408</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>2 295</b>	<b>0</b>	<b>2 295</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>7 500</b>	<b>7 500</b>	<b>0</b>
<b>Engagements sociaux</b>	<b>1 243</b>	<b>599</b>	<b>644</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>5 499</b>	<b>5 499</b>	<b>0</b>
Dettes financières	41	41	0
Autres	5 458	5 458	0
<b>Total passif</b>	<b>52 714</b>	<b>53 035</b>	<b>-320</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>49 459</b>	<b>41 798</b>	<b>7 661</b>

## D.1 Actifs

### Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Actifs financiers et immobiliers appliquées à Matmut Protection Juridique sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

#### Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	93 698	85 223	8 475
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	3 695	2 457	1 239
Participations	732	527	205
Actions	4	1	3
Obligations	72 939	67 301	5 638
Fonds d'investissement	16 325	14 936	1 389
Dérivés		0	0
Autres	2	2	0

## Autres actifs

### Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Autres actifs appliquées à Matmut Protection Juridique sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

## D.2 Provisions techniques

### Techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité, au 31 décembre 2020 :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	36 177	39 437	0	0
	Meilleure estimation	33 769			
	Marge de risque	2 408			
	<b>Provisions techniques</b>	<b>36 177</b>	<b>39 437</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TOTAL	Meilleure estimation	33 769			
	Marge de risque	2 408			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes de Matmut Protection Juridique, marge de risque comprise, s'élèvent à 36,2 millions d'euros (contre 39,4 millions d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont nulles en normes prudentielles comme en normes comptables.

### Bases, méthodes et principales hypothèses

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Protection Juridique sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

### Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

De par la nature de son activité, Matmut Protection Juridique n'utilise la réassurance.

## Informations complémentaires

Matmut Protection Juridique n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

### D.3 Autres passifs

#### Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Protection Juridique sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut, à l'exception du taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 27,37% pour 2020 (taux de droit commun applicable en 2021 auquel s'ajoute la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

Le tableau ci-après présente la ventilation de l'impôt différé net passif de 2 295 K€ au bilan de Matmut Protection Juridique :

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		1 890
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques		892
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	166	
Autres impôts différés	321	
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>487</b>	<b>2 782</b>

#### Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

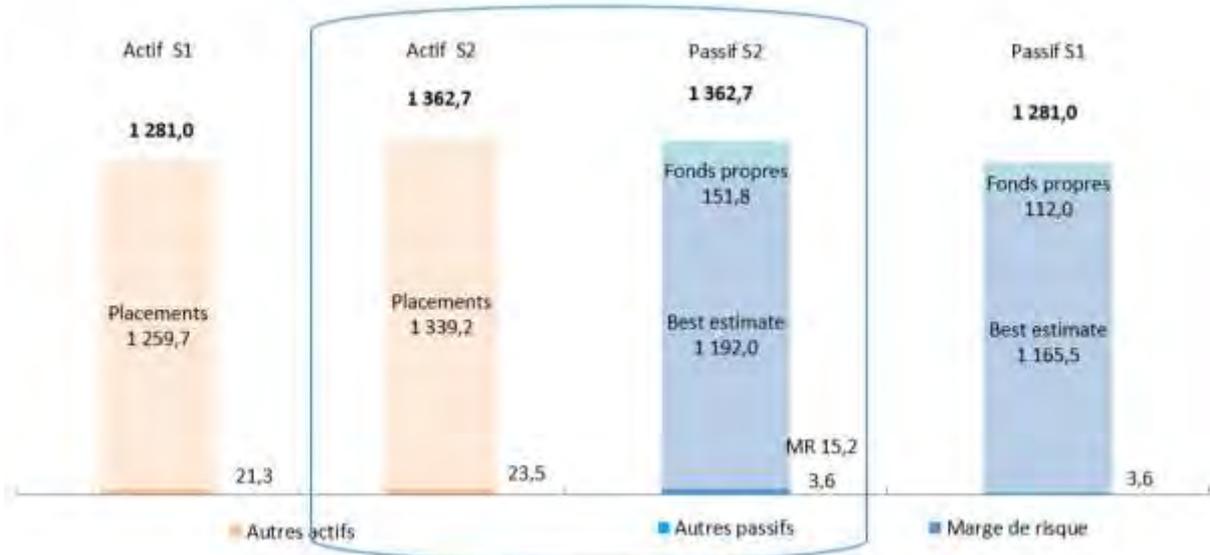
### D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

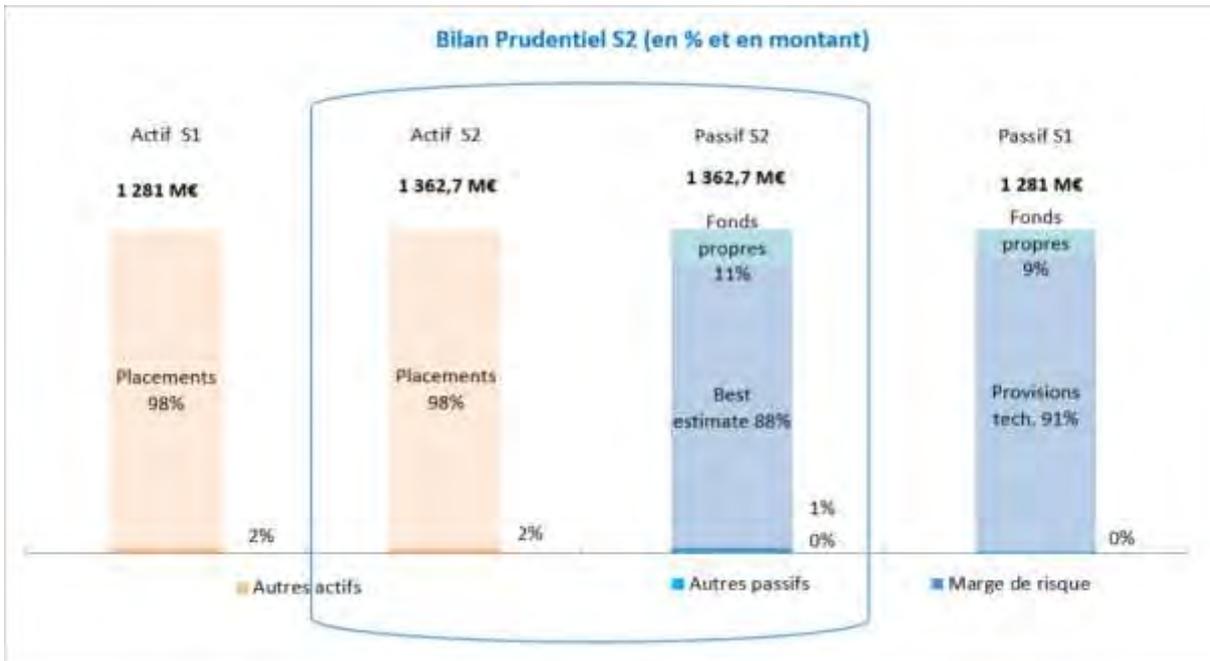
### D.5 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

**Bilan Prudentiel S2 (en M€)**



**Bilan Prudentiel S2 (en % et en montant)**



Le bilan prudentiel de Matmut Vie se compose :

- à l'actif de 98% de placements (hors immobilier d'exploitation) et d'actifs divers pour 2 %.
- au passif de 88% de provisions techniques en Best Estimate, 11% de fonds propres et 1% de marge de risque.

Les fonds propres économiques intègrent l'émission de TSDI pour un montant de 10 millions d'euros ainsi que des fonds excédentaires au titre de la PPB pour un montant de 65,85 millions d'euros, en application de l'avis technique de l'ACPR consécutif à l'arrêté du 24 décembre 2019 relatif aux fonds excédentaires en assurance vie.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>1 337 766</b>	<b>1 258 317</b>	<b>79 449</b>
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	24 858	24 330	529
Participations	8 036	6 964	1 073
Actions	0	0	0
Obligations	1 035 280	969 716	65 564
Fonds d'investissement	269 590	257 228	12 362
Dérivés	0	79	-79
Autres	2	2	0
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en UC</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles pour usage propre</b>	<b>7 196</b>	<b>5 000</b>	<b>2 196</b>
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Prêts</b>	<b>1 385</b>	<b>1 385</b>	<b>0</b>
<b>Impôts différés actif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>16 344</b>	<b>16 344</b>	<b>0</b>
Ecart d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	4 683	4 683	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0
Autres créances	7 193	7 193	0
Trésorerie	4 467	4 467	0
Autres	0	0	0
<b>Total actif</b>	<b>1 362 692</b>	<b>1 281 047</b>	<b>81 645</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>1 192 038</b>	<b>1 165 451</b>	<b>26 586</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>15 173</b>	<b>0</b>	<b>15 173</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>
<b>Engagements sociaux</b>	<b>49</b>	<b>36</b>	<b>13</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>3 596</b>	<b>3 596</b>	<b>0</b>
Dettes financières	305	305	0
Autres	3 291	3 291	0
<b>Total passif</b>	<b>1 220 856</b>	<b>1 179 083</b>	<b>41 773</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>141 836</b>	<b>101 964</b>	<b>39 872</b>

## D.1 Actifs

### Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Actifs financiers et immobiliers appliquées à Matmut VIE sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

### Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>1 337 766</b>	<b>1 258 317</b>	<b>79 449</b>
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	24 858	24 330	529
Participations	8 036	6 964	1 073
Actions	0	0	0
Obligations	1 035 280	969 716	65 564
Fonds d'investissement	269 590	257 228	12 362
Dérivés	0	79	-79
Autres	2	2	0

## Autres actifs

### Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Autres actifs appliquées à Matmut Vie sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

Les impôts différés nets présentent une créance vis-à-vis de l'Etat. Matmut Vie, par prudence, n'a pas constaté cette créance à l'actif de son bilan.

L'impôt différé net est donc nul au bilan de Matmut Vie au 31 décembre 2020.

### D2 – Provisions techniques

Les provisions Best Estimate sont obtenues par une méthode stochastique (sauf pour le produit de nature Temporaire Décès : CPM et le produit en couverture de prêt). Les flux de prestations, de frais et de primes sont modélisés pour chaque scénario économique. La moyenne sur l'ensemble des scénarios économiques de la somme actualisée des flux de prestations, de frais et des provisions restantes en fin de projection (provision mathématique et Provision Pour Excédents) diminués des flux de primes permet d'obtenir la provision Best Estimate.

Les provisions techniques en norme Solvabilité 2 tiennent compte des dernières instructions émises par l'autorité de contrôle suite à la parution de l'arrêté ministériel relatif aux fonds propres excédentaires paru au journal officiel de 28 décembre 2019. Pour cet exercice, Matmut Vie a appliqué la méthode 1 de l'avis technique émis par l'ACPR sur ces fonds propres excédentaires qui amène à retenir un montant de 65,85 millions d'euros.

Le calcul de la marge de risque s'appuie sur la méthode du « Cost-Of-Capital ». Par application de la simplification prévue par la réglementation, elle retient l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels aux BE futurs.

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Normes comptables	Solvabilité 2	Normes comptables
Assurance santé	Provisions techniques	28	703	0	0
	Meilleure estimation	-166		0	
	Marge de risque	195		0	
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	1 190 276	1 145 507	0	0
	Meilleure estimation	1 177 566		0	
	Marge de risque	12 710		0	
Autre assurance vie	Provisions techniques	-774	2 233	0	0
	Meilleure estimation	-2 922		0	
	Marge de risque	2 148		0	
Réassurance vie	Provisions techniques	17 681	17 008	0	0
	Meilleure estimation	17 560		0	
	Marge de risque	121		0	
<b>TOTAL</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>1 207 211</b>	<b>1 165 451</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Meilleure estimation</b>	<b>1 192 038</b>		<b>0</b>	
	<b>Marge de risque</b>	<b>15 173</b>		<b>0</b>	

L'activité de Matmut Vie porte principalement sur les risques Épargne et Obsèques, qui représentent près de 99 % des provisions techniques.

### Informations complémentaires

Matmut Vie utilise la correction pour volatilité. Elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. Elle n'a pas non plus recours aux mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

### D.3 Autres passifs

#### Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Vie sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut, à l'exception du taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 27,37% pour 2020 (taux de droit commun applicable en 2021 auquel s'ajoute la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

Le résultat obtenu suite à la détermination de l'impôt différé net étant positif (créance), aucune prise en compte n'a été retenue.

#### Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

#### **D.4 Méthodes de valorisation alternatives**

---

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

#### **D.5 Autres informations**

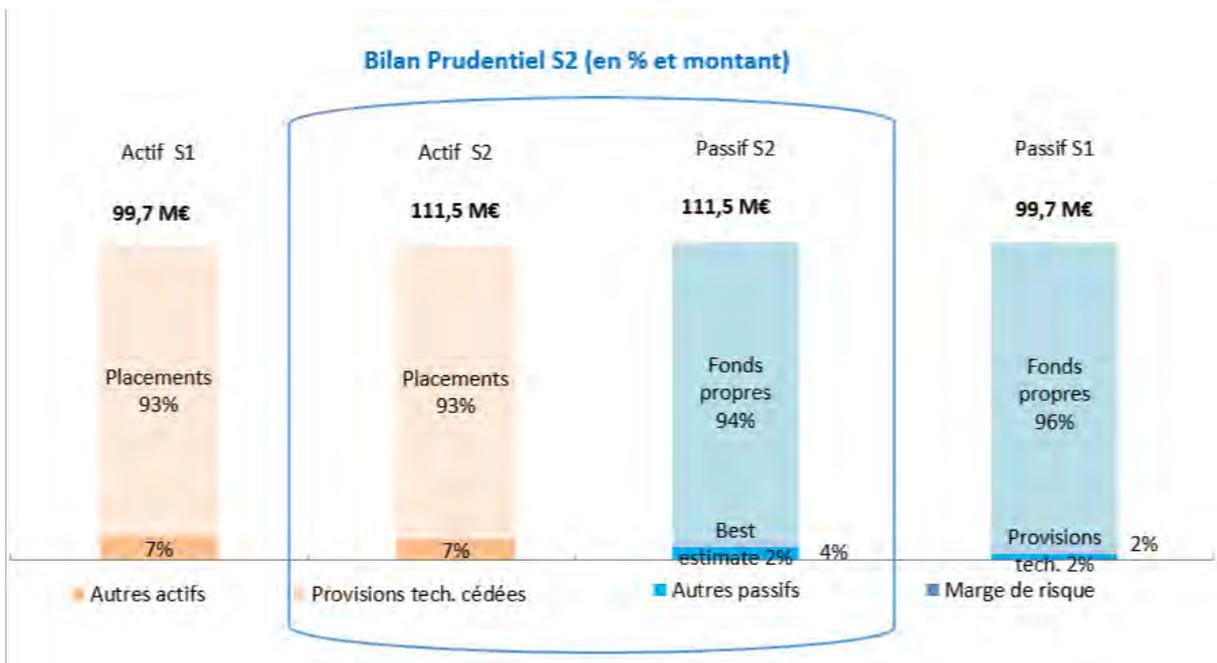
---

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Les fonds propres incluent les passifs subordonnés.



Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>104 047</b>	<b>92 298</b>	<b>11 749</b>
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	11 037	7 123	3 913
Participations	1 612	1 397	215
Actions	583	124	459
Obligations	64 143	60 316	3 827
Fonds d'investissement	26 673	23 338	3 335
Dérivés	0	0	0
Autres	0	0	0
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en UC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles pour usage propre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prêts	0	0	0
Impôts différés actif	0	0	0
<b>Autres actifs</b>	<b>7 437</b>	<b>7 449</b>	<b>-12</b>
Ecart d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	1 708	1 708	0
Créances nées d'opérations de réassurance	14	14	0
Frais d'acquisition reportés	0	156	-156
Autres créances	1 649	1 649	0
Trésorerie	3 923	3 923	0
Autres	144	0	144
<b>Total actif</b>	<b>111 485</b>	<b>99 747</b>	<b>11 738</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>2 150</b>	<b>2 357</b>	<b>-208</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>177</b>	<b>0</b>	<b>177</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>2 256</b>	<b>0</b>	<b>2 256</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>
<b>Engagements sociaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>1 904</b>	<b>1 904</b>	<b>0</b>
Dettes financières	329	329	0
Autres	1 574	1 574	0
<b>Total passif</b>	<b>16 487</b>	<b>14 261</b>	<b>2 226</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>94 998</b>	<b>85 486</b>	<b>9 512</b>

## D.1 Actifs

### Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Actifs financiers et immobiliers appliquées à Matmut & Co sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut

### Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>104 047</b>	<b>92 298</b>	<b>11 749</b>
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	11 037	7 123	3 913
Participations	1 612	1 397	215
Actions	583	124	459
Obligations	64 143	60 316	3 827
Fonds d'investissement	26 673	23 338	3 335
Dérivés	0	0	0
Autres	0	0	0

## Autres actifs

### Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut & Co sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

## D.2 Provisions techniques

### Techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité, au 31 décembre 2020 :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	23		13	0
	Meilleure estimation	22			
	Marge de risque	1			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	754	517	0	0
	Meilleure estimation	701			
	Marge de risque	52			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	619	450	0	0
	Meilleure estimation	593			
	Marge de risque	25			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	446	563	0	0
	Meilleure estimation	378			
	Marge de risque	67			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	386	786	0	0
	Meilleure estimation	357			
	Marge de risque	30			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	100	23	0	0
	Meilleure estimation	98			
	Marge de risque	2			
<b>TOTAL</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>2 327</b>	<b>2 352</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Meilleure estimation	2 150			
	Marge de risque	177			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes de Matmut & Co, marge de risque comprise, s'élèvent à 2,33 millions d'euros (contre 2,35 millions d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont nulles en normes prudentielles comme en normes comptables.

### Bases, méthodes et principales hypothèses

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut & Co sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut

## Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul Best Estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

## Informations complémentaires

Matmut & Co n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

### D.3 Autres passifs

#### Méthodologie et hypothèse de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut & Co sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut, à l'exception du taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 27,37% pour 2020 (taux de droit commun applicable en 2021 auquel s'ajoute la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

Le tableau ci-après présente la ventilation de l'impôt différé net passif de 2 256 K€ au bilan de Matmut & Co :

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		2 251
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques		8
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	43	
Autres impôts différés		39
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>43</b>	<b>2 299</b>

#### Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

#### **D.4 Méthodes de valorisation alternatives**

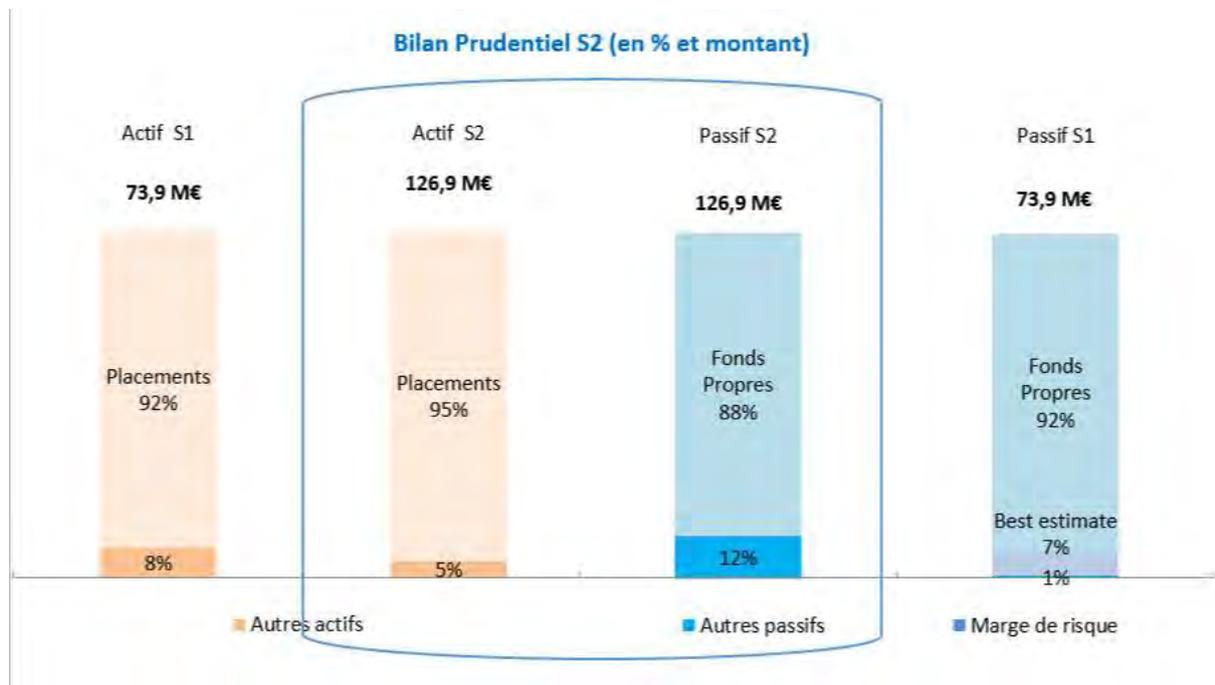
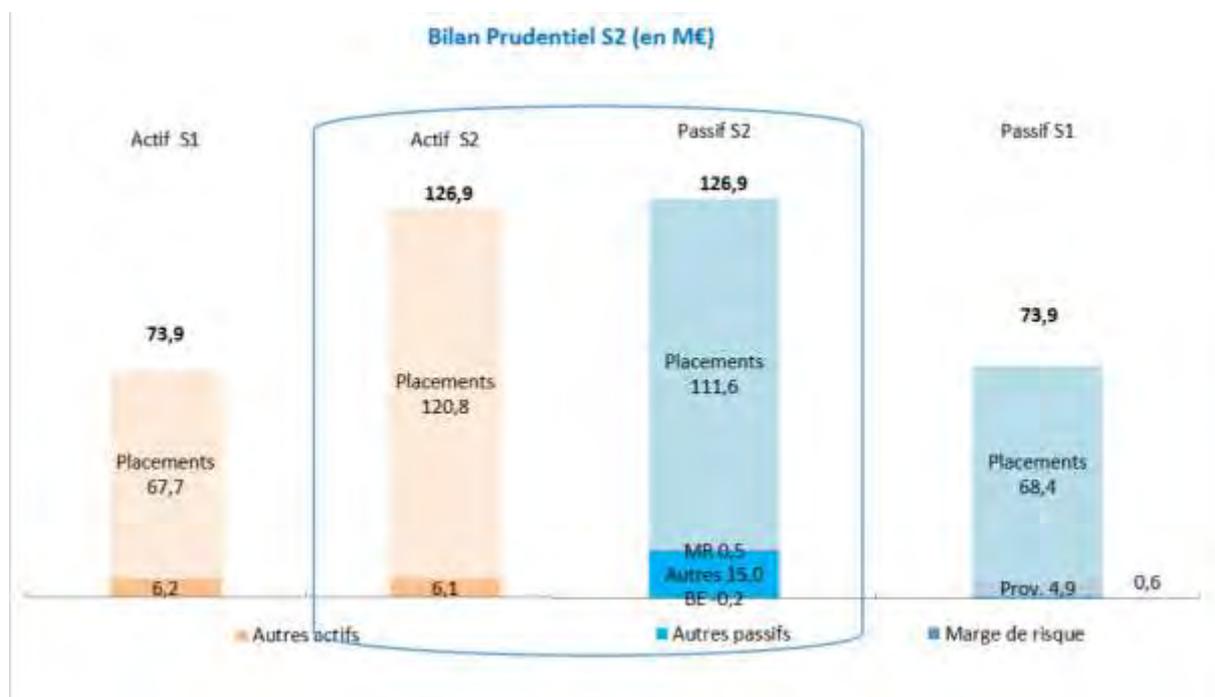
---

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

#### **D.5 Autres informations**

---

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>120 536</b>	<b>67 433</b>	<b>53 103</b>
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	4 145	3 112	1 033
Participations	6 013	1 908	4 105
Actions	70 564	24 925	45 639
Obligations	31 955	30 829	1 126
Fonds d'investissement	7 397	6 197	1 200
Dérivés	0	0	0
Autres	463	463	0
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en UC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles pour usage propre</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>-4</b>
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prêts	276	276	0
Impôts différés actif	0	0	0
<b>Autres actifs</b>	<b>6 085</b>	<b>6 201</b>	<b>-116</b>
Ecarts d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	0	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	3	3	0
Frais d'acquisition reportés	0	116	-116
Autres créances	2 883	2 883	0
Trésorerie	3 199	3 199	0
Autres	0	0	0
<b>Total actif</b>	<b>126 896</b>	<b>73 913</b>	<b>52 984</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	<b>-185</b>	<b>4 878</b>	<b>-5 063</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>548</b>	<b>0</b>	<b>548</b>
<b>Impôts différés passif</b>	<b>14 174</b>	<b>0</b>	<b>14 174</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Engagements sociaux</b>	<b>186</b>	<b>53</b>	<b>134</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>615</b>	<b>615</b>	<b>0</b>
Dettes financières	0	0	0
Autres	615	615	0
<b>Total passif</b>	<b>15 338</b>	<b>5 546</b>	<b>9 792</b>
<b>Excédent de l'actif sur le passif</b>	<b>111 559</b>	<b>68 367</b>	<b>43 191</b>

## D.1 Actifs

### Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Actifs financiers et immobiliers appliquées à Matmut Mutualité sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

### Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>120 536</b>	<b>67 433</b>	<b>53 103</b>
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	4 145	3 112	1 033
Participations	6 013	1 908	4 105
Actions	70 564	24 925	45 639
Obligations	31 955	30 829	1 126
Fonds d'investissement	7 397	6 197	1 200
Dérivés	0	0	0
Autres	463	463	0

## Autres actifs

### Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Autres actifs appliquées à Matmut Mutualité sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

## D.2 Provisions techniques

### Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité, au 31 décembre 2020 :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	52	48	0	0
	Meilleure estimation	51			
	Marge de risque	1			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	311	4 829	0	0
	Meilleure estimation	-236			
	Marge de risque	547			
<b>TOTAL</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>363</b>	<b>4 878</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Meilleure estimation	-185			
	Marge de risque	548			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes de Matmut Mutualité, marge de risque comprise, s'élèvent à 0,36 million euros (contre 4,9 millions d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont nulles en normes prudentielles comme en normes comptables.

### Bases, méthodes et principales hypothèses

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Mutualité sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

### Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

De par la nature de son activité, Matmut Mutualité n'a pas besoin de faire appel à la réassurance.

## Informations complémentaires

Matmut Mutualité n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

### D.3 Autres passifs

#### Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les méthodologies et hypothèses de valorisation appliquées à Matmut Mutualité sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut, à l'exception du taux d'imposition retenu pour le calcul de l'impôt différé, fixé à 27,37% pour 2020 (taux de droit commun applicable en 2021 auquel s'ajoute la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).

Le tableau ci-après présente la ventilation de l'impôt différé net passif de 14 174 K€ au bilan de Matmut Mutualité :

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		13 007
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques		1 236
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	32	
Autres impôts différés	38	
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>69</b>	<b>14 243</b>

#### Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

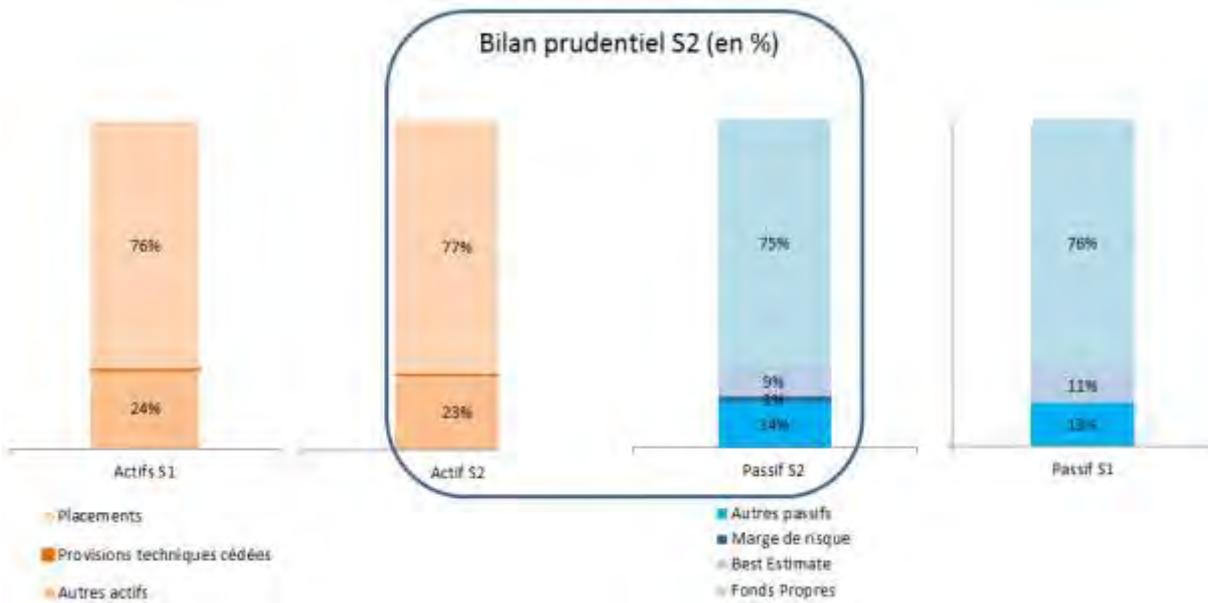
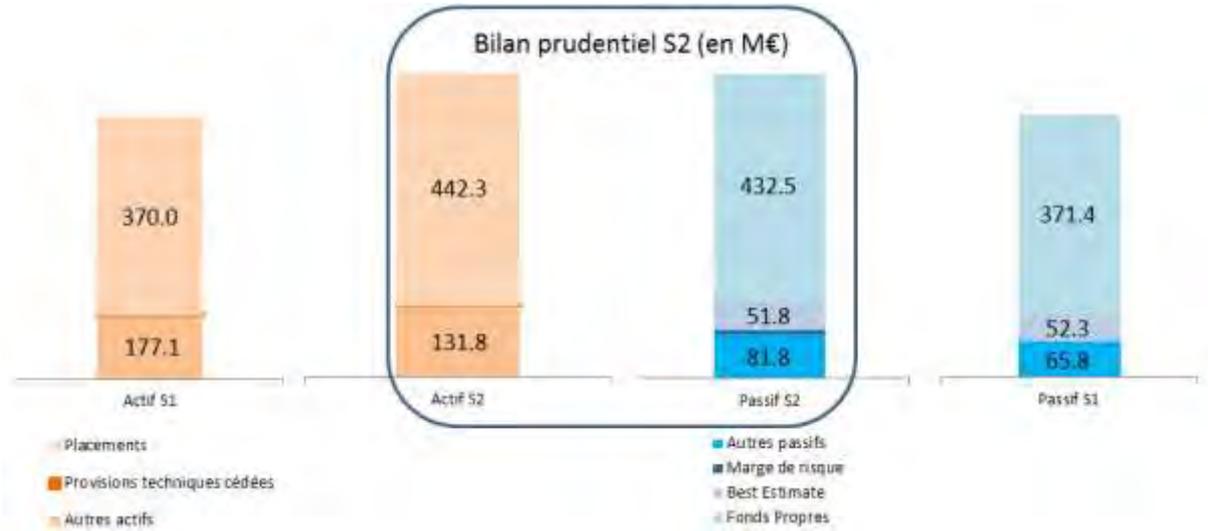
L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

### D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

### D.5 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.



Les placements s'entendent hors immobilier d'exploitation.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	442 340	369 964	72 375
Immobilier autre que celui détenu pour usage p	10	10	0
Participations	0	0	0
Actions	76 282	23 133	53 148
Obligations	270 362	253 261	17 101
Fonds d'investissement	39 633	37 507	2 126
Dérivés	0	0	0
Autres	56 053	56 053	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	23 735	8 714	15 021
Provisions techniques cédées	200	205	-5
Prêts	998	998	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	107 071	109 570	-2 500
Ecart d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	300	2 800	-2 500
Dépôts auprès des cédantes	467	467	0
Créances nées d'opérations d'assurance	20 550	20 550	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0
Autres créances	18 464	18 464	0
Trésorerie	67 290	67 290	0
Autres	0	0	0
<b>Total actif</b>	<b>574 343</b>	<b>489 451</b>	<b>84 892</b>
Provisions techniques (meilleure estimation)	51 786	52 298	-512
Marge de risque	8 295		8 295
Impôts différés passif	16 007		16 007
Dettes subordonnées	0	0	0
Engagements sociaux	4 640	4 640	0
Autres provisions	529	529	0
Autres dettes	60 590	60 590	0
Dettes financières	0	0	0
Autres	60 590	60 590	0
<b>Total passif</b>	<b>141 848</b>	<b>118 057</b>	<b>23 790</b>
Excédent de l'actif sur le passif	432 495	371 393	61 102

Le bilan prudentiel de la Mutuelle Ociane Matmut atteint 574,3 millions d'euros selon les normes prudentielles.

Ses placements, pour 442 millions d'euros de valeur de marché au 31 décembre 2020, tiennent compte des contraintes de la réglementation afin d'optimiser le couple rendement - risque de marché. 61% des actifs financiers sont placés en obligations, 9% en fonds d'investissements, et 17% en actions.

Les provisions techniques sont composées de provisions pour sinistres à payer, de provisions pour participation aux excédents et ristournes, et de provisions d'égalisation.

Selon les normes "Solvabilité 2", la Mutuelle Ociane Matmut ne tient compte d'une seule ligne d'activité, celles de l'Assurance des Frais Médicaux en Garantie Santé, l'activité "Vie" étant très minoritaire (0.7% des cotisations).

## D.1 Actifs

### Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Actifs financiers et immobiliers appliquées à la Mutuelle Ociane Matmut sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

### Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

### Autres actifs

Les méthodologies et hypothèses de valorisation des Autres actifs appliquées à la Mutuelle Ociane Matmut sont celles appliquées au niveau de Sgam Matmut.

## D.2 Provisions techniques

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	0	52 298	200	205
	Meilleure estimation	51 786			
	Marge de risque	8 295			
	<b>Provisions techniques</b>	<b>0</b>	<b>52 298</b>	<b>200</b>	<b>205</b>
<b>TOTAL</b>	Meilleure estimation	51 786			
	Marge de risque	8 295			

Pour la Mutuelle Ociane Matmut, les provisions techniques constituées en norme comptable sont les suivantes :

- Provisions pour primes émises non acquises,
- Provisions pour sinistres à payer,
- Provisions pour participation aux excédents et ristournes
- Provisions d'égalisation

La réglementation « Solvabilité 2 » conduit à avoir la meilleure estimation possible des provisions techniques comptables. De fait, le Best Estimate (BE) est la valeur actuelle des flux financiers futurs relatifs aux engagements de la mutuelle à l'égard de ses adhérents.

Le Best Estimate doit être calculé par ligne d'activité.

La « vie » est très minoritaire dans le portefeuille d'Ociane (<1% des cotisations). Par ailleurs, il s'agit de garanties temporaires décès révisables annuellement. La Mutuelle Ociane Matmut ne tient donc compte que d'une seule ligne d'activité, celle de l'Assurance des Frais Médicaux en Garantie Santé.

Au 31 décembre 2020, le Best Estimate est actualisé à partir de la courbe des taux fournie par l'EIOPA sans ajustement.

Le calcul des marges de risque repose sur la méthode du « Cost-Of-Capital » (cf. spécifications techniques du 30 avril 2014 - V2.5.). La méthode de simplification 3 a été retenue (cf. TP.5.32) ; elle repose sur l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels aux Best Estimate futurs.

De ce fait, la marge de risque est égale à 6% (coût du capital) de la somme des SCR « Reference Undertaking» futurs actualisés.

La Mutuelle Ociane Matmut n'a pas recours aux mesures transitoires prévues par la Directive (ni ajustement égalisateur, ni correction pour volatilité, ni courbe des taux transitoire, ni déduction transitoire).

### D.3 Autres passifs

Montants en K€	Actif	Passif
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)	710	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		21 816
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	3 971	
Autres impôts différés	1 128	
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>5 810</b>	<b>21 816</b>

Le calcul des impôts différés résulte de la différence de valorisation (norme française S1 / norme prudentielle S2 :

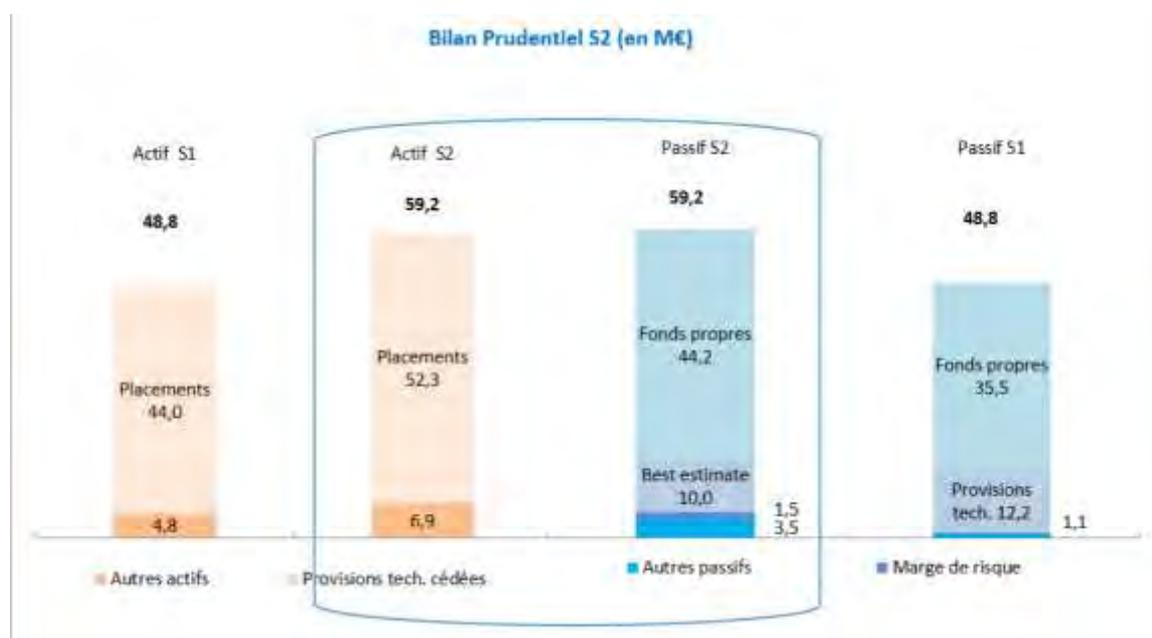
- Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en norme française est comparée à la valeur prudentielle et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- Le taux d'imposition retenu pour 2020 est de 28.41% (taux de droit commun + contribution additionnelle 2020), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
- Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre S1 et S2 sont nettés au bilan.

### D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

### D.5 Autres informations

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.



Le bilan prudentiel d'AMF Sam présente un total actif de 59,2 millions d'euros.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en euros</b>	49 556	41 337	8 219
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	4 180	2 425	1 755
Participations	6 125	853	5 273
Actions			0
Obligations	25 053	24 191	862
Fonds d'investissement	14 135	13 805	330
Dérivés			0
Autres	63	63	0
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en UC</b>			0
<b>Immobilisations corporelles pour usage propre</b>	4 140	1 859	2 281
<b>Provisions techniques cédées</b>	-47	0	-47
<b>Prêts</b>	2 760	2 664	95
<b>Impôts différés actif</b>	925	0	925
<b>Autres actifs</b>	1 847	2 893	-1 045
Ecart d'acquisition			0
Actifs incorporels	0	879	-879
Dépôts auprès des cédantes	20	20	0
Créances nées d'opérations d'assurance	596	596	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	115	-115
Autres créances	129	129	0
Trésorerie	951	951	0
Autres	152	202	-51
<b>Total actif</b>	<b>59 180</b>	<b>48 753</b>	<b>10 428</b>
<b>Provisions techniques (meilleure estimation)</b>	10 040	12 165	-2 125
<b>Marge de risque</b>	1 513	0	1 513
<b>Impôts différés passif</b>	1 600	0	1 600
<b>Dettes subordonnées</b>			0
<b>Engagements sociaux</b>	172	0	172
<b>Autres provisions</b>	825	279	546
<b>Autres dettes</b>	831	831	0
Dettes financières	0	0	0
Autres	831	831	0
<b>Total passif</b>	<b>14 980</b>	<b>13 275</b>	<b>1 705</b>
Excédent de l'actif sur le passif	44 200	35 478	8 722

### **Actifs financiers et immobiliers**

---

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

#### **Description des bases de données**

La gestion des actifs financiers d'AMF Sam est déléguée sous mandat à OFI Asset Management. OFI AM transmet les bases de données des actifs à AMF Sam mensuellement pour les valeurs comptables et annuellement pour les valeurs économiques. AMF Sam intègre ces données dans son logiciel SAGE pour les valeurs comptables et dans le système Assuretat pour les valeurs économiques.

### **Méthodologies et hypothèses de valorisation**

---

#### **Actions**

AMF Sam ne dispose pas d'actions cotées en direct.

Les actions non cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un événement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de sociétés soumises à la réglementation Solvabilité II).

Une valorisation en normes prudentielles est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité).

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

#### **Obligations**

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché.

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées à Sgam Matmut ou à l'économie sociale. Ils sont valorisés en actualisant leurs flux futurs sur la base de la courbe des taux en date d'observation, ajusté du spread de crédit à l'émission de chacun d'eux.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI AM) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

## Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI détenues par la filiale AMF Immo, propriété à 100% d'AMF Sam, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus nette d'impôts + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

### Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en euros</b>	49 556	41 337	8 219
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	4 180	2 425	1 755
Participations	6 125	853	5 273
Actions			0
Obligations	25 053	24 191	862
Fonds d'investissement	14 135	13 805	330
Dérivés			0
Autres	63	63	0
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en UC</b>			0
<b>Immobilisations corporelles pour usage propre</b>	4 140	1 859	2 281

## Autres actifs

### Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en normes prudentielles.

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

## Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

Montants en K€	Solvabilité II	Solvabilité I	S2 - S1	S2 / S1
<b>Autres actifs</b>	<b>6 908</b>	<b>4 795</b>	<b>2 113</b>	<b>44,1%</b>
Frais d'acquisition reportés	0	115	-115	-100,0%
Actifs incorporels	0	879	-879	-100,0%
Impôts différés actifs	925	0	925	NS
Immobilisation pour usage propre	4 140	1 859	2 281	122,7%
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-47	0	-47	NS
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0	NS
Créances nées d'opérations d'assurance	596	596	0	0,0%
Créances nées d'opération de réassurance	0	0	0	NS
Autres créances (hors assurance)	129	129	0	0,0%
Trésorerie et équivalent de trésorerie	951	951	0	0,0%
Autres actifs	214	265	-51	-19,1%

### Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière est prévu aux articles 4 à 7 des conventions d'affiliation à Sgam Matmut.

Sa mise en œuvre est sollicitée par toute entreprise affiliée dès que son ratio de couverture sur la base de son SCR devient inférieur au seuil de 110%.

L'aide apportée doit permettre à l'entreprise affiliée bénéficiaire de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de Sgam Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres éligibles au SCR et excédentaires au capital limite.

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut Sam assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite.

Ce mécanisme n'a pas été actionné en 2020.

## D.2 Provisions techniques

### Provisions Techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-après présente les provisions techniques en normes prudentielles, par ligne d'activité :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	11 259	11 783	-47	0
	Meilleure estimation	9 785			
	Marge de risque	1 475			
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	39	114	0	0
	Meilleure estimation	34			
	Marge de risque	5			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	255	269	0	0
	Meilleure estimation	222			
	Marge de risque	33			
<b>TOTAL</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>11 554</b>	<b>12 165</b>	<b>-47</b>	<b>0</b>
	Meilleure estimation	10 040			
	Marge de risque	1 513			

### Bases, méthodes et principales hypothèses

Les provisions techniques calculées en normes prudentielles sont :

- La Meilleure Estimation de primes,
- La Meilleure Estimation de sinistres,
- La marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les Meilleures Estimations de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. Conformément aux spécifications techniques, les créances de réassurance en "Meilleure Estimation" sont ajustées du risque de contrepartie.

### Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles. Ces groupes homogènes de risque construits sur la base d'une structure Produit / Garantie prennent en compte la durée des provisions et la nature des engagements souscrits.

Cette segmentation est utilisée pour la détermination des Meilleures Estimations de primes et de sinistres et est présentée dans le tableau suivant :

Produit	Ligne d'activité	Groupe de Risque Homogène
APIC	Responsabilité Civile Générale	APIC – RPC
	Protection Juridique	APIC - PJ
GPMT	Assistance	GPMT - Assistance à domicile
	Protection juridique	GPMT - Assistance en déplacement
		GPMT - PJ
MPAP	Responsabilité Civile Générale	MPAP - RCG + Accident (*)
	Accident	
	Assistance	MPAP -Assistance

(\*) Pour le calcul des provisions Solvabilité 2, la garantie Accident du produit MPAP, très peu matérielle, est, selon le principe de proportionnalité, regroupée avec la garantie Responsabilité Civile.

### Meilleures Estimations de primes

La provision pour primes est calculée au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation).

Au titre de ces engagements, AMF Sam évalue l'ensemble des flux de trésorerie relatifs aux contrats rentrant dans la frontière des contrats. Il s'agit des primes non encore acquises et des sinistres liés au titre de l'année de survenance suivant celle de l'arrêté en cours. Ces derniers sont estimés sur la base d'hypothèses économiques de sinistralité s'appuyant sur l'historique le plus récent.

### Meilleures Estimations de sinistres

La provision pour sinistres tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Les flux pris en compte dans ce calcul concernent le montant des indemnités à verser, quelle que soit leur forme de règlement ainsi que les charges et produits afférents à ces indemnités (frais de gestion, recours, ...).

Pour la part afférente à l'indemnisation des préjudices / dommages, les évaluations tiennent compte des montants des provisions en normes françaises, notamment pour les dossiers déclarés pour lesquels des évaluations par dossier sont connues. Ces évaluations sont complétées pour tenir compte d'évolutions probables sur les dossiers déclarés et des dossiers non déclarés.

Les évaluations sont réalisées selon des méthodologies actuarielles "classiques" pour les Meilleures Estimations (majoritairement Chain-Ladder), selon la segmentation par groupe homogène de risque mentionnée plus haut (cf. paragraphe "Segmentation" de la présente section). La part de provisions relative aux frais de gestion sinistres est évaluée par branche puis ventilée par garantie et affectée aux lignes d'activité correspondantes.

### Actualisation

L'actualisation est effectuée pour les Meilleures Estimations des provisions pour sinistres et des provisions pour primes.

La courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA sans ajustement.

### Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode simplifiée (Méthode 4) consistant à évaluer la Marge de risque proportionnellement au montant des Meilleures Estimations des provisions de sinistres et de primes nettes de réassurance.

### Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte des incertitudes sûres :

- L'évolution de la sinistralité, en particulier concernant les sinistres dits "graves" les plus importants,
- L'évolution de certaines hypothèses dont plus particulièrement l'inflation et les taux d'intérêts mais également sur les potentielles évolutions de la réglementation et de la jurisprudence.

Les principales différences entre les deux évaluations (en brut de réassurance) sont présentées dans le tableau suivant :

Ligne d'activités (LoB) Montants en K€	Provisions techniques brutes		Ecart
	Norme Solvabilité 2*	Norme française	
8 RC Générale**	11 259	11 783	-523
10 Protection Juridique	39	114	-75
11 Assistance	255	269	-14
<b>Total - AMF SAM</b>	<b>11 554</b>	<b>12 165</b>	<b>-612</b>

\* Y compris Marge de risque

\*\* En Norme française, les provisions relatives à la garantie Accident ont été incluses dans le montant de provisions rattachés à la ligne d'activité 8

Ces différences sont liées aux facteurs suivants :

- La réglementation prudentielle est basée sur une règle de "meilleure estimation" alors que la réglementation française impose la prise en compte de prudences dans les provisions ;
- Les provisions en norme prudentielle tiennent compte d'une actualisation des flux futurs, sur la base d'une courbe de taux qui n'est pas admise dans les provisions en norme française,
- La réglementation prudentielle inclut une marge de risque.

## Evolution des provisions Solvabilité 2

Aucun changement méthodologique n'a été implémenté entre les arrêtés 2019 et 2020.

Les provisions Solvabilité 2 sont en hausse par rapport au précédent exercice de référence. Cette hausse s'explique principalement par une hausse sur la ligne d'activité RC Générale pour laquelle la Meilleure Estimation de sinistres augmente de 10% par rapport à 2019.

Ligne d'activités (LoB) Montants en K€	Provisions techniques brutes Solvabilité 2*		2020 - 2019	2020 / 2019
	2020	2019		
	8 RC Générale	11 259		
10 Protection Juridique	39	81	-42	-52%
11 Assistance	255	214	41	19%
<b>Total - AMF SAM</b>	<b>11 554</b>	<b>10 571</b>	<b>983</b>	<b>9%</b>

\* Y compris Marge de risque

### Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul de Meilleure Estimation par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

Sur les exercices 2019 et 2020, les Meilleures Estimations de sinistres cédées sont nulles.

### Informations complémentaires

AMF Sam n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

## D3 – Autres passifs

### Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les éventuels emprunts bancaires sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Les impôts différés résultant de la différence de valorisation (norme française S1 / norme prudentielle S2) :

- Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en norme française est comparée à la valeur prudentielle et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- Le taux d'imposition retenu pour 2020 est de 28%.

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)	246	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		961
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	352	
Impôts différés sur les différences temporaires		
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts		
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	32	
Autres impôts différés	294	639
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>925</b>	<b>1 600</b>

AMF Sam comptabilise un impôt différé passif net de 675 k€. N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

### Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

Montants en K€	Solvabilité II	Solvabilité I	S2 - S1	S2 / S1
<b>Autres passifs</b>	<b>3 427</b>	<b>1 110</b>	<b>2 317</b>	<b>209%</b>
Provisions autres que les provisions techniques	825	279	546	196%
Provisions pour retraite et autres avantages	0	0	0	NS
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	0	0	0	NS
Impôts différés passifs	1 600	0	1 600	NS
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	NS
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	0	NS
Dettes nées d'opérations d'assurance	5	5	0	0%
Dettes nées d'opération de réassurance	23	23	0	0%
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	589	589	0	0%
Autres passifs non listés	385	213	172	81%

L'écart constaté sur la valorisation des provisions autres que les provisions techniques s'expliquent principalement par le fait que les engagements de retraite et congés anniversaire ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en hors bilan.

### Engagements hors bilan

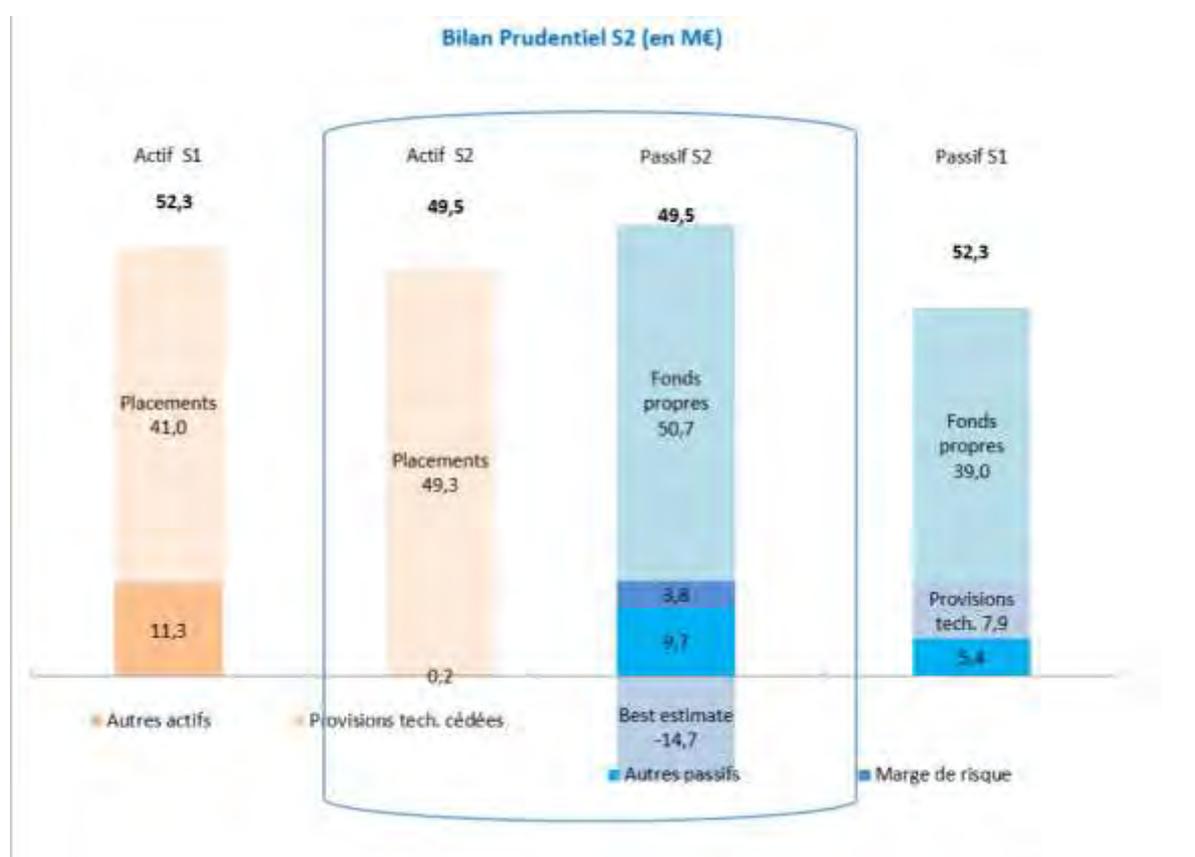
Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation de Sgam Matmut est décrit à la section "D.1 Rubrique Engagements hors bilan". Il n'a pas été actionné en 2020.

## **D4 – Méthodes de valorisation alternatives**

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

## **D5 – Autres informations**

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.



Le bilan prudentiel de Mutlog présente un total actif de 49.460 K€.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en euros</b>	<b>49 185</b>	<b>40 945</b>	<b>8 240</b>
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	9 903	3 947	5 956
Participations	0	0	0
Actions	5 983	6 037	-54
Obligations	16 821	14 929	1 892
Fonds d'investissement	10 065	9 950	114
Dérivés	0	0	0
Autres	6 412	6 081	331
<b>Investissements représentant les provisions des contrats en UC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Immobilisations corporelles pour usage propre	266	266	0
Provisions techniques cédées	-7 525	2 830	-10 355
Prêts	69	69	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	7 465	8 172	-707
Ecarts d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	4 403	4 403	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0
Autres créances	427	427	0
Trésorerie	2 634	2 634	0
Autres	1	708	-707
<b>Total actif</b>	<b>49 460</b>	<b>52 282</b>	<b>-2 823</b>
Provisions techniques (meilleure estimation)	-14 671	7 890	-22 561
Marge de risque	3 758	0	3 758
Impôts différés passif	4 483	0	4 483
Dettes subordonnées	0	0	0
Engagements sociaux	0	0	0
Autres provisions	0	0	0
Autres dettes	5 238	5 366	-129
Dettes financières	0	0	0
Autres	5 238	5 366	-129
<b>Total passif</b>	<b>-1 193</b>	<b>13 256</b>	<b>-14 449</b>
Excédent de l'actif sur le passif	50 653	39 026	11 627

## D1- Actifs

---

### Actifs financiers et immobiliers

---

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

#### Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites de l'applicatif de gestion financière (Titre V) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de Mutlog. Les données disponibles dans l'applicatif de gestion financière sont complétées par des données collectées par le prestataire OFI pour la transparence des fonds d'investissement. Des contrôles permettent de s'assurer de la cohérence des données entre l'applicatif de gestion financière, les comptes aux normes comptables et la base de données servant à l'établissement des comptes aux normes prudentielles.

#### Méthodologies et hypothèses de valorisation

##### Actions

Au 31 décembre, les actions cotées et les fonds d'investissement sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de la valorisation transmise par la société.

##### Fonds d'investissement

Au 31 décembre, les fonds d'investissement sont valorisés dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

##### Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres. Les titres non cotés, représentant des créances subordonnées à durée indéterminée (TSDI) sur des organismes liés à l'économie sociale, sont valorisées à leur valeur comptable compte tenu de l'absence de matérialité.

##### Immobilier

Les immeubles et SCI sont valorisés sur la base de rapports d'expertise réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, chaque année, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces biens en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. En ce qui concerne les SCPI, la valorisation retenue est celle transmise par la société.

Pour toutes les catégories de placements, la valeur comptable est retenue en l'absence de valorisation.

### Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montant en K€	Solvabilité 2	Solvabilité 1 (valeur nette comptable)	S2-S1	S2/S1
Immobilier (autre que pour usage propre)	9 903	3 947	5 956	151%
Actions	5 983	6 037	-54	-1%
Obligations	16 821	14 929	1 892	13%
Fonds d'investissement	10 065	9 950	114	1%
Dépôts	6 412	6 081	331	5%
Prêts et crédit hypothécaires	69	69	0	0%
<b>Total</b>	<b>49 254</b>	<b>41 014</b>	<b>8 240</b>	<b>20%</b>

### Autres actifs

#### Impôts différés actifs

Cf. paragraphe « Impôts différés passifs » de la section D.3. « Autres passifs ».

#### Autres postes

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro en normes prudentielles.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est la valeur nette comptable.

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligataires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

### Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

Montant en K€	Solvabilité 2	Solvabilité 1 (valeur nette comptable)	S2-S1	S2/S1
Frais d'acquisition reportés	0	0	0	N/A
Actifs incorporels	0,00	0,04	0	-100%
Impôts différés actifs	0,00	0	0	N/A
Immobilisations pour usage propre	266	266	0	0%
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0	N/A
Créances nées d'opérations d'assurance	4 403	4 403	0	0%
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0	N/A
Autres créances (hors assurance)	427	427	0	0%
Trésorerie et équivalent trésorerie	2 634	2 634	0	0%
Autres actifs	1	708	-707	-100%
<b>Total</b>	<b>7 731</b>	<b>8 438</b>	<b>-707</b>	<b>-8%</b>

## Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière est prévu dans les conventions d'affiliation à Sgam Matmut.

Sa mise en œuvre peut être sollicitée par toute entreprise affiliée dont le ratio de solvabilité réglementaire devient inférieur au seuil de 110% à l'occasion d'un arrêté de comptes annuels.

L'aide apportée doit permettre à l'affiliée de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de Sgam Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres éligibles au SCR et excédentaires au capital limite.

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut Sam assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite.

Ce mécanisme n'a pas été actionné en 2020.

En outre, au 31 décembre 2020, les nantissements de titres donnés par le réassureur en contrepartie des provisions techniques (normes françaises) déposés en ses livres sont valorisés à 2.698 K€.

## D2 – Provisions techniques

### Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées		Provisions nettes	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	-10 913	7 890	-7 525	2 830	-3 389	5 059
	Meilleure estimation	-14 671	7 890	-7 525	2 830	-7 146	5 059
	Marge de risque	3 758				3 758	
	<b>Provisions techniques</b>	<b>-10 913</b>	<b>7 890</b>	<b>-7 525</b>	<b>2 830</b>	<b>-3 389</b>	<b>5 059</b>
TOTAL	Meilleure estimation	-14 671					
	Marge de risque	3 758					

### Bases, méthodes et principales hypothèses

Les provisions techniques calculées en normes prudentielles sont :

- le Best Estimate (meilleure estimation) de primes
- le Best Estimate (meilleure estimation) de sinistres
- la Provision pour Participation aux Excédents (PPE)
- la marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les Best Estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination de la part des réassureurs dans les engagements qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. L'ajustement au titre du risque de crédit des réassureurs tient compte du montant des sûretés détenues au titre des contrats de réassurance.

### Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

Pour le calcul du Best Estimate de primes, la modélisation s'appuie sur les encours assurés tête par tête qui sont ensuite classés par groupes homogènes de risques fins sur la base des critères suivants : date d'effet, segment du prêt, sexe, tranche d'âge à l'adhésion, fumeur ou non, durée initiale du prêt, durée effective du prêt, type d'amortissement, taux d'intérêt, niveau de cession en réassurance, version des conditions générales ou garanties choisies, existence ou non d'une surprime, formule de commissionnement.

Pour le calcul du Best Estimate de sinistres, et afin de disposer d'un volume suffisant de données par groupe homogène de risque, la segmentation s'appuie sur les différents types de prêts.

### Best Estimate de primes

La provision pour primes est calculée au titre des engagements futurs pris par la mutuelle et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement est envisageable (révision des cotisations, résiliation). La totalité des engagements portés par la mutuelle sont concernés par ce calcul puisque l'ensemble des contrats de Mutlog prévoient pour la garantie décès/PTIA un engagement de fixité du tarif jusqu'au terme du contrat.

Au titre de la totalité de ses engagements, Mutlog évalue – par groupes homogènes de risques décrits ci-dessus (paragraphe « Segmentation »), l'ensemble des flux de trésorerie probables futurs jusqu'au terme des engagements :

- Les primes commerciales, l'évaluation tenant compte de la mortalité et des remboursements anticipés sur la base de tables d'expérience de la mutuelle
- Les prestations servies modélisées à partir des tables d'expérience décès
- Les commissions versées aux apporteurs et délégataires de gestion, calculées à partir des taux contractuels de rémunération appliqués aux primes futures
- Les frais d'administration et de gestion des prestations modélisés à partir de taux de frais appliqués respectivement aux primes futures et prestations futures
- Les flux liés à la réassurance (primes et prestations cédées, commissions de réassurance) à partir des modalités prévues dans les traités

La provision est calculée comme la somme des flux évalués par groupes homogènes de risque.

### Best Estimate de sinistres

La provision pour sinistres tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Les évaluations sont réalisées selon des méthodologies actuarielles « classiques » pour les Best Estimate (Chain-Ladder), selon la segmentation par groupe homogène de risque mentionnée plus haut (paragraphe « Segmentation »). Du fait du déroulement long des règlements en assurance emprunteurs, une analyse des S/C à l'ultime permet de compléter la valorisation Chain-Ladder, notamment sur les survenances les plus récentes.

La part de provisions relative aux frais de gestion sinistres est évaluée à partir des taux de frais comptables.

Enfin, les Best Estimate intègrent également les dossiers en contentieux.

### Provision pour Participation aux Excédents (PPE)

L'évaluation de la PPE en normes prudentielles est constituée :

- du montant de PPE évaluée en normes comptables, cadencé conformément à la politique de versement de la mutuelle, sous contrainte de la règle de reversement jusqu'à un délai maximum de 8 ans après constatation de la dotation
- du montant de PPE cantonnée sur certains contrats
- des dotations probables futures à la provision, calculées à partir de la reconstitution pour les années futures du compte (normes comptables) de PPE, et cadencées comme décrit ci-dessus

### Actualisation

L'actualisation est effectuée au global (tous périmètres confondus), pour les Best Estimate des provisions pour sinistres, des provisions pour primes, de la PPE, des montants recouvrables auprès des réassureurs.

Au 31 décembre 2020, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA avec ajustement au titre de la correction pour volatilité.

### Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode de la durée, adaptée à la durée longue des engagements d'assurance emprunteur.

### Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte des incertitudes sur :

- l'évolution de la sinistralité
- l'évolution de certaines hypothèses économiques telles que les taux d'actualisation
- les évolutions potentielles de la réglementation

Les principales différences entre les deux évaluations (en brut de réassurance et en cession) sont présentées dans le tableau suivant :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées		Provisions nettes	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	-10 913	7 890	-7 525	2 830	-3 389	5 059
	Meilleure estimation	-14 671	7 890	-7 525	2 830	-7 146	5 059
	Marge de risque	3 758				3 758	
	<b>Provisions techniques</b>	<b>-10 913</b>	<b>7 890</b>	<b>-7 525</b>	<b>2 830</b>	<b>-3 389</b>	<b>5 059</b>
<b>TOTAL</b>	Meilleure estimation	-14 671					
	Marge de risque	3 758					

Ces différences sont liées aux facteurs suivants :

- la réglementation prudentielle est basée sur une règle de « meilleure estimation » alors que la réglementation française impose la prise en compte de prudences dans les provisions. De plus, pour les provisions mathématiques d'assurance vie, la réglementation française impose le principe de non compensation alors que le Best Estimate de primes résulte de la somme des flux évalués par groupes homogènes de risque que ceux-ci soient bénéficiaires ou pas (mutualisation)
- les provisions en norme prudentielle tiennent compte d'une actualisation des flux futurs, sur la base d'une courbe de taux qui n'est pas admise dans les provisions en norme française
- la réglementation prudentielle inclut une marge de risque

### Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En ce qui concerne l'estimation des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance, les estimations relatives au Best Estimate de primes et au Best Estimate de sinistres sont réalisées séparément et conformément aux principes décrits pour les provisions en brut de réassurance.

Au 31 décembre 2020, il n'y a pas lieu d'ajuster du risque de crédit des réassureurs les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance :

- le montant des provisions cédées est négatif,
- les mécanismes de sécurisation décrits dans la partie C.3. « Risque de crédit » sont valorisées à 2.698 K€ pour les nantissements et à 179 K€ pour les dépôts en espèces.

### Informations complémentaires

Compte tenu de la durée longue de ses engagements, Mutlog utilise la correction pour volatilité. Elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. La mutuelle n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

## D3 – Autres passifs

### Méthodologies et hypothèses de valorisation

#### Impôts différés passifs

En normes prudentielles, Mutlog comptabilise :

- un impôt différé actif de 0,01 K€ dû aux actifs incorporels,
- un impôt différé passif de 4.483 K€ dû aux plus-values latentes sur les actifs de placement et d'exploitation (2.117 K€) et aux écarts de provisions techniques (2.365 K€).

En normes comptables, aucun impôt différé n'est constaté.

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)	0,00	0
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)	0,01	0
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	0,00	2 117
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition	0,00	0,00
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	0,00	2 365
Impôts différés sur les différences temporaires	0,00	0,00
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts	0,00	0,00
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	0,00	0,00
Autres impôts différés	0,00	0,00
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>0,01</b>	<b>4 483</b>

### Autres postes

Les dettes pour dépôts espèces des réassureurs, les dettes nées d'opérations d'assurance et les dettes nées d'opérations de réassurance sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligataires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

### Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

Montant en K€	Solvabilité 2	Solvabilité 1 (valeur nette comptable)	S2-S1	S2/S1
Provisions autres que les provisions techniques	0	0	0	N/A
Provision pour retraite et autres avantages	0	0	0	N/A
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	179	179	0	0%
Impôts différés passifs	4 483	0	4 483	N/A
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	N/A
Dettes financières autres que celles envers les états	0	0	0	N/A
Dettes nées d'opérations d'assurance	4 101	4 101	0	0%
Dettes nées d'opérations de réassurance	230	230	0	0%
Autres passifs	63	191	-129	-67%
<b>Total</b>	<b>9 055</b>	<b>4 701</b>	<b>4 354</b>	<b>92,6%</b>

### Engagements hors bilan

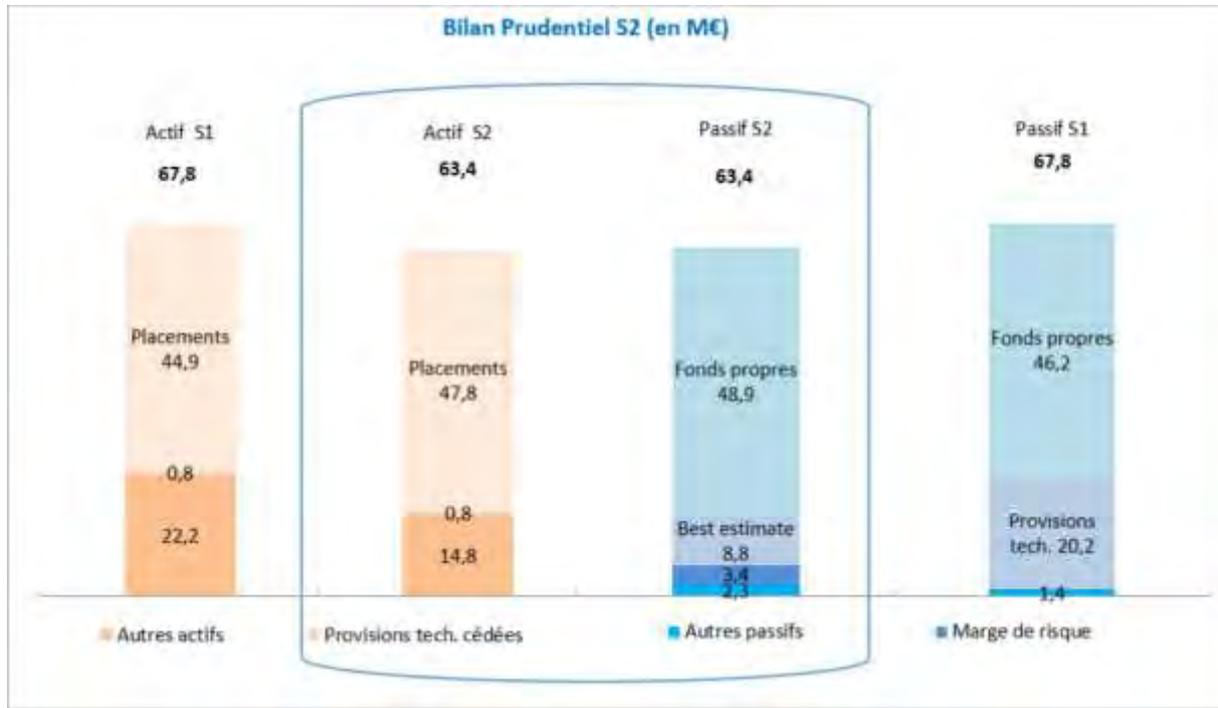
Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à Sgam Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2020.

### D4 – Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

### D5 – Autres informations

Néant.



Le bilan prudentiel de Mutlog Garanties présente un total actif de 63.410 K€.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes comptables	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	47 816	44 862	2 954
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	1 359	963	396
Participations	0	0	0
Actions	6 927	6 766	161
Obligations	17 124	15 222	1 902
Fonds d'investissement	15 966	15 802	164
Dérivés	0	0	0
Autres	6 439	6 108	331
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	217	217	0
Provisions techniques cédées	7 258	13 923	-6 664
Prêts	0	0	0
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	8 119	8 830	-711
Ecart d'acquisition	0	0	0
Actifs incorporels	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	389	389	0
Créances nées d'opérations de réassurance	773	773	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0
Autres créances	492	492	0
Trésorerie	6 465	6 465	0
Autres	0	711	-711
<b>Total actif</b>	<b>63 410</b>	<b>67 832</b>	<b>-4 422</b>
Provisions techniques (meilleure estimation)	8 799	20 202	-11 403
Marge de risque	3 393	0	3 393
Impôts différés passif	1 013	0	1 013
Dettes subordonnées	0	0	0
Engagements sociaux	0	0	0
Autres provisions	0	0	0
Autres dettes	1 301	1 437	-137
Dettes financières	0	0	0
Autres	1 301	1 437	-137
<b>Total passif</b>	<b>14 505</b>	<b>21 639</b>	<b>-7 134</b>
Excédent de l'actif sur le passif	48 905	46 193	2 712

## D1- Actifs

---

### Actifs financiers et immobiliers

---

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

#### Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites de l'applicatif de gestion financière (Titre V) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de Mutlog Garanties. Les données disponibles dans l'applicatif de gestion financière sont complétées par des données collectées par le prestataire OFI pour la transparence des fonds d'investissement. Des contrôles permettent de s'assurer de la cohérence des données entre l'applicatif de gestion financière, les comptes aux normes comptables et la base de données servant à l'établissement des comptes aux normes prudentielles.

#### Méthodologies et hypothèses de valorisation

##### Actions

Au 31 décembre, les actions cotées et les fonds d'investissement sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de la valorisation transmise par la société.

##### Fonds d'investissement

Au 31 décembre, les fonds d'investissement sont valorisés dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

##### Obligations

Au 31 décembre, les obligations cotées sont valorisées dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres. Les titres non cotés, représentant des créances subordonnées à durée indéterminée (TSDI) sur des organismes liés à l'économie sociale, sont valorisées à leur valeur comptable compte tenu de l'absence de matérialité.

##### Immobilier

Les SCI sont valorisés sur la base de rapports d'expertise réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, chaque année, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces biens en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. En ce qui concerne les SCPI, la valorisation retenue est celle transmise par la société.

Pour toutes les catégories de placements, la valeur comptable est retenue en l'absence de valorisation.

### Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montant en K€	Solvabilité 2	Solvabilité 1 (valeur nette comptable)	S2-S1	S2/S1
Immobilier (autre que pour usage propre)	1 359	963	396	41%
Actions	6 927	6 766	161	2%
Obligations	17 124	15 222	1 902	12%
Fonds d'investissement	15 966	15 802	164	1%
Dépôts	6 439	6 108	331	5%
Prêts et crédit hypothécaires	0	0	0	N/A
<b>Total</b>	<b>47 816</b>	<b>44 862</b>	<b>2 954</b>	<b>7%</b>

### Autres actifs

#### Impôts différés actifs

Cf. paragraphe « Impôts différés passifs » de la section D.3. « Autres passifs ».

#### Autres postes

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est la valeur nette comptable.

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligataires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

### Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

Montant en K€	Solvabilité 2	Solvabilité 1 (valeur nette comptable)	S2-S1	S2/S1
Frais d'acquisition reportés	0	0	0	N/A
Actifs incorporels	0	0	0	N/A
Impôts différés actifs	0	0	0	N/A
Immobilisations pour usage propre	217	217	0	0%
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0	N/A
Créances nées d'opérations d'assurance	389	389	0	0%
Créances nées d'opérations de réassurance	773	773	0	0%
Autres créances (hors assurance)	492	492	0	N/A
Trésorerie et équivalent trésorerie	6 465	6 465	0	0%
Autres actifs	0	711	-711	-100%
<b>Total</b>	<b>8 336</b>	<b>9 048</b>	<b>-711</b>	<b>-8%</b>

### Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière est prévu dans les conventions d'affiliation à Sgam Matmut.

Sa mise en œuvre peut être sollicitée par toute entreprise affiliée dont le ratio de solvabilité réglementaire devient inférieur au seuil de 110% à l'occasion d'un arrêté de comptes annuels.

L'aide apportée doit permettre à l'affiliée de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de Sgam Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres éligibles au SCR et excédentaires au capital limite.

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut Sam assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite.

Ce mécanisme n'a pas été actionné en 2020.

En outre, au 31 décembre 2020, les nantissements de titres donnés par le réassureur en contrepartie des provisions techniques (normes françaises) déposés en ses livres sont valorisés à 15.302 K€.

## D2 – Provisions techniques

### Provisions techniques par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles, par activité :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées		Provisions nettes	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	-121	415	-732	249	611	166
	Meilleure estimation	-192		-732		540	
	Marge de risque	71				71	
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	12 312	19 786	7 990	13 673	4 322	6 113
	Meilleure estimation	8 990		7 990		1 000	
	Marge de risque	3 322				3 322	
	<b>Provisions techniques</b>	<b>12 192</b>	<b>20 202</b>	<b>7 258</b>	<b>13 923</b>	<b>4 933</b>	<b>6 279</b>
TOTAL	Meilleure estimation	8 799		7 258		1 540	
	Marge de risque	3 393				3 393	

### Bases, méthodes et principales hypothèses

Les provisions techniques calculées en normes prudentielles sont :

- le Best Estimate (meilleure estimation) de primes
- le Best Estimate (meilleure estimation) de sinistres
- la marge de risque

Pour prendre en compte la réassurance, les Best Estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination de la part des réassureurs dans les engagements qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. L'ajustement au titre du risque de crédit des réassureurs tient compte du montant des sûretés détenues au titre des contrats de réassurance.

### Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

Pour le calcul du Best Estimate de primes en incapacité/invalidités et décès accidentel, la modélisation s'appuie sur les encours assurés tête par tête qui sont ensuite classés par groupes homogènes de risques fins sur la base des critères suivants : date d'effet, segment du prêt, sexe, tranche d'âge à l'adhésion, fumeur ou non, durée initiale du prêt, durée effective du prêt, type d'amortissement, taux d'intérêt, niveau de cession en réassurance, version des conditions générales ou garanties choisies, existence ou non d'une surprime, formule de commissionnement.

Compte tenu de la faible matérialité de la ligne d'activité, le Best Estimate de primes en perte d'emploi est évalué à partir des flux globaux sans segmentation en groupes homogènes de risques.

Pour le calcul du Best Estimate de sinistres, et afin de disposer d'un volume suffisant de données par groupes homogènes de risques, la segmentation s'appuie sur les différents types de prêts.

### Best Estimate de primes

#### ***Garanties incapacité/invalidités et décès accidentel***

La provision pour primes est calculée au titre des engagements futurs pris par la mutuelle et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement est envisageable (révision des cotisations, résiliation). La totalité des engagements portés par la mutuelle sont concernés par ce calcul puisque l'ensemble des contrats de Mutlog Garanties prévoient pour les garanties incapacité/invalidités et décès accidentel un engagement de fixité du tarif jusqu'au terme du contrat.

Au titre de la totalité de ses engagements en incapacité/invalidités et décès accidentel, Mutlog Garanties évalue – par groupes homogènes de risques décrits ci-dessus (paragraphe « Segmentation »), l'ensemble des flux de trésorerie probables futurs jusqu'au terme des engagements :

- Les primes commerciales, l'évaluation tenant compte de la mortalité et des remboursements anticipés sur la base de tables d'expérience de la mutuelle
- Les prestations servies modélisées à partir des tables d'expérience d'entrée et de maintien en incapacité ainsi que de passage et de maintien en invalidité
- Les commissions versées aux apporteurs et délégataires de gestion, calculées à partir des taux contractuels de rémunération appliqués aux primes futures
- Les frais d'administration et de gestion des prestations modélisés à partir de taux de frais appliqués respectivement aux primes futures et prestations futures

- Les flux liés à la réassurance (primes et prestations cédées, commissions de réassurance) à partir des modalités prévues dans les traités

La provision est calculée comme la somme des flux évalués par groupes homogènes de risque.

### **Garantie perte d'emploi**

En termes de frontière des contrats :

- certains contrats de Mutlog Garanties prévoient pour la garantie perte d'emploi une possibilité de révision du tarif à compter de la 3<sup>ème</sup> année de présence dans le contrat (la frontière du contrat s'étend alors jusqu'à la 3<sup>ème</sup> année du contrat),
- les autres contrats stipulent la fixité du tarif jusqu'au terme de l'engagement contractuel (la frontière du contrat s'étend alors jusqu'au terme de l'engagement contractuel)

Mutlog Garanties détermine les flux futurs probables suivants évalués dans la limite de la frontière des contrats :

- Les primes commerciales, en tenant compte d'un taux de chute annuel
- Les prestations servies, sur base du ratio S/C observé
- Les commissions versées ainsi que les frais d'administration et de gestion des prestations, sur base des taux de frais observés appliqués aux primes futures
- Les flux liés à la réassurance (primes et prestations cédées, commissions de réassurance), à partir des taux de cession observés.

### **Best Estimate de sinistres**

La provision pour sinistres tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Les évaluations sont réalisées selon des méthodologies actuarielles « classiques » pour les Best Estimate (Chain-Ladder), selon la segmentation par groupe homogène de risque mentionnée plus haut (paragraphe « Segmentation »). Du fait du déroulement long des règlements en assurance emprunteurs, une analyse des S/C à l'ultime permet de compléter la valorisation Chain-Ladder, notamment sur les survenances les plus récentes.

La part de provisions relative aux frais de gestion sinistres est évaluée à partir des taux de frais comptables.

Enfin, les Best Estimate intègrent également les dossiers en contentieux.

### **Actualisation**

L'actualisation est effectuée au global (tous périmètres confondus), pour les Best Estimate des provisions pour sinistres, des provisions pour primes, des montants recouvrables auprès des réassureurs.

Au 31 décembre 2020, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA avec ajustement au titre de la correction pour volatilité.

## Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode de la durée, adaptée à la durée longue des engagements d'assurance emprunteur.

## Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte des incertitudes sur :

- l'évolution de la sinistralité
- l'évolution de certaines hypothèses économiques telles que les taux d'actualisation
- les évolutions potentielles de la réglementation.

Les principales différences entre les deux évaluations (en brut de réassurance et en cession) sont présentées dans le tableau suivant :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées		Provisions nettes	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	-121	415	-732	249	611	166
	Meilleure estimation	-192		-732		540	
	Marge de risque	71				71	
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	12 312	19 786	7 990	13 673	4 322	6 113
	Meilleure estimation	8 990		7 990		1 000	
	Marge de risque	3 322				3 322	
<b>TOTAL</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>12 192</b>	<b>20 202</b>	<b>7 258</b>	<b>13 923</b>	<b>4 933</b>	<b>6 279</b>
	Meilleure estimation	8 799		7 258		1 540	
	Marge de risque	3 393				3 393	

Ces différences sont liées aux facteurs suivants :

- la réglementation prudentielle est basée sur une règle de « meilleure estimation » alors que la réglementation française impose la prise en compte de prudences dans les provisions. De plus, pour les provisions pour risques croissants non-vie, la réglementation française impose le principe de non compensation alors que le Best Estimate de primes résulte de la somme des flux évalués par groupes homogènes de risque que ceux-ci soient bénéficiaires ou pas (mutualisation)
- les provisions en norme prudentielle tiennent compte d'une actualisation des flux futurs, sur la base d'une courbe de taux qui n'est pas admise dans les provisions en norme française
- la réglementation prudentielle inclut une marge de risque.

## Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En ce qui concerne l'estimation des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance, les estimations relatives au Best Estimate de primes et au Best Estimate de sinistres sont réalisées séparément et conformément aux principes décrits pour les provisions en brut de réassurance.

Au 31 décembre 2020, il n'y a pas lieu d'ajuster du risque de crédit des réassureurs les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance :

- le montant des provisions cédées s'élève à 7.258 K€,
- les mécanismes de sécurisation décrits dans la partie C.3. « Risque de crédit » sont valorisées à 15.302 K€ pour les nantissements et à 161 K€ pour les dépôts en espèces

## Informations complémentaires

Compte tenu de la durée longue de ses engagements, Mutlog Garanties utilise la correction pour volatilité. Elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. La mutuelle n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

### D3 – Autres passifs

#### Méthodologies et hypothèses de valorisation

##### Impôts différés passifs

En normes prudentielles, Mutlog Garanties comptabilise :

- un impôt différé passif de 377 K€ dû aux écarts de provisions techniques,
- un impôt différé passif de 636 K€ dû aux plus-values latentes sur les actifs de placement et d'exploitation.

En normes comptables, aucun impôt différé n'est constaté.

Montants en K€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (côté émetteur)	-	-
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors goodwill, marques, etc)	-	-
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	-	636
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition	-	-
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	-	377
Impôts différés sur les différences temporaires	-	-
Impôts différés sur les déficits fiscaux reportables et les crédits d'impôts	-	-
Impôts différés sur les FAR (Frais d'acquisition reportés)	-	-
Autres impôts différés	-	-
<b>Total impôts différés nets</b>	<b>0</b>	<b>1 013</b>

##### Autres postes

Les dettes pour dépôts espèces des réassureurs, les dettes nées d'opérations d'assurance et les dettes nées d'opérations de réassurance sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligatoires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

## Analyse d'écart entre les évaluations en normes françaises et normes prudentielles

Montant en K€	Solvabilité 2	Solvabilité 1 (valeur nette comptable)	S2-S1	S2/S1
Provisions autres que les provisions techniques	0	0	0	N/A
Provision pour retraite et autres avantages	0	0	0	N/A
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	161	161	0	0%
Impôts différés passifs	1 013	0	1 013	N/A
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	N/A
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	0	N/A
Dettes nées d'opérations d'assurance	0	0	0	#DIV/0!
Dettes nées d'opérations de réassurance	362	362	0	0%
Autres passifs	311	447	-137	-31%
<b>Total</b>	<b>1 847</b>	<b>971</b>	<b>876</b>	<b>90,2%</b>

### Engagements hors bilan

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à Sgam Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2020.

### D4 – Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

### D5 – Autres informations

Néant.

### E.1 Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique financière du Groupe, revue au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Conformément aux principes établis dans ce document, chaque entité du Groupe doit disposer d'un niveau de fonds propres en adéquation avec le développement normal de son activité, lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie. Cette appétence au risque se définit comme le cadre dans lequel le Groupe vise à maintenir un profil de risque équilibré, fondé sur des limites de tolérance au risque qui peuvent être qualitatives et/ou quantitatives. Il a ainsi défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

Le principal indicateur pour la solvabilité est le capital limite qui s'exprime comme un niveau de capital éligible minimum permettant d'atteindre les objectifs définis dans la stratégie par les instances dirigeantes.

Les fonds propres économiques de Sgam Matmut :

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
<b>Fonds propres</b>	<b>1 894 607</b>	<b>1 834 290</b>	<b>3,3%</b>
Capital en actions ordinaires			
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			
Fonds initial	211 060	211 060	0,0%
Réserves et résultat	1 632 045	1 572 823	3,8%
Dettes subordonnées	20 000	20 000	0,0%
Intérêts minoritaires	29 527	28 432	3,9%
Autres	1 976	1 976	
<b>Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2</b>	<b>528 884</b>	<b>524 101</b>	<b>24,0%</b>
Evaluation en valeur de marché des placements	643 184	615 354	4,5%
Annulation des FAR	-15 718	-15 835	-0,7%
Revalorisation des PT brute y compris MR (*)	116 715	192 626	-39,4%
Transfert de la PPB	65 850	44 324	
<i>Sous-total Revalorisation PT nettes de PPB</i>	<i>182 565</i>	<i>236 950</i>	<i>-23,0%</i>
Revalorisation des Créances de réassurance	-45 683	-41 807	9,3%
Réévaluation autres actifs	-62 498	-86 076	-27,4%
Réévaluation autres passifs	-44 974	-54 016	-16,7%
Impôts différés	-127 993	-130 470	-1,9%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			
<b>Fonds propres non disponibles</b>	<b>-46 947</b>	<b>-55 284</b>	<b>-15,1%</b>
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>			
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>2 376 545</b>	<b>2 303 107</b>	<b>3,2%</b>

Ils progressent principalement du fait de la valorisation économique des postes du bilan, notamment les placements et les provisions techniques.

A noter l'application au niveau de Matmut Vie de l'avis technique de l'ACPR présentant les modalités des calculs prudentiels concernés par l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance vie (Journal Officiel du 28 décembre 2019) pour un montant de 65 850 K€. Le bénéfice de cette application est toutefois fortement nuancé au niveau des fonds propres du groupe puisqu'une partie significative se trouve indisponible à ce niveau, comme on le voit ci-après.

Les fonds propres non disponibles pour 46 947 K€ sont constitués des éléments suivants :

- Part des fonds excédentaires (Provision pour participation aux bénéfices) de Matmut Vie non disponible au niveau du groupe : 25 428 K€
- Intérêts minoritaires dans les filiales, non disponibles au niveau du groupe : 19 544 K€ (contre 19 319 K€ en 2019)
- Fonds de dotation sans droit de reprise de Mutlog, ne disposant pas de la qualité de fonds propres Solvabilité 2 : 1 975 K€.

Les TSDI présentent les caractéristiques suivantes :

Date d'émission	Emissions - Nominal (en K€) - Porteurs - Date de maturité	Fonds propres S2
30/12/2017	TSDI - 10.000K€ - Solimut - Durée indéterminée	Niveau 1 restreint
30/12/2019	TSDI - 10.000K€ - Solimut - Durée indéterminée	Niveau 1 restreint

Le calcul de la solvabilité du Groupe est effectué sur la base des comptes consolidés (selon la première méthode, dite « méthode par défaut »).

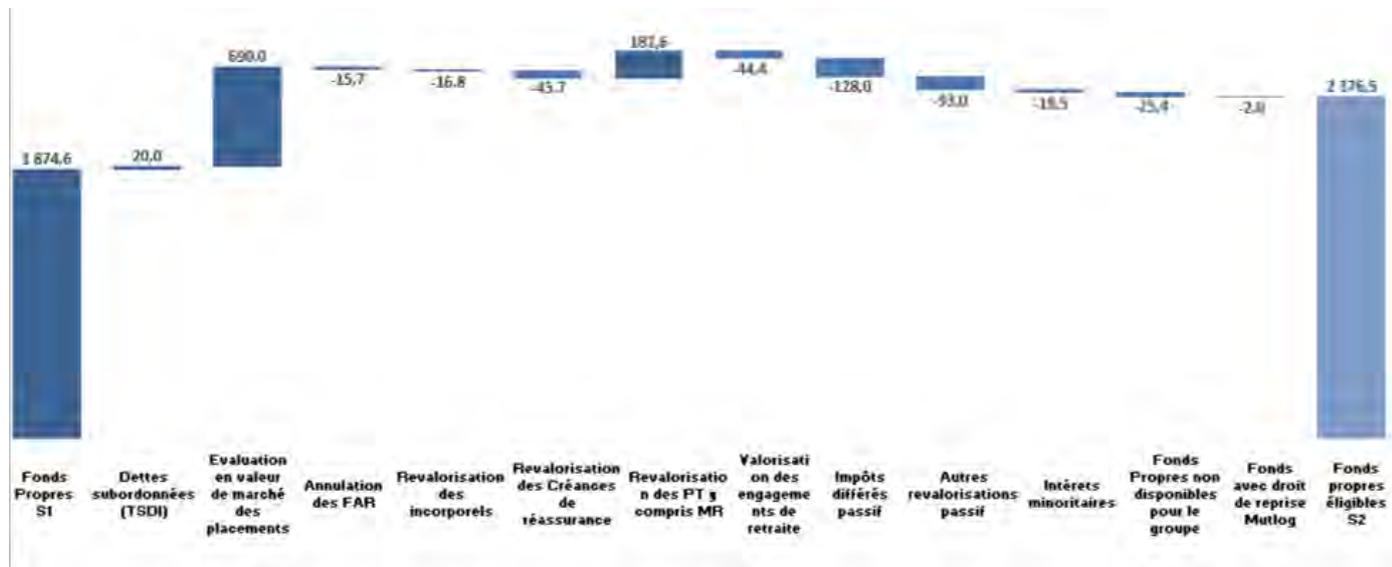
La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau ci-après. Aucun changement notable n'est intervenu qualitativement dans cette structure depuis la précédente période de référence.

A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1er janvier 2016) n'est utilisée.

La quasi-totalité des fonds propres est classé en niveau 1 non restreint (à l'exception de 20 millions d'euros correspondant à des titres subordonnés à durée indéterminée) ; soit un niveau remplissant les meilleurs critères de qualité selon le référentiel prudentiel.

Le ratio de solvabilité de Sgam Matmut s'établit à 202,5%. Sans la prise en compte de la partie transférable de la PPB Matmut Vie (40 millions d'euros), il aurait atteint 199 %.

Le passage du bilan normes françaises au bilan prudentiel s'effectue comme suit :



## E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis pour le Groupe se décompose de la manière suivante :

SCR SGAM Matmut - en M€	2020
SCR calculé sur la base des données consolidées (art 335 paragraphe 1 a) b) c) du règlement délégué 2015/35 de la Commission Européenne	1 155,4
Part proportionnelle du SCR des entreprises visées à l'art 335 paragraphe 1 d)	18,4
<b>Total</b>	<b>1 173,8</b>

Il n'y a pas d'effet de diversification important au niveau du Groupe.

Le SCR du Groupe respecte le montant minimum prévu à l'article 230, paragraphe 2, deuxième alinéa, points a) et b) de la directive 2009/138/CE. Minimum présenté dans le tableau suivant :

Données 2020 en M€	MCR
Entreprises visées à l'article 335 §1.a), b) et c) du Règlement Délégué 2015/35/CE	
<b>Matmut</b>	303,7
<b>Matmut Vie</b>	33,4
<b>Matmut &amp; Co</b>	5,2
<b>Mutuelle Ociane Matmut</b>	30,8
<b>Inter Mutuelles Entreprises</b>	10,0
<b>Matmut Protection Juridique</b>	7,1
<b>Matmut Mutualité</b>	8,4
<b>AMF SAM</b>	3,7
<b>Mutlog</b>	3,7
<b>Mutlog Garanties</b>	3,7
Entreprises visées à l'article 335 § 1.d)	
<b>Cardif IARD</b>	5,1
<b>Total</b>	<b>414,8</b>

### Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Pour l'évaluation de sa solvabilité, Sgam Matmut utilise la formule standard dans la mesure où les risques liés à l'activité des différentes entités sont ceux pris en compte dans le périmètre et l'approche modulaire de cette formule (risques assurantiels et financiers).

La commercialisation des contrats d'assurance annuels avec tacite reconduction est également cohérente avec le calcul du SCR sur l'horizon d'un an.

Enfin, les travaux de comparaison des calibrations des principaux paramètres de la formule standard avec les propres paramètres de Sgam Matmut montrent que celles-ci sont soit conformes soit prudentes au regard de son profil de risque.

Le capital de solvabilité requis est présenté dans l'état S.25.01.01 « Capital de Solvabilité requis – Formule Standard » en annexe du présent rapport.

Le tableau ci-dessous indique le capital de solvabilité requis (SCR), par module de risque, ainsi que le minimum de capital requis (MCR).

SGAM Matmut Composition SCR (Formule Standard) - en M€	2020	2019	2020/2019
<b>Risque de marché après diversification</b>	<b>861,4</b>	<b>848,7</b>	<b>1,5%</b>
Risque Taux d'intérêt	38,1	84,2	-54,7%
Risque Action	395,0	373,0	5,9%
Risque Immobilier	180,4	177,6	1,6%
Risque de Spread	346,6	331,6	4,5%
Risque de change	41,0	28,1	46,0%
Risque de Concentration	17,6	11,0	60,5%
Diversification entre modules marché	-157,5	-156,8	-0,4%
<b>Risque de défaut des contreparties</b>	<b>40,0</b>	<b>41,6</b>	<b>-3,8%</b>
<b>Risque VIE après diversification</b>	<b>34,9</b>	<b>33,2</b>	<b>5,1%</b>
Longévité	15,7	14,1	11,5%
Mortalité	7,2	8,0	-9,9%
Invalidité/Morbidité	0,0	0,0	-
Chute	6,2	7,0	-11,2%
CAT	4,6	4,7	-1,6%
Frais	15,6	14,3	8,6%
Révision	8,7	8,2	6,6%
Diversification entre modules VIE	-23,2	-23,1	-0,3%
<b>Risque SANTE après diversification</b>	<b>142,4</b>	<b>137,8</b>	<b>3,3%</b>
Santé similaire à la VIE	5,1	4,5	13,3%
Santé similaire à la NON VIE	138,9	134,6	3,2%
Risque CAT Santé	3,4	3,3	1,5%
Diversification entre modules Santé	-5,0	-4,6	-7,0%
<b>Risque NON VIE après diversification</b>	<b>635,4</b>	<b>609,9</b>	<b>4,2%</b>
Risque de Primes et de Réserves	600,5	574,7	4,5%
Risque de rachat	2,7	8,8	-69,3%
Risque CAT Non VIE	106,0	105,7	0,4%
Diversification entre modules NON VIE	-73,9	-79,4	6,9%
SCR Intangibles	1,8	2,2	-20,2%
SCR Opérationnel	71,2	68,6	3,9%
SCR d'ajustement	-169,6	-191,2	11,3%
<b>Somme des modules hors Int/Op/Adj</b>	<b>1 714,0</b>	<b>1 671,2</b>	<b>2,6%</b>
<b>BSCR</b>	<b>1 253,7</b>	<b>1 224,6</b>	<b>2,4%</b>
Diversification entre modules de risques	-462,1	-448,8	-3,0%
<b>Capitaux pour participation (spécifique Groupe)</b>	<b>18,4</b>	<b>13,4</b>	<b>37,9%</b>
<b>SCR</b>	<b>1 173,8</b>	<b>1 115,4</b>	<b>5,2%</b>
<b>MCR</b>	<b>414,8</b>	<b>387,8</b>	<b>7,0%</b>

Elle affiche un SCR de 1 173,8 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non vie.

Le MCR est supérieur au seuil défini par la directive (3,7 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

Sgam Matmut couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit à 202,5 %.

### **E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

---

Ce paragraphe est sans objet pour le Groupe qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

---

Le Groupe Matmut et l'ensemble des entités le composant calculent, sur la période de référence, le capital de solvabilité requis par application de la formule standard ; sans recourir à l'utilisation de modèle interne. Aussi, ce paragraphe est sans objet.

### **E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

---

Sur la période de référence, les fonds propres économiques de Sgam Matmut, y compris dans un contexte de chocs (réalisés dans le cadre des processus ORSA), respectent les exigences réglementaires en termes de couverture du MCR et du SCR.

### Sgam Matmut



### Fonds propres

Les fonds propres de Sgam Matmut sont composés de ses fonds propres d'établissement, de la mise en réserve des résultats et des titres subordonnés émis.

Sgam utilise la méthode par consolidation.

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
<b>Provisions techniques brutes y compris marge de risque</b>	<b>3 850 126</b>	<b>3 642 115</b>	<b>5,7%</b>
<b>Fonds propres de base</b>	<b>2 376 545</b>	<b>2 303 107</b>	<b>3,2%</b>
niveau 1 non restreint	2 356 545	2 283 107	3,2%
niveau 1 restreint	20 000	20 000	0,0%
niveau 2			
niveau 3			
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>2 376 545</b>	<b>2 303 107</b>	<b>3,2%</b>
niveau 1 non restreint	2 356 545	2 283 107	3,2%
niveau 1 restreint	20 000	20 000	0,0%
niveau 2			
niveau 3			
<b>MCR</b>	<b>414 764</b>	<b>387 783</b>	<b>7,0%</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>573,0%</b>	<b>593,9%</b>	<b>-3,5%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>2 376 545</b>	<b>2 303 107</b>	<b>3,2%</b>
niveau 1 non restreint	2 356 545	2 283 107	3,2%
niveau 1 restreint	20 000	20 000	0,0%
niveau 2			
niveau 3			
<b>SCR</b>	<b>1 173 848</b>	<b>1 115 364</b>	<b>5,2%</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>202,5%</b>	<b>206,5%</b>	<b>-2,0%</b>

La quasi-totalité des fonds propres est classé en niveau 1 non restreint (à l'exception de 20 millions d'euros correspondant à des titres subordonnés à durée indéterminée) ; soit un niveau remplissant les meilleurs critères de qualité selon le référentiel prudentiel.

Le ratio de solvabilité de Sgam Matmut s'établit à 202,5%. Sans la prise en compte de la partie transférable de la PPB Matmut Vie (40 millions d'euros), il aurait atteint 199 %.

### Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Sgam Matmut affiche un SCR de 1 173,8 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non vie.

- Le SCR (capital de solvabilité requis) est en hausse et s'établit à 1 173,8 millions d'euros contre 1 115,4 millions d'euros. Cette tendance est en grande partie expliquée par l'augmentation du SCR souscription non-vie (évolution favorable des primes et réserves en 2020) ;
- Le MCR de la Sgam s'élève quant à lui à 414,8 millions d'euros.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (3,7 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

La Sgam n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions). Elle n'applique pas l'ajustement égalisateur. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Elle couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit à 202,5 %. Sans la prise en compte de la partie transférable de la PPB Matmut Vie (40 millions d'euros), il aurait atteint 199,0 %.

## E.1 Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Matmut Sam gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Les fonds propres économiques de l'entité :

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
<b>Fonds propres</b>	<b>1 108 471</b>	<b>1 088 445</b>	<b>2%</b>
Capital en actions ordinaires			
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			
Fonds initial	200 000	200 000	0%
Réserves et résultat	908 471	888 445	2%
Dettes subordonnées			
Intérêts minoritaires			
Autres			
<b>Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2</b>	<b>564 426</b>	<b>536 714</b>	<b>14%</b>
Evaluation en valeur de marché des placements	585 438	521 246	12%
Annulation des FAR	-14 633	-14 870	-2%
Revalorisation des PT y compris MR	192 347	239 306	-20%
Revalorisation des Créances de réassurance	-30 075	-26 834	12%
Réévaluation autres actifs	-37 807	-36 623	3%
Réévaluation autres passifs	-37 348	-44 522	-16%
Impôts différés	-93 494	-100 990	-7%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			
<b>Autres</b>		<b>0</b>	
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>		<b>0</b>	
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>1 672 898</b>	<b>1 625 159</b>	<b>0</b>

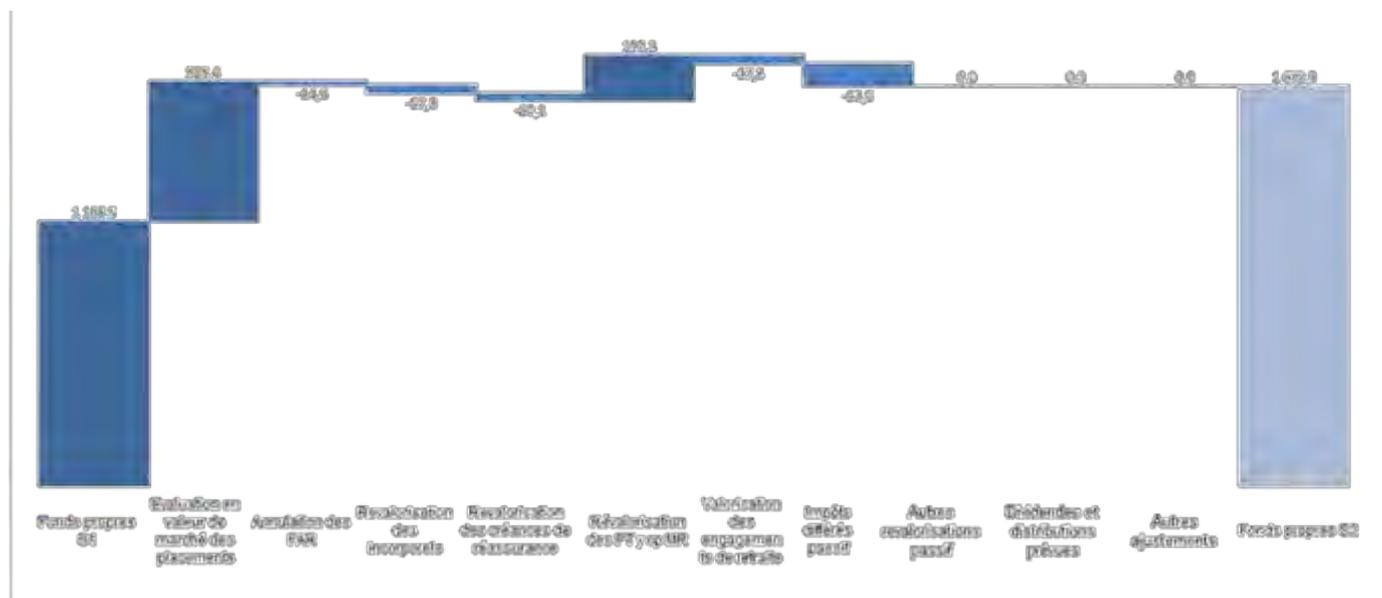
La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau qui suit. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence

A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016) n'est utilisée.

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	2 451 144	2 279 618	8%
Fonds propres de base	1 672 898	1 625 159	3%
niveau 1 non restreint	1 672 898	1 625 159	3%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1 672 898	1 625 159	3%
niveau 1 non restreint	1 672 898	1 625 159	3%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
MCR	303 665	287 586	6%
Ratio de couverture du MCR	550,9%	565,1%	-3%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 672 898	1 625 159	3%
niveau 1 non restreint	1 672 898	1 625 159	3%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
SCR	969 090	940 419	3%
Ratio de couverture du SCR	172,6%	172,8%	0%

Le ratio de solvabilité 2020 s'élève à 172,6 % contre 172,8 % en 2019. Malgré la hausse des fonds propres (+48 millions), le ratio de solvabilité reste stable en raison de la hausse du SCR (+29 millions).

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



## E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

---

### Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

---

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Matmut Sam démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- Matmut Sam n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur
- de même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2020, sont détaillés dans le tableau ci-après :

MSAM Composition SCR (Formule Standard) - en M€	2020	2019	2020/2019
Risque de marché après diversification	624,7	625,5	-0,1%
Risque Taux d'intérêt	25,1	52,0	-51,8%
Risque Action	323,9	313,6	3,3%
Risque Immobilier	141,7	140,1	1,2%
Risque de Spread	204,2	201,4	1,4%
Risque de change	24,1	18,3	31,5%
Risque de Concentration	13,1	18,1	-27,6%
Diversification entre modules marché	-107,4	-118,0	9,0%
Risque de défaut des contreparties	21,8	26,9	-19,1%
Risque VIE après diversification	19,7	17,9	9,9%
Longévité	15,3	13,8	11,3%
Mortalité	0,0	0,0	-
Invalidité/Morbidité	0,0	0,0	-
Chute	0,0	0,0	-
CAT	0,0	0,0	-
Frais	1,0	0,9	12,1%
Révision	8,4	7,9	6,5%
Diversification entre modules VIE	-5,0	-4,6	-8,5%
Risque SANTE après diversification	84,9	83,5	1,8%
Santé similaire à la VIE	0,0	0,0	-
Santé similaire à la NON VIE	84,4	82,9	1,8%
Risque CAT Santé	2,0	2,0	0,0%
Diversification entre modules Santé	-1,5	-1,5	0,0%
Risque NON VIE après diversification	600,2	574,8	4,4%
Risque de Primes et de Réserves	571,6	546,6	4,6%
Risque de rachat	0,5	6,3	-91,2%
Risque CAT Non VIE	89,4	87,5	2,2%
Diversification entre modules NON VIE	-61,3	-65,6	6,5%
SCR Intangibles	1,5	2,0	-22,7%
SCR Opérationnel	60,7	56,0	8,5%
SCR d'ajustement	-93,5	-101,0	7,4%
<b>Somme des modules hors Int/Op/Adj</b>	<b>1 351,3</b>	<b>1 328,6</b>	<b>1,7%</b>
<b>BSCR</b>	<b>1 001,8</b>	<b>985,4</b>	<b>1,7%</b>
Diversification entre modules de risques	-351,0	-345,2	-1,7%
<b>Capitaux pour participation (spécifique Groupe)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>
<b>SCR</b>	<b>969,1</b>	<b>940,4</b>	<b>3,0%</b>
<b>MCR</b>	<b>303,7</b>	<b>287,6</b>	<b>5,6%</b>

Matmut Sam affiche un SCR de 969,1 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non-vie.

Le SCR augmente de 28,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019, soit une évolution à la hausse modérée de 3%.

Le MCR est de 303,7 millions d'euros, en hausse de 5,6% par rapport à 2019.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 93,5 millions d'euros au 31 décembre 2020.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

### **Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital**

---

Sur la période de planification, il n'y a pas pour Matmut Sam de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR.

En effet, même en situation de scénarios stressés, Matmut Sam n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

### **E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

---

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Sam, celle-ci n'utilise pas de modèle interne.

### **E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

---

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Sam, celle-ci n'utilise pas de modèle interne.

### **E.5 Non-respect du MCR ou SCR**

---

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Sam, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux.

### **E.6 Autres informations**

---

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

## E.1 Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un ré-examen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Inter Mutuelles Entreprises gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Les fonds propres économiques d'Inter Mutuelles Entreprises :

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
<b>Fonds propres</b>	<b>69 203</b>	<b>66 513</b>	<b>4,0%</b>
Capital en actions ordinaires	22 763	22 763	0,0%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		0	
Fonds initial		0	
Réserves et résultat	46 440	43 750	6,1%
Dettes subordonnées		0	
Intérêts minoritaires		0	
Autres		0	
<b>Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2</b>	<b>12 299</b>	<b>15 249</b>	<b>#REF!</b>
Evaluation en valeur de marché des placements	9 787	10 560	-7,3%
Annulation des FAR	-92	-20	354,1%
Revalorisation des PT y compris MR	4 527	8 373	-45,9%
Revalorisation des Créances de réassurance	1 464	388	277,2%
Réévaluation autres actifs	-131	-137	-5,0%
Réévaluation autres passifs	-949	-953	-0,5%
Impôts différés	-2 308	-2 962	-22,1%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées		0	
<b>Autres</b>			
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>			
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>81 502</b>	<b>81 762</b>	<b>-0,3%</b>

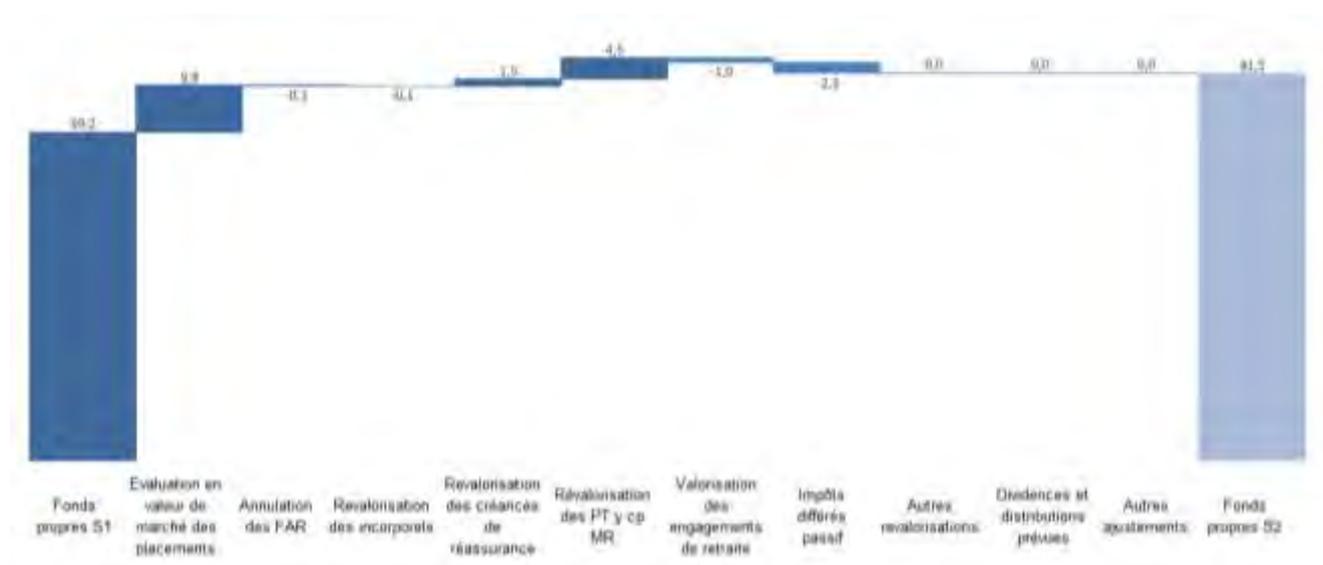
La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau qui suit. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE n'est utilisée.

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	79 995	79 413	0,7%
Fonds propres de base	81 502	81 762	-0,3%
niveau 1 non restreint	81 502	81 762	-0,3%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	81 502	81 762	-0,3%
niveau 1 non restreint	81 502	81 762	-0,3%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
MCR	9 951	10 047	-1,0%
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>819,1%</b>	<b>813,8%</b>	<b>0,6%</b>
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	81 502	81 762	-0,3%
niveau 1 non restreint	81 502	81 762	-0,3%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
SCR	39 802	40 188	-1,0%
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>204,8%</b>	<b>203,4%</b>	<b>0,6%</b>

Le ratio de solvabilité 2020 s'élève à 204,8% contre 203,4% en 2019. Les fonds propres restent stables, ainsi que le ratio de solvabilité et le SCR.

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



## E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Inter Mutuelles Entreprises démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- Inter Mutuelles Entreprises n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur
- Il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2020, sont détaillés dans le tableau ci-après :

IME Composition SCR (Formule Standard) - en M€	2020	2019	2020/2019
<b>Risque de marché après diversification</b>	<b>19,6</b>	<b>19,4</b>	<b>1,3%</b>
Risque Taux d'intérêt	2,2	1,7	29,4%
Risque Action	8,5	7,7	9,5%
Risque Immobilier	1,8	1,9	-2,2%
Risque de Spread	10,4	11,2	-7,3%
Risque de change	1,3	0,4	247,4%
Risque de Concentration	2,4	2,4	-2,0%
Diversification entre modules marché	-7,0	-6,0	-17,0%
<b>Risque de défaut des contreparties</b>	<b>2,0</b>	<b>2,2</b>	<b>-8,8%</b>
<b>Risque VIE après diversification</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>14,4%</b>
Longévité	0,4	0,3	19,2%
Mortalité	0,0	0,0	-
Invalidité/Morbidité	0,0	0,0	-
Chute	0,0	0,0	-
CAT	0,0	0,0	-
Frais	0,0	0,0	12,1%
Révision	0,3	0,3	8,4%
Diversification entre modules VIE	-0,2	-0,2	-13,1%
<b>Risque SANTE après diversification</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-13,5%</b>
Santé similaire à la VIE	0,0	0,0	-
Santé similaire à la NON VIE	0,1	0,1	-13,5%
Risque CAT Santé	0,0	0,0	-
Diversification entre modules Santé	0,0	0,0	-
<b>Risque NON VIE après diversification</b>	<b>29,2</b>	<b>30,4</b>	<b>-4,0%</b>
Risque de Primes et de Réserves	19,3	19,2	0,3%
Risque de rachat	0,4	0,7	-37,5%
Risque CAT Non VIE	17,6	19,2	-8,4%
Diversification entre modules NON VIE	-8,1	-8,7	6,7%
SCR Intangibles	0,0	0,0	-
SCR Opérationnel	1,9	2,0	-2,0%
SCR d'ajustement	-2,3	-3,0	22,1%
<b>Somme des modules hors Int/Op/Adj</b>	<b>51,5</b>	<b>52,6</b>	<b>-2,1%</b>
<b>BSCR</b>	<b>40,2</b>	<b>41,2</b>	<b>-2,4%</b>
Diversification entre modules de risques	-11,3	-11,5	0,9%
<b>Capitaux pour participation (spécifique Groupe)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>
<b>SCR</b>	<b>39,8</b>	<b>40,2</b>	<b>-1,0%</b>
<b>MCR</b>	<b>10,0</b>	<b>10,0</b>	<b>-1,0%</b>

Inter Mutuelles Entreprises affiche un SCR de 39,8 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de souscription non-vie et le risque de marché.

Le SCR diminue de 0,4 million d'euros par rapport au 31 décembre 2019 (-1%). Cette évolution est en grande partie expliquée par le SCR de base (BSCR), qui diminue de 1 million d'euros (-2,4%).

Le MCR au 31 décembre 2020 est de 10 millions d'euros, égal à celui de l'année 2019.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 2,3 millions d'euros.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

### **Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital**

---

Sur la période de planification, il n'y a pas pour Inter Mutuelles Entreprises de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR.

En effet, même en situation de scénarios stressés, Inter Mutuelles Entreprises n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

### **E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

---

Ce paragraphe est sans objet pour Inter Mutuelles Entreprises qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

---

Ce paragraphe est sans objet pour Inter Mutuelles Entreprises qui n'utilise pas de modèle interne.

## **E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

---

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques d'Inter Mutuelles Entreprises, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux.

## **E.6 Autres informations**

---

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

## E.1 Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Matmut Protection Juridique gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Les fonds propres économiques de Matmut Protection Juridique :

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
<b>Fonds propres</b>	<b>49 298</b>	<b>42 064</b>	<b>17,2%</b>
Capital en actions ordinaires	7 500	7 500	0,0%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0	
Fonds initial	0	0	
Réserves et résultat	34 298	27 064	26,7%
Dettes subordonnées	7 500	7 500	0,0%
Intérêts minoritaires	0	0	
Autres	0	0	
<b>Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2</b>	<b>7 661</b>	<b>6 986</b>	<b>9,7%</b>
Evaluation en valeur de marché des placements	7 947	7 597	4,6%
Annulation des FAR	-606	-568	6,6%
Revalorisation des PT y compris MR	3 260	2 963	10,0%
Revalorisation des Créances de réassurance	0	0	
Réévaluation autres actifs	0	0	
Réévaluation autres passifs	-644	-735	-12,4%
Impôts différés	-2 295	-2 271	1,1%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées	0	0	
<b>Autres</b>			
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>			
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>56 959</b>	<b>49 050</b>	<b>16,1%</b>

Les TSDI présentent les caractéristiques suivantes :

### Tableau sur l'émission de dettes subordonnées

Date d'émission	Emissions - Nominal (en K€) - Porteurs	Date de maturité	Fonds propres S2	Mesure transitoire
27/04/2006	TSDI - 7.500K€ - Matmut Sam	Durée indéterminée	Niveau 2	non

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau ci-après. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

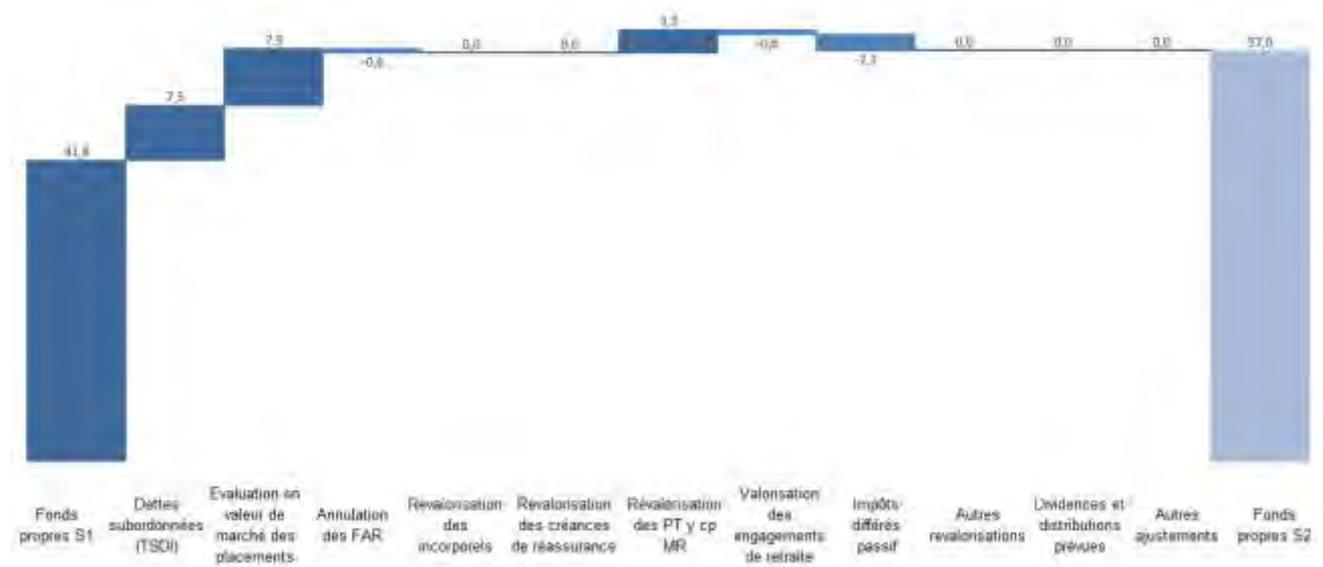
Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	36 177	37 627	-3,9%
<b>Fonds propres de base</b>	<b>56 959</b>	<b>49 050</b>	<b>16,1%</b>
niveau 1 non restreint	49 459	41 550	19,0%
niveau 1 restreint			
niveau 2	7 500	7 500	0,0%
niveau 3			
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>50 889</b>	<b>43 044</b>	<b>18,2%</b>
niveau 1 non restreint	49 459	41 550	19,0%
niveau 1 restreint			
niveau 2	1 430	1 494	-4,3%
niveau 3			
<b>MCR</b>	<b>7 149</b>	<b>7 471</b>	<b>-4,3%</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>711,8%</b>	<b>576,1%</b>	<b>23,5%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>56 959</b>	<b>49 050</b>	<b>16,1%</b>
niveau 1 non restreint	49 459	41 550	19,0%
niveau 1 restreint			
niveau 2	7 500	7 500	0,0%
niveau 3			
<b>SCR</b>	<b>24 198</b>	<b>23 443</b>	<b>3,2%</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>235,4%</b>	<b>209,2%</b>	<b>12,5%</b>

A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1er janvier 2016) n'est utilisée.

Les fonds propres de Matmut Protection Juridique incluent un titre subordonné à durée indéterminée (TSDI) émis en avril 2006 pour un montant nominal de 7,5 millions d'euros. La rémunération annuelle est basée sur l'indice TEC-10 augmenté de 75 bp sans toutefois pouvoir dépasser 8%. Il existe par ailleurs des clauses de suspension des coupons (restant dus) notamment en cas de résultat comptable négatif ou de marge de solvabilité inférieure à un certain seuil. Enfin, les titres sont à durée indéterminée avec une possibilité de remboursement anticipé à la main de Matmut Protection Juridique au bout de 5 ans.

Le ratio de solvabilité s'établit à 235,4% contre 209,2% en 2019. Cette progression de 13% résulte de la hausse des fonds propres (+ 16%).

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



## E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Matmut Protection Juridique démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- Matmut Protection Juridique n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur
- Il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2020, sont détaillés dans le tableau ci-après :

MPJ	2020	2019	2020/2019
<b>Composition SCR (Formule Standard) - en M€</b>			
Risque de marché après diversification	12,5	10,4	20,0%
Risque Taux d'intérêt	2,2	1,8	22,6%
Risque Action	5,0	3,8	29,9%
Risque Immobilier	0,9	0,9	-2,1%
Risque de Spread	6,9	6,1	13,0%
Risque de change	1,1	0,5	154,3%
Risque de Concentration	1,6	1,6	0,0%
Diversification entre modules marché	-5,3	-4,3	-22,0%
Risque de défaut des contreparties	0,4	0,3	11,3%
Risque VIE après diversification	0,0	0,0	-
Longévité	0,0	0,0	-
Mortalité	0,0	0,0	-
Invalidité/Morbidité	0,0	0,0	-
Chute	0,0	0,0	-
CAT	0,0	0,0	-
Frais	0,0	0,0	-
Révision	0,0	0,0	-
Diversification entre modules VIE	0,0	0,0	-
Risque SANTE après diversification	0,0	0,0	-
Santé similaire à la VIE	0,0	0,0	-
Santé similaire à la NON VIE	0,0	0,0	-
Risque CAT Santé	0,0	0,0	-
Diversification entre modules Santé	0,0	0,0	-
Risque NON VIE après diversification	18,5	19,1	-3,2%
Risque de Primes et de Réserves	18,4	19,0	-3,2%
Risque de rachat	1,8	1,9	-5,7%
Risque CAT Non VIE	0,0	0,0	-
Diversification entre modules NON VIE	-1,7	-1,8	5,6%
SCR Intangibles	0,0	0,0	-
SCR Opérationnel	1,5	1,6	-4,2%
SCR d'ajustement	-2,3	-2,3	-1,1%
<b>Somme des modules hors Int/Op/Adj</b>	<b>31,4</b>	<b>29,9</b>	<b>5,0%</b>
<b>BSCR</b>	<b>25,0</b>	<b>24,1</b>	<b>3,5%</b>
Diversification entre modules de risques	-6,4	-5,7	-11,4%
<b>Capitaux pour participation (spécifique Groupe)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>
<b>SCR</b>	<b>24,2</b>	<b>23,4</b>	<b>3,2%</b>
<b>MCR</b>	<b>7,1</b>	<b>7,5</b>	<b>-4,3%</b>

Matmut Protection Juridique affiche un SCR de 24,2 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque souscription non-vie et le risque de marché.

Le SCR augmente de 0,8 million d'euros, soit une évolution de 3,2%.

Le MCR au 31 décembre 2020 est de 7,1 millions d'euros, en baisse par rapport à 2019 (- 4,3%).

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 2,3 millions d'euros.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

### **Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital**

---

Sur la période de planification, il n'y a pas pour Matmut Protection Juridique de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR.

En effet, même en situation de scénarios stressés, Matmut Protection Juridique n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

### **E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

---

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Protection Juridique qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

---

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Protection Juridique qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E.5 Non-respect du MCR ou SCR**

---

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Protection Juridique, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux.

### **E.6 Autres informations**

---

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

## E.1 Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Matmut Vie gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne : le capital limite.

Les fonds propres économiques de Matmut Vie :

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
<b>Fonds propres</b>	<b>111 964</b>	<b>104 164</b>	<b>7,5%</b>
Capital en actions ordinaires	26 100	26 100	0,0%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	13 169	13 169	0,0%
Fonds initial	0	0	
Réserves et résultat	62 696	54 895	14,2%
Dettes subordonnées	10 000	10 000	0,0%
Intérêts minoritaires	0	0	
Autres	0	0	
<b>Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2</b>	<b>39 872</b>	<b>60 584</b>	<b>-34,2%</b>
Evaluation en valeur de marché des placements	81 645	91 432	-10,7%
Annulation des FAR	0	0	
Revalorisation des PT brute y compris MR (*)	-107 610	-68 873	56,2%
Transfert de la PPB	65 850	44 324	48,6%
<i>Sous-total Revalorisation PT nettes de PPB</i>	<i>-41 759</i>	<i>-24 549</i>	<i>70,1%</i>
Revalorisation des Créances de réassurance	0	0	
Réévaluation autres actifs	0	0	
Réévaluation autres passifs	-13	-21	-35,6%
Impôts différés	0	-6 278	-100,0%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées	0	0	
Autres	0	0	
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>151 836</b>	<b>164 748</b>	<b>-7,8%</b>

(\*) En application de l'avis technique de l'ACPR présentant les modalités des calculs prudentiels concernés par l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance vie (Journal Officiel du 28 décembre 2019), Matmut Vie a inscrit un montant de 65 850 K€ de provision pour participation aux bénéfices en fonds excédentaires admissibles au titre de la couverture du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis.

Matmut Vie a appliqué la méthode 1 de l'avis technique de l'ACPR.

Les TSDI émis au cours de l'exercice 2019 présentent les caractéristiques suivantes :

Date d'émission	Emissions - Nominal (en K€) - Porteurs - Date de maturité	Fonds propres S2	Mesure transitoire
13/12/2019	TSDI - 10.000K€ - Solimut - Durée indéterminée	Niveau 1 restreint	non

La structure des fonds propres par niveau est présentée ci-après :

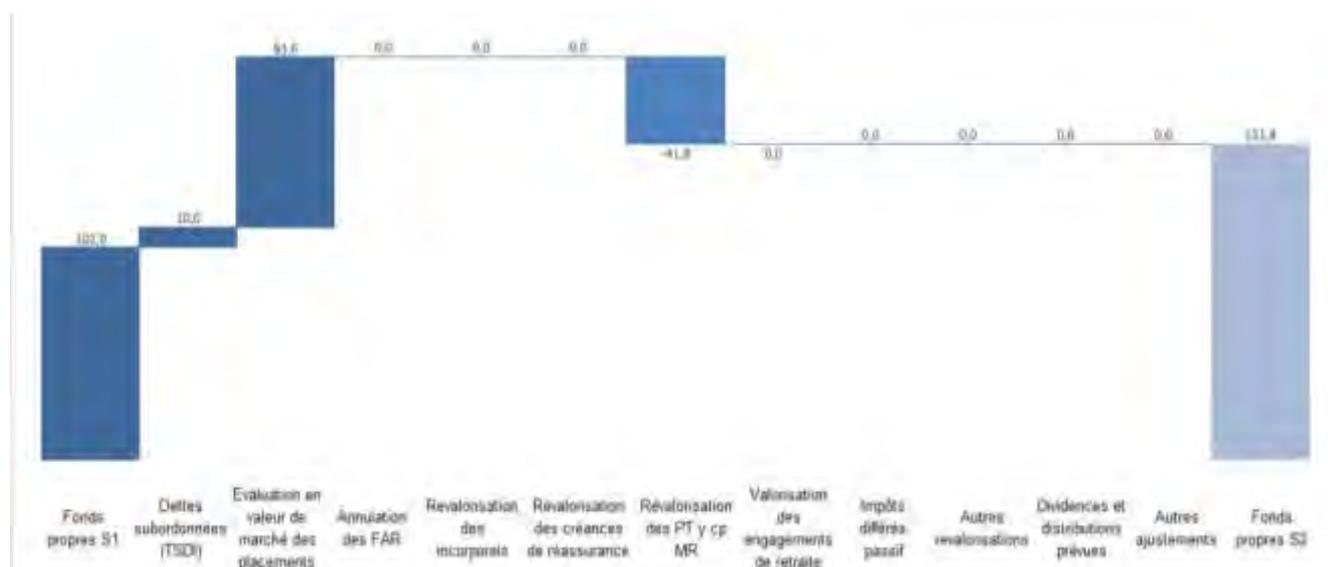
A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016) n'est utilisée.

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	1 207 211	1 177 037	2,6%
Fonds propres de base	151 836	164 748	-7,8%
niveau 1 non restreint	141 836	154 748	-8,3%
niveau 1 restreint	10 000	10 000	0,0%
niveau 2			
niveau 3			
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	151 836	164 748	-7,8%
niveau 1 non restreint	141 836	154 748	-8,3%
niveau 1 restreint	10 000	10 000	0,0%
niveau 2			
niveau 3			
MCR	33 380	28 787	16,0%
Ratio de couverture du MCR	454,9%	572,3%	-20,5%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	151 836	164 748	-7,8%
niveau 1 non restreint	141 836	154 748	-8,3%
niveau 1 restreint	10 000	10 000	0,0%
niveau 2			
niveau 3			
SCR	74 178	63 972	16,0%
Ratio de couverture du SCR	204,7%	257,5%	-20,5%

Le ratio de solvabilité s'établit à 204,7% contre 257,5 % en 2019.

Cette évolution de - 21% résulte de l'effet combiné de la baisse des fonds propres (- 8%) et de l'augmentation du SCR de l'ordre de 16%.

Passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles :



## E. 2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Montants en K€	2020	2019
<b>Risque de marché</b>	<b>124 156</b>	<b>139 055</b>
Risque taux d'intérêt	11 675	28 708
Risque action	41 389	43 817
Risque immobilier	9 824	10 032
Risque de spread	74 170	75 967
Risque de change	7 341	6 698
Risque de concentration	1 933	1 912
Diversification entre les modules marché	-22 175	-28 080
<b>Risque de défaut des contreparties</b>	<b>410</b>	<b>626</b>
<b>Risque de souscription Vie</b>	<b>19 137</b>	<b>18 225</b>
Mortalité	5 568	6 314
Longévité	0	0
Invalidité / Morbidité	0	0
Chute	5 298	5 552
CAT	2 743	2 700
Frais	12 797	11 201
Révision	0	0
Diversification entre les modules Vie	-7 268	-7 542
<b>Risque de souscription Santé</b>	<b>400</b>	<b>401</b>
Santé similaire à la Vie	396	396
Santé similaire à la Non-Vie	0	0
Risque CAT santé	15	16
Diversification entre les modules Santé	-11	-12
<b>Risque de souscription Non-Vie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Risque de primes et réserves	0	0
Risque de rachat	0	0
Risque CAT Non-Vie	0	0
Diversification entre les modules Non-Vie	0	0
<b>Diversification</b>	<b>-13 614</b>	<b>-13 334</b>
<b>Risque sur les immobilisations corporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SCR de base</b>	<b>130 489</b>	<b>144 972</b>
Risque opérationnel	5 660	5 432
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	-61 972	-80 155
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	0	-6 278
<b>SCR</b>	<b>74 178</b>	<b>63 972</b>
<b>MCR</b>	<b>33 380</b>	<b>28 787</b>

Le risque de marché et le risque de souscription vie représentent respectivement 86,2 % et 13,3% du SCR de base brut avant diversification.

La composition du SCR de Matmut Vie présente un profil de risque en lien avec les activités d'Épargne.

### E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Vie qui n'utilise pas de modèle interne.

#### **E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

---

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Vie qui n'utilise pas de modèle interne.

#### **E.5 Non-respect du MCR ou SCR**

---

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Vie, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux.

#### **E.6 Autres informations**

---

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

## E.1 Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Matmut & Co gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Tenant compte du transfert de portefeuilles et de la réduction de capital consentie, les fonds propres économiques de Matmut & Co s'analysent de la manière suivante :

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
<b>Fonds propres</b>	<b>95 486</b>	<b>95 358</b>	<b>0,1%</b>
Capital en actions ordinaires	66 015	66 015	0,0%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			
Fonds initial			
Réserves et résultat	19 470	19 342	0,7%
Dettes subordonnées	10 000	10 000	0,0%
Intérêts minoritaires			
Autres			
<b>Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2</b>	<b>9 512</b>	<b>9 540</b>	<b>-0,3%</b>
Evaluation en valeur de marché des placements	11 749	11 849	-0,8%
Annulation des FAR	-156	-129	21,2%
Revalorisation des PT y compris MR	31	238	-87,1%
Revalorisation des Créances de réassurance	0	0	264,0%
Réévaluation autres actifs	144	114	26,2%
Réévaluation autres passifs			
Impôts différés	-2 256	-2 532	-10,9%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			
<b>Autres</b>		<b>0</b>	
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>		<b>0</b>	
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>104 998</b>	<b>104 898</b>	<b>0,1%</b>

Les TSDI présentent les caractéristiques suivantes :

Date d'émission	Emissions - Nominal (en K€) - Porteurs - Date de maturité	Fonds propres S2	Mesure transitoire
30/12/2017	TSDI - 10.000K€ - Solimut - Durée indéterminée	Niveau 1 restreint	NON

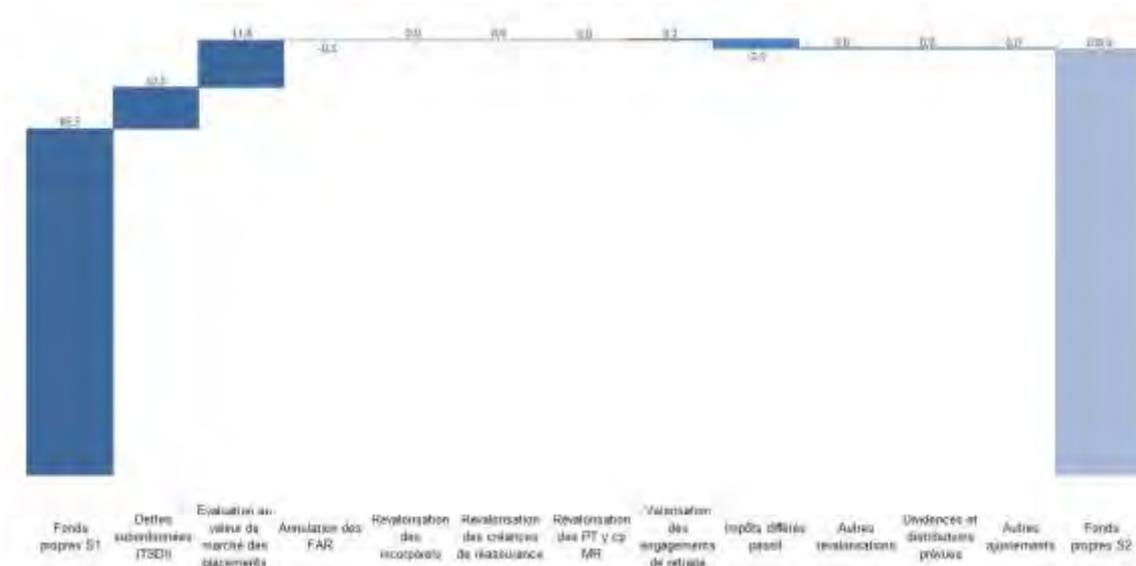
La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau qui suit :

A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016) n'est utilisée.

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	2 327	795	192,9%
Fonds propres de base	104 998	104 898	0,1%
niveau 1 non restreint	94 998	94 898	0,1%
niveau 1 restreint	10 000	10 000	0,0%
niveau 2			
niveau 3			
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	104 998	104 898	0,1%
niveau 1 non restreint	94 998	94 898	0,1%
niveau 1 restreint	10 000	10 000	0,0%
niveau 2			
niveau 3			
MCR	5 217	5 248	-0,6%
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>2012,5%</b>	<b>1998,9%</b>	<b>0,7%</b>
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	104 998	104 898	0,1%
niveau 1 non restreint	94 998	94 898	0,1%
niveau 1 restreint	10 000	10 000	0,0%
niveau 2			
niveau 3			
SCR	20 869	20 991	-0,6%
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>503,1%</b>	<b>499,7%</b>	<b>0,7%</b>

Le ratio de solvabilité s'apprécie à 503,1% contre 499,7% en 2019. Les fonds propres et le SCR restent stables entre 2019 et 2020.

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



## E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Matmut & Co démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- Matmut & Co n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur
- De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2020, sont détaillés dans le tableau ci-après :

M&CO	2020	2019	2020/2019
<b>Composition SCR (Formule Standard) - en M€</b>			
<b>Risque de marché après diversification</b>	<b>22,3</b>	<b>23,1</b>	<b>-3,6%</b>
Risque Taux d'intérêt	3,7	4,0	-7,5%
Risque Action	12,4	12,7	-2,8%
Risque Immobilier	2,8	2,8	-0,4%
Risque de Spread	7,8	8,6	-9,5%
Risque de change	1,7	1,1	57,3%
Risque de Concentration	4,3	4,1	4,9%
Diversification entre modules marché	-10,3	-10,1	-1,6%
<b>Risque de défaut des contreparties</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>-36,1%</b>
<b>Risque VIE après diversification</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>
Longévité	0,0	0,0	-
Mortalité	0,0	0,0	-
Invalidité/Morbidité	0,0	0,0	-
Chute	0,0	0,0	-
CAT	0,0	0,0	-
Frais	0,0	0,0	-
Révision	0,0	0,0	-
Diversification entre modules VIE	0,0	0,0	-
<b>Risque SANTE après diversification</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>-71,2%</b>
Santé similaire à la VIE	0,0	0,0	-
Santé similaire à la NON VIE	0,0	0,1	-71,2%
Risque CAT Santé	0,0	0,0	-
Diversification entre modules Santé	0,0	0,0	-
<b>Risque NON VIE après diversification</b>	<b>2,3</b>	<b>1,2</b>	<b>90,4%</b>
Risque de Primes et de Réserves	1,7	0,5	249,7%
Risque de rachat	0,0	0,0	-
Risque CAT Non VIE	1,2	1,0	21,4%
Diversification entre modules NON VIE	-0,6	-0,3	-124,7%
SCR Intangibles	0,0	0,0	-
SCR Opérationnel	0,1	0,0	522,4%
SCR d'ajustement	-2,3	-2,5	10,9%
<b>Somme des modules hors Int/Op/Adj</b>	<b>24,7</b>	<b>24,6</b>	<b>0,6%</b>
<b>BSCR</b>	<b>23,0</b>	<b>23,5</b>	<b>-2,2%</b>
Diversification entre modules de risques	-1,7	-1,1	-59,7%
<b>Capitaux pour participation (spécifique Groupe)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>
<b>SCR</b>	<b>20,9</b>	<b>21,0</b>	<b>-0,6%</b>
<b>MCR</b>	<b>5,2</b>	<b>5,2</b>	<b>-0,6%</b>

Matmut & Co affiche un SCR de 20,9 millions d'euros, le principal risque étant le risque de marché (22,3 millions d'euros, le risque action ayant le poids le plus important).

Le SCR baisse de 0,1 million d'euros, soit une évolution de -0.6%.

Le MCR au 31 décembre 2020 s'élève à 5,2 millions d'euros, légèrement inférieur à 2019 (- 0,6%).

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 2,3 millions d'euros.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

### **Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital**

---

Sur la période de planification, il n'y a pas pour Matmut & Co de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR.

En effet, même en situation de scénarios stressés, Matmut & Co n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

### **E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

---

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut & Co qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

---

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut & Co qui n'utilise pas de modèle interne.

## **E.5 Non-respect du MCR ou SCR**

---

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut & Co, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux.

## **E.6 Autres informations**

---

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

## E.1 Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Matmut Mutualité gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
<b>Fonds propres</b>	<b>68 367</b>	<b>64 810</b>	<b>5,5%</b>
Capital en actions ordinaires	0	0	
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0	
Fonds initial	1 000	1 000	0,0%
Réserves et résultat	67 367	63 810	5,6%
Dettes subordonnées	0	0	
Intérêts minoritaires	0	0	
Autres	0	0	
<b>Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2</b>	<b>43 191</b>	<b>36 326</b>	<b>18,9%</b>
Evaluation en valeur de marché des placements	53 099	45 239	17,4%
Annulation des FAR	-116	-117	-1,4%
Revalorisation des PT y compris MR	4 515	4 408	2,4%
Revalorisation des Créances de réassurance	0	0	
Réévaluation autres actifs	0	0	
Réévaluation autres passifs	-134	-129	3,9%
Impôts différés	-14 174	-13 075	8,4%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées	0	0	
<b>Autres</b>			
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>			
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>111 559</b>	<b>101 136</b>	<b>10,3%</b>

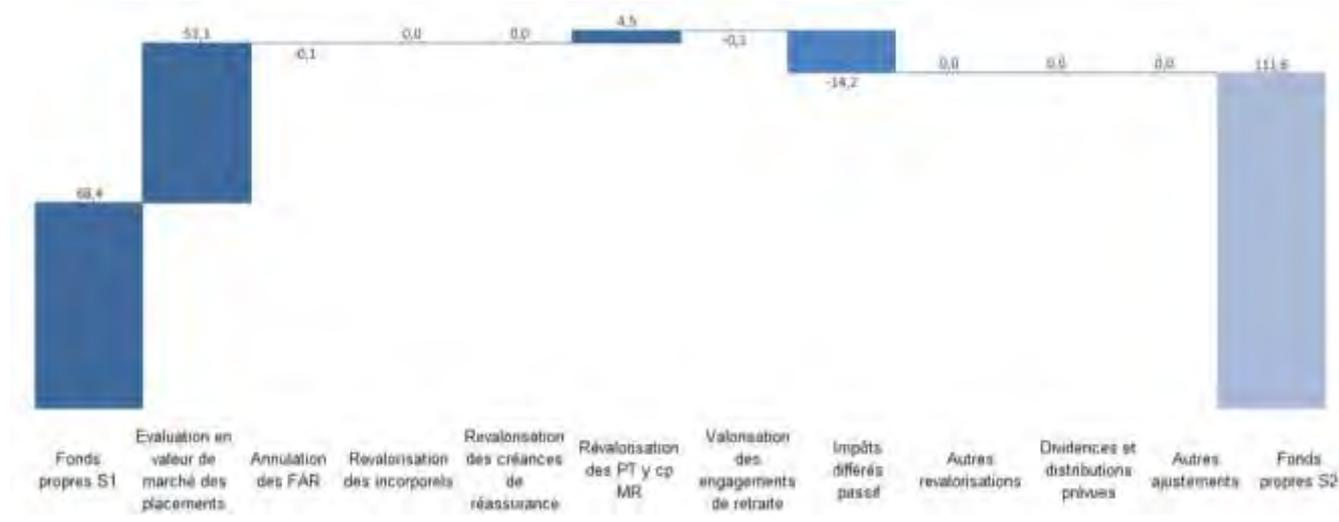
La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau qui suit. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence

A noter qu'aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1er janvier 2016) n'est utilisée.

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	363	288	25,8%
Fonds propres de base	111 559	101 136	10,3%
niveau 1 non restreint	111 559	101 136	10,3%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	111 559	101 136	10,3%
niveau 1 non restreint	111 559	101 136	10,3%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
MCR	8 400	7 084	18,6%
Ratio de couverture du MCR	1328,1%	1427,7%	-7,0%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	111 559	101 136	10,3%
niveau 1 non restreint	111 559	101 136	10,3%
niveau 1 restreint			
niveau 2			
niveau 3			
SCR	33 599	28 336	18,6%
Ratio de couverture du SCR	332,0%	356,9%	-7,0%

Le ratio de solvabilité s'établit à 332% contre 356.9% en 2019. Malgré la hausse des fonds propres (+ 10,4 millions), le ratio de solvabilité se dégrade en raison de la hausse significative du SCR (+ 5,3 millions).

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :



## E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Matmut Mutualité démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- Matmut Mutualité n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur
- De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2020, sont détaillés dans le tableau ci-après :

MMUT Composition SCR (Formule Standard) - en M€	2020	2019	2020/2019
<b>Risque de marché après diversification</b>	<b>44,1</b>	<b>37,6</b>	<b>17,2%</b>
Risque Taux d'intérêt	1,7	1,0	77,5%
Risque Action	37,9	33,6	12,6%
Risque Immobilier	1,0	1,1	-7,1%
Risque de Spread	3,8	3,2	19,8%
Risque de change	0,6	0,0	2273,0%
Risque de Concentration	14,3	7,4	92,8%
Diversification entre modules marché	-15,2	-8,7	-75,3%
<b>Risque de défaut des contreparties</b>	<b>0,3</b>	<b>0,7</b>	<b>-50,2%</b>
<b>Risque VIE après diversification</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>
Longévité	0,0	0,0	-
Mortalité	0,0	0,0	-
Invalidité/Morbidité	0,0	0,0	-
Chute	0,0	0,0	-
CAT	0,0	0,0	-
Frais	0,0	0,0	-
Révision	0,0	0,0	-
Diversification entre modules VIE	0,0	0,0	-
<b>Risque SANTE après diversification</b>	<b>5,5</b>	<b>5,4</b>	<b>2,3%</b>
Santé similaire à la VIE	1,6	0,0	-
Santé similaire à la NON VIE	4,2	4,6	-7,9%
Risque CAT Santé	1,0	2,0	-50,0%
Diversification entre modules Santé	-1,2	-1,1	-9,1%
<b>Risque NON VIE après diversification</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>
Risque de Primes et de Réserves	0,0	0,0	-
Risque de rachat	0,0	0,0	-
Risque CAT Non VIE	0,0	0,0	-
Diversification entre modules NON VIE	0,0	0,0	-
SCR Intangibles	0,0	0,0	-
SCR Opérationnel	0,3	0,3	4,5%
SCR d'ajustement	-12,7	-11,5	-9,8%
<b>Somme des modules hors Int/Op/Adj</b>	<b>50,0</b>	<b>43,8</b>	<b>14,3%</b>
<b>BSCR</b>	<b>45,9</b>	<b>39,5</b>	<b>16,1%</b>
Diversification entre modules de risques	-4,1	-4,2	2,8%
<b>Capitaux pour participation (spécifique Groupe)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>
<b>SCR</b>	<b>33,6</b>	<b>28,3</b>	<b>18,6%</b>
<b>MCR</b>	<b>8,4</b>	<b>7,1</b>	<b>18,6%</b>

Matmut Mutualité affiche un SCR de 33,6 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription santé.

Le SCR augmente de 5,3 millions d'euros par rapport à 2019, soit une évolution de 18,6%.

Le MCR est de 8,4 millions d'euros, en hausse par rapport à 2019 (+18.6%).

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2

(2,2 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 12,7 millions d'euros.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

### **Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital**

---

Sur la période de planification, il n'y a pas pour Matmut Mutualité de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR.

En effet, même en situation de scénarios stressés, Matmut Mutualité n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

### **E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

---

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Mutualité qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

---

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Mutualité qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E.5 Non-respect du MCR ou SCR**

---

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Mutualité, sur l'horizon du plan d'affaires, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires de capitaux.

### **E.6 Autres informations**

---

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

## E.1 Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de la Mutuelle Ociane Matmut.

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE n'est utilisée.

Les fonds propres économiques sont déterminés par écart de réévaluation avec les fonds propres S1 tels que présenté dans le tableau suivant :

Montants en K€	2020	2019	2020 / 2019
<b>Fonds propres</b>	<b>371 393</b>	<b>346 608</b>	<b>7%</b>
Fonds initial	1 010	1 010	0%
Réserves et résultat	370 384	345 598	7%
<b>Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2</b>	<b>61 102</b>	<b>46 780</b>	<b>31%</b>
Evaluation en valeur de marché des placements	87 396	73 603	19%
Revalorisation des PT y compris MR	-7 784	-13 082	-40%
Revalorisation des Créances de réassurance	-5	33	-114%
Réévaluation autres actifs	-2 500	-1 620	54%
Impôts différés	-16 007	-12 154	32%
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>432 495</b>	<b>393 388</b>	<b>10%</b>

### Classification des fonds propres

Les Fonds Propres de la Mutuelle Ociane Matmut sont constitués intégralement en Tier 1. Avec un ratio de solvabilité de 351%, les fonds propres prudentiels pour 432,5 millions d'euros couvrent plus 3,5 fois le SCR.

Montants en K€	2020	2019	2019 / 2018
Provisions techniques brutes y compris marge de risque		0	#DIV/0!
<b>Fonds propres de base</b>	<b>432 495</b>	<b>393 388</b>	<b>0</b>
niveau 1 non restreint	432 495	393 388	0
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>432 495</b>	<b>393 388</b>	<b>0</b>
niveau 1 non restreint	432 495	393 388	0
<b>MCR</b>	<b>30 845</b>	<b>27 119</b>	<b>0</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>1402.2%</b>	<b>1450.6%</b>	<b>-3.3%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>432 495</b>	<b>393 388</b>	<b>0</b>
niveau 1 non restreint	432 495	393 388	0
<b>SCR</b>	<b>123 378</b>	<b>108 474</b>	<b>0</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>350.5%</b>	<b>362.7%</b>	<b>-3.3%</b>

## E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

La Mutuelle Ociane Matmut n'utilise pas de paramètres propres à son profil de risque ; de même, il n'est pas appliqué d'ajustement égalisateur sur la courbe des taux.

Aussi, le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en K€	SCR 2020	SCR 2019
<b>Risque de marché</b>	<b>86 443</b>	<b>65 272</b>
Risque taux d'intérêt	14 352	8 915
Risque action	48 956	42 659
Risque immobilier	5 666	5 860
Risque de spread	34 252	20 595
Risque de change	3 457	376
Risque de concentration	18 671	8 628
Diversification entre les modules marché	-38 911	-21 761
<b>Risque de défaut des contreparties</b>	<b>8 732</b>	<b>11 860</b>
<b>Risque de souscription Santé</b>	<b>71 511</b>	<b>67 999</b>
Santé similaire à la Vie		
Santé similaire à la Non-Vie	70 872	67 331
Risque CAT santé	2 403	2 499
Diversification entre les modules Santé	-1 764	-1 831
<b>Diversification</b>	<b>-38 456</b>	<b>-35 429</b>
<b>Risque sur les immobilisations incorporelles</b>	<b>240</b>	<b>240</b>
<b>SCR de base</b>	<b>128 470</b>	<b>109 942</b>
Risque opérationnel	10 915	10 687
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techn	0	0
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-16 007	-12 154
<b>SCR</b>	<b>123 378</b>	<b>108 474</b>
<b>MCR</b>	<b>30 845</b>	<b>27 119</b>

Le SCR augmente de 14,9 millions d'euros, soit +14%. Cette hausse s'explique par plusieurs effets qui se cumulent :

- L'accroissement du SCR Marché (86,4 millions d'euros contre 65,3 millions d'euros au 31/12/2019).
  - En effet, un montant important d'actifs de placements est arrivé à échéance en 2020, réinvesti dans des placements de long terme, induisant un allongement de la maturité du portefeuille, et donc une augmentation des sous-SCR de taux et de spread.
  - Par ailleurs le SCR de concentration a également augmenté, du fait de deux effets :
    - L'augmentation de la probabilité de défaut sur un émetteur non raté, suite à la baisse de son ratio de solvabilité.
    - L'augmentation de la concentration sur un autre émetteur.
- A l'inverse, le risque de contrepartie a diminué du fait d'un niveau de trésorerie moins élevé en fin d'année 2020 par rapport à 2019.

- Le SCR Santé augmente à 71.5 millions d'euros fin 2020, contre 68 millions d'euros fin 2019. Cette augmentation provient de deux effets distincts :
  - L'augmentation du nombre de bénéficiaires couverts qui induit une augmentation du volume des cotisations, et donc une augmentation du SCR de primes.
  - La contribution COVID pour 14,7 millions d'euros, reconnue en Best-Estimate de sinistres, vient quant à elle majorer le SCR de réserves.
- Enfin, l'ajustement du SCR au titre de de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 16.0 millions d'euros.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

### **E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

---

Ce paragraphe est sans objet pour l'entité qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

---

Le capital de solvabilité requis est calculé par application de la formule standard sans recours à l'utilisation d'un modèle interne. Aussi, ce paragraphe est sans objet.

### **E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

---

Les fonds propres économiques de l'entité, y compris dans un contexte de chocs (réalisés dans le cadre du processus ORSA) respectent les exigences réglementaires en termes de couverture des MCR et SCR.

### **E.6 Autres informations**

---

Néant.

## E.1 Fonds propres

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

AMF Sam gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin d'être en mesure de mener à bien sa stratégie. Cela se traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Les fonds propres économiques s'analysent de la manière suivante :

Montants en K€	2020	2 019	2020 / 2019
<b>Fonds propres</b>	<b>35 478</b>	<b>35 182</b>	<b>0,8%</b>
Capital en actions ordinaires	400	400	0,0%
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			
Fonds initial			
Réserves et résultat	35 078	34 782	0,8%
Dettes subordonnées			
Intérêts minoritaires			
Autres			
<b>Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2</b>	<b>8 722</b>	<b>6 245</b>	<b>39,7%</b>
Evaluation en valeur de marché des placements	8 219	6 575	25,0%
Annulation des FAR	-115	-130	-11,8%
Revalorisation des PT y compris MR	612	593	3,2%
Revalorisation des Créances de réassurance	-47	-58	-18,6%
Réévaluation autres actifs	1 446	137	957,6%
Réévaluation autres passifs	-718	-434	65,3%
Impôts différés	-675	-437	54,5%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			
<b>Autres</b>			
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>			
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>44 200</b>	<b>41 427</b>	<b>6,7%</b>

Les fonds propres économiques augmentent de 2,8 millions d'euros entre 2019 et 2020. Cette hausse s'explique principalement par la hausse de la valeur économique des placements et de la valeur de l'immobilier d'exploitation intégrée dans la ligne « réévaluation des autres actifs ».

### Classification des fonds propres

La structure par niveau des fonds propres éligibles est présentée dans le tableau suivant. Aucun changement notable n'est intervenu dans leur structure (tant qualitativement que

quantitativement) depuis la précédente période de référence. Ils sont constitués en totalité de fonds propres de niveau 1 non restreint.

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	11 554	10 571	9,3%
<b>Fonds propres de base</b>	<b>44 200</b>	<b>41 427</b>	<b>6,7%</b>
niveau 1 non restreint	44 200	41 427	6,7%
niveau 1 restreint			-
niveau 2			-
niveau 3			-
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>44 200</b>	<b>41 427</b>	<b>6,7%</b>
niveau 1 non restreint	44 200	41 427	6,7%
niveau 1 restreint			-
niveau 2			-
niveau 3			-
<b>MCR</b>	<b>3 700</b>	<b>3 700</b>	<b>0,0%</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>1194,6%</b>	<b>1119,7%</b>	<b>6,7%</b>
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>44 200</b>	<b>41 427</b>	<b>6,7%</b>
niveau 1 non restreint	44 200	41 427	6,7%
niveau 1 restreint			-
niveau 2			-
niveau 3			-
<b>SCR</b>	<b>11 714</b>	<b>11 497</b>	<b>1,9%</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>377,3%</b>	<b>360,3%</b>	<b>4,7%</b>

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de la mutuelle.

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la Directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016) n'est utilisée.

Le ratio de solvabilité s'établit à 377% contre 360% en 2019. Cela s'explique par une augmentation des fonds propres de 2,8 millions d'euros (soit +6,7%) et une moindre augmentation du SCR de 0,2 million d'euros (soit +1,9%).

## E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, AMF Sam démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- La mutuelle n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- Elle n'applique ni la correction pour volatilité, ni l'ajustement égalisateur,
- De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en K€	SCR 2020	SCR 2019
<b>Risque de marché</b>	<b>8 515</b>	<b>8 359</b>
Risque taux d'intérêt	1 278	422
Risque action	2 901	3 804
Risque immobilier	3 029	2 254
Risque de spread	3 567	2 931
Risque de change	134	288
Risque de concentration	563	377
Diversification entre les modules marché	-2 957	-1 716
<b>Risque de défaut des contreparties</b>	<b>358</b>	<b>159</b>
<b>Risque de souscription Vie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Risque de souscription Santé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Risque de souscription Non-Vie</b>	<b>6 483</b>	<b>6 200</b>
Risque de primes et réserves	4 718	4 445
Risque de rachat	97	78
Risque CAT Non-Vie	3 419	3 351
Diversification entre les modules Non-Vie	-1 752	-1 674
<b>Diversification</b>	<b>-3 269</b>	<b>-3 061</b>
<b>Risque sur les immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SCR de base</b>	<b>12 088</b>	<b>11 658</b>
Risque opérationnel	301	276
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	0	0
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-675	-437
<b>SCR</b>	<b>11 714</b>	<b>11 497</b>
<b>MCR</b>	<b>3 700</b>	<b>3 700</b>

AMF Sam affiche un SCR de 11,7 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non-vie.

Le SCR augmente de 0,2 million d'euros par rapport au 31 décembre 2019, soit une évolution à la hausse de 2%. Cette évolution est notamment expliquée par une augmentation du SCR de base (BSCR) de 4% :

- Le SCR de marché augmente de 0,2 millions d'euros soit 2%. Cette augmentation est portée par les modules Taux d'intérêt, Immobilier et Spread. Cette hausse est partiellement compensée par une baisse sur les modules Change et Action.
- Le SCR de souscription non-vie augmente de 0,3 million d'euros soit 5%. Cette évolution est due à l'augmentation du risque de primes et de réserve du fait de la hausse des volumes sous risques notamment en Responsabilité Civile.

Cette hausse du SCR de base est légèrement compensée par une baisse des impôts différés (de -0,2 million d'euros soit - 54%), qui contribue à diminuer la valeur du SCR.

Le MCR est de 3,7 millions d'euros correspondant au MCR minimum réglementaire selon la Directive Solvabilité II. Ce montant est identique au MCR au 31 décembre 2019.

#### [Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital](#)

Sur la période de planification, il n'y a pas pour AMF Sam de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR.

En effet, même en situation de scénarios stressés, la mutuelle n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

### **E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

---

Ce paragraphe est sans objet pour AMF Sam qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

---

Ce paragraphe est sans objet pour AMF Sam qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

---

Les fonds propres économiques d'AMF Sam couvrent largement les SCR et MCR.

### **E.6 Autres informations**

---

Aucune autre information supplémentaire n'est à mentionner relative à la gestion du capital de la mutuelle.

## E1- Fonds propres

Mutlog gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) et intègre des « coussins » de sécurité (besoin global de solvabilité défini dans ORSA), permettant de couvrir :

- l'incertitude du modèle d'affaires
- les risques pouvant être couverts par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard

Mutlog a ses fonds propres composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats. Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre "D. Valorisation".

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
<b>Fonds propres normes françaises</b>	<b>39 027</b>	<b>40 505</b>	<b>-3,7%</b>
Capital en actions ordinaires	0	0	-
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0	-
Fonds initial	6 500	6 500	0,0%
Réserves et résultat	30 551	32 029	-4,6%
Dettes subordonnées	0	0	-
Intérêts minoritaires	0	0	-
Autres	1 976	1 976	0,0%
<b>Ecarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2</b>	<b>11 627</b>	<b>7 426</b>	<b>56,6%</b>
Evaluation en valeur de marché des placements	8 240	6 691	23,2%
Annulation des FAR	0	0	-
Revalorisation des PT y compris MR	8 448	4 121	105,0%
Revalorisation des Créances de réassurance	0	0	-
Réévaluation autres actifs	-707	-588	20,3%
Réévaluation autres passifs	129	90	42,5%
Impôts différés	-4 483	-2 888	55,2%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées	0	0	-
Autres	0	0	-
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0	-
<b>Excédent de l'actif sur le passif normes Solvabilité 2</b>	<b>50 653</b>	<b>47 931</b>	<b>5,7%</b>
<b>Fonds propres éligibles Solvabilité 2</b>	<b>48 677</b>	<b>45 955</b>	<b>5,9%</b>

Les fonds propres en normes comptables s'élèvent à 39.026 K€. Leur diminution par rapport à l'an dernier (-1.479 K€) est due aux postes réserves et résultat.

Les principaux écarts d'évaluation portent sur :

- Les investissements financiers dont les plus-values latentes sont prises en compte en S2 (8.240 K€ de plus-values latentes)
- Les provisions techniques car les bénéficiaires futurs attendus sont pris en compte en S2 (8.448 K€ de revalorisation des PT)
- Les impôts différés qui sont pris en compte en S2 (-4.483 K€ d'impôts différés passifs)

Les fonds propres éligibles excluent les fonds de dotation avec droit de reprise (1.976 K€). Ils s'élèvent à 48.677 K€.

La structure par niveau des fonds propres éligibles est présentée dans le tableau suivant. Ils sont constitués en totalité de fonds propres de niveau 1 non restreint.

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	-10 913	-4 914	122%
Fonds propres de base	48 677	45 955	6%
niveau 1 non restreint	48 677	45 955	6%
niveau 1 restreint	0	0	-
niveau 2	0	0	-
niveau 3	0	0	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	48 677	45 955	6%
niveau 1 non restreint	48 677	45 955	6%
niveau 1 restreint	0	0	-
niveau 2	0	0	-
niveau 3	0	0	-
MCR	3 700	3 700	0%
Ratio de couverture du MCR	1315,6%	1242,0%	6%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	48 677	45 955	6%
niveau 1 non restreint	48 677	45 955	6%
niveau 1 restreint	0	0	-
niveau 2	0	0	-
niveau 3	0	0	-
SCR	9 371	7 421	26%
Ratio de couverture du SCR	519,4%	619,2%	-16%

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de la mutuelle. Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016) n'est utilisée. La mutuelle n'envisage pas de lever des fonds propres externes.

Le ratio de solvabilité s'élève à 519% contre 619% en 2019. Cette diminution s'explique principalement par la hausse du SCR marché due à la mise en œuvre du mandat OFI qui s'est traduite par une réallocation de portefeuille vers des actifs consommant davantage de SCR.

## E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Mutlog démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- la mutuelle n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- elle applique la correction pour volatilité (duration longue des engagements) mais pas l'ajustement égalisateur
- de même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2020, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en K€	SCR 2020	SCR 2019
<b>Risque de marché</b>	<b>9 710</b>	<b>6 469</b>
Risque taux d'intérêt	1 220	820
Risque action	5 175	2 729
Risque immobilier	2 590	2 308
Risque de spread	2 519	2 002
Risque de change	551	167
Risque de concentration	1 817	1 202
Diversification entre les modules marché	-4 162	-2 758
<b>Risque de défaut des contreparties</b>	<b>866</b>	<b>1 945</b>
<b>Risque de souscription Vie</b>	<b>5 502</b>	<b>4 923</b>
Longévité	0	0
Mortalité	1 658	1 707
Invalidité / Morbidité	0	0
Chute	2 926	1 448
CAT	1 839	1 954
Frais	1 765	2 236
Révision	0	0
Diversification entre les modules Vie	-2 686	-2 421
<b>Risque de souscription Santé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Santé similaire à la Vie	0	0
Santé similaire à la Non-Vie	0	0
Risque CAT santé	0	0
Diversification entre les modules Santé	0	0
<b>Risque de souscription Non-Vie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Risque de primes et réserves	0	0
Risque de rachat	0	0
Risque CAT Non-Vie	0	0
Diversification entre les modules Non-Vie	0	0
<b>Diversification</b>	<b>-3 484</b>	<b>-3 495</b>
<b>Risque sur les immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SCR de base</b>	<b>12 594</b>	<b>9 843</b>
Risque opérationnel	422	465
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	0	0
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-3 644	-2 886
<b>SCR</b>	<b>9 372</b>	<b>7 421</b>
<b>MCR</b>	<b>3 700</b>	<b>3 700</b>

Mutlog affiche un SCR de 9.372 K€, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription vie.

Le SCR augmente de 1.950 K€ par rapport au 31 décembre 2019, soit une évolution à la hausse de 26%. Cette évolution est expliquée par :

- Le SCR de base (BSCR) qui augmente de 2.752 K€ :
  - Le SCR de marché augmente (+50%) du fait de la réallocation d'actifs dans le cadre de la mise en œuvre du mandat OFI et de la prise en compte des dépôts hors trésorerie (auparavant choqués dans le SCR défaut)

- Le SCR de défaut diminue (-56%) du fait du recul de la trésorerie et du traitement des dépôts hors trésorerie (désormais choqués dans le SCR marché)
- Le SCR de souscription vie évolue également à la hausse (+34%) du fait de la baisse des taux de frais qui réduit le risque de frais mais augmente plus que proportionnellement le risque de chute.
- L'ajustement pour impôts différés, qui augmente de 758 K€ (en valeur absolue) en lien avec l'évolution des impôts différés passifs décrite précédemment

Le MCR au 31 décembre 2020 est de 3.700 K€, inchangé par rapport à 2019.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par le calcul est inférieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (3.700 K€) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

#### [Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital](#)

Sur la période de planification, il n'y a pas pour Mutlog de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR.

En effet, même en situation de scénarios stressés, la mutuelle n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

### **E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

---

Ce paragraphe est sans objet pour Mutlog qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

---

Ce paragraphe est sans objet pour Mutlog qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

---

Les fonds propres économiques de l'entité, y compris dans un contexte de chocs (simulés dans le cadre du processus ORSA) respectent les exigences réglementaires en termes de couverture des MCR et SCR.

### **E6 – Autres informations**

---

Néant.

## E1- Fonds propres

Mutlog Garanties gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) et intègre des « coussins » de sécurité (besoin global de solvabilité défini dans ORSA), permettant de couvrir :

- l'incertitude du modèle d'affaires
- les risques pouvant être couverts par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard

Mutlog Garanties a ses fonds propres composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats. Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans le chapitre "D. Valorisation".

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles s'effectue comme suit :

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
<b>Fonds propres normes françaises</b>	<b>46 193</b>	<b>47 335</b>	<b>-2,4%</b>
Capital en actions ordinaires	0	0	-
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0	-
Fonds initial	1 550	1 550	0,0%
Réserves et résultat	44 643	45 785	-2,5%
Dettes subordonnées	0	0	-
Intérêts minoritaires	0	0	-
Autres	0	0	-
<b>Écarts d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2</b>	<b>2 712</b>	<b>489</b>	<b>454,1%</b>
Evaluation en valeur de marché des placements	2 954	1 914	54,3%
Annulation des FAR	0	0	-
Revalorisation des PT y compris MR	1 346	-757	-277,7%
Revalorisation des Créances de réassurance	0	0	-
Réévaluation autres actifs	-711	-574	24,0%
Réévaluation autres passifs	137	96	41,5%
Impôts différés	-1 013	-190	432,1%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées	0	0	-
Autres	0	0	-
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	0	0	-
<b>Excédent de l'actif sur le passif normes Solvabilité 2</b>	<b>48 905</b>	<b>47 825</b>	<b>2,3%</b>
<b>Fonds propres éligibles Solvabilité 2</b>	<b>48 905</b>	<b>47 825</b>	<b>2,3%</b>

Les fonds propres en normes comptables s'élèvent à 46.193 K€. Leur diminution par rapport à l'an dernier (-1.142 K€) est due aux postes réserves et résultat.

Les principaux écarts d'évaluation portent sur :

- Les investissements financiers dont les plus-values latentes sont prises en compte en S2 (2.954 K€ de plus-values latentes)

- Les provisions techniques car les bénéfices futurs attendus sont pris en compte en S2 (1.346 K€ de revalorisation des PT)
- Les impôts différés qui sont pris en compte en S2 (-1.013 K€ d'impôts différés passifs)

Les fonds propres éligibles s'élèvent à 48.905 K€.

La structure par niveau des fonds propres éligibles est présentée dans le tableau suivant. Ils sont constitués en totalité de fonds propres de niveau 1 non restreint.

Montants en K€	2 020	2 019	2020 / 2019
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	12 192	13 916	-12,4%
Fonds propres de base	48 905	47 825	2,3%
niveau 1 non restreint	48 905	47 825	2,3%
niveau 1 restreint	0	0	-
niveau 2	0	0	-
niveau 3	0	0	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	48 905	47 825	2,3%
niveau 1 non restreint	48 905	47 825	2,3%
niveau 1 restreint	0	0	-
niveau 2	0	0	-
niveau 3	0	0	-
MCR	3 700	3 700	0,0%
Ratio de couverture du MCR	1321,8%	1292,6%	2,3%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	48 905	47 825	2,3%
niveau 1 non restreint	48 905	47 825	2,3%
niveau 1 restreint	0	0	-
niveau 2	0	0	-
niveau 3	0	0	-
SCR	10 723	9 019	18,9%
Ratio de couverture du SCR	456,1%	530,2%	-14,0%

Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de la mutuelle. Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE (concernant les éléments de fonds propres émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016) n'est utilisée. La mutuelle n'envisage pas de lever des fonds propres externes.

Le ratio de solvabilité 2020 s'élève à 456% contre 530% en 2019. Cette diminution s'explique principalement par la hausse du SCR marché due à la mise en œuvre du mandat OFI qui s'est traduite par une réallocation de portefeuille vers des actifs consommant davantage de SCR.

## E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

### Informations quantitatives sur le capital de solvabilité requis

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Mutlog Garanties démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Par ailleurs, il est ici rappelé que :

- la mutuelle n'a recours à aucune des mesures transitoires prévues par la réglementation prudentielle (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- elle applique la correction pour volatilité (duration longue des engagements) mais pas l'ajustement égalisateur
- de même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en K€	SCR 2020	SCR 2019
<b>Risque de marché</b>	<b>9 390</b>	<b>5 989</b>
Risque taux d'intérêt	543	344
Risque action	6 302	3 643
Risque immobilier	480	319
Risque de spread	2 776	2 221
Risque de change	600	221
Risque de concentration	2 178	1 444
Diversification entre les modules marché	-3 488	-2 202
<b>Risque de défaut des contreparties</b>	<b>538</b>	<b>1 651</b>
<b>Risque de souscription Vie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Longévité	0	0
Mortalité	0	0
Invalidité / Morbidité	0	0
Chute	0	0
CAT	0	0
Frais	0	0
Révision	0	0
Diversification entre les modules Vie	0	0
<b>Risque de souscription Santé</b>	<b>4 220</b>	<b>4 220</b>
Santé similaire à la Vie	4 176	4 180
Santé similaire à la Non-Vie	0	0
Risque CAT santé	164	152
Diversification entre les modules Santé	-120	-112
<b>Risque de souscription Non-Vie</b>	<b>543</b>	<b>627</b>
Risque de primes et réserves	482	546
Risque de rachat	0	0
Risque CAT Non-Vie	157	200
Diversification entre les modules Non-Vie	-96	-119
<b>Diversification</b>	<b>-3 164</b>	<b>-3 499</b>
<b>Risque sur les immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SCR de base</b>	<b>11 528</b>	<b>8 987</b>
Risque opérationnel	209	222
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	0	0
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	-1 013	-190
<b>SCR</b>	<b>10 723</b>	<b>9 019</b>
<b>MCR</b>	<b>3 700</b>	<b>3 700</b>

Mutlog Garanties affiche un SCR de 10.723 K€, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription « santé ».

Le SCR augmente de 1.704 K€ par rapport au 31 décembre 2019, soit une évolution à la hausse de 19%. Cette évolution est expliquée par :

- Le SCR de base (BSCR) qui augmente de 2.540 K€ :
  - Le SCR de marché augmente (+57%) du fait de la réallocation d'actifs dans le cadre de la mise en œuvre du mandat OFI et de la prise en compte des dépôts hors trésorerie (auparavant choqués dans le SCR défaut)
  - Le SCR de défaut diminue (-67%) du fait du recul de la trésorerie et du traitement des dépôts hors trésorerie (désormais choqués dans le SCR marché)
- L'ajustement pour impôts différés, qui augmente de 822 K€ (en valeur absolue) en lien avec l'évolution des impôts différés décrite précédemment

Le MCR au 31 décembre 2020 est de 3.700 K€, inchangé par rapport à 2019.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par le calcul est inférieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (3.700 K€) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

#### Risques prévisibles de non-respect du MCR ou SCR et plans de remédiation / Gestion du capital

Sur la période de planification, il n'y a pas pour Mutlog Garanties de risque raisonnablement prévisible de non-respect de son SCR.

En effet, même en situation de scénarios stressés, la mutuelle n'a pas détecté d'événement susceptible de ne pas couvrir le SCR selon une probabilité réaliste.

#### **E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis**

---

Ce paragraphe est sans objet pour Mutlog Garanties qui n'utilise pas de modèle interne.

#### **E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

---

Ce paragraphe est sans objet pour Mutlog Garanties qui n'utilise pas de modèle interne.

#### **E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

---

Les fonds propres économiques de l'entité, y compris dans un contexte de chocs (simulés dans le cadre du processus ORSA) respectent les exigences réglementaires en termes de couverture des MCR et SCR.

#### **E6 – Autres informations**

---

Néant.

**Rapport sur la solvabilité  
et  
la situation financière**

**Sgam Matmut**

**ANNEXE**

**ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS**

**Données au 31 décembre 2020  
en milliers d'euros**

Liste des QRT publics	SGAM Groupe Matmut	Matmut SAM	IME	MPJ	Matmut Vie	Matmut & Co	Matmut Mutualité	Mutuelle Ociane Matmut	AMF SAM	Mutlog	Mutlog Garanties
S.02.01.02 Bilan prudentiel	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par lignes d'activité	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
S.05.02.01 Primes, sinistres et dépenses par pays	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé (base technique similaire à la vie)	☒	☑	☑	☒	☑	☒	☒	☒	☒	☑	☑
S.17.01.02 Provisions techniques non-vie	☒	☑	☑	☑	☒	☑	☑	☑	☑	☒	☑
S.19.01.21 Sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	☒	☑	☑	☑	☒	☑	☑	☑	☑	☒	☑
S.22.01.21 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☑	☑
S.23.01.01 (ou 22 pour le groupe) Fonds propres	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
S.25.01.21 (ou 22 pour le groupe) Capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
S.25.02.21 Capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
S.25.03.21 Capital de solvabilité requis calculé sur à l'aide d'un modèle interne intégral	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒
S.28.01.01 Minimum de capital requis pour les entreprises exerçant une activité uniquement vie ou uniquement non-vie	☒	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☒	☑	☑	☑
S.28.02.01 Minimum de capital requis pour les entreprises exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☑	☒	☒	☒
S.32.01.22 Entreprises dans le périmètre du groupe	☑	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	2 198
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	456 210
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	5 543 912
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	250 142
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	241 458
Actions	R0100	229 364
Actions - cotées	R0110	17 102
Actions - non cotées	R0120	212 262
Obligations	R0130	3 389 484
Obligations d'État	R0140	633 755
Obligations d'entreprise	R0150	1 992 383
Titres structurés	R0160	763 346
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	1 361 555
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	70 955
Autres investissements	R0210	954
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	1
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	9 167
Avances sur police	R0240	1 385
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	7 782
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	229 048
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	228 582
Non-vie hors santé	R0290	228 382
Santé similaire à la non-vie	R0300	200
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	466
Santé similaire à la vie	R0320	7 990
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-7 525
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	959
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	91 818
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	31 871
Autres créances (hors assurance)	R0380	261 594
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	161 409
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>6 788 187</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 343 113
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 178 269
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	2 003 455
Marge de risque	R0550	174 814
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	164 844
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	139 297
Marge de risque	R0590	25 547
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 507 012
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	12 336
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	8 824
Marge de risque	R0640	3 512
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 494 677
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	1 471 980
Marge de risque	R0680	22 697
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 244
Provisions pour retraite	R0760	57 075
Dépôts des réassureurs	R0770	7 161
Passifs d'impôts différés	R0780	127 993
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	28 391
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	4 707
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	20 078
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	4 989
Autres dettes (hors assurance)	R0840	260 811
Passifs subordonnés	R0850	20 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	20 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	122
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>4 384 695</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>2 403 492</b>

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>																		
Brut - assurance directe	R0110	370 478	183 882	0	350 429	561 604	0	394 842	87 215	0	125 457	127 855	492					2 202 254
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	60	0	184	0	0	448	0	0	0	0	0					692
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	3 043	91	0	6 174	5 981	0	48 068	1 861	0	0	0	241	0	0	0	0	65 460
Net	R0200	367 435	183 850	0	344 439	555 624	0	347 221	85 354	0	125 457	127 855	251	0	0	0	0	2 137 486
<b>Primes acquises</b>																		
Brut - assurance directe	R0210	370 527	184 555	0	350 952	562 193	0	395 138	86 656	0	125 548	127 612	499					2 203 681
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	60	0	184	0	0	448	0	0	0	0	0					692
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	3 043	91	0	6 174	5 981	0	48 068	1 861	0	0	0	247	0	0	0	0	65 465
Net	R0300	367 484	184 524	0	344 963	556 213	0	347 517	84 795	0	125 548	127 612	253	0	0	0	0	2 138 908
<b>Charge des sinistres</b>																		
Brut - assurance directe	R0310	262 546	29 407	0	287 825	382 805	0	317 997	72 310	0	25 051	49 989	407					1 428 336
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	107	0	77	0	0	-5	16	0	0	0	0					195
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	2 049	0	0	466	3 093	0	61 770	3 290	0	0	0	271	0	0	0	0	70 938
Net	R0400	260 497	29 513	0	287 436	379 712	0	256 221	69 036	0	25 051	49 990	136	0	0	0	0	1 357 593
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																		
Brut - assurance directe	R0410	1 353	2	0	7 465	-2 671	0	158	643	0	0	6	18					6 974
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430													0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	0	0	0	0	14
Net	R0500	1 353	2	0	7 465	-2 671	0	158	643	0	0	6	4	0	0	0	0	6 960
Dépenses engagées	R0550	75 367	51 122	0	105 127	198 589	0	158 189	31 745	0	62 649	49 778	329	0	0	0	0	732 895
Autres dépenses	R1200																	528
Total des dépenses	R1300																	733 423

**S.05.01.02 - 02**
**Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	4 968	57 671	0	18 849	0	0	0	1 622	83 110
Part des réassureurs	R1420	3 026	0	0	6 992	0	0	0	0	10 017
Net	R1500	1 943	57 671	0	11 857	0	0	0	1 622	73 093
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	4 920	57 671	0	18 849	0	0	0	1 622	83 061
Part des réassureurs	R1520	3 055	0	0	6 992	0	0	0	0	10 047
Net	R1600	1 864	57 671	0	11 857	0	0	0	1 622	73 015
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	2 904	59 885	0	7 775	0	0	0	1 860	72 424
Part des réassureurs	R1620	2 500	0	0	2 884	0	0	0	0	5 383
Net	R1700	404	59 885	0	4 891	0	0	0	1 860	67 041
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710	906	-5 566	0	-710	0	0	0	120	-5 250
Part des réassureurs	R1720	475	0	0	-46	0	0	0	0	429
Net	R1800	431	-5 566	0	-664	0	0	0	120	-5 679
Dépenses engagées	R1900	2 444	5 306	0	8 934	0	0	0	75	16 758
Autres dépenses	R2500									55
Total des dépenses	R2600									16 813

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	211 060	211 060		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	65 850	65 850			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	25 428	25 428			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	2 126 582	2 126 582			
Passifs subordonnés	R0140	20 000		20 000	0	0
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	0				0
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0	0	0	0	0
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	0	0	0	0	0
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	19 543	19 543	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	1 976				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0	0	0	0	0
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0	0	0	0	0
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0	0	0	0	0
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0	0	0	0	0
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	44 971	44 971	0	0	0
<b>Total déductions</b>	R0280	44 971	44 971	0	0	0
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	2 376 545	2 356 545	20 000	0	0
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400	0			0	0
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	0	0	0	0	
Institution de retraite professionnelle	R0420	0	0	0	0	0
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0	0	0	0	0
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.</b>						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	0	0	0	0	0
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0	0	0	0	0
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	2 376 545	2 356 545	20 000	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	2 376 545	2 356 545	20 000	0	
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	2 376 545	2 356 545	20 000	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	2 376 545	2 356 545	20 000	0	0
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0610	414 764				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	R0650	5,73				
<b>Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	R0660	2 376 545	2 356 545	20 000	0	0
<b>Capital de solvabilité requis du groupe</b>	R0680	1 173 848				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>	R0690	2,02				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	2 403 492
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	276 910
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>2 126 582</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	10 578
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	77 707
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>88 285</b>

**S.25.01.22**
**Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	802 170	9 - aucun	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	40 024		
Risque de souscription en vie	R0030	28 961	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en santé	R0040	142 375	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	635 394	9 - aucun	9 – Simplifications not used
Diversification	R0060	-448 734		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	1 758		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>1 201 948</b>		

**Calcul du capital de solvabilité requis**

		C0100
Risque opérationnel	R0130	71 242
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-51 784
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-117 780
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>1 155 410</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>1 173 848</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	414 764
<b>Informations sur les autres entités</b>		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	0
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	18 438
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	0
<b>SCR global</b>		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0570</b>	<b>1 173 848</b>

**Approche concernant le taux d'imposition**

		oui / non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

**Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés**

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-127 993
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-127 993
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
<b>LAC DT maximale</b>	<b>R0690</b>	<b>-361 416</b>

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence					Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe	
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON		Date de la décision si l'article 214 s'applique
C010	C020	C040	C050	C060	C070	C080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
FRANCE	53290388200017	SO LANCEREAUX	99 - Autre	société de droit commun	2 - Non mutuelle			1,00	1,00	1,00		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	52983657900019	MATMUT MUTUALITE LIVRE 3	99 - Autre	mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutuelle			1,00	1,00	1,00		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500389EJGEJXJDE26	IM.ASSISTANCE SA	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle			0,29	0,29	0,29		2 - Significative	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	96950071F3BQ7S8P046	INTER MUTUELLES SOLUTIONS	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle			0,60	1,00	0,60		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	43404401200012	MATMUT DÉVELOPPEMENT	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle			1,00	1,00	1,00		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	49920325500017	MATMUT IMMOBILIER SA	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle			1,00	1,00	1,00		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	50042562400011	MATMUT LOCATION VÉHICULES	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle			1,00	1,00	1,00		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	82137899300019	MPE	99 - Autre	société de droit commun	2 - Non mutuelle			0,99	1,00	0,99		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	41256305800020	OF HOLDING	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle			0,26	0,26	0,26		2 - Significative	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	9695004LR4Y03ERV673	SGAM Groupe Matmut	99 - Autre	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutuelle			1,00	1,00	1,00		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	53293229000036	MATMUT_PATRIMOINE	99 - Autre	Société anonyme	2 - Non mutuelle			1,00	1,00	1,00		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	96950002416PVKHJ75	CARDIF IARD	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution		0,34	0,34	0,34		2 - Significative	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		3 - Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
FRANCE	969500NFMN7WXXEYK68	AMF	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution		1,00	1,00	1,00		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500TGV20DWSIM1W82	MATMUT	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société d'assurance mutuelle	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution		1,00	1,00	1,00		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500W3012GCVMM258	MATMUT PROTECTION JURIDIQUE	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution		0,98	1,00	0,98		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500VW2GY873FM178	Matmut Mutualité	2 - Entreprise d'assurance non-vie	mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution		1,00	1,00	1,00		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500VROWSFZJQFW75	MATMUT VIE	1 - Entreprise d'assurance vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution		1,00	1,00	1,00		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500G5UJ0BSHW2M68	AMF ASSURANCES	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution		1,00	1,00	1,00		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500W0ALJWFSGB15	INTER MUTUELLES ENTREPRISES	2 - Entreprise d'assurance non-vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution		0,60	1,00	0,60		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	9695008HVKJQLCSNF72	Mutuelle Océane Matmut	4 - Entreprise multibranches	mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution		1,00	1,00	1,00		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500N48BV9MSP5182	MUTLOG	1 - Entreprise d'assurance vie	mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution		1,00	1,00	1,00		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale
FRANCE	969500S0V8U0BS8A1F91	MUTLOG GARANTIES	2 - Entreprise d'assurance non-vie	mutuelle régie par le code de la mutualité	1 - Mutuelle	Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution		1,00	1,00	1,00		1 - Dominante	1 - Inclusive dans le contrôle du groupe		1 - Première méthode: consolidation intégrale

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	1 898
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	372 974
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	3 522 989
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	178 372
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	632 461
Actions	R0100	68 600
Actions - cotées	R0110	5 227
Actions - non cotées	R0120	63 373
Obligations	R0130	1 748 977
Obligations d'État	R0140	267 104
Obligations d'entreprise	R0150	1 057 828
Titres structurés	R0160	424 045
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	891 307
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 779
Autres investissements	R0210	493
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	3 654
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	3 654
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	207 121
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	207 121
Non-vie hors santé	R0290	207 121
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	684
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	59 153
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	26 368
Autres créances (hors assurance)	R0380	205 127
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	51 780
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>4 451 748</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 163 571
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 059 306
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	1 894 621
Marge de risque	R0550	164 685
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	104 265
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	87 580
Marge de risque	R0590	16 686
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	287 573
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	287 573
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	283 718
Marge de risque	R0680	3 855
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 659
Provisions pour retraite	R0760	47 988
Dépôts des réassureurs	R0770	6 092
Passifs d'impôts différés	R0780	93 494
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	27 567
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 094
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	198
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 863
Autres dettes (hors assurance)	R0840	147 753
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>2 778 850</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>1 672 898</b>

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>																	
Brut - assurance directe	R0110	7 754	172 387	349 826	561 058		348 143	70 970		74 805	125 606	114					1 710 663
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		60	184			448										692
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	459	50	6 050	5 959		38 399	896									51 813
Net	R0200	7 295	172 398	343 960	555 099		310 191	70 074		74 805	125 606	114					1 659 542
<b>Primes acquises</b>																	
Brut - assurance directe	R0210	7 802	173 050	350 286	561 600		348 701	71 088		74 780	125 356	106					1 712 768
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		60	184			448										692
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	459	50	6 050	5 959		38 399	896									51 813
Net	R0300	7 344	173 060	344 420	555 641		310 749	70 192		74 780	125 356	106					1 661 647
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut - assurance directe	R0310	527	28 087	287 451	382 410		301 029	66 029		15 262	49 622	47					1 130 465
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		107	77			-5	16									195
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340			466	3 093		61 777	1 228			0						66 564
Net	R0400	527	28 194	287 062	379 316		239 246	64 817		15 262	49 623	47					1 064 096
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																	
Brut - assurance directe	R0410		2	7 598	-2 480		-21	478									5 577
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500		2	7 598	-2 480		-21	478									5 577
Dépenses engagées	R0550	2 987	48 299	0	104 840	198 257	0	136 371	22 600	0	30 422	49 057	30				592 864
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																592 864

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
<b>Dépenses engagées</b>	R1900									
<b>Autres dépenses</b>	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600									

		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)				
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties							
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
<b>Meilleure estimation</b>																	
Meilleure estimation brute	R0030								283 718		283 718						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080																
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090								283 718		283 718						
Marge de risque	R0100								3 855		3 855						
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>								<b>287 573</b>		<b>287 573</b>						

S.17.01.02  
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060	-1 548	-11 518		38 560	63 982		13 381	1 687			-18 045	-423	50				86 126
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					31		924										955
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 548	-11 518		38 560	63 951		12 457	1 687			-18 045	-423	50				85 170
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160	2 583	98 063		1 068 597	64 599		385 388	233 337		37 256	6 228	23					1 896 075
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240				34 310	2 422		135 419	34 014		0							206 165
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	2 583	98 063		1 034 287	62 178		249 969	199 323		37 256	6 228	23					1 689 910
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	1 035	86 545		1 107 157	128 581		398 770	235 023		19 211	5 805	73					1 982 201
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	1 035	86 545		1 072 847	126 128		262 426	201 009		19 211	5 804	73					1 775 080
<b>Marge de risque</b>	R0280	338	16 347		68 782	33 401		33 990	16 760		5 519	6 223	10					181 371
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
<b>Provisions techniques - Total</b>																		
Provisions techniques - Total	R0320	1 373	102 892		1 175 940	161 982		432 760	251 783		24 730	12 028	83					2 163 571
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330				34 310	2 453		136 343	34 014		0							207 121
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	1 373	102 892		1 141 629	159 529		296 417	217 769		24 730	12 027	83					1 956 450

**S.19.01.21 - 01 Accident**  
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**  
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											24 024
N-9	R0160	580 970	220 402	44 891	31 627	24 608	19 697	15 499	14 643	11 098	5 549	
N-8	R0170	586 017	211 937	49 055	24 421	20 083	19 105	11 011	16 826	13 913		
N-7	R0180	575 214	229 041	48 612	21 030	18 673	24 787	18 113	6 085			
N-6	R0190	594 420	238 253	49 016	24 622	21 127	15 353	11 072				
N-5	R0200	569 950	202 324	45 039	22 775	19 153	12 459					
N-4	R0210	610 948	222 628	59 121	40 804	26 628						
N-3	R0220	606 711	222 186	51 735	28 826							
N-2	R0230	654 299	247 075	53 370								
N-1	R0240	644 261	279 961									
N	R0250	551 066										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
	R0100	24 024	24 024
	R0160	5 549	968 983
	R0170	13 913	952 368
	R0180	6 085	941 554
	R0190	11 072	953 863
	R0200	12 459	871 700
	R0210	26 628	960 130
	R0220	28 826	909 458
	R0230	53 370	954 743
	R0240	279 961	924 222
	R0250	551 066	551 066
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>1 012 953</b>	<b>9 012 112</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**  
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											265 957
N-9	R0160						74 485	60 957	49 980	44 044	39 499	
N-8	R0170					97 632	79 972	71 098	64 036	50 809		
N-7	R0180				113 339	81 521	60 730	41 984	35 963			
N-6	R0190			133 354	108 246	89 196	80 502	75 742				
N-5	R0200		210 438	143 148	118 598	95 594	81 906					
N-4	R0210	466 539	250 668	206 078	172 342	160 792						
N-3	R0220	468 896	266 431	206 859	196 796							
N-2	R0230	487 667	256 611	213 753								
N-1	R0240	524 272	289 918									
N	R0250	455 390										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	270 540
	R0160	40 175
	R0170	51 678
	R0180	36 524
	R0190	77 026
	R0200	83 337
	R0210	163 613
	R0220	200 265
	R0230	217 508
	R0240	294 775
	R0250	460 634
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>1 896 075</b>

**S.23.01.01 - 01**
**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	200 000	200 000			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 472 898	1 472 898			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	1 672 898	1 672 898			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 672 898	1 672 898			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 672 898	1 672 898			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 672 898	1 672 898			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 672 898	1 672 898			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	969 090				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	303 665				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	1,73				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	5,51				

**S.23.01.01 - 02**
**Fonds propres**

			C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>			
Excédent d'actif sur passif	R0700		1 672 898
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730		200 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		0
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760		1 472 898
<b>Bénéfices attendus</b>			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780		65 490
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790		65 490

**S.25.01.21**
**Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut C0110	Simplifications C0120	PPE C0090
Risque de marché	R0010	624 707	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	21 803		
Risque de souscription en vie	R0030	19 654	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	84 938	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	600 236	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-351 016		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	1 518		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>1 001 842</b>		

**Calcul du capital de solvabilité requis**

		C0100
Risque opérationnel	R0130	60 743
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-93 494
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>969 090</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	969 090
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**Approche concernant le taux d'imposition**

		oui / non C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

**Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés**

		LAC DT C0130
LAC DT	R0640	-93 494
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-93 494
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	-301 880

**S.28.01.01 - 01**
**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**
**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	297 707

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 035	7 295
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	86 545	172 398
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	1 072 847	343 960
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	126 128	555 099
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	262 426	310 191
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	201 009	70 074
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	19 211	74 805
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	5 804	125 606
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	73	114
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040
Résultat MCRL	R0200	5 958

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	283 718	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	303 665
Capital de solvabilité requis	R0310	969 090
Plafond du MCR	R0320	436 091
Plancher du MCR	R0330	242 273
MCR combiné	R0340	303 665
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	303 665

**S.02.01.02**
**Bilan**

		<b>Valeur Solvabilité II</b>
		<b>C0010</b>
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	144 059
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	7 341
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 675
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	114 170
Obligations d'État	R0140	11 183
Obligations d'entreprise	R0150	68 237
Titres structurés	R0160	34 750
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	20 871
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	42
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	42
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	22 041
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	22 041
Non-vie hors santé	R0290	22 041
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 855
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 427
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 424
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 856
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>178 704</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	69 161
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	69 049
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	63 088
Marge de risque	R0550	5 961
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	112
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	94
Marge de risque	R0590	17
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	10 834
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	10 834
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	10 728
Marge de risque	R0680	106
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	225
Provisions pour retraite	R0760	1 449
Dépôts des réassureurs	R0770	729
Passifs d'impôts différés	R0780	2 308
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	824
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	3 474
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	656
Autres dettes (hors assurance)	R0840	7 421
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	122
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>97 202</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>81 502</b>

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
<b>Primes émises</b>																	
Brut - assurance directe	R0110	59	236				46 489	11 446			68						58 298
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	0	2				9 593	551									10 146
Net	R0200	59	235				36 896	10 896			68						48 153
<b>Primes acquises</b>																	
Brut - assurance directe	R0210	59	235				46 316	11 425			67						58 102
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	0	2				9 593	551									10 146
Net	R0300	58	233				36 724	10 874			67						47 956
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut - assurance directe	R0310		-44				16 655	5 205			25						21 841
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340						-7	2 061									2 055
Net	R0400		-44				16 662	3 144			25						19 786
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																	
Brut - assurance directe	R0410						-34	166			0						132
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500						-34	166			0						132
Dépenses engagées	R0550	23	93	0	0	0	21 498	5 123	0	0	28	0	0	0	0	0	26 764
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																26 764

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
<b>Dépenses engagées</b>	R1900							
<b>Autres dépenses</b>	R2500							
<b>Total des dépenses</b>	R2600							

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060	-1	-4					-794	-206									-1 006
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140							10										10
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1	-4					-804	-206									-1 016
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160		100					37 377	26 707			5						64 189
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240							9 057	12 974									22 031
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		100					28 321	13 732			5						42 158
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	-1	95					36 583	26 501			5						63 183
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	-1	95					27 516	13 526			5						41 142
<b>Marge de risque</b>	R0280	2	16					4 182	1 776			3						5 978
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
<b>Provisions techniques - Total</b>																		
Provisions techniques - Total	R0320	1	111					40 765	28 276			7						69 161
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330							9 067	12 974									22 041
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	1	111					31 699	15 302			7						47 120

**S.19.01.21 - 01 Accident**

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)**

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											381
N-9	R0160	9 582	9 292	1 508	549	125	0	89	18	111	36	
N-8	R0170	10 821	11 391	2 581	1 238	873	256	262	180	-339		
N-7	R0180	10 506	10 051	2 611	887	664	923	494	-194			
N-6	R0190	13 502	15 888	2 141	1 645	257	64	87				
N-5	R0200	12 486	9 824	1 347	597	415	700					
N-4	R0210	12 199	10 613	1 529	263	309						
N-3	R0220	8 906	8 973	1 755	900							
N-2	R0230	8 254	10 162	3 380								
N-1	R0240	7 382	13 228									
N	R0250	6 698										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
R0100	381	381
R0160	36	21 308
R0170	-339	27 263
R0180	-194	25 942
R0190	87	33 585
R0200	700	25 369
R0210	309	24 913
R0220	900	20 533
R0230	3 380	21 795
R0240	13 228	20 610
R0250	6 698	6 698
<b>Total</b>	<b>25 185</b>	<b>228 399</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées  
(valeur absolue)**

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											12 626
N-9	R0160						667	244	229	117	112	
N-8	R0170					1 390	1 312	996	891	883		
N-7	R0180				3 663	3 769	2 841	2 496	2 393			
N-6	R0190			4 366	2 549	1 445	860	688				
N-5	R0200		7 125	3 335	2 900	1 171	627					
N-4	R0210	24 131	8 801	4 129	3 349	2 737						
N-3	R0220	21 197	7 710	3 756	2 352							
N-2	R0230	21 891	10 793	5 893								
N-1	R0240	31 846	14 304									
N	R0250	20 868										

	Fin d'année (données actualisées)
R0100	12 813
R0160	113
R0170	894
R0180	2 420
R0190	693
R0200	634
R0210	2 757
R0220	2 374
R0230	5 946
R0240	14 458
R0250	21 087
<b>Total</b>	<b>64 189</b>

**S.23.01.01 - 01**
**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	22 763	22 763			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	58 739	58 739			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>81 502</b>	<b>81 502</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	81 502	81 502			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	81 502	81 502			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	81 502	81 502			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	81 502	81 502			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>39 802</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>9 951</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>2,05</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>8,19</b>				

**S.23.01.01 - 02**
**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif		81 502
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0700	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0710	
Autres éléments de fonds propres de base	R0720	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0730	22 763
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0740</b>	<b>58 739</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	1 201
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>1 201</b>

**S.25.01.21**
**Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	19 642	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 013		
Risque de souscription en vie	R0030	599	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	93	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	29 167	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-11 347		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>40 167</b>		

**Calcul du capital de solvabilité requis**

		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 944
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-2 308
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>39 802</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	39 802
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

oui / non

**Approche concernant le taux d'imposition**

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	oui

LAC DT

**Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés**

		C0130
LAC DT	R0640	-2 308
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-2 308
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-11 526

**S.28.01.01 - 01**
**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**
**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	8 216

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	59
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	95	235
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	27 516	36 896
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	13 526	10 896
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	5	68
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040
Résultat MCRL	R0200	

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	8 441
Capital de solvabilité requis	R0310	39 802
Plafond du MCR	R0320	17 911
Plancher du MCR	R0330	9 951
MCR combiné	R0340	9 951
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	9 951

### S.02.01.02

#### Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	93 698
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	3 695
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	732
Actions	R0100	4
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	4
Obligations	R0130	72 939
Obligations d'État	R0140	6 101
Obligations d'entreprise	R0150	54 609
Titres structurés	R0160	12 230
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	16 325
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	54
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	54
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	301
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	4 873
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 248
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>102 174</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	36 177
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	36 177
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	33 769
Marge de risque	R0550	2 408
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	1 243
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	2 295
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	41
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	5 458
Passifs subordonnés	R0850	7 500
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	7 500
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>52 714</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>49 459</b>

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>																	
Brut - assurance directe	R0110									50 504							50 504
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200									50 504							50 504
<b>Primes acquises</b>																	
Brut - assurance directe	R0210									50 619							50 619
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300									50 619							50 619
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut - assurance directe	R0310									9 768							9 768
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400									9 768							9 768
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550									32 081							32 081
Autres dépenses	R1200																
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>																<b>32 081</b>

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie			
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
<b>Dépenses engagées</b>	R1900									
<b>Autres dépenses</b>	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600									

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060										-1 228							-1 228
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150										-1 228							-1 228
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160										34 997							34 997
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240										33 769							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250										33 769							34 997
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260										2 408							33 769
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270																	33 769
<b>Marge de risque</b>	R0280																	2 408
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
<b>Provisions techniques - Total</b>																		
Provisions techniques - Total	R0320										36 177							36 177
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330																	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340										36 177							36 177

**S.19.01.21 - 01 Accident**  
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**  
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											-70
N-9	R0160	3 947	5 237	2 789	1 574	880	423	184	-3	-13	-98	
N-8	R0170	4 130	5 721	3 224	1 769	934	420	81	35	4		
N-7	R0180	4 422	5 926	3 136	1 596	905	342	135	-67			
N-6	R0190	4 302	5 650	3 080	1 667	905	227	36				
N-5	R0200	4 480	5 803	3 067	1 640	765	356					
N-4	R0210	3 681	5 150	2 564	1 311	719						
N-3	R0220	4 005	4 947	2 403	1 117							
N-2	R0230	3 733	5 067	2 163								
N-1	R0240	3 390	4 116									
N	R0250	2 530										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
R0100		-70	-70
R0160		-98	14 918
R0170		4	16 317
R0180		-67	16 395
R0190		36	15 868
R0200		356	16 110
R0210		719	13 426
R0220		1 117	12 472
R0230		2 163	10 963
R0240		4 116	7 506
R0250		2 530	2 530
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>10 806</b>	<b>126 434</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**  
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											1 243
N-9	R0160						666	662	745	525	533	
N-8	R0170					1 381	1 053	1 009	697	614		
N-7	R0180				2 450	1 537	1 342	858	837			
N-6	R0190			4 593	2 783	1 957	1 097	968				
N-5	R0200		8 427	5 100	3 221	1 731	1 285					
N-4	R0210	14 061	8 138	4 481	2 404	1 490						
N-3	R0220	16 170	8 538	4 375	2 883							
N-2	R0230	16 361	8 024	4 857								
N-1	R0240	15 245	8 377									
N	R0250	11 456										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
R0100		1 267
R0160		545
R0170		628
R0180		857
R0190		989
R0200		1 310
R0210		1 509
R0220		2 919
R0230		4 914
R0240		8 473
R0250		11 585
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>34 997</b>

**S.23.01.01 - 01**
**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	7 500	7 500		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	41 959	41 959			
Passifs subordonnés	R0140	7 500		0	7 500	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>56 959</b>	<b>49 459</b>	<b>0</b>	<b>7 500</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	56 959	49 459	0	7 500	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	56 959	49 459	0	7 500	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	56 959	49 459	0	7 500	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	50 889	49 459	0	1 430	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>24 198</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>7 149</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>2,35</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>7,12</b>				

**S.23.01.01 - 02**
**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	49 459
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	7 500
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>41 959</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	3 849
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>3 849</b>

**S.25.01.21**
**Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	12 488	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	376		
Risque de souscription en vie	R0030	0	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	0	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	18 513	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-6 403		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>24 975</b>		

**Calcul du capital de solvabilité requis**

		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 519
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-2 295
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>24 198</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	24 198
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

oui / non

**Approche concernant le taux d'imposition**

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	oui

LAC DT

**Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés**

		C0130
LAC DT	R0640	-2 295
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-2 295
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	-7 251

SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

sur 386

S.28.01.01 - 01

**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010		
Résultat MCRNL	R0010	7 149		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	
		C0020	C0030	
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020			
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	33 769		50 504
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130			
Réassurance santé non proportionnelle	R0140			
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160			
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170			

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040		
Résultat MCRL	R0200			
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	
		C0050	C0060	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210			
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			

**Calcul du MCR global**

		C0070		
MCR linéaire	R0300	7 149		
Capital de solvabilité requis	R0310	24 198		
Plafond du MCR	R0320	10 889		
Plancher du MCR	R0330	6 049		
MCR combiné	R0340	7 149		
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	N FINANCIER		
Minimum de capital requis	R0400	7 149		

**S.02.01.02**
**Bilan**

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	7 196
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 337 766
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	24 858
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	8 036
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	1 035 280
Obligations d'État	R0140	322 287
Obligations d'entreprise	R0150	501 607
Titres structurés	R0160	211 386
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	269 590
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	1
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 385
Avances sur police	R0240	1 385
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 683
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	7 193
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 467
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>1 362 692</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	1 207 211
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	28
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	-166
Marge de risque	R0640	195
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 207 183
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	1 192 204
Marge de risque	R0680	14 979
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	49
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	305
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 324
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	967
Passifs subordonnés	R0850	10 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	10 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>1 220 856</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>141 836</b>

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
<b>Primes émises</b>																	
Brut - assurance directe	R0110																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200																
<b>Primes acquises</b>																	
Brut - assurance directe	R0210																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300																
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut - assurance directe	R0310																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400																
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550																
Autres dépenses	R1200																
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>																

**S.05.01.02 - 02**

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410		57 671		7 128				1 622	66 421
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500		57 671		7 128				1 622	66 421
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510		57 671		7 128				1 622	66 421
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600		57 671		7 128				1 622	66 421
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	-20	59 885		1 809				1 860	63 534
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700	-20	59 885		1 809				1 860	63 534
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710		-5 566	0	-2				120	-5 448
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800		-5 566	0	-2				120	-5 448
<b>Dépenses engagées</b>	R1900	0	5 306	0	2 815	0	0	0	75	8 196
<b>Autres dépenses</b>	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600									8 196

		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties							
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030	1 177 566						-2 922		17 560	1 192 204						-166
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080																
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	1 177 566						-2 922		17 560	1 192 204						-166
Marge de risque	R0100	12 710				2 148				121	14 979	195					195
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>	<b>1 190 276</b>				<b>-774</b>				<b>17 681</b>	<b>1 207 183</b>	<b>28</b>					<b>28</b>

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	26 100	26 100		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	13 169	13 169		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	65 850	65 850			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	36 717	36 717			
Passifs subordonnés	R0140	10 000		10 000	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>151 836</b>	<b>141 836</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	151 836	141 836	10 000	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	151 836	141 836	10 000	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	151 836	141 836	10 000		0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	151 836	141 836	10 000		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>74 178</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>33 380</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>2,05</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>4,55</b>				

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	141 836
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	105 119
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>36 717</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	2 715
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>2 715</b>

**S.25.01.21**
**Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	124 156		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	410		
Risque de souscription en vie	R0030	19 137	9 - aucun	9 - Simplifications not used
Risque de souscription en santé	R0040	400	9 - aucun	9 - Simplifications not used
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	9 - aucun	9 - Simplifications not used
Diversification	R0060	-13 614		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>130 489</b>		

**Calcul du capital de solvabilité requis**

		C0100
Risque opérationnel	R0130	5 660
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-61 972
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>74 178</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	74 178
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

oui / non

**Approche concernant le taux d'imposition**

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

LAC DT

**Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés**

		C0130
LAC DT	R0640	0
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	-20 302

A SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

1 sur 386

S.28.01.01 - 01

**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040
Résultat MCRL	R0200	40 563

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	1 178 145	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	82 831	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		1 826 751

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	40 563
Capital de solvabilité requis	R0310	74 178
Plafond du MCR	R0320	33 380
Plancher du MCR	R0330	18 544
MCR combiné	R0340	33 380
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	33 380

**S.02.01.02**
**Bilan**

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	144
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	104 047
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	11 037
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 612
Actions	R0100	583
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	583
Obligations	R0130	64 143
Obligations d'État	R0140	5 864
Obligations d'entreprise	R0150	34 909
Titres structurés	R0160	23 369
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	26 673
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 708
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	14
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 649
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 923
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>111 485</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 327
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 304
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	2 128
Marge de risque	R0550	176
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	23
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	22
Marge de risque	R0590	1
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	2 256
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	329
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	306
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 268
Passifs subordonnés	R0850	10 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	10 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>16 487</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>94 998</b>

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
<b>Primes émises</b>																		
Brut - assurance directe	R0110	0	36		603	546		210	1 447			40	0					2 883
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140				124	22		76	321									543
Net	R0200	0	36		479	524		134	1 126			40	0					2 340
<b>Primes acquises</b>																		
Brut - assurance directe	R0210	0	39		666	594		121	800			42	0					2 262
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240				124	22		76	321									543
Net	R0300	0	39		543	572		45	479			42	0					1 720
<b>Charge des sinistres</b>																		
Brut - assurance directe	R0310	0	1		374	396		313	149			23	0					1 254
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340																	
Net	R0400	0	1		374	396		313	149			23	0					1 254
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																		
Brut - assurance directe	R0410				-134	-191		213				6						-105
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500				-134	-191		213				6						-105
Dépenses engagées	R0550	0	12	0	287	332	0	321	707	0	0	59	0					1 718
Autres dépenses	R1200																	
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>																	1 718

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
<b>Dépenses engagées</b>	R1900							
<b>Autres dépenses</b>	R2500							
<b>Total des dépenses</b>	R2600							

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle		Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160	C0170
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060	0	22		414	382		38	354			97						1 306
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					0		0										0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	22		414	382		38	354			97						1 306
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160		0		287	211		340	3			1						843
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250		0		287	211		340	3			1						843
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	0	22		701	593		378	357			98	0					2 150
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	0	22		701	593		378	357			98						2 149
<b>Marge de risque</b>	R0280	0	1		52	25		67	30			2	0					177
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
<b>Provisions techniques - Total</b>																		
Provisions techniques - Total	R0320	0	23		754	619		446	386			100	0					2 327
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330					0		0										0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	23		754	618		446	386			100	0					2 327

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**  
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230											
N-1	R0240	14	34									
N	R0250	410										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	0	0
R0240	34	48
R0250	410	410
<b>Total</b>	<b>444</b>	<b>459</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**  
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230											
N-1	R0240	58	25									
N	R0250	813										

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	
R0160	
R0170	
R0180	
R0190	
R0200	
R0210	
R0220	
R0230	
R0240	25
R0250	818
<b>Total</b>	<b>843</b>

**S.23.01.01 - 01**
**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	66 015	66 015			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	28 982	28 982			
Passifs subordonnés	R0140	10 000		10 000		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>104 998</b>	<b>94 998</b>	<b>10 000</b>		
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	104 998	94 998	10 000		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	104 998	94 998	10 000		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	104 998	94 998	10 000		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	104 998	94 998	10 000		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>20 869</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>5 217</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>5,03</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>20,12</b>				

**S.23.01.01 - 02**
**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif		94 998
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0700	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	66 015
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>28 982</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	30
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>30</b>

**S.25.01.21**
**Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	22 262	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	143		
Risque de souscription en vie	R0030	0	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	17	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	2 311	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-1 738		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>22 996</b>		

**Calcul du capital de solvabilité requis**

		C0100
Risque opérationnel	R0130	130
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-2 256
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>20 869</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	20 869
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

oui / non

**Approche concernant le taux d'imposition**

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1 - Oui

LAC DT

**Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés**

		C0130
LAC DT	R0640	-2 256
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-2 256
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	-6 329

**S.28.01.01 - 01**
**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**
**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	446

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	22	36
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	701	479
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	593	524
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	378	134
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	357	1 126
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	98	40
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040
Résultat MCRL	R0200	

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	446
Capital de solvabilité requis	R0310	20 869
Plafond du MCR	R0320	9 391
Plancher du MCR	R0330	5 217
MCR combiné	R0340	5 217
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	5 217

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	120 536
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	4 145
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	6 013
Actions	R0100	70 564
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	70 564
Obligations	R0130	31 955
Obligations d'État	R0140	7 047
Obligations d'entreprise	R0150	17 537
Titres structurés	R0160	7 370
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	7 397
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	463
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	276
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	276
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 883
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 199
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>126 896</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	363
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	363
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	-185
Marge de risque	R0590	548
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	186
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	14 174
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	615
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>15 338</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>111 559</b>

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
<b>Primes émises</b>																		
Brut - assurance directe	R0110		11 222															11 222
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140		40															40
Net	R0200		11 181															11 181
<b>Primes acquises</b>																		
Brut - assurance directe	R0210		11 232															11 232
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240		40															40
Net	R0300		11 192															11 192
<b>Charge des sinistres</b>																		
Brut - assurance directe	R0310	-55	1 448															1 393
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340																	
Net	R0400	-55	1 448															1 393
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																		
Brut - assurance directe	R0410																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500																	
Dépenses engagées	R0550		2 727															2 727
Autres dépenses	R1200																	528
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>																	<b>3 254</b>

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
<b>Dépenses engagées</b>	R1900							
<b>Autres dépenses</b>	R2500							
<b>Total des dépenses</b>	R2600							

S.17.01.02  
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060		-3 420															-3 420
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150		-3 420															-3 420
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160	51	3 184															3 235
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	51	3 184															3 235
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	51	-236															-185
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	51	-236															-185
<b>Marge de risque</b>	R0280	1	547															548
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																		
<i>Provisions techniques calculées comme un tout</i>	R0290																	
<i>Meilleure estimation</i>	R0300																	
<i>Marge de risque</i>	R0310																	
<b>Provisions techniques - Total</b>																		
Provisions techniques - Total	R0320	52	311															363
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330																	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	52	311															363

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)**

Année	Année de développement											Pour l'année en cours C0170	Somme des années (cumulés) C0180
	0 C0010	1 C0020	2 C0030	3 C0040	4 C0050	5 C0060	6 C0070	7 C0080	8 C0090	9 C0100	10 & + C0110		
Précédentes	R0100												82
N-9	R0160	4 606	5 327	1 605	642	269	121	52	-7	-3	17		82
N-8	R0170	296	430	220	391	83	41	0	0	0			12 628
N-7	R0180	133	594	329	245	42	0	1	2				1 461
N-6	R0190	282	538	565	163	123	121	0					1 346
N-5	R0200	45	474	373	244	201	1						1 791
N-4	R0210	447	692	413	161	0							1 338
N-3	R0220	407	414	374	202								1 713
N-2	R0230	488	492	44									202
N-1	R0240	202	449										44
N	R0250	404											449
													404
<b>Total</b>	<b>R0260</b>											1 202	23 834

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées  
(valeur absolue)**

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées) C0360	
	0 C0200	1 C0210	2 C0220	3 C0230	4 C0240	5 C0250	6 C0260	7 C0270	8 C0280	9 C0290	10 & + C0300		
Précédentes	R0100												220
N-9	R0160	0	0	0	0	0	345	125	85	228	159		254
N-8	R0170	0	0	0	0	146	131	125	0	0			161
N-7	R0180	0	0	0	227	129	1	1	0				0
N-6	R0190	0	0	507	230	210	86	43					44
N-5	R0200	0	659	328	169	86	43						44
N-4	R0210	1 599	802	501	341	340							344
N-3	R0220	1 062	678	260	130								131
N-2	R0230	1 472	1 069	514									517
N-1	R0240	1 200	606										611
N	R0250	1 118											1 128
<b>Total</b>	<b>R0260</b>												3 235

**S.23.01.01 - 01**
**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 000	1 000			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	110 559	110 559			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>111 559</b>	<b>111 559</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	111 559	111 559			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	111 559	111 559			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	111 559	111 559			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	111 559	111 559			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>33 599</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>8 400</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>3,32</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>N FINANCIER</b>				

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	111 559
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>110 559</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	3 716
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>3 716</b>

**S.25.01.21**
**Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	44 127	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	347		
Risque de souscription en vie	R0030		9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	5 545	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050		9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-4 095		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>45 924</b>		

**Calcul du capital de solvabilité requis**

		C0100
Risque opérationnel	R0130	337
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-12 662
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>33 599</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	33 599
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

oui / non

**Approche concernant le taux d'imposition**

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	oui

LAC DT

**Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés**

		C0130
LAC DT	R0640	-12 662
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-12 662
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-12 662

**S.28.01.01 - 01**
**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**
**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	953

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	51	
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		11 181
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040
Résultat MCRL	R0200	

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	953
Capital de solvabilité requis	R0310	33 599
Plafond du MCR	R0320	15 120
Plancher du MCR	R0330	8 400
MCR combiné	R0340	8 400
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	8 400

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	300
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	23 735
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	442 340
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	10
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	76 282
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	76 282
Obligations	R0130	270 362
Obligations d'État	R0140	12 619
Obligations d'entreprise	R0150	207 548
Titres structurés	R0160	50 196
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	39 633
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	55 139
Autres investissements	R0210	914
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	998
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	998
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	200
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	200
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	200
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	467
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	20 550
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	18 464
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	67 290
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>574 343</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	60 081
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	60 081
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	51 786
Marge de risque	R0590	8 295
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	529
Provisions pour retraite	R0760	4 640
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	16 007
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	11 595
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	263
Autres dettes (hors assurance)	R0840	48 732
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>141 848</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>432 495</b>

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0200
<b>Primes émises</b>																		
Brut - assurance directe	R0110	362 665																362 665
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140	2 584																2 584
Net	R0200	360 081																360 081
<b>Primes acquises</b>																		
Brut - assurance directe	R0210	362 665																362 665
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240	2 584																2 584
Net	R0300	360 081																360 081
<b>Charge des sinistres</b>																		
Brut - assurance directe	R0310	261 988																261 988
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340	2 049																2 049
Net	R0400	259 939																259 939
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																		
Brut - assurance directe	R0410	1 353																1 353
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500	1 353																1 353
Dépenses engagées	R0550	72 349																72 349
Autres dépenses	R1200																	
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>																	<b>72 349</b>

**S.05.01.02 - 02**

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410			1 175				1 175
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500			1 175				1 175
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510			1 175				1 175
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600			1 175				1 175
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610			658				658
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700			658				658
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900			2 251				2 251
Autres dépenses	R2500							
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>							<b>2 251</b>

S.17.01.02  
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010																		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout.	R0050																		
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																			
<b>Meilleure estimation</b>																			
<i>Provisions pour primes</i>																			
Brut - total	R0060	5 208																	5 208
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-7																	-7
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	5 215																	5 215
<i>Provisions pour sinistres</i>																			
Brut - total	R0160	46 578																	46 578
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	207																	207
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	46 371																	46 371
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	51 786																	51 786
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	51 586																	51 586
<b>Marge de risque</b>	R0280	8 295																	8 295
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																		
Meilleure estimation	R0300																		
Marge de risque	R0310																		
<b>Provisions techniques - Total</b>																			
Provisions techniques - Total	R0320	60 081																	60 081
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	200																	200
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	59 881																	59 881

**S.19.01.21 - 01 Accident**  
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**  
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +			C0170	C0180
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110				
Précédentes	R0100											-12	R0100	-12	-12
N-9	R0160						1	-4	-16	-22			R0160	-22	-41
N-8	R0170					-17	1	1	-5				R0170	-5	-20
N-7	R0180		17 095	179		2	2	-5	-7				R0180	-7	17 267
N-6	R0190	199 701	19 023	220	24	7	-27	-22					R0190	-22	218 924
N-5	R0200	204 507	17 942	363	-127	-16	-2						R0200	-2	222 667
N-4	R0210	212 701	17 083	729	13	144							R0210	144	230 669
N-3	R0220	218 615	19 846	294	199								R0220	199	238 953
N-2	R0230	237 037	19 401	584									R0230	584	257 022
N-1	R0240	250 054	23 525										R0240	23 525	273 579
N	R0250	221 169											R0250	221 169	221 169
<b>Total</b>	<b>R0260</b>												<b>R0260</b>	<b>245 552</b>	<b>1 680 178</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**  
(valeur absolue)

Année	Année de développement											Fin d'année (données actualisées)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +		C0360	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300			
Précédentes	R0100												R0100	
N-9	R0160												R0160	
N-8	R0170												R0170	
N-7	R0180												R0180	
N-6	R0190			41									R0190	
N-5	R0200		480	70									R0200	
N-4	R0210	23 041	832	81									R0210	
N-3	R0220	26 742	1 234	72									R0220	
N-2	R0230	27 498	721	299									R0230	302
N-1	R0240	29 051	1 441										R0240	1 455
N	R0250	44 369											R0250	44 821
<b>Total</b>	<b>R0260</b>												<b>R0260</b>	<b>46 578</b>

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 010	1 010			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	431 485	431 485			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>432 495</b>	<b>432 495</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	432 495	432 495			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	432 495	432 495			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	432 495	432 495			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	432 495	432 495			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>123 378</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>30 845</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>3,51</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>NANCIERE.02</b>				

**S.23.01.01 - 02**

**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	432 495
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 010
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>431 485</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	1 033
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>1 033</b>

**S.25.01.21**
**Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	86 443	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 732		
Risque de souscription en vie	R0030		9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	71 511	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-38 456		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	240		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>128 470</b>		

**Calcul du capital de solvabilité requis**

		C0100
Risque opérationnel	R0130	10 915
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-16 007
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>123 378</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	123 378
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**Approche concernant le taux d'imposition**

		oui / non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	oui

**Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés**

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-16 007
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-16 007
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-39 599

SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE  
sur 386

**S.28.02.01**
**Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)**

	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie		19 404	

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	51 586	361 256
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie			

Activités en non-vie		Activités en vie	
Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global		C0130
MCR linéaire	R0300	19 404
Capital de solvabilité requis	R0310	123 378
Plafond du MCR	R0320	55 520
Plancher du MCR	R0330	30 845
MCR combiné	R0340	30 845
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	30 845

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	19 404	
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	123 378	
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	55 520	
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	30 845	
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	30 845	
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	30 845	3 700

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	925
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 140
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	49 576
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	4 180
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	6 125
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	25 053
Obligations d'État	R0140	0
Obligations d'entreprise	R0150	25 053
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	14 135
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	20
Autres investissements	R0210	63
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	2 760
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	2 760
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-47
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-47
Non-vie hors santé	R0290	-47
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	596
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	129
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	951
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	152
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>59 180</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	11 554
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	11 554
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	10 040
Marge de risque	R0550	1 513
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	172
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	825
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	1 600
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	5
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	23
Autres dettes (hors assurance)	R0840	589
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	213
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>14 980</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>44 200</b>

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
<b>Primes émises</b>																		
Brut - assurance directe	R0110							3 352		149	2 141						5 642	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							0		0	0						0	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																0	
Part des réassureurs	R0140							93		0	0						93	
Net	R0200							3 258		149	2 141						5 548	
<b>Primes acquises</b>																		
Brut - assurance directe	R0210							3 343		150	2 147						5 639	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							0		0	0						0	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																0	
Part des réassureurs	R0240							93		0	0						93	
Net	R0300							3 250		150	2 147						5 546	
<b>Charge des sinistres</b>																		
Brut - assurance directe	R0310							927		21	320						1 267	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							0		0	0						0	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																0	
Part des réassureurs	R0340							0		0	0						0	
Net	R0400							927		21	320						1 267	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																		
Brut - assurance directe	R0410							0		0	0						0	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							0		0	0						0	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																0	
Part des réassureurs	R0440							0		0	0						0	
Net	R0500							0		0	0						0	
<b>Dépenses engagées</b>	R0550							3 315		146	634						4 095	
<b>Autres dépenses</b>	R1200																0	
<b>Total des dépenses</b>	R1300																4 095	

**S.05.01.02 - 02**

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle		Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160	C0170
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010							0		0	0							0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050							0		0	0							0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brut - total	R0060							1 047		-13	4							1 038
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140							-47		0	0							-47
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150							1 094		-13	4							1 085
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brut - total	R0160							8 738		47	218							9 003
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240							0		0	0							0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250							8 738		47	218							9 003
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260							9 785		34	222							10 040
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270							9 832		34	222							10 088
<b>Marge de risque</b>	R0280							1 475		5	33							1 513
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290							0		0	0							0
Meilleure estimation	R0300							0		0	0							0
Marge de risque	R0310							0		0	0							0
<b>Provisions techniques - Total</b>																		
Provisions techniques - Total	R0320							11 259		39	255							11 554
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330							-47		0	0							-47
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340							11 307		39	255							11 601

S.19.01.21 - 01 Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)**

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											7
N-9	R0160	146	95	29	46	68	109	110	93	173	82	
N-8	R0170	389	192	30	44	85	133	74	66	45		
N-7	R0180	484	98	28	48	112	154	144	83			
N-6	R0190	384	134	33	37	102	150	79				
N-5	R0200	414	204	15	25	227	129					
N-4	R0210	575	284	33	80	139						
N-3	R0220	616	198	27	39							
N-2	R0230	807	141	16								
N-1	R0240	622	189									
N	R0250	310										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
	R0100	7	7
	R0160	82	949
	R0170	45	1 057
	R0180	83	1 151
	R0190	79	919
	R0200	129	1 015
	R0210	139	1 110
	R0220	39	880
	R0230	16	964
	R0240	189	810
	R0250	310	310
Total	R0260	1 117	9 174

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées  
(valeur absolue)**

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											235
N-9	R0160	0	0	604	553	430	461	356	257	165	103	
N-8	R0170	0	698	622	693	685	616	440	367	204		
N-7	R0180	1 023	882	723	689	671	531	397	255			
N-6	R0190	1 454	975	936	1 025	915	658	599				
N-5	R0200	1 547	1 027	1 141	1 114	819	667					
N-4	R0210	1 728	1 289	1 233	1 119	1 015						
N-3	R0220	1 683	1 347	1 250	1 253							
N-2	R0230	1 937	1 384	1 402								
N-1	R0240	1 786	1 471									
N	R0250	1 794										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	251
	R0160	111
	R0170	220
	R0180	275
	R0190	646
	R0200	698
	R0210	1 039
	R0220	1 239
	R0230	1 384
	R0240	1 423
	R0250	1 715
Total	R0260	9 003

**S.23.01.01 - 01**
**Fonds propres**

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	400	400		
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0			
Fonds excédentaires	R0070	0	0		
Actions de préférence	R0090	0			
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0			
Réserve de réconciliation	R0130	43 800	43 800		
Passifs subordonnés	R0140	0			
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0			
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0		
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0			
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>44 200</b>	<b>44 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>				
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	44 200	44 200	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	44 200	44 200	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	44 200	44 200	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	44 200	44 200	0	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>11 714</b>			
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>3 700</b>			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>3,77</b>			
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>11,96</b>			

**S.23.01.01 - 02**
**Fonds propres**

	C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>	
Excédent d'actif sur passif	R0700 44 200
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710 0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720 0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730 400
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740 0
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760 43 800</b>
<b>Bénéfices attendus</b>	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770 0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780 794
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790 794</b>

**S.25.01.21**
**Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	8 515	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	358		
Risque de souscription en vie	R0030	0	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	0	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	6 483	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-3 269		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>12 088</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	301
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-675
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>11 714</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	11 714
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

		oui / non
<b>Approche concernant le taux d'imposition</b>		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	oui

		LAC DT
<b>Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés</b>		C0130
LAC DT	R0640	-675
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-675
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	-3 469

**S.28.01.01 - 01**
**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**
**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	1 676

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	9 832	3 258
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	34	149
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	222	2 141
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040
Résultat MCRL	R0200	0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	1 676
Capital de solvabilité requis	R0310	11 714
Plafond du MCR	R0320	5 271
Plancher du MCR	R0330	2 929
MCR combiné	R0340	2 929
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	3 700

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	266
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	49 185
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	9 903
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	5 983
Actions - cotées	R0110	5 465
Actions - non cotées	R0120	518
Obligations	R0130	16 821
Obligations d'État	R0140	753
Obligations d'entreprise	R0150	16 069
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	10 065
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	6 412
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	69
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	69
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-7 525
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	-7 525
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-7 525
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 403
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	427
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 634
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>49 460</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	-10 913
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	-10 913
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	-14 671
Marge de risque	R0680	3 758
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	179
Passifs d'impôts différés	R0780	4 483
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	4 101
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	230
Autres dettes (hors assurance)	R0840	665
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	63
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>-1 193</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>50 653</b>

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
<b>Primes émises</b>																	
Brut - assurance directe	R0110																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140																
Net	R0200																
<b>Primes acquises</b>																	
Brut - assurance directe	R0210																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240																
Net	R0300																
<b>Charge des sinistres</b>																	
Brut - assurance directe	R0310																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340																
Net	R0400																
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550																
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																

**S.05.01.02 - 02**

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410			10 546				10 546
Part des réassureurs	R1420			6 992				6 992
Net	R1500			3 554				3 554
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610			5 307				5 307
Part des réassureurs	R1620			2 884				2 884
Net	R1700			2 424				2 424
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710			-709				-709
Part des réassureurs	R1720			-46				-46
Net	R1800			-663				-663
Dépenses engagées	R1900			3 867				3 867
Autres dépenses	R2500							20
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>							<b>3 887</b>

		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)			
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties							
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030						-14 671				-14 671						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080						-7 525				-7 525						
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090						-7 146				-7 146						
Marge de risque	R0100																
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques - Total	R0200						-14 671				-14 671						

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	-10 913			-79	
Fonds propres de base	R0020	48 677			25	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	48 677			25	
Capital de solvabilité requis	R0090	9 371			11	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	48 677			25	
Minimum de capital requis	R0110	3 700			0	

**S.23.01.01 - 01**

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	6 500	6 500			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	44 153	44 153			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	1 976				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>48 677</b>	<b>48 677</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	48 677	48 677			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	48 677	48 677			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	48 677	48 677			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	48 677	48 677			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>9 371</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>3 700</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>0</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>0</b>				

**S.23.01.01 - 02**

Fonds propres

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	50 653
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	6 500
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>44 153</b>
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	7 863
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	

**S.25.01.21**
**Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010			
Risque de défaut de la contrepartie	R0020			
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040			
Risque de souscription en non-vie	R0050			
Diversification	R0060			
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>			

**Calcul du capital de solvabilité requis**

		C0100
Risque opérationnel	R0130	422
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-3 644
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>9 371</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	9 371
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

oui / non

**Approche concernant le taux d'imposition**

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Non

LAC DT

**Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés**

		C0130
LAC DT	R0640	-3 644
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-3 644
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	2 645

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		3 992 986

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	2 645
Capital de solvabilité requis	R0310	9 371
Plafond du MCR	R0320	4 217
Plancher du MCR	R0330	2 343
MCR combiné	R0340	2 645
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	3 700

### S.02.01.02

#### Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	217
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	47 816
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 359
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	6 927
Actions - cotées	R0110	6 410
Actions - non cotées	R0120	518
Obligations	R0130	17 124
Obligations d'État	R0140	753
Obligations d'entreprise	R0150	16 371
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	15 966
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	6 439
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	7 258
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-732
Non-vie hors santé	R0290	-732
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	7 990
Santé similaire à la vie	R0320	7 990
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	389
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	773
Autres créances (hors assurance)	R0380	492
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	6 465
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>63 410</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	-121
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-121
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	-192
Marge de risque	R0550	71
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	0
Marge de risque	R0590	0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	12 312
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	12 312
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	8 990
Marge de risque	R0640	3 322
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	161
Produits dérivés	R0790	1 013
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	362
Passifs subordonnés	R0850	466
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	311
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>14 505</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>48 905</b>

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
<b>Primes émises</b>																		
Brut - assurance directe	R0110											388					388	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140											252					252	
Net	R0200											136					136	
<b>Primes acquises</b>																		
Brut - assurance directe	R0210											394					394	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240											247					247	
Net	R0300											147					147	
<b>Charge des sinistres</b>																		
Brut - assurance directe	R0310																	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340																	
Net	R0400																	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																		
Brut - assurance directe	R0410											359					359	
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440											271					271	
Net	R0500											89					89	
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>																	
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>																	
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>																298	

**S.05.01.02 - 02**

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410	5 061								5 061
Part des réassureurs	R1420	3 152								3 152
Net	R1500	1 909								1 909
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510	4 920								4 920
Part des réassureurs	R1520	3 055								3 055
Net	R1600	1 864								1 864
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610	2 924								2 924
Part des réassureurs	R1620	2 500								2 500
Net	R1700	425								425
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710	906								906
Part des réassureurs	R1720	475								475
Net	R1800	431								431
Dépenses engagées	R1900	2 444								2 444
Autres dépenses	R2500									35
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>									<b>2 479</b>

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)	
		Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030												8 990				8 990
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080												7 990				7 990
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090												1 000				1 000
Marge de risque	R0100											3 322					3 322
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques - Total	R0200											12 312					12 312

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie				
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle		Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle		
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160	C0170	C0180	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010																			
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																			
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																				
<b>Meilleure estimation</b>																				
<i>Provisions pour primes</i>																				
Brut - total	R0060																	-470	-470	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140																		-915	-915
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150																		445	445
<i>Provisions pour sinistres</i>																				
Brut - total	R0160																		278	278
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240																		183	183
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250																		95	95
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260																		-192	-192
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270																		540	540
<b>Marge de risque</b>	R0280																		71	71
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																			
Meilleure estimation	R0300																			
Marge de risque	R0310																			
<b>Provisions techniques - Total</b>																				
Provisions techniques - Total	R0320																		-121	-121
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330																		-732	-732
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340																		611	611

**S.19.01.21 - 01 Accident**  
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**  
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											
N-9	R0160	91	36 548	23 384	11 374	1 202	131	49			108	
N-8	R0170	34	20 282	13 228	6 316	2 299	316	45				
N-7	R0180	24	14 011	10 679	3 599	1 257	108	40	54			
N-6	R0190	29	10 193	6 748	4 054	1 443	761	31				
N-5	R0200	22	11 489	7 077	2 266	392	0					
N-4	R0210	18	74	39	29	10						
N-3	R0220	5	33	30	18							
N-2	R0230	9	34	31								
N-1	R0240	10	43									
N	R0250	11										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	108	72 887
R0170	0	42 520
R0180	54	29 772
R0190	31	23 260
R0200	0	21 247
R0210	10	171
R0220	18	86
R0230	31	75
R0240	43	54
R0250	11	11
<b>Total</b>	<b>308</b>	<b>190 081</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**  
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170											
N-7	R0180											
N-6	R0190											
N-5	R0200											
N-4	R0210											
N-3	R0220											
N-2	R0230											
N-1	R0240											
N	R0250											

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	
R0160	
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	2
R0220	49
R0230	16
R0240	48
R0250	111
<b>Total</b>	<b>227</b>

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	12 192			68	
Fonds propres de base	R0020	48 905			-15	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	48 905			-15	
Capital de solvabilité requis	R0090	10 723			19	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	48 905			-15	
Minimum de capital requis	R0110	3 700			0	

**S.23.01.01 - 01**
**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 550	1 550			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	47 355	47 355			
Passifs subordonnés	R0140	0				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>48 905</b>	<b>48 905</b>			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	48 905	48 905			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	48 905	48 905			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	48 905	48 905			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	48 905	48 905			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>10 723</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>3 700</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>4,56</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>13,22</b>				

**S.23.01.01 - 02**
**Fonds propres**

					C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>					
Excédent d'actif sur passif				R0700	48 905
Actions propres (détenues directement et indirectement)				R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles				R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base				R0730	1 550
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés				R0740	0
<b>Réserve de réconciliation</b>				<b>R0760</b>	<b>47 355</b>
<b>Bénéfices attendus</b>					
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie				R0770	1 595
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie				R0780	0
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>				<b>R0790</b>	<b>1 595</b>

**S.25.01.21**
**Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010			
Risque de défaut de la contrepartie	R0020			
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040			
Risque de souscription en non-vie	R0050			
Diversification	R0060			
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>			

**Calcul du capital de solvabilité requis**

		C0100
Risque opérationnel	R0130	209
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-1 013
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>10 723</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	10 723
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

oui / non

**Approche concernant le taux d'imposition**

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	non

LAC DT

**Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés**

		C0130
LAC DT	R0640	-1 013
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-1 013
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

**S.28.01.01 - 01**
**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**
**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010			
Résultat MCRNL	R0010		117		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)		
		C0020	C0030		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		540		136
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040			
Résultat MCRL	R0200		1 549		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)		
		C0050	C0060		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		1 000		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				2 183 066

**Calcul du MCR global**

		C0070		
MCR linéaire	R0300		1 666	
Capital de solvabilité requis	R0310		10 723	
Plafond du MCR	R0320		4 826	
Plancher du MCR	R0330		2 681	
MCR combiné	R0340		2 681	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350		3 700	
Minimum de capital requis	R0400		3 700	

## LEXIQUE

---

Le présent lexique vise à expliciter certains termes relatifs à la réglementation prudentielle utilisés dans le cadre du présent rapport sur la solvabilité et la situation financière.

**Administrative Management or Supervisory Body (AMSB)** : Organe d'administration, de gestion ou de contrôle défini dans la directive Solvabilité 2 comme l'organe de gouvernance des sociétés d'assurance, correspondant pour Sgam Matmut à son conseil d'administration et à sa direction générale.

**Ajustement égalisateur** : En normes prudentielles, les sociétés d'assurance peuvent appliquer, sous certaines conditions et sous réserve de l'accord de l'ACPR, un ajustement égalisateur de la courbe des taux d'intérêt sans risque leur permettant ainsi d'actualiser les provisions au taux de rendement de l'actif plutôt qu'au taux sans risque.

**Appétit au risque** : L'appétit au risque est le niveau de risque maximum qu'une entreprise est prête à prendre en vue d'atteindre ses objectifs stratégiques. Ce niveau global sert alors de base pour tous les processus de gestion des risques et définit des limites qui sont répercutées dans l'ensemble des opérations quotidiennes.

**Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)** : Autorité française de supervision pour les secteurs des assurances et des banques.

**Besoin global de solvabilité (BGS)** : Exigence de fonds propres auto-évaluée dans le cadre de l'ORSA par l'organisme visant à assurer sa solvabilité ainsi que l'ensemble des moyens nécessaires compte tenu de la spécificité de son profil de risque (notamment des risques non pris en compte dans le calcul du SCR), de son appétence au risque et de sa stratégie commerciale (plan d'activité notamment). Par nature, le BGS devrait être supérieur au SCR (cf. définition ci-dessous).

**Best Estimate (BE) ou Meilleure Estimation** : En normes prudentielles, les provisions « Best Estimate » correspondent à la projection de tous les flux probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité, ...) actualisés avec une courbe de taux sans risque.

**Basic Solvency Capital Requirement (BSCR)** : Dans la formule standard du référentiel Solvabilité 2, c'est le capital de solvabilité requis de base. Il correspond au SCR (cf. définition ci-dessous) avant prise en compte des capacités d'absorption et du risque opérationnel. Il comprend les modules suivants :

- le risque de souscription non-vie ;
- le risque de souscription vie ;
- le risque de souscription santé ;
- le risque de marché ;
- le risque de crédit ;
- le risque lié aux immobilisations incorporelles.

Le BSCR inclut une diversification entre les différents modules de risques (corrélations standards), hors immobilisations incorporelles.

**Correction (ou ajustement) pour volatilité** : Mesure permettant sous certaines conditions d'actualiser les provisions à un taux plus élevé que le taux sans risque. Cette mesure n'est pas soumise à autorisation préalable de l'ACPR.

**Corrélations** : Pour tenir compte de la faible probabilité de réalisation simultanée de tous les facteurs de risques, la formule standard introduit des corrélations entre ces risques. Le BSCR est donc inférieur ou égal à la somme des SCR calculés pour chacun des sous-risques individuels présentés ci-dessus, ce qui permet à l'assureur de constater des effets de diversification.

**Diversification (ou effet de diversification)** : Cf. définition ci-dessus.

**Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) ou en anglais ORSA (Own Risk and Solvency Assessment)** : Ensemble des processus mis en place par l'organisme visant à auto-évaluer ses risques et sa solvabilité. Cette évaluation doit au moins porter sur 3 aspects : l'évaluation d'un besoin global de solvabilité (BGS), l'analyse du respect permanent des exigences réglementaires (SCR, calcul des provisions techniques, MCR) en situation de stress, et l'étude de l'adéquation entre le profil de risque de l'organisme et la formule standard de calcul du SCR. Un rapport ORSA doit être remis à l'ACPR au moins une fois par an.

**European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA)** : Autorité de régulation européenne des sociétés d'assurances et des fonds de pension (AEAPP).

**Fonctions clés** : Quatre fonctions clés sont définies par la directive Solvabilité 2 : fonction d'audit interne, fonction actuarielle, fonction de gestion des risques, fonction de vérification de la conformité. Ces fonctions sont considérées comme stratégiques et les responsables de ces fonctions doivent respecter les exigences en matière de compétence et d'honorabilité.

**Fonds Propres (définition comptable)** : Capitaux propres et autres fonds propres.

**Fonds propres économiques ou prudentiels** : Fonds propres inscrits au bilan économique évalués selon les normes prudentielles. Le terme d'excédent des actifs sur les passifs est également utilisé pour qualifier les fonds propres économiques.

Ces fonds propres économiques sont hiérarchisés en 3 niveaux en fonction de leur disponibilité, de leur durée et de leur capacité à absorber les pertes.

Selon leur classification et les seuils réglementaires par niveau, ces fonds propres économiques sont éligibles à la couverture du SCR et / ou MCR.

**Formule standard (ou modèle standard) :** La formule standard est le modèle de référence, en norme Solvabilité 2, pour l'évaluation du capital de solvabilité requis. Ce besoin de capital, ou SCR, est égal à la somme :

- du BSCR (cf. définition supra) ;
- de l'exigence de capital pour le risque opérationnel ;
- de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de pertes des provisions techniques et des impôts différés.

La formule standard intègre un certain nombre de paramètres standards et de corrélations standards entre les risques, calibrés sur des données au niveau européen.

**IARD :** Sigle utilisé dans le domaine des assurances pour désigner les clauses d'un contrat dont l'objet porte sur les dommages et les biens. IARD signifie "Incendie, Accidents et Risques Divers".

**Impôts différés dans le référentiel Solvabilité 2 :** ils sont issus des différences entre la valeur fiscale et la valeur économique des différents postes du bilan prudentiel.

- actifs d'impôts différés : ils représentent l'évaluation des économies d'impôt futures.
- passifs d'impôts différés : ils représentent l'évaluation des charges futures d'impôts.

**Line of business : ligne d'activité d'assurance (LoB) :** Les LoB font référence aux lignes d'activité au sens de Solvabilité 2. Elles ne correspondent pas forcément à un « agrément » au sens du Code des assurances ou du Code de la mutualité. En effet, il existe un référentiel de classification des garanties des contrats d'assurance propre à Solvabilité 2 qui est différent de celui prévu en normes françaises.

**Management actions :** Les management actions représentent les leviers de pilotage qui sont activés par le management en réaction à une situation défavorable conduisant à une dégradation du profil de risque et à un non-respect du cadre d'appétence (BGS - cf. définition supra). Les principaux leviers pris en compte sont en général les suivants : politique commerciale - politique de revalorisation tarifaire - distribution de participation aux bénéfices - programme de réassurance - allocation stratégique.

**Marge de risque :** En normes prudentielles, c'est la valeur qu'il faut rajouter aux provisions Best Estimate de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les organismes d'assurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements.

**Mesure transitoire relative aux provisions techniques :** Cette mesure permet d'étaler et de lisser sur 16 ans l'impact du passage d'un calcul de provisions techniques aux normes françaises à un calcul Solvabilité 2.

Cette mesure est soumise à autorisation préalable de l'Autorité de contrôle.

**Minimum Capital Requirement (MCR) ou minimum de capital requis :** Exigence de fonds propres minimum à respecter par l'organisme pour continuer à exercer ses activités. Son non-respect conduit au retrait d'agrément.

**Modèle interne** : Modèle utilisé pour le calcul du SCR par les organismes n'utilisant pas la formule standard. Un modèle interne peut être « partiel » (si la formule standard est recalibrée en partie seulement) ou « complet » (si la formule standard est intégralement recalibrée).

L'utilisation d'un tel modèle, est soumise à l'approbation de l'ACPR.

**Organisme de placement collectif en valeur mobilière (OPCVM)** : Les OPCVM sont des organismes de placements collectif en valeurs mobilières. Ce sont des produits financiers regroupant les SICAV et les FCP. Leur activité consiste à gérer un portefeuille de titres financiers. Ces sociétés doivent recevoir l'agrément de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour pouvoir exercer.

**Participation aux bénéficiaires (PB)** : La participation aux bénéficiaires en matière d'assurance-vie désigne une participation aux résultats d'une compagnie d'assurance, au bénéfice de ses souscripteurs. L'assureur a l'obligation d'en redistribuer une partie. Le contrat peut contenir une clause détaillant les modalités de cette participation.

**Provisions Mathématiques** : Pour garantir à tout moment le règlement intégral de ses engagements d'assurance vie, l'assureur doit constituer une certaine réserve, appelée provision mathématique et définie selon le Code des Assurances comme la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré.

**Provisions Techniques** : Les provisions techniques représentent l'ensemble des réserves constituées par l'assureur pour faire face à ses engagements vis-à-vis des assurés. En normes prudentielles, elles correspondent à la somme de la provision Best Estimate et de la marge de risque.

**Quantitative Reporting Templates (QRT)** : Reportings réglementaire de Solvabilité 2 sous forme d'états quantitatifs à destination du superviseur et/ou du public, produits avec une fréquence trimestrielle ou annuelle.

**Ratios de solvabilité (ou de couverture) réglementaires** : Le ratio de solvabilité constitue le principal indicateur de solvabilité en normes Solvabilité 2. Il correspond au rapport entre les fonds propres économiques éligibles et disponibles et le capital de solvabilité requis (SCR). Si le ratio est supérieur à 100%, la société est considérée comme solvable, en revanche un ratio inférieur à 100% conduit à une intervention de l'ACPR qui établit un plan de redressement en concertation avec la société.

**Société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam)** : Regroupement d'organismes d'assurance proposant une synergie et une solidarité financière entre ses membres. Les sociétés de groupe d'assurance mutuelle sont constituées dans le but notamment de gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre les affiliées, liens explicités dans les statuts et contractualisés par une convention d'affiliation. La transposition en droit français de la directive Solvabilité II a renforcé les pouvoirs que doivent exercer ces structures sur les organismes affiliés.

**Spread** : Mot anglais utilisé en finance qui désigne de manière générale, l'écart ou le différentiel entre deux taux ou indices de point.

**Stress test** : Un stress test est l'évaluation de la résilience d'un organisme à des scénarios adverses sévères, mais plausibles, résultants de la manifestation de chocs de diverses natures (financier, souscription, jurisprudentiel...), de façon simultanée ou individuelle. L'objectif principal des stress tests est de fournir une vision prospective du risque.

**Solvency Capital Requirement (SCR) ou capital de solvabilité requis** : Sous le référentiel Solvabilité 2, le SCR représente l'exigence de capital. Il correspond au montant de fonds propres dont doit disposer une société aujourd'hui permettant d'avoir dans un an des fonds propres positifs dans 99,5% des cas.

**Value at Risk (VaR)** : Il s'agit d'une mesure de risque qui, pour un horizon donné, correspond au montant de perte potentielle qui ne sera pas dépassé dans x% des cas.

Dans le référentiel Solvabilité 2, le SCR correspond à une VaR 1 an 99,5% : c'est le montant de capital minimum dont l'assureur doit disposer pour absorber les pertes potentielles à horizon un an avec une probabilité de 99,5%.

